Schéma des services à la population

PHASE 1

Réalisation : FREHEL Kévin, GABOREAU Mélina, GENELOT Emilie LACLERGUE Alexia, TOURNIS Sophie, XIAO Peng

Pays Sud Creusois
Hôtel de Ville
50, Grande rue - 23200 Aubusson
Tél/Fax : 05.55.66.99.96
paysdusudcreusois@wanadoo.fr

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à notre étude :

- Au Conseil Général de la Creuse :
  Mesdames Marie-Pascale BONNAL, Christine DE REYNAL, Marie-Françoise FOURNIER, Françoise LAPORTE et Messieurs Michel DEBELLUT, Laurent CAZIER, Christian CHAPUT, Patrice GENTET, Bouchaïb KHALLOUKI, Serge RICOME, Pascal SAVOURAT

- Au Conseil Régional du Limousin :
  Mesdames Véronique AUDHUY, Claire LAGARDE, et Marie-Eve TAYOT

- Madame Karine SALLOT de la préfecture de la Creuse

- Monsieur Erick PASCAL de la CMA de la Creuse

- Les docteurs HABRIAS, TRABUC, GILLES et leurs confrères

- Madame FORESTIER, pour l'hôpital d'Aubusson

- Monsieur Marc MADILLO de la CAF de la Creuse

- A la MSA de la Creuse : Mme Marie-Thérèse DECRESSIN, et messieurs Ludovic MARTIN, Michel MIGNATON, et Jérôme PRIN

- Les associations du territoire, et en particulier: Mesdames Martine SEBENNE pour l'AGARDOM, Isabelle RAPINAT et Marie-Paule DENNERY pour Clé de Contacts, et Régine LEROY, Antoine GAILLARD et Fabien PRINCIPAUD pour l'AGORA, Ctrl A, LAMIFA

- Ainsi que la DDJS, la DDASS, la DDE, la CCI, le SDIS, l'Inspection d'Académie, l'ANPE d'Aubusson, la SNCF, La Poste

et toutes les personnes qui ont pris le temps de nous répondre ou de participer aux tables rondes: médecins, professeurs des écoles, CPE, pharmaciens, assistantes maternelles, etc.

Nous remercions également chaleureusement :

- les élus du Pays Sud Creusois, et en particulier :
  - Madame Renée NICOUX, présidente du Pays Sud Creusois
  - Monsieur Jacky GUILLON, vice-président du Pays Sud Creusois
  - Madame Marie-Claude MATHIEU, vice-présidente du Pays Sud Creusois
  - M. David DAROUSSIN, adjoint au maire de Felletin
  - Mme Karine FINET, adjointe au maire de Felletin, responsable de l'action sociale
  - Mme Marie-Françoise VENTENAT, vice-présidente du Haut Pays Marchois

- les techniciens du territoire, et en particulier
  - M. David GIRAUD
  - Mme Anne-Gaëlle GUILLAUME
  - Mme Eve MENAGER
  - Mme Agnès ZEPPA

- l'équipe de la mairie d'Aubusson et son maire, M. Michel MOINE

- nos enseignantes de l'EPU de Tours :
  - Madame Jeanine MARCHAND SAVARIT, tutrice de notre stage
  - Madame Catherine SAVOUREY, co-tutrice de notre stage

Enfin, un grand merci à l'équipe technique du Pays Sud Creusois, toujours disponible, qui nous a soutenu avec bonne humeur :

- Mme Catherine CONY, assistante technique DCT et secrétaire-comptable du Pays
- Mlle Chrystel CADENEL, animatrice DCT
- et Mlle Cécile ROUSSEL, chef de projet du Pays Sud Creusois, qui nous a guidés tout au long de notre travail et dont l'enthousiasme a été communicatif.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 3

SOMMAIRE 5

AVANT-PROPOS 7

I. Introduction 8

A. Présentation de la commande 8

B. Présentation de la méthode pour la phase 1 8

C. Le catalogue interactif des services à la population du Pays Sud Creusois 9

II. Présentation générale du Pays Sud Creusois 10

A. Les caractéristiques générales 11

B. La création du Pays 13

C. Les différentes communautés de communes 13

D. Une population décroissante et vieillissante 15

1. Situation démographique du Pays Sud Creusois 15
2. Analyse multidimensionnelle de l'Observatoire Régional de Santé du Limousin 16

III. L'Inventaire des Services à la Population dans le Pays Sud Creusois 19

A. Enfance, formation, culture et loisirs 19

1. Enfance 19
2. Éducation et formation 24
3. Sports, loisirs, culture 35

B. Transport et communication 46

1. Transport 46
2. Télécommunication 47

C. Disposer des services de proximité 53
1. Points Multi Services 53
2. Services postaux 54
3. Commerces de proximité 56

D. Etre accompagné et soutenu 61
1. Administrations : services de l'Etat 61
2. Services d'action sociale 62
3. Pôles Locaux d'Accueil 68
4. Formation et insertion 68
5. Aides aux entreprises (création, transmission, développement) 73
6. Accès au droit 78
7. Sécurité & urgences 80

E. Accéder aux soins et répondre aux besoins 85
1. Activités médicales 85
2. Etablissements médicaux 92
3. Services à la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite 98

CONCLUSION *106*

TABLE DES ILLUSTRATIONS 107

PAGES DE GAUCHE 109

ANNEXES *110*

AVANT-PROPOS

Compris dans leur sens le plus large, les services à la population recouvrent un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Ce vaste ensemble est dénommé "activités tertiaires" en France. On y distingue le tertiaire marchand (transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières) du tertiaire non marchand (éducation, santé, action sociale, administration,...).

Tout projet de territoire comporte une partie plus ou moins importante de sa stratégie consacrée aux services à la population. L'organisation des services à la population par les pays prend sa source dans la loi Urbanisme et Habitat de 2003 qui rappelle que « L'État et les collectivités locales tiennent compte du projet de pays pour l'organisation des services publics ». S'il a été conçu comme un espace d'impulsion de projets et permet d'apporter des financements, le pays n'est pas un opérateur au même titre que les intercommunalités.

Cependant, son rôle ne se limite pas à la réalisation d'un diagnostic, à la rédaction de la charte et à la négociation du contrat. Une fois le projet adopté, sa capacité d'animation trouve sa pleine mesure dans le domaine des services à la population :

- en matière de coordination de l'offre à l'échelle du territoire de projet
- en impulsant de nouvelles actions
- en se saisissant de sujets sensibles ou nouveaux
- en aidant les collectivités à monter leurs projets

Dans ce cadre, le Conseil Régional du Limousin invite et soutient les Pays à réaliser un schéma de services qui constitue l'une des bases des contractualisations à venir.

La charte de développement du Pays Sud Creusois rédigée en 2004 a identifié des enjeux pour le territoire et proposé une stratégie axée sur le développement harmonieux des activités économiques et l'optimisation de la qualité de vie sur le territoire. La quantité et la qualité des services étant un élément fondamental pour être en capacité de maintenir la population et d'attirer de nouvelles populations sur le Pays, ce schéma des besoins et des opportunités en matière de services à la population a été inscrit à la convention territoriale 2008-2010 du Pays Sud Creusois.

I. INTRODUCTION

A. Présentation de la commande

La mission commandée par le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois a été confiée à six étudiants de l'École Polytechnique Universitaire de Tours (ex CESA, Département Aménagement) pour une période de trois mois.

La commande se décline en trois objectifs primordiaux :

- ❖ présenter un schéma territorial de services aux populations qui permette d'optimiser l'accessibilité et les prestations de services auprès de la population locale,
- ❖ distinguer les nouveaux besoins des populations et les opportunités liées en termes de créations d'emploi dans le champ des services,
- ❖ développer des synergies entre les acteurs afin de créer des équipements qui répondent aux besoins des populations locales.

Afin de répondre à ces différents objectifs, la commande se compose de quatre phases :

- ✓ Phase 1 : Inventaire des services
- ✓ Phase 2 : Identification des besoins en services des populations du territoire
- ✓ Phase 3 : Comparaison de l'offre et de la demande de services afin de définir un diagnostic de services
- ✓ Phase 4 : Élaboration du schéma des services à la population

Dans ce rapport, nous déclinerons une courte présentation de la méthode utilisée afin de réaliser la phase 1 « Inventaire des services ». Puis, pour chaque thème, nous regrouperons les données que nous possédons selon leur distribution dans l'espace, le nombre de services, les prestations offertes, l'accessibilité. Nous pointerons aussi les éléments manquants.

B. Présentation de la méthode pour la phase 1

Dans cette phase 1 de l'élaboration du schéma des services à la population du Pays du Sud Creusois, nous nous sommes attachés, dans un premier temps, à décrire tous les services présents sur le territoire. Pour ce faire, nous les avons regroupés en cinq thèmes (cf. Annexe 2) :

- ✓ Enfance, formation, culture et loisirs
- ✓ Transport et communication
- ✓ Disposer des services de proximité
- ✓ Être accompagné et soutenu
- ✓ Accéder aux soins et répondre aux besoins

Cet inventaire englobe un large ensemble de services, mais surtout, il permet de mettre en avant les lacunes et les points forts des divers services, afin de cibler l'étude pour élaborer le schéma des services.

Nous avons pris contact, au cours de divers rendez-vous, entretiens téléphoniques et échanges de mails avec, entre autres (voir liste Annexe 1) :

- les directeurs de communauté de communes (questionnaire en Annexe 4)
- les directeurs et responsables de différents pôles aux conseils général et régional
- diverses associations présentes sur le territoire (grille d'entretien en Annexe 3)
- plusieurs autres acteurs du territoire (services déconcentrés de l'État, préfecture, hôpital, La Poste,…) (cf. liste complète en Annexe 1)

Nous avons tenté de réaliser un inventaire exhaustif des services à la population présents sur le territoire du Pays Sud Creusois.

La phase 1 a pris plus de temps que les quatre semaines prévues initialement, pour diverses raisons. Le stage a tout d'abord débuté en période de vacances scolaires, par conséquent, les interlocuteurs étaient souvent en congés. Ensuite, à cause de la charge de travail des différents contacts, il leur était difficile de nous accorder des rendez-vous. La troisième difficulté fut enfin rencontrée lors du rassemblement des données. En effet, celles-ci étant pour la plupart sous format papier ou PDF, non exploitables directement pour la base de données, il nous a fallu rentrer manuellement toutes les informations. De plus, nous n'avons pu obtenir les fonds de carte utilisables par le logiciel de Système d'Information Géographique et indispensables aux représentations cartographiques qu'une semaine avant la date initialement prévue pour le rendu de la phase1. Enfin, certains organismes nous ont refusé l'accès aux informations à leur disposition.

C. Le catalogue interactif des services à la population du Pays Sud Creusois

Pour réaliser cet inventaire, nous avons regroupé la liste, la localisation et le nombre des divers services sous un fichier *Excel*. Nous avons appelé ce fichier *Catalogue des services à la population*. Il est à la fois très simple d'utilisation et interactif. Le catalogue, élaboré sur une base Excel, se présente sous la forme d'un fichier HTML. Il se compose d'une première page: la page d'accueil. Sur celle-ci se trouve la liste des thèmes dans lesquels sont répartis les services à la population. En cliquant sur un de ces thèmes, vous obtenez une liste des catégories de services. Ensuite, comme précédemment, il suffit de cliquer sur l'un des services pour afficher les informations disponibles. Il est également possible pour certains services de disposer d'une carte de localisation sur le territoire du Pays Sud Creusois. Ce fichier sera communiqué aux collectivités afin qu'elles puissent disposer d'une base de données des services de leur territoire et permettra par la suite d'effectuer des suivis et des mises à jour. Il est également conçu pour être utilisable pour une éventuelle diffusion sur internet (la phase 4 permettra de se prononcer sur cette utilisation de l'outil).

Afin de qualifier les services, nous avons rentré dans la base de données l'implantation et la zone de couverture, le prix quand cela était possible. Après de nombreux entretiens, nous avons pu noter pour beaucoup de services la nature des prestations, l'accessibilité, l'accès et les perspectives d'évolution.

II. PRESENTATION GENERALE DU PAYS SUD CREUSOIS

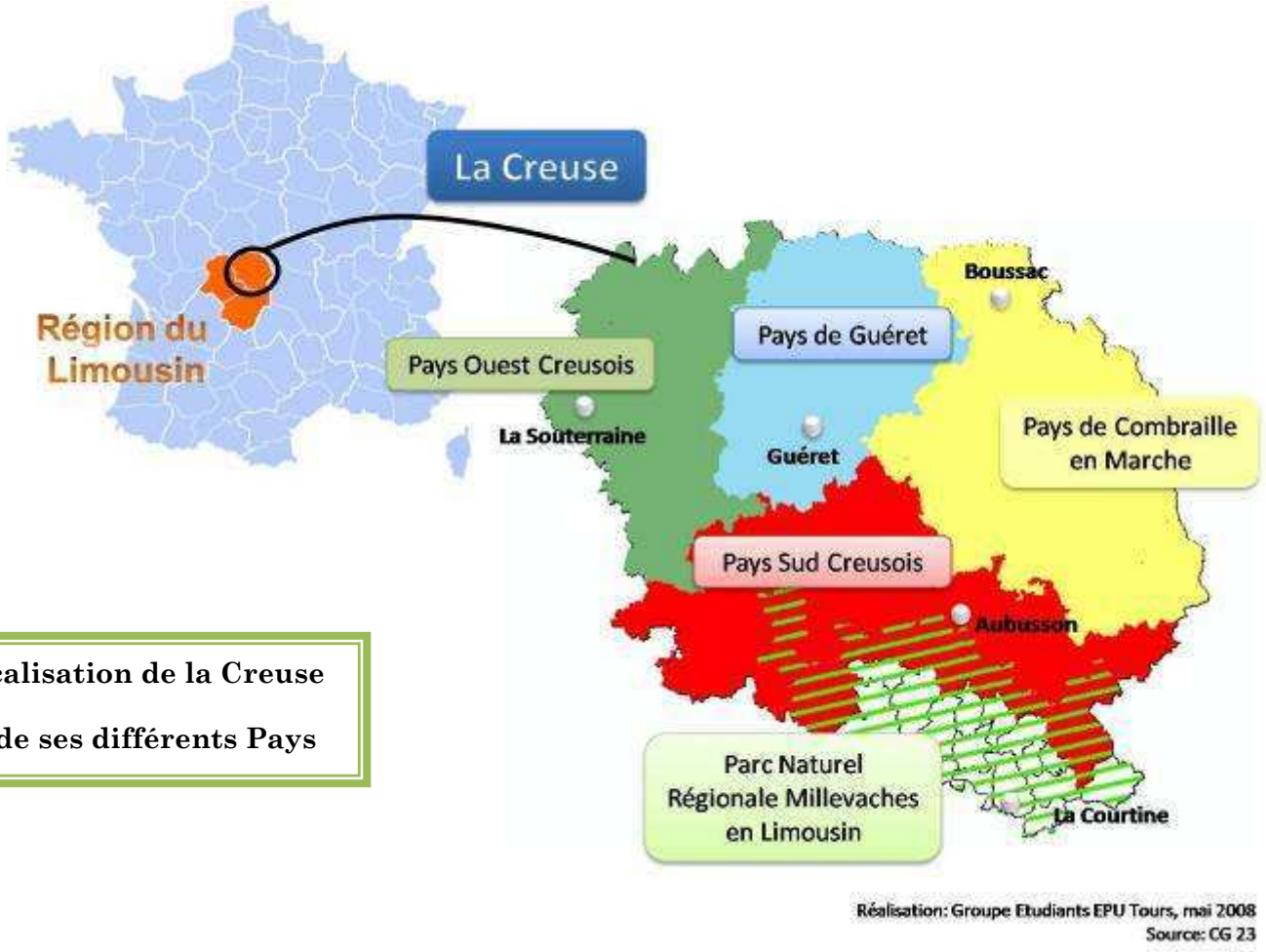

Localisation de la Creuse

et de ses différents Pays

A. Les caractéristiques générales

Le Pays du Sud Creusois se situe dans le département de la Creuse au sein de la région Limousin. Il recouvre la partie Sud du département de la Creuse, bordée à l'Ouest par la Haute-Vienne, au Sud par la Corrèze et à l'Est par le Puy-de-Dôme. Ce vaste territoire d'environ 1 600 km² s'organise autour de deux bassins de vie, reliés entre eux par un axe structurant, la RD 941.

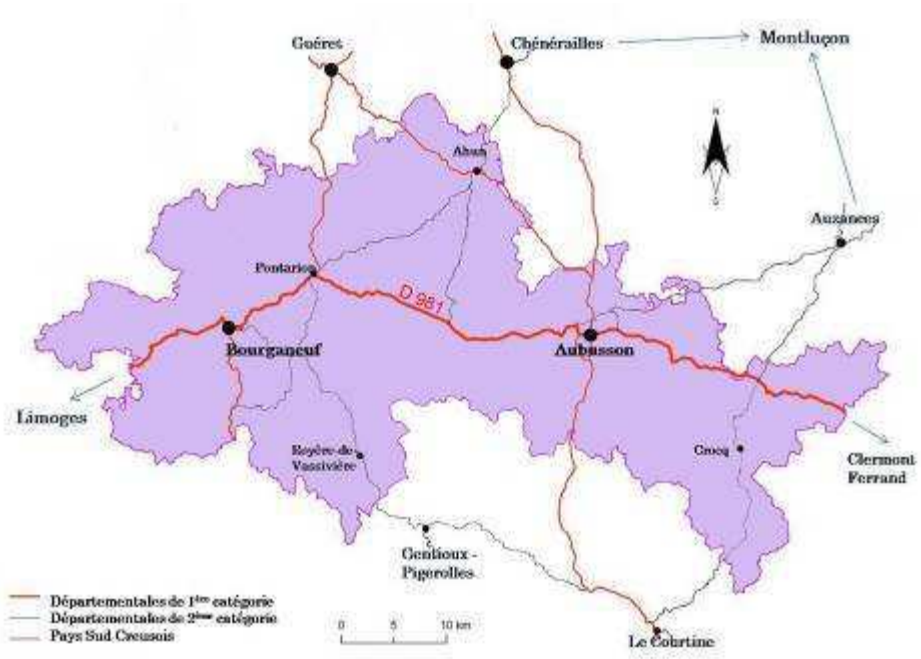

Figure 2: Axes Routiers principaux du Pays Sud Creusois

Le Pays est un territoire assez singulier, puisque les deux bassins de vie bien distincts d'Aubusson-Felletin et de Bourganeuf sont tournés vers deux pôles différents, respectivement Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme et Limoges en Haute-Vienne. Ils n'ont donc pas d'habitudes de travail en commun et les populations ont tendance à aller vers d'autres pôles plutôt que de se déplacer vers l'une des deux villes.

Les bassins de services (carte page suivante) montrent les zones d'influence des différentes communes pour tous les déplacements qui ne sont pas liés au travail. Ils sont constitués d'un pôle de services et d'une aire d'influence.

- ✓ Le pôle de services dispose d'une gamme étoffée de services de proximité, mais également d'une gamme de services intermédiaires. La commune est en règle générale le chef-lieu de canton.

- ✓ L'aire d'influence reflète l'attraction des pôles de services sur certaines communes alentours.

On peut constater qu'il existe trois grands bassins de services sur le territoire du Pays Sud Creusois : Aubusson, Bourganeuf et Felletin. Chacun exerce un rayonnement plus ou moins important allant au-delà des limites du Pays. Cependant, on s'aperçoit que certaines communes font partie de zones d'influences de pôles situés en dehors des limites du Pays Sud Creusois, cela pour des raisons d'habitudes ou de proximité spatiale.

Le reste du Pays doit faire face aux fermetures des petits commerces dans les villages les plus reculés, faute d'activité ou de repreneurs potentiels. Ce phénomène affecte notamment les populations les plus fragiles qui ont des problèmes de mobilité. Ainsi, bien que toute commune appartienne par définition à un bassin de services, le

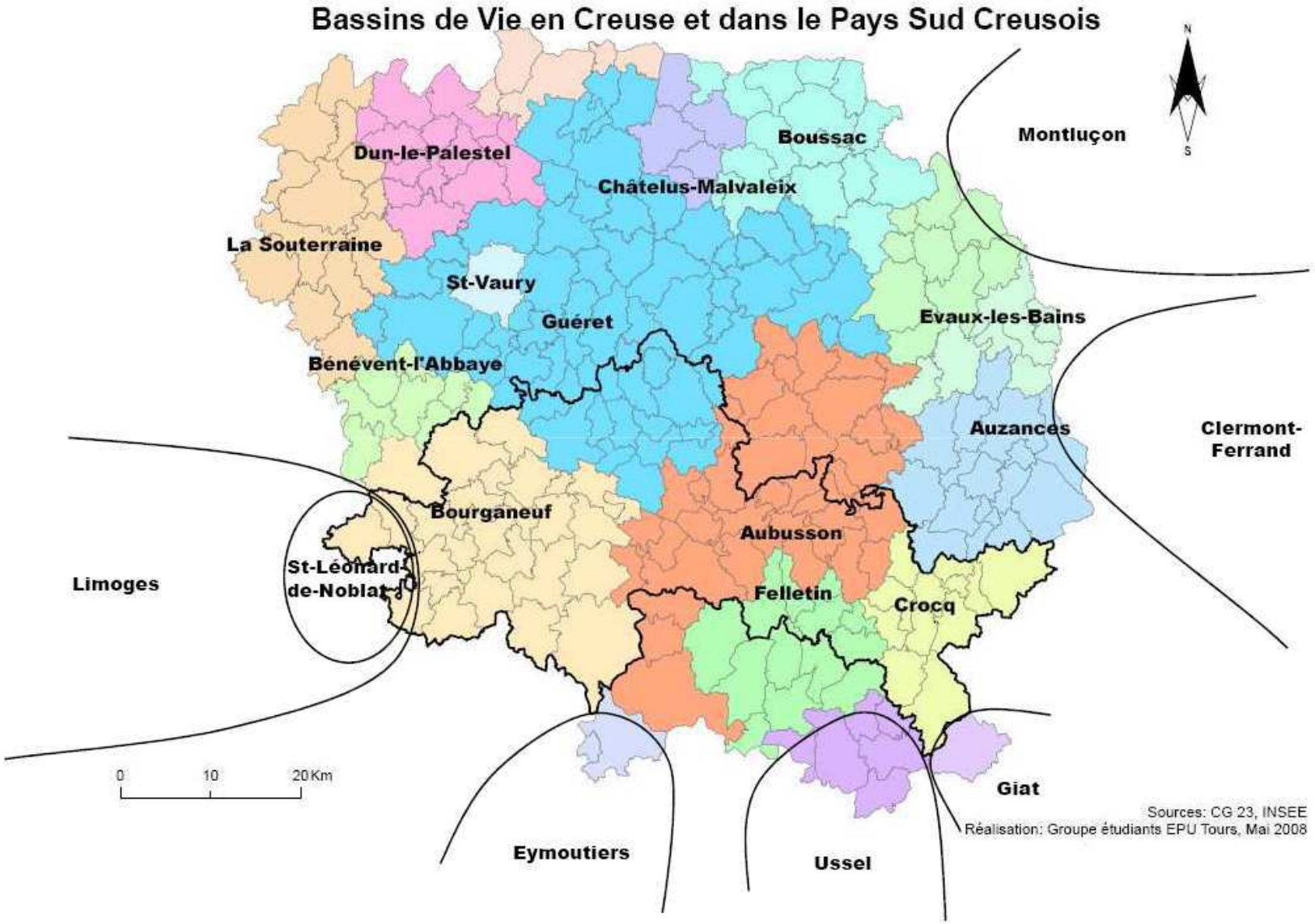
Bassins de Vie en Creuse et dans le Pays Sud Creusois
N
S
Montluçon
Boussac
Dun-le-Palestel
Châtelus-Malvaleix
La Souterraine
St-Vaury
Guéret
Evaux-les-Bains
Bénévent-l'Abbaye
Auzances
Clermont-Ferrand
Bourganeuf
Aubusson
St-Léonard-de-Noblat
Limoges
Felletin
Crocq
0
10
20 Km
Giat
Sources: CG 23, INSEE
Réalisation: Groupe étudiants EPU Tours, Mai 2008
Eymoutiers
Ussel

problème réside dans l'éloignement des communes en périphérie de ces aires d'influence.

La Creuse est touchée par un taux de chômage de 6,5 % (fin 2007, INSEE), ce qui est supérieur à la moyenne régionale du Limousin (6,2 %), mais inférieur à la moyenne nationale (7,4 %). Les 50 ans ou plus sont les plus touchés, et, depuis 2000, les femmes sont moins touchées que les hommes.

B. La création du Pays

Depuis 2004, date de signature de la charte, le Pays se compose de quatre communautés de communes :

- Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière,
- Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin,
- Communauté de Communes Creuse-Thaurion-Gartempe (CIATE)
- Communauté de Communes du Haut Pays Marchois,
- Une commune « isolée » : Saint-Silvain-Bellegarde.

C. Les différentes communautés de communes

Au nombre de quatre, celles-ci ont des caractéristiques et des compétences qui leurs sont propres, synthétisées dans le tableau n° 1. (page suivante)

Outre les compétences obligatoires d'Aménagement de l'espace communautaire et d'actions de Développement économique, qu'elles déclinent chacune selon leurs priorités, les communautés de communes se sont accordées un certain nombre de compétences supplémentaires (tableau n° 2).

Tableau 1 : Présentation générale des communautés de communes

	Chef-lieu	*Nb communes*	*Communes appartenant au PNR*	*Nb de délégués communautaires*	*Population**	*Densité* en hab/km²*	*Fiscalité*
CIATE Creuse Thaurion Gartempe	Ahun	28	/	60	7642-7743	16,8 – 17,0	TPU
CC de Bourganeuf et Royère de Vassivière	Bourganeuf	20	5	49	8251-8090	15,3 – 15,0	TPU
CC d'Aubusson Felletin	Aubusson	18	5	52	11593-11147	35,2 – 33,8	Taxes additionnelles
CC du Haut Pays Marchois	Crocq	13	5	30	3060-2934	14,6 – 14,0	Taxes additionnelles
Com de St Silvain-Bellegarde	/	Commune isolée	/	/	216	10,4**	/

**INSEE chiffres de 1999 et la réactualisation*
***pas de réactualisation*

Tableau 2: Compétences des communautés de communes (supplémentaires à l'aménagement de l'espace communautaire et au développement économique)

	CIATE	*CCBRV*	*CCAF*	*CCHPM*
Politique du logement et du cadre de vie, habitat	X	X	X	X
Voirie d'intérêt communautaire	X	X	X	
Protection et mise en valeur de l'environnement	X (+assainissement)	X	X	X
Développement culturel, action culturelle, développement sportif	X	X	X	
Développement touristique	X	X		X
Opération en lien avec les technologies de l'information et de la communication		X		
Action sociale d'intérêt communautaire	X		X (RAMI)	

D. Une population décroissante et vieillissante

1. Situation démographique du Pays Sud Creusois

Parmi les moins densément peuplés de France, le territoire creusois fait partie intégrante de la «diagonale du vide » qui court des Pyrénées au Nord-Est du pays. Depuis 1851, année de son maximum démographique (287 075 habitants), la Creuse perd en population et ne représente qu'un sixième du Limousin.

Le regain migratoire des communes rurales ne suffit pas à compenser en Creuse le déficit naturel, qui reste très fort. Avec un peu plus de 123 000 habitants au 1er janvier 2005, elle a perdu annuellement 0,2 % de ses habitants depuis 2000. Cette baisse est cependant trois fois moins importante que dans la décennie 90, grâce aux migrations : entre 1999 et 2005, l'excédent migratoire a été trois fois supérieur à celui de la période précédente.

Les communes du Sud du département sont moins densément peuplées qu'au Nord. Les contrastes de répartition des densités se sont affirmés avec l'exode rural, stoppé depuis les années soixante-dix, et avec l'urbanisation. Guéret, Aubusson, La Souterraine ou Bourganeuf sont des unités urbaines isolées dans des campagnes dépeuplées.

D'après le recensement général de la population de 1999, on compte 30 745 habitants sur le territoire du Pays Sud Creusois : l'effectif de population est donc relativement faible. Les habitants sont inégalement répartis sur le territoire et se concentrent dans les principaux pôles que constituent Aubusson et Bourganeuf, qui rassemblent respectivement 15 % et 10 % de la population du Pays. Ainsi, de grandes disparités démographiques existent sur le territoire. (cf. Annexe 5)

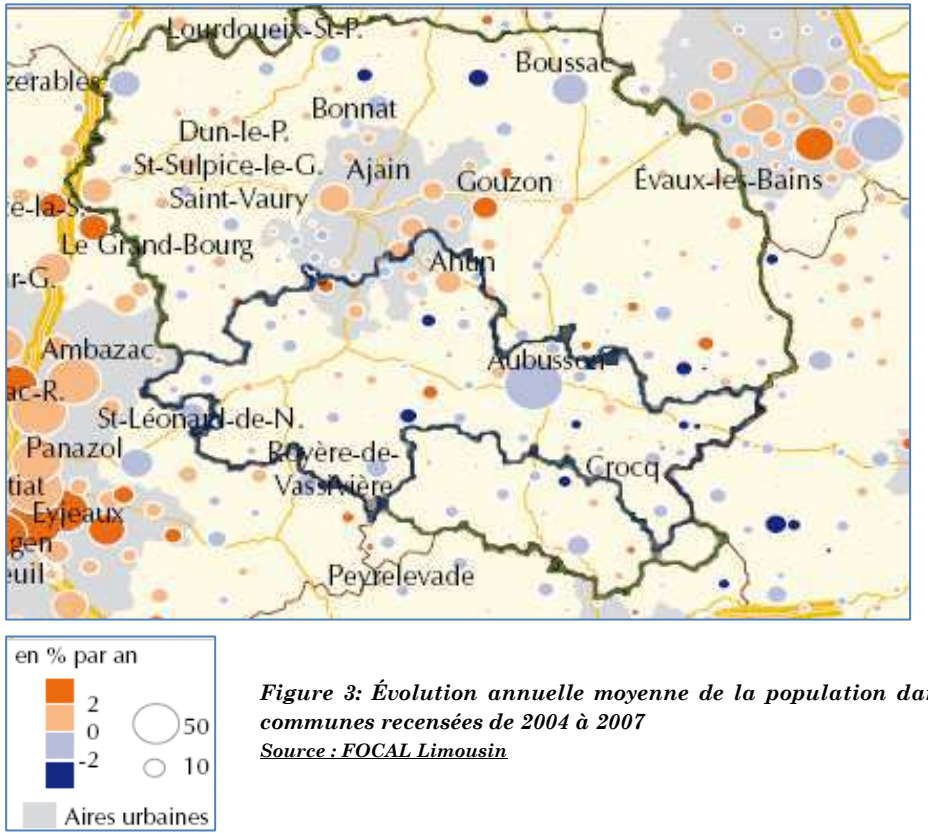

Figure 3: Évolution annuelle moyenne de la population dans les communes recensées de 2004 à 2007
Source : FOCAL Limousin

Globalement, la densité de population est plus élevée autour des pôles. Néanmoins, ces centres bourgs sont en perte de population.

La situation démographique du reste du territoire n'est pas la même. On retrouve des zones où le vieillissement de la population s'accroît. Il s'agit d'un territoire où le solde naturel est largement négatif (et n'est

pas compensé par le solde migratoire), et où la part des personnes âgées de plus de 75 ans est assez importante.

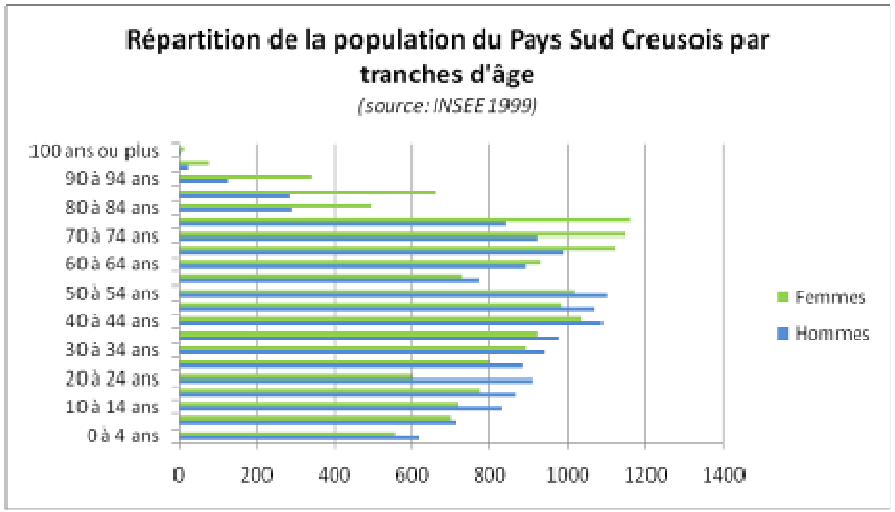

Figure 4: Pyramide des âges du Pays Sud Creusois
Réalisation Personnelle

Les nouveaux arrivants dans le Pays Sud Creusois sont des personnes entre 30 et 50 ans, plutôt en famille, des personnes de nationalité étrangère (anglaise ou turque principalement) ainsi qu'une forte proportion de retraités.

Par conséquent, le Pays du Sud Creusois est un territoire où la population décroît et vieillit. Il est important de prendre en compte ces éléments dans l'élaboration des services à la population.

2. Analyse multidimensionnelle de l'Observatoire Régional de Santé du Limousin

Une analyse multidimensionnelle *(l'analyse multi variée) propose une étude combinée de 3 types d'indicateurs :*

- ✓ *indicateurs* ***sanitaires*** *(il s'agit essentiellement de données de mortalité),*
- ✓ *indicateurs* ***démographiques*** *et* ***socio-économiques****,*
- ✓ ***Caractéristiques de l'offre de soins*** *et médico-sociale.*

Une cinquantaine d'indicateurs, disponibles au niveau du canton ou de la commune, ont ainsi été retenus. Ces indicateurs sont extraits de la base SCOREsanté constituée au niveau national par la FNORS (Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé) ou ont été collectés en provenance d'organismes divers.

Vu du niveau national, la majorité des cantons de la Creuse appartiennent à la même catégorie (cantons ruraux et âgés), ce qui est, bien sûr, largement insuffisant pour rendre compte de la diversité du département. Un modèle spécifique, construit sur les seules données régionales, a donc été utilisé.

Cette analyse a été commandée par la DRASS à l'Observatoire Régional de Santé du Limousin car elle constitue un intéressant outil d'aide à la décision en matière de politique sanitaire puisqu'elle permet d'établir une typologie sociosanitaire des territoires qui composent la région et, en particulier, d'identifier ceux qui présentent un cumul de handicaps.

L'intérêt de l'approche proposée est double puisqu'elle rend compte :

- ✓ *de l'hétérogénéité territoriale des situations rencontrées,*
- ✓ *du fait que l'état de santé d'une population résulte de la combinaison de très nombreux facteurs, interagissant souvent les uns avec les autres, combinaison que restitue difficilement une série d'indicateurs isolés.*

Elle est la synthèse d'études sur les inégalités de santé, les inégalités sociodémographiques et les inégalités dans l'offre sociale et médicosociale.

Lecture de la Carte Multidimensionnelle (carte n° 1 page suivante):

Cantons plutôt défavorisés :

D1 : Des cantons âgés, peu peuplés avec une mortalité générale importante, mais pas de surmortalité prématurée. De faibles revenus, des cantons très agricoles.

D2 : Des cantons âgés, peu peuplés avec une mortalité générale légèrement supérieure à la moyenne, mais une forte mortalité prématurée. De faibles revenus, des cantons très agricoles.

D3 : Petites villes ou bourgs, une surmortalité générale et prématurée. Forte proportion d'ouvriers ou d'employés, chômage plus élevé.

Cantons plutôt favorisés :

D4 : Cantons à dominante rurale, relativement favorisés, mortalité générale et prématurée inférieure à la moyenne. Offre de soins satisfaisante. Taux de chômage et de RMI faibles.

D5 : Cantons urbains. Population relativement jeune. Faible mortalité générale. Offre de soins satisfaisante. Forte proportion de cadres et d'employés.

Le Pays Sud Creusois se caractérise par une population âgée, un espace peu densément peuplé, très agricole, un faible niveau de revenus, une mortalité parfois importante, en particulier avant 65 ans, souvent imputable à des facteurs de risques individuels. Si l'offre de soins en libéral n'est pas déficitaire s'agissant des médecins généralistes et des infirmiers, il n'en va pas de même des spécialistes absents, des dentistes et des kinésithérapeutes. Cet espace est maillé par une série de petites villes ou de bourgs où l'on compte une assez forte proportion d'ouvriers et d'employés, des revenus dans la moyenne régionale avec toutefois un taux de chômage plus élevé. Du point de vue sanitaire, les villes comme Aubusson, Felletin, Bourganeuf, connaissent une surmortalité, avec en général une importante mortalité prématurée.

L'aire urbaine de Guéret-Saint-Vaury se trouve en situation plus favorable, tant du point de vue sanitaire (sous-mortalité, offre de soins en libéral satisfaisante, même en milieu rural), que du point de vue socio-économique et démographique (population plus jeune, davantage de cadres, d'employés et de professions intermédiaires, revenus plus élevés même dans les secteurs ruraux).

Analyse multidimensionnelle des inégalités socio-sanitaires par canton en Creuse

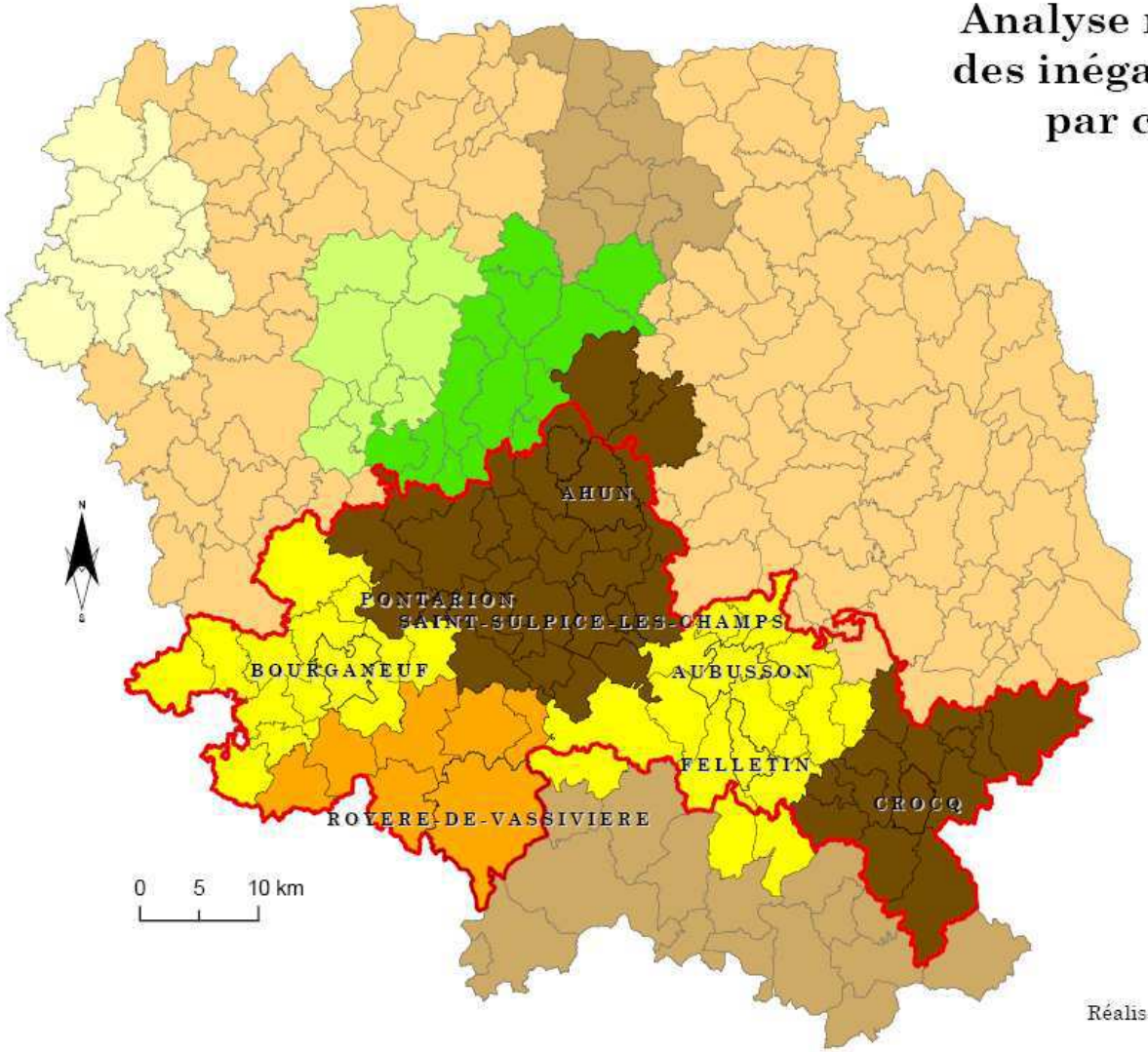

Cantons plutôt défavorisés

Pays Sud Creusois	Hors Pays
D1	D1
D2	D2
D3	D3

Cantons plutôt favorisés

D4
D5

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, ORS Limousin 2007

III. L'INVENTAIRE DES SERVICES A LA POPULATION DANS LE PAYS SUD CREUSOIS

A. Enfance, formation, culture et loisirs

1. Enfance

a. La Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Général

L'action du Conseil Général, à travers les compétences obligatoires de son pôle «Jeunesse et solidarités», concerne les enfants depuis leur conception jusqu'à leurs 25 ans. Elle traite donc de toute la politique familiale et de la santé mère-enfant.

La conception des politiques du Conseil Général se fait de façon centralisée à Guéret, mais leur mise en place concrète sur le terrain est décentralisée au niveau des UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale, voir p.60). Les périmètres des UTAS sont localisés sur la carte n°14 : les UTAS de Bourganeuf, Aubusson, Guéret et Auzances couvrent tout le Pays. Des assistantes sociales des UTAS travaillent sur tout le Pays (carte n°2)

La direction a trois fonctions :

- Le service Protection Maternelle Infantile, qui intervient pour la santé des mères et des enfants de moins de 6 ans.
- La planification familiale : rôle de conseil (distribution de contraceptifs, formation dans les établissements scolaires, accompagnement des Interruptions Volontaires de Grossesse,…)
- L'accompagnement des femmes: la direction a pour mission d'accompagner les grossesses difficiles à domicile grâce à une sage femme qui se déplace. Il n'y a en effet qu'une maternité en Creuse, à Guéret, en lien avec le service hospitalier. Les consultations réalisées par le personnel du PMI sont gratuites et ouvertes à tous.

La Creuse est un des rares départements à bénéficier d'un logiciel performant qui permet de gérer tout le suivi de la santé de chaque enfant, du contrôle des 8 jours à celui des 4 ans. Le Conseil Général possède ainsi une vision globale de la santé infantile en Creuse.

Carte n°2: Les assistantes sociales: leurs permanences et secteurs sur le Pays du Sud Creusois

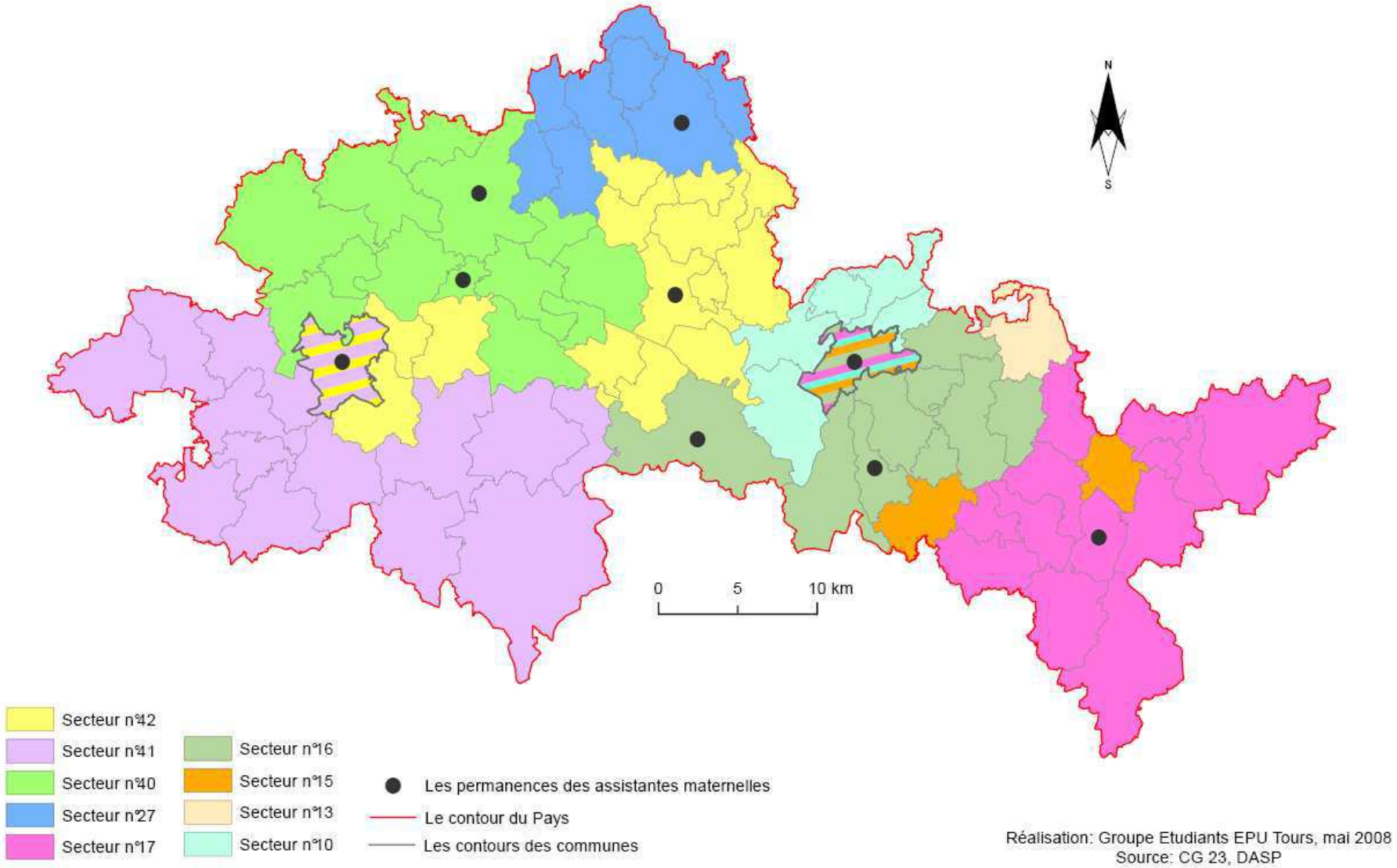

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, DASP

Depuis 2003, l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) du Limousin exploite, à la demande du Conseil Général et en collaboration avec le service PMI, les différents certificats et bilans de santé de la petite enfance, réalisés à 8 jours, 9 mois, 24 mois, et 4 ans. Il résulte de la synthèse de mai 2007 plusieurs éléments :

- *Suivi des femmes pendant la grossesse et santé de l'enfant : le Pays Sud Creusois présente des indicateurs plutôt favorables par rapport au reste de la Creuse.*
- *Au 9e mois, près de 40 % des mères se déclarent au foyer, environ 40 % des enfants sont gardés par un tiers, et moins de 20 % des enfants bénéficient d'un mode de garde collectif.*

La PMI est chargée de l'élaboration, du suivi et du contrôle des projets et des professionnels :

- Le Conseil Général est le référent médical des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

- Il assure des missions de santé publique (lutte contre la tuberculose et vaccinations).

- Il donne l'agrément des établissements de petite enfance : centres multi-accueil, assistantes maternelles (donne l'autorisation d'ouverture et le nombre de places autorisées).

- Il émet un avis à la DDJS pour l'agrément des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

- Il a un projet de mise en place d'une subvention pour les CLSH et les multi-accueils.

- Il mène une politique d'accompagnement des communes qui veulent monter un projet de structure d'accueil (conception des plans, participation aux réunions,…) et possibilités d'aides au financement (investissement et fonctionnement).

A savoir concernant les structures de garde des jeunes enfants :

- les centres multi-accueil remplacent les crèches et les haltes-garderies

- A mi-chemin entre le mode de garde individuel et collectif, la micro-crèche accueille au maximum 9 enfants de moins de 6 ans. Trois professionnels assurent l'encadrement. Une maison, un appartement ou un local mis à disposition par la mairie suffit, à condition d'être spacieux et sécurisé pour neuf enfants. Ce mode de garde est soumis au règlement d'une structure collective mais s'en trouve assoupli en ce qui concerne les locaux et l'encadrement.

- De plus en plus d'assistantes maternelles se regroupent dans un même local, souvent communal. Ceci permet, dans une structure plus souple et moins onéreuse qu'une micro crèche, d'étendre les horaires proposés. Un regroupement d'assistantes maternelles (AM), qui n'a pas de fondement juridique, présente l'intérêt de diminuer l'isolement des AM mais n'offre pas d'accueil supplémentaire puisque leur agrément pour trois enfants ne peut être dépassé.

Ces deux dernières structures sont encore expérimentales.

La PMI joue un rôle auprès des assistantes maternelles (AM) :

- Elle donne l'agrément,
- Elle assure une mission de formation (120h) : la formation dépend et est financée par le Conseil Général (CG),
- Elle gère le contrôle et le suivi des AM (le CG doit être averti de tout changement dans le « milieu de garde » des enfants),
- Elle favorise la promotion du métier et les échanges entre professionnels à travers les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

La profession d'AM est diffuse et isolée. Il existe donc un réel besoin de lier les professionnels, de les conseiller (en matière juridique, médiation avec les parents), et de permettre la promotion du métier (besoin de susciter de nouvelles vocations). C'est là l'objectif des RAM, lieux d'animation.

b. Les Relais d'Assistantes Maternelles

Il existe actuellement trois Relais d'Assistantes Maternelles en Creuse, dont deux dans le Pays Sud Creusois:

- Le RAM d'Aubusson est en réalité composé de deux éléments: le RAM dans les bureaux de Clé de Contacts (proposant des permanences sur deux demi-journées et sur rendez-vous) et le Roul'Doudou, qui est un RAM Itinérant. Le Roul'Doudou est né en juin 2005 de la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales, de la MSA, du Conseil Général de la Creuse et de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin. Il est porté par l'association Horizon Jeune et particulièrement par la section du Centre d'Animation de la Vie Locale Clé de Contacts.
- Le RAM de Bourganeuf est situé dans la maison de l'enfance. Dans ces locaux, la halte-garderie, le CLSH et l'accueil Parents Enfants sont regroupés avec le RAM permettant une lisibilité plus facile pour les parents.

Les RAM répondent aux missions suivantes :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Organiser un lieu d'informations, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et pour les candidats à l'agrément.
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Ainsi, les animatrices Marie-Paule Dennery du Roul'Doudou et Anne Fournon du RAM de Bourganeuf écoutent les AM (leurs problèmes, leurs envies), apportent des renseignements administratifs (les contrats, les caisses de retraite…), aident à la communication entre parents et AM, créent des activités pour l'éveil des enfants, qui permettent aussi à certaines AM d'avoir des conseils pour l'éveil et dans le domaine éducatif.

Marie-Paule Dennery se déplace facilement et le plus souvent possible sur le territoire pour faire connaître le Roul'Doudou. Celui-ci est un service accessible très facilement, il demande seulement une adhésion à l'association Clé de Contacts, qui est de deux euros. Le RAM de Bourganeuf est un service gratuit, il s'agit d'un service communal.

Le Roul'Doudou se déplace sur la communauté de communes d'Aubusson-Felletin à Aubusson (les anciens locaux de Philips et bientôt au Pôle Enfance Jeunesse), au CLSH de Felletin, à la cantine scolaire de Saint Amand et à la salle polyvalente Saint Alpien. Il intervient aussi sur la communauté de communes du Haut Pays Marchois dans la salle des fêtes de Crocq et la salle des associations de Mérinchal. Le Roul'Doudou se déplace dans toute commune qui en fait la demande.

Le RAM de Bourganeuf a pour secteur d'activité les cantons de Bourganeuf, de Royère-de-Vassivière et de Pontarion.

Les assistantes maternelles en exercice actuellement sont au nombre de 58 sur la communauté de communes d'Aubusson-Felletin et 18 sur la communauté de communes du Haut Pays Marchois. Sur le territoire du RAM de Bourganeuf, où une quarantaine d'assistantes maternelles sont installées, seulement une dizaine côtois le relais (principalement celles situées à Bourganeuf). Elles ont souvent entre un et trois enfants, l'agrément est aujourd'hui donné pour trois places. Cependant, avec une bonne organisation, une AM peut avoir cinq enfants inscrits, mais n'en garder que trois au maximum en même temps.

Aujourd'hui, la formation des assistantes maternelles est plus difficile. Il faut effectuer la formation initiale avant l'accueil de tout enfant (60 heures), puis passer 60 heures au contact des enfants. Il faut en moyenne six mois pour obtenir l'agrément. Par conséquent, cette nouvelle formation demande plus de motivation de la part des futures assistantes maternelles, et offre donc une meilleure qualité d'accueil pour les enfants.

La moyenne d'âge des assistantes maternelles se situe entre 40 et 45 ans. En nombre insuffisant, elles ne sont pas toujours embauchées par affinité avec les parents. De ce fait, si cela ne se passe pas bien avec un enfant, l'AM souffrira d'une mauvaise image et par le fameux « bouche à oreille » bien répandu en milieu rural, l'assistante maternelle pourra se retrouver sans enfant alors que certains parents auront du mal à faire garder le leur.

Les RAM pourraient se voir confier le « service public de la petite enfance » qui aura pour mission d'informer les parents sur toutes les possibilités de garde. Un logiciel, encore en projet, donnerait les disponibilités des 850 AM du département. Outil essentiel aux relais, il permettrait d'informer les parents en temps réel.

La gestion de la petite enfance se fait à plusieurs échelles: le CG, les communautés de communes et les communes.

Ces dernières ont compris tout l'enjeu pour le territoire de la garde d'enfants : Bourganeuf a regroupé dans la Maison de l'Enfance une halte-garderie, un RAM et un CLSH, la CIATE gère avec dynamisme les CLSH de son territoire et la CCAF a mis en place un Pôle Enfance grâce au concours d'une association au rayonnement important sur le territoire du Pays.

Cependant, malgré ses innovations, le territoire manque toujours de places de garde pour les enfants.

2. Éducation et formation

a. Écoles élémentaires et maternelles (carte n° 3)

Le Pays Sud Creusois compte un peu plus de 2200 enfants scolarisés en école maternelle (de 2 à 5 ans) ou élémentaire (de 6 à 11 ans). La taille des écoles est extrêmement variable, allant de 114 (Felletin, rentrée 2007) à une dizaine d'élèves seulement (Saint Junien la Bregère, Saint Avis de Tardes,…). Si les écoles de la taille de la première ne rencontrent pas de difficultés particulières, en dessous d'une dizaine d'élèves la fermeture de la structure est souvent inévitable, pour des raisons aussi bien pédagogiques qu'économiques.

Pour tenter de conserver une certaine proximité des écoles primaires, des regroupements se forment :

- les RPID (Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé) : les enfants de plusieurs communes se regroupent dans la même classe, et les niveaux sont répartis sur les différentes communes, l'organisation générale variant chaque année à l'appréciation des directeurs d'école en fonction des effectifs. (cf. Tableau 1)

- les RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) : lorsqu'une commune voit son école fermer, les enfants sont alors scolarisés dans la commune la plus proche, où l'école devient dès lors un RPIC.

Le Pays Sud Creusois compte huit RPID (cf. annexe 6), dont trois se font avec des communes hors du Pays. Mais même grâce à cette procédure, les effectifs restent parfois trop faibles pour maintenir le service. C'est par exemple le cas du RPID de la Chapelle St Martial – Lépinas – Maisonisses, qui, faute d'effectifs suffisamment conséquents, a fermé progressivement entre les rentrées 2005 et 2008.

Attention : sur la carte n°3, les tranches démographiques sont celles de l'INSEE : 0 à 9 ans. Or, une école maternelle est destinée aux enfants de 2 à 5 ans, et une école primaire à ceux de 2 à 11 ans (une école primaire est l'association d'une école maternelle et d'une école élémentaire (de 6 à 11 ans), ou une école élémentaire seule). Par ailleurs, les données démographiques sont celles du recensement de 1999, partiellement mis à jour entre 2004 et 2006, tandis que les effectifs scolaires sont ceux de la rentrée 2007. Les résultats de la comparaison de ces deux données sont donc à nuancer.

Aubusson est dotée de trois écoles élémentaires et de trois écoles maternelles tandis que Bourganeuf a deux écoles élémentaires et une maternelle. Autour de Bourganeuf, de nombreuses communes sont situées en ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) et bénéficient dans ce cadre pour tous les établissements scolaires (écoles, collège, lycée) de moyens financiers et humains supplémentaires.

L'Accompagnement éducatif institutionnel en zone d'éducation prioritaire :

Le collège de Bourganeuf (éducation prioritaire EP2) organise un accompagnement éducatif proposé aux écoles (une trentaine d'élèves de CE2, CM1 et CM2 et aux collégiens, sous la forme de deux volets.

- ✓ un volet d'aide aux devoirs les lundi, mardi et jeudi (25 élèves)
- ✓ un volet culturel et sportif comportant 4 ateliers : trial, boxe, golf et théâtre-écriture (20 élèves)

Cet accompagnement existe également à Saint-Dizier-Leyrenne et à Pontarion.

Carte N°3 : Répartition des écoles maternelles et primaires sur le Pays du Sud Creusois

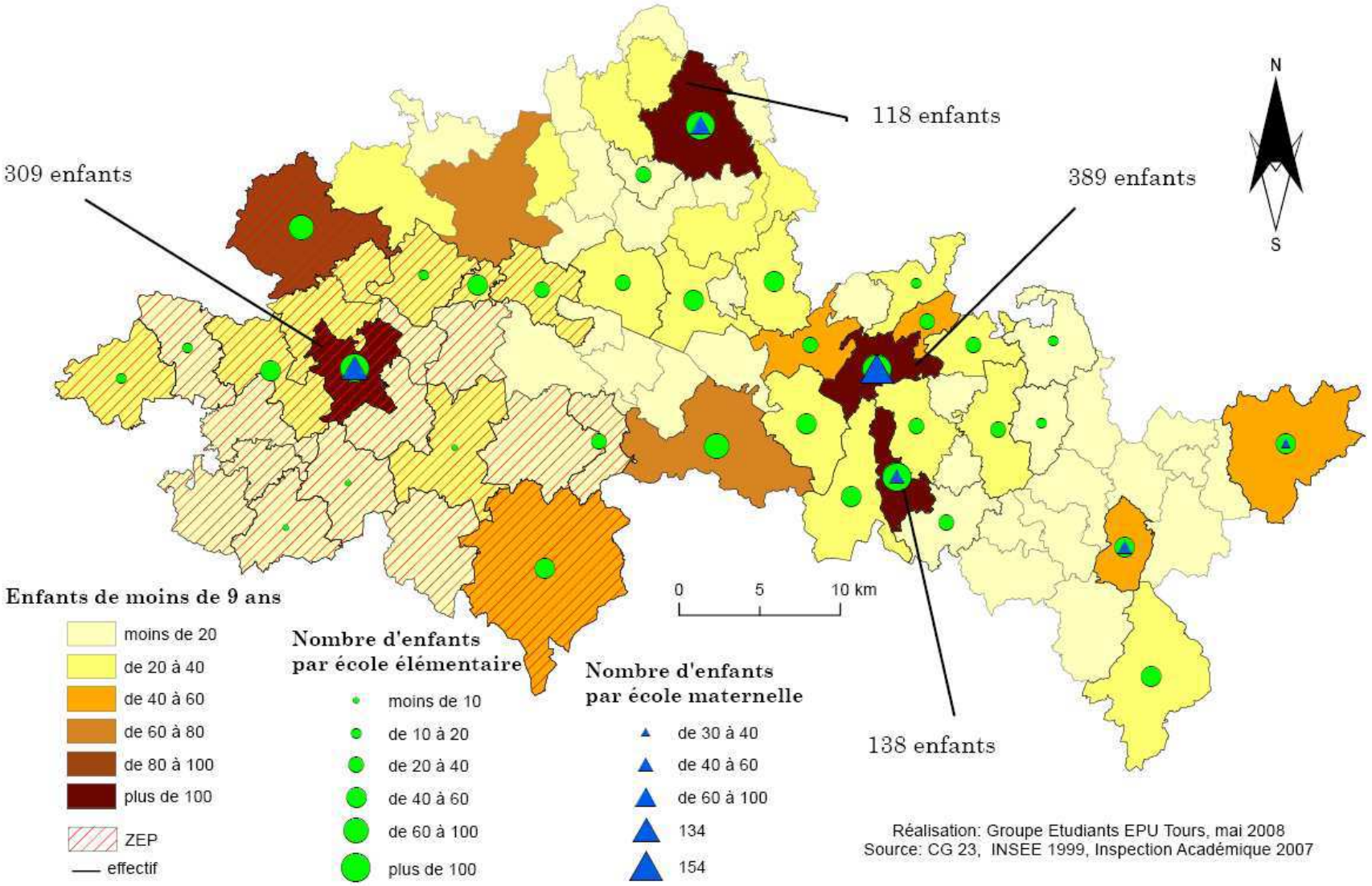

b. Collèges

5 des 18 collèges départementaux sont fréquentés par des enfants du Pays Sud Creusois : Ahun, Aubusson, Bourganeuf, Crocq et Felletin. Leurs effectifs et la provenance de leurs élèves sont visibles sur la carte n°4. Le collège de Crocq comprend moins de 100 élèves.

Le tableau ci-après illustre les enseignements linguistiques dispensés dans chacun d'entre eux.

	Langue Vivante 1		Langue Vivante 2				Langue Optionnelle	
Collège\ Langue	An-glais	Alle-mand	An-glais	Alle-mand	Espa-gnol	Ita-lien	Latin	Grec
Ahun, *Ahun*	✓			✓	✓		✓	
Aubusson, *Eugène Jamot*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Bourganeuf, *Jean Picart le Doux (ZEP)*	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Crocq, *Georges Nigremont*	✓				✓		✓	
Felletin, *Jacques Grancher*	✓				✓	✓	✓	

Tableau 1: Enseignements des langues en collège

Outre les enseignements correspondants à un cursus « de base », d'autres sections sont ouvert, qui offrent un nombre d'heures de cours de langue hebdomadaire supérieur :

- 6ème bilangue à Aubusson, Bourganeuf et Felletin
- Section européenne 4ème-3ème en anglais à Aubusson

Il existe également d'autres sections, destinées à des élèves en difficultés :

- Les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) :

Deux SEGPA sont situées sur le territoire du Pays Sud Creusois : Aubusson et Bourganeuf. Dans ces sections, qui peuvent être suivies durant toute la durée du collège ou pour une ou deux années seulement, la grille horaire hebdomadaire proposée aux élèves est différente et inclut des ateliers. Chaque SEGPA est spécialisée dans un domaine, dans les domaines textile et mécanique pour Aubusson, dans le bâtiment/finitions et les services aux collectivités pour Bourganeuf. En fin de 3ème SEGPA, le niveau de l'élève est validé par un CFG (entretien et dossier sur ce qui a été réalisé en atelier). Plusieurs stages ponctuent l'année scolaire. La demande de SEGPA doit être faite par les parents, puis elle est examinée par une commission. En termes d'effectifs, chaque classe compte entre 9 et 18 élèves, soit une quarantaine d'élèves à Aubusson à la rentrée 2007 et 60 à Bourganeuf.

- Les DP 3h (Découverte Professionnelle 3 heures):

Les élèves le souhaitant peuvent passer trois heures hebdomadaires sur la « culture entreprise », (comment rédiger un CV, rechercher un emploi…) et deux stages en entreprise en plus de la grille hebdomadaire des autres élèves. Cette possibilité est offerte à tous les 3èmes, de façon nationale.

Carte N°4 : Les Collèges du Pays Sud Creusois

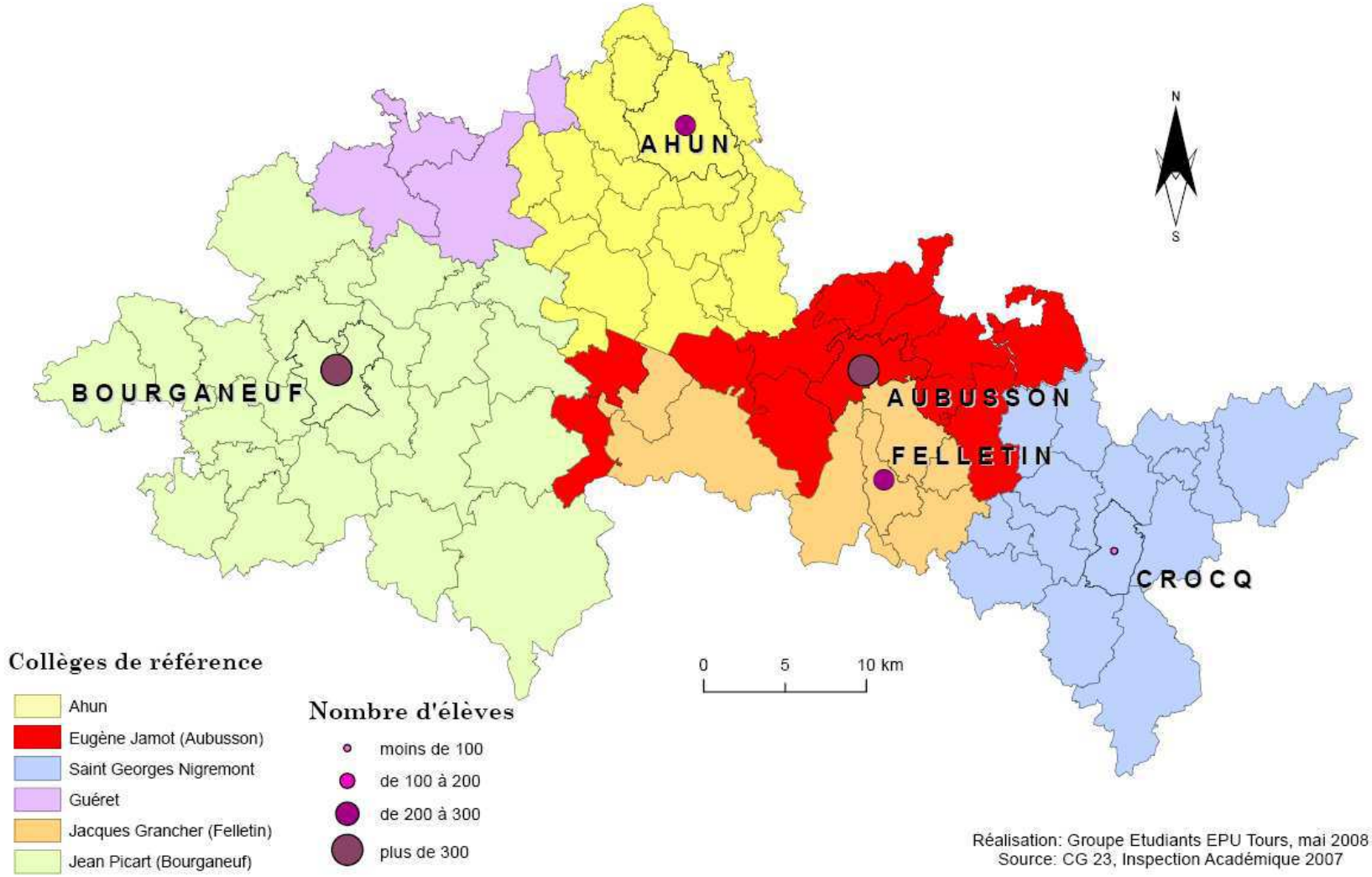

- La classe relais :

Destinées aux élèves en totale rupture avec le milieu scolaire, ces sections n'accueillent simultanément que six élèves au maximum. Ceux-ci n'y sont scolarisés que pour quelques mois, et retournent dans leur collège d'origine tous les vendredis. Pilotée par l'Inspection Académique (qui décide de la création d'une structure de classe relais), l'équipe pédagogique est composée d'un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, d'auxiliaires de vie scolaire, d'assistants d'éducation, et d'enseignants. L'entrée d'un élève en classe relais se fait, avec accord des parents, sur décision d'une commission réunie à la demande du chef d'établissement. En Creuse, une seule section existe, dont les locaux sont situés à Guéret. Le collège de Bourganeuf propose à ses élèves ayant le profil d'y entrer. Pour l'année scolaire 2007-2008, cela n'a concerné que deux élèves.

Sur le territoire du Pays Sud Creusois, n'est proposée aucune section sport étude.

En ce qui concerne l'évolution démographique globale des collèges du secteur étudié, certains connaissent une certaine croissance (Ahun). Le collège de Crocq est celui présentant le plus faible effectif (93 élèves), toutefois sa fermeture n'est pas envisagée, pour ne pas obliger les élèves à « fuir » vers les départements limitrophes.

c. Lycées (carte n° 5)

Lycées d'enseignement général et technologique

Il s'agit des lycées d'Aubusson et du LMB à Felletin. Chacun possède des sections de la seconde à la terminale, auxquelles s'ajoutent les Brevets de Technicien.

Aubusson, **Lycée Eugène Jamot**	**Felletin,** **Lycée des Métiers du Bâtiment**
Bac: S, ES, L, STT	Brevet de Technicien : encadrement de chantier Bac : STI bois, STI génie civil Bac pro : aménagements et finitions, arts de la pierre, construction bâtiment gros œuvre, technicien menuisier agenceur

Tableau 2: Lycées d'enseignement général et technologique du Pays Sud Creusois

Lycées professionnels et sections d'éducation professionnelle

Les lycées professionnels dispensent les formations suivantes : CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), BEP (Brevet d'Enseignement Professionnel), BP (Brevet Professionnel), Bac Professionnel.

Carte N°5 : Les Lycées du Pays Sud Creusois

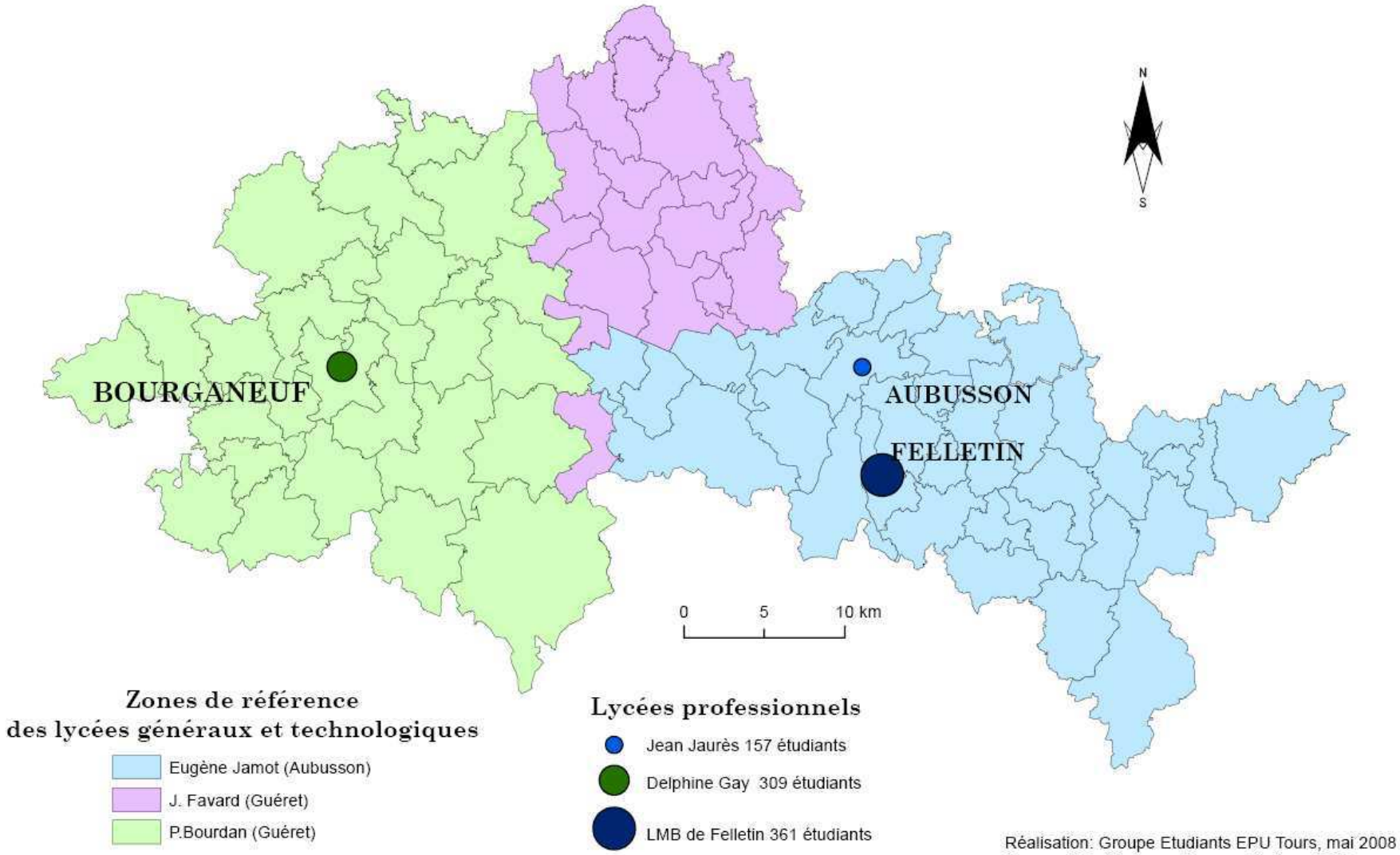

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, Inspection académique 2007

Le Pays Sud Creusois compte trois lycées professionnels (LP). Tous proposent des formations de CAP, BEP, bac pro.

Les LP d'Aubusson et de Bourganeuf proposent aussi des 3ème DP6 (Découverte Professionnelle 6 heures), dans lesquelles les collégiens bénéficient de six heures de « culture entreprise » chaque semaine.

Aubusson, **lycée Jean Jaurès**	**Bourganeuf,** **lycée Delphine Gay (ZEP)**	**Felletin,** **Lycée des Métiers du Bâtiment**
CAP : assistant technique en milieu familial et collectif, maintenance des matériels option parcs et jardins, employé de commerce multispécialités BEP : vente action marchande Bac pro : commerce	CAP : coiffure, esthétique cosmétique BEP : carrières sanitaires et sociales, métiers de la mode et des industries connexes, métiers de la restauration et de l'hôtellerie Bac pro : esthétique - cosmétique -parfumerie, artisanat et métiers d'art, vêtements et accessoires de mode	CAP : charpente en -1 an, maçon, menuiserie, peinture, taille de pierre, finition, menuiserie - agencement BEP : techniques gros œuvre du bâtiment BP : métiers de la pierre

Tableau 3: Lycées professionnels du Pays Sud Creusois

Enseignement supérieur

En ce qui concerne l'Éducation Nationale, seuls des BTS (Brevet de Techniciens Supérieurs) sont proposés, au sein des lycées d'Aubusson et du LMB de Felletin.

Aubusson, **Lycée Eugène Jamot**	**Felletin,** **Lycée des Métiers du Bâtiment**
BTS : informatique de gestion	BTS : aménagement et finitions, bâtiment, constructions métalliques, enveloppe du bâtiment, systèmes constructifs bois habitat

Tableau 4: Enseignement supérieur dans les lycées du Pays Sud Creusois

De plus, un Institut Universitaire Professionnalisé (au sein de l'EPLEFPA d'Ahun) offre une formation en Valorisation du Patrimoine Rural. Cet enseignement a un rayonnement régional et national.

École Nationale Supérieure d'Art de Limoges-Aubusson

L'ENSA est un établissement public d'enseignement supérieur rattaché au Ministère de la Culture et de la Communication. Elle dispense des enseignements structurés autour des options art et design, intégrant les pratiques des arts du feu et du textile dans ces deux options. L'École dispense un enseignement sur les deux sites limousins de Limoges et Aubusson. La vocation du site d'Aubusson est de mettre en relation des étudiants, des artistes, des enseignants et des professionnels de la filière artisanale et industrielle.
L'ENSA prépare au diplôme national d'art plastique (DNAP) de niveau BAC +3 dans les options ART ou DESIGN et au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) de niveau BAC +5 dans les options ART ou DESIGN.

d. Enseignement agricole : EPLEFPA d'Ahun

Il n'y a qu'une structure de formation agricole en Creuse, à Ahun. On y trouve regroupés un enseignement secondaire, supérieur, professionnel, par apprentissage, et de la formation continue.

Au sein de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) d'Ahun, les élèves ou universitaires (680), stagiaires, et apprentis (160) sont intégrés à un véritable pôle d'études agronomique. Rattaché au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, l'EPLEFPA d'Ahun est également antenne de l'Université de Limoges. L'établissement bénéficie d'une infrastructure fonctionnelle étendue sur 365 ha, composée de 173 ha de surface agricole utile, 65 ha d'estives, 47 ha de surfaces boisées, 60 ha d'étangs.

L'établissement regroupe trois unités d'enseignements:

- le Lycée
- le Centre de Formation d'Apprentis (antennes à Bourganeuf et Dun le Palestel)
- le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (antenne à Bourganeuf)

Chaque unité dispense des formations dans chacun des 4 pôles :

- pôle agriculture
- pôle eau
- pôle service
- pôle patrimoine

Les enseignements sont donc aussi nombreux que variés, répertoriés dans leur intégralité dans l'annexe n° 7.

Pour la partie lycée, on trouve des :

4ème et 3ème de l'enseignement agricole, seconde générale et technologique, BEPA, Bac technologique, Licence professionnelle, Institut universitaire professionnalisé (IUP).

On peut noter que l'IUP d'Ahun offre un enseignement supérieur jusqu'à Bac + 5 (licence 3, Master 1 et Master 2)

Pour la partie CFA, on trouve des : *CAPA, BEPA, BP, Bac pro, BTSA*

Pour la partie CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), centre de formation pour adulte :
Modules, Stage d'initiation, préqualification aux métiers de l'agriculture, Salarié polyvalent agricole, Brevet professionnel, Certificat de capacité, BTSA, Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et sportive, Créer et ouvrir un hébergement touristique en milieu rural, Formation informatique et Certificat de navigation Internet, Mention complémentaire, Institut Universitaire Professionnalisé (IUP)

e. CFA

Plusieurs structures de Creuse proposent des formations en alternance, réalisées au sein de CFA (Centre de Formation des Apprentis), dont deux se trouvent sur le territoire du Pays Sud Creusois, et un à Guéret.

Felletin, lycée des Métiers du Bâtiment	**Bourganeuf, lycée Delphine Gay**	**Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Creuse**
BP : charpentier, métiers de la pierre BTS	BP : cuisinier, restauration CAP : cuisine, restauration, coiffure	Bac pro : commerce CAP : employé de commerce multi-spécialités, employé vente produits alimentaires, employé vente produits d'équipement courant

Tableau 5: Centres d'apprentissage

f. Autres établissements scolaires de Creuse (hors Pays) :

Aux structures étudiées ci-dessus s'ajoutent les lycées suivants, situés en dehors du Pays Sud Creusois, mais permettant de diversifier les formations proposées.

Lycées de Guéret :

- Pierre Bourdan :
  - Bacs : S, L, ES, STG (Sciences et Technologies de la Gestion) ;
  - BTS : Assistant de Gestion PME-PMI, Négociation et relation client
- Jean Favard :
  - BEP : Tertiaire, Métiers de la production mécanique informatisée ;
  - Bac pro : secrétariat comptabilité
  - Bac : S, STI génie mécanique, STI génie électronique, STL (Sciences Technologique de Laboratoire), ST2S (Sciences et technologies de la Santé et du Social)
  - BTS : Domotique, MAI (Mécanique et Automatismes Industriels)
  - MOP : préparation au concours d'infirmière
- Notre Dame : lycée privé général (séries S et ES)

La Souterraine, lycée Raymond Loewy :

- enseignements spécifiques en arts appliqués au lycée ;
- BTS : Communication visuelle, Design de produits, Design d'espace

Saint Vaury, lycée Louis Gaston Roussillat :

- Bac Pro : technicien d'usinage, électrotechnique énergie équipements communicants, maintenance voitures ;
- BEP : électrotechnique, maintenance véhicules matériels
- CAP : installation en équipement électrique, agent prévention et sécurité, petite enfance

g. Autres structures de formation :

Les Instituts Médico-Educatifs (IME)

Les IME dépendent de l'ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés), qui est une compétence de l'Éducation Nationale. La plupart des structures d'accueil des élèves handicapés se trouvent à Guéret, mais on trouve également les établissements suivants sur le territoire du Pays :

	Nom	Clientèle	Capacité
Guéret	IME de GRANCHER	Déficience Intellectuelle	57
Felletin	IME Denis FORESTIER	Déficience Intellectuelle	50
Le Monteil-au-Vicomte	IME Pierre D'AUBUSSON	Retard Mental Léger	50
Aubusson	IME l'Echange		
Felletin	CLIS* élémentaire		
Aubusson	UPI** E. Jamot		

Tableau 6: Instituts Médico-spécialisés

*Classe d'Intégration Scolaire
**Unité Pédagogique d'Intégration

Les Services d'Education Spécialisés et de Soins à Domicile (SESSAD)

Les SESSAD sont devenus, dans le secteur médico-éducatif, la structure privilégiée de l'aide à l'intégration scolaire. Ils apportent au jeune, en association avec les parents, une aide à l'autonomie, par un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique individualisé.

Le SESSAD de Felletin, membre de l'association ALEFPA (association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie) accueille environ 35 enfants de 3 à 20 ans dans ses trois antennes : Felletin (15 enfants), Bourganeuf (10) et Chénérailles (hors Pays Sud Creusois, 10 également). Les équipes pluridisciplinaires sont composées d'éducateurs spécialisés, de psychologues, d'instituteurs spécialisés, de psychomotriciens, etc. Elles interviennent dans le cadre d'une intégration scolaire, comme auprès des enfants et adolescents non-scolarisés, dans leurs différents lieux de (famille, école, etc.).

Le SESSAD de Felletin a l'agrément pour les déficients intellectuels légers et moyens, ou présentant des troubles du caractère ou du comportement. Il travaille avec de nombreux partenaires par convention : spécialistes, écoles, collèges, lycées, etc. C'est la MDPH qui lui envoie une notification pour le nombre de places. A la rentrée 2008, toutes les places seront pourvues.

Globalement, les possibilités d'étude en Creuse sont, aux vues de toutes les structures existantes, tournées principalement vers les professions techniques et artisanales, en particulier dans le domaine du bâtiment et dans celui de l'exploitation du milieu naturel (agriculture, foresterie, aquaculture, environnement,…). Les carrières sanitaires et sociales sont également bien représentées à Bourganeuf.

La plupart des formations sont courtes : bac pro, BEP, ou CAP.

Les études supérieures sont moins représentées, à l'exception de l'ENSA d'Aubusson, de l'IUP d'Ahun et des BTS existant dans les domaines précités. L'offre réelle est plus diversifiée dès lors que la mobilité des étudiants leur donne accès aux universités les plus proches (Clermont-Ferrand, Limoges,…).

h. Information et orientation

Le réseau Information Jeunesse

Le réseau Information Jeunesse, composé d'un centre régional (CRIJ), d'un Bureau Information Jeunesse (BIJ) à Guéret, et de six Points Information Jeunesse (PIJ) en Creuse, propose des informations dans des domaines très variés : enseignement, métiers, emploi, formation continue, vie quotidienne, loisirs, sports, vacances, étranger.
La documentation est accessible à tous, l'information est anonyme et gratuite.

- Bureau Information Jeunesse Départemental (et PIJ)
  Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
  Centre culturel d'animation et de loisirs, GUERET

Antenne du CRIJ sur le Pays Sud Creusois, le PIJ a pour mission d'informer la population toutes tranches d'âges confondues sur l'orientation, les loisirs, la santé, la vie sociale, la culture.

- PIJ - Centre Social AGORA
  Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
  Maison des associations, BOURGANEUF

- PIJ AUBUSSON - Foyer des Jeunes Travailleurs : 14, rue des Fusillés - 23200 Aubusson - Tél. : 05.55.66.13.59

Les CIO

Le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) informe et oriente les personnes scolarisées ou non (si l'interruption date de moins d'un an) sur les offres de formation.

CIO Aubusson, 30 rue Jean Jaurès, 23200 Aubusson.
Tel :05.55.66.16.18

CIO Guéret, 8 av Manouvrier BP 82, 23002 Guéret cedex.
Tel : 05.55.52.07.23
Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures et permanences pendant les vacances scolaires.

3. Sports, loisirs, culture

a. Les Contrats Educatifs Locaux

Les Contrats Educatifs Locaux ont pour objet la démocratisation de l'accès à la culture et aux loisirs, le développement harmonieux des enfants et des jeunes, leur réussite scolaire et leur participation active et réelle à la vie de la cité.

Ils sont signés entre l'État, le Département, les communes et les communautés de communes concernées, et le Conseil Général accorde aux structures organisatrices d'activités socioculturelles et sportives des subventions destinées à les aider à financer les dépenses de mobilité. Les bénéficiaires concernés sont les associations, communes, communautés de communes et collèges inscrits dans un Contrat Educatif Local.

Six Contrats Educatifs Locaux sont présents sur le territoire (carte n°6), et deux sont en projet (dont un remplacerait celui d'Aubusson) :

- Aubusson - signature en 2006
- CIATE - 2007
- Royère-de-Vassivière - 2005
- Haut Pays Marchois - 2004
- St-Pierre-Chérignat, St-Martin-Ste-Catherine, Châtelus-le-Marcheix, St-Goussaud - 2005
- St-Dizier-Leyrenne - 2005

Carte n°6: Les Contrats Educatifs locaux sur le Pays du Sud Creusois

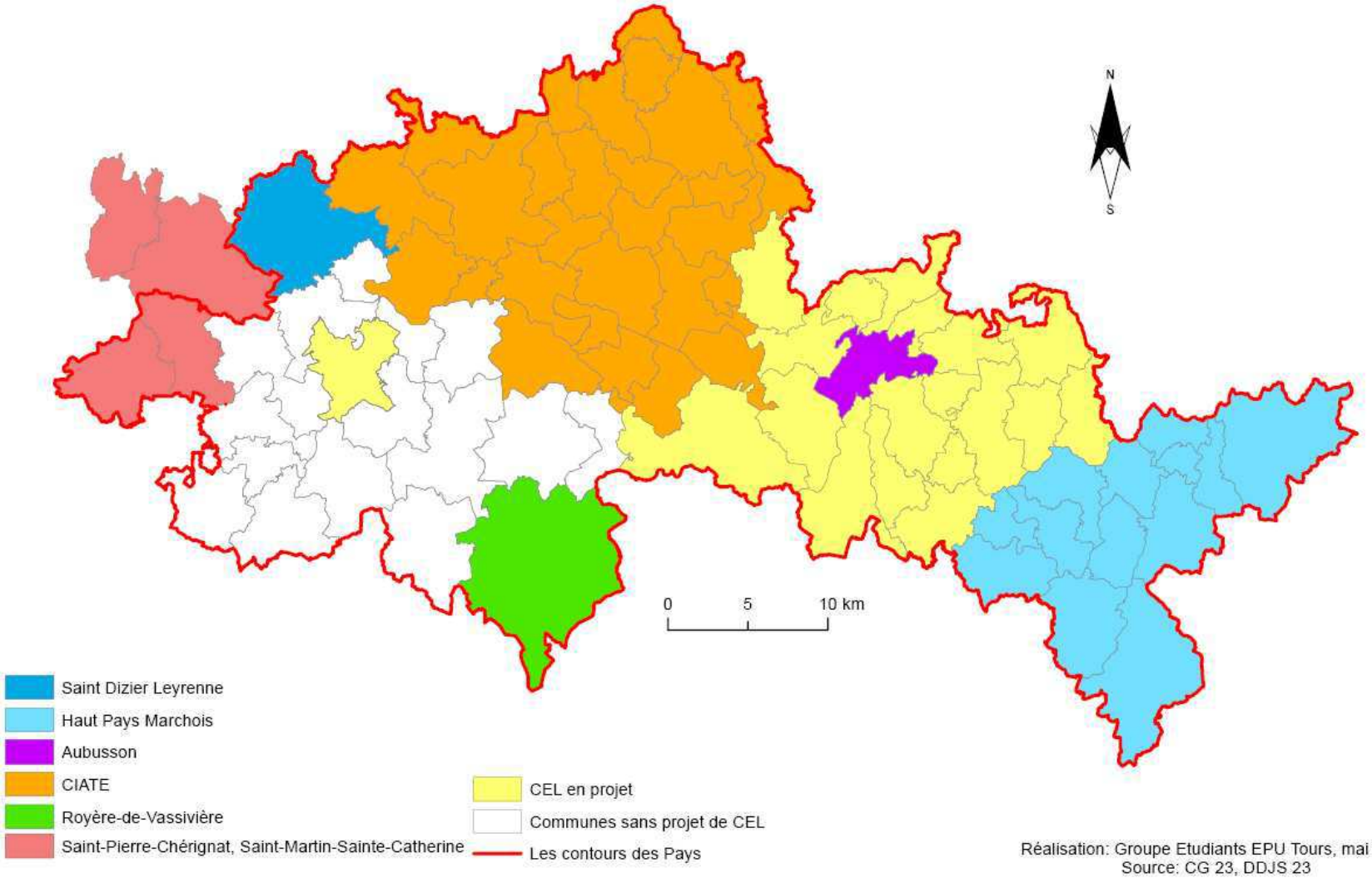

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, DDJS 23

Deux CEL sont en projet: Bourganeuf (renouvellement non effectué pour l'instant) et Aubusson-Felletin. Les contrats signés en 2005 arrivent à leur terme : ils sont renouvelables par le Préfet tous les trois ans après évaluation.

Le CEL du Haut Pays Marchois permet de financer des projets en faveur des 6/18 ans. Les activités proposées connaissent un bon démarrage et de plus en plus d'enfants s'inscrivent, notamment grâce à la gratuité des transports (vacances scolaires et associations l'été, évolution vers un CLSH).

b. Associations culturelles et sportives

Nous n'avons pas pu obtenir d'information auprès de la préfecture. Le Pôle Education Culture et Sports du Conseil Général nous a fournit la liste des associations sportives affiliées à une fédération nationale. Il nous manque néanmoins la liste des associations culturelles. De plus, il n'a pas été possible d'avoir de contact avec le directeur de l'école départementale de musique.

Le territoire compte de nombreuses associations actives sur le plan des activités culturelles et sportives, et qui s'inscrivent pour certaines dans un CEL (c'est le cas de VASI Jeunes, Les Amis de Masgot…). Un certain nombre d'associations ont été contactées, et on remarque la présence d'un tissu associatif relativement développé, notamment autour de Sardent, et près du Plateau de Millevaches.

Les bibliothèques seront développées plus loin.

c. Équipements

Il existe sur le site Internet de la DDJS une cartographie de tous les équipements sportifs et culturels. Mais la DDJS n'a pas été en mesure de nous fournir la base de données et nous a adressés aux coordinateurs des CEL, ce qui nous a retardé dans la réalisation des cartes. Nous avons par ailleurs pu accéder à une base de données en ligne sur le site du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ainsi, nous pouvons voir sur la carte n°7 que le territoire est relativement bien doté en équipements sportifs spécialisés et en équipements de centralité. Le territoire est également couvert par d'autres équipements extérieurs (plateau EPS/multisports/city-stades, terrain de basket-ball, de hand, boulodrome, …) et équipements couverts (salle multisports, salle de musculation, …).

Les principaux équipements culturels (carte n° 8) sont le Théâtre Scène Nationale d'Aubusson, la médiathèque intercommunale d'Aubusson-Felletin, et les bibliothèques présentes sur tout le département.

Les cinémas d'Aubusson et de Bourganeuf fonctionnent bien avec un tarif attractif et une projection 5 à 6 jours par semaine. Des projections sont assurées par CinéPlus (basé à Guéret) dans les salles des fêtes des communes de Crocq et Ahun environ tous les deux mois.

d. Les Centres de Loisirs et les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Les centres de loisirs (C.L) sont des entités éducatives déclarées auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, dont la mission est d'assurer l'accueil collectif des enfants et des adolescents à

Carte N°7 : Répartition des équipements sportifs

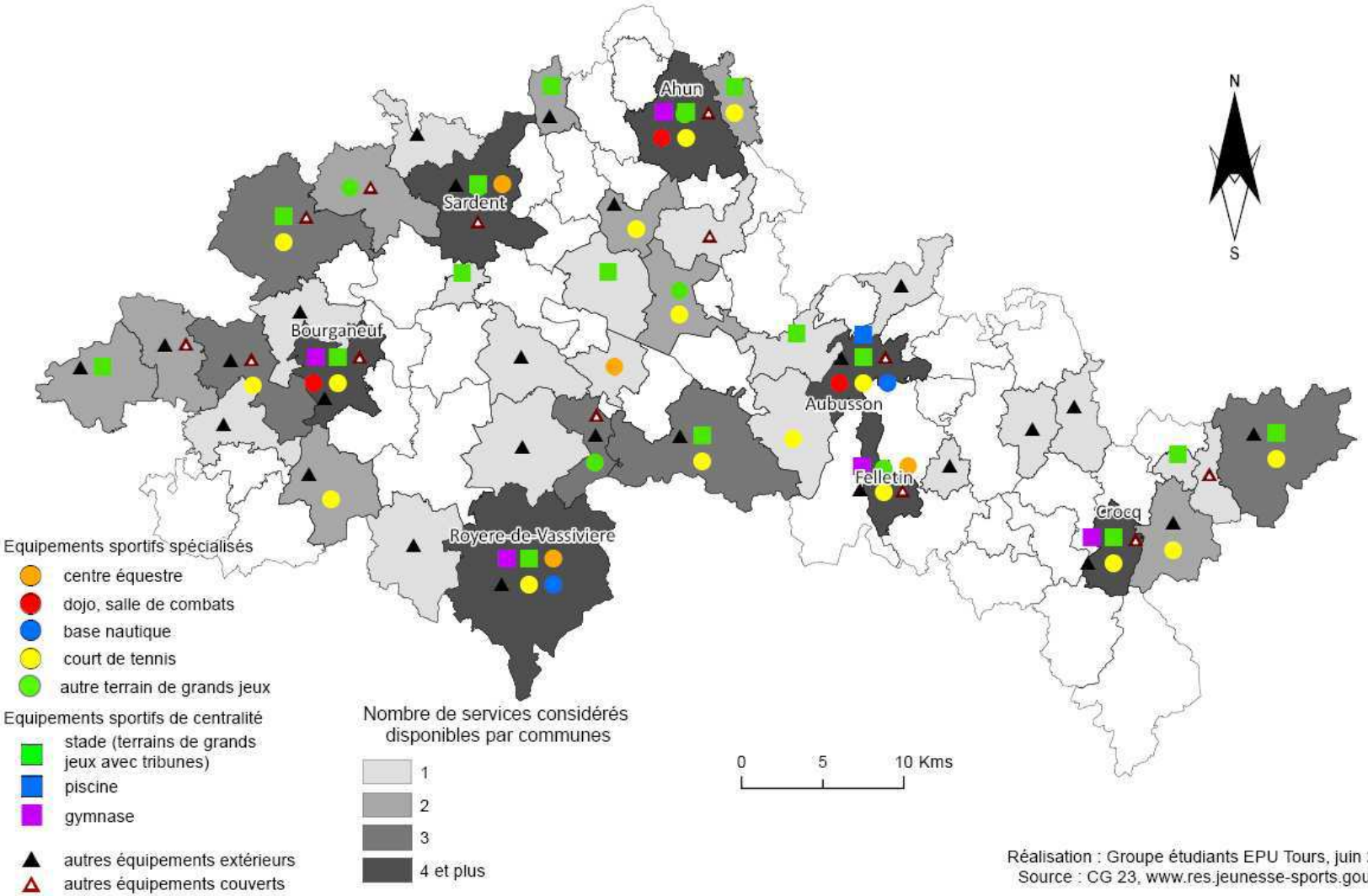

Carte N°8 : Répartition des équipements culturels sur le Pays Sud Creusois

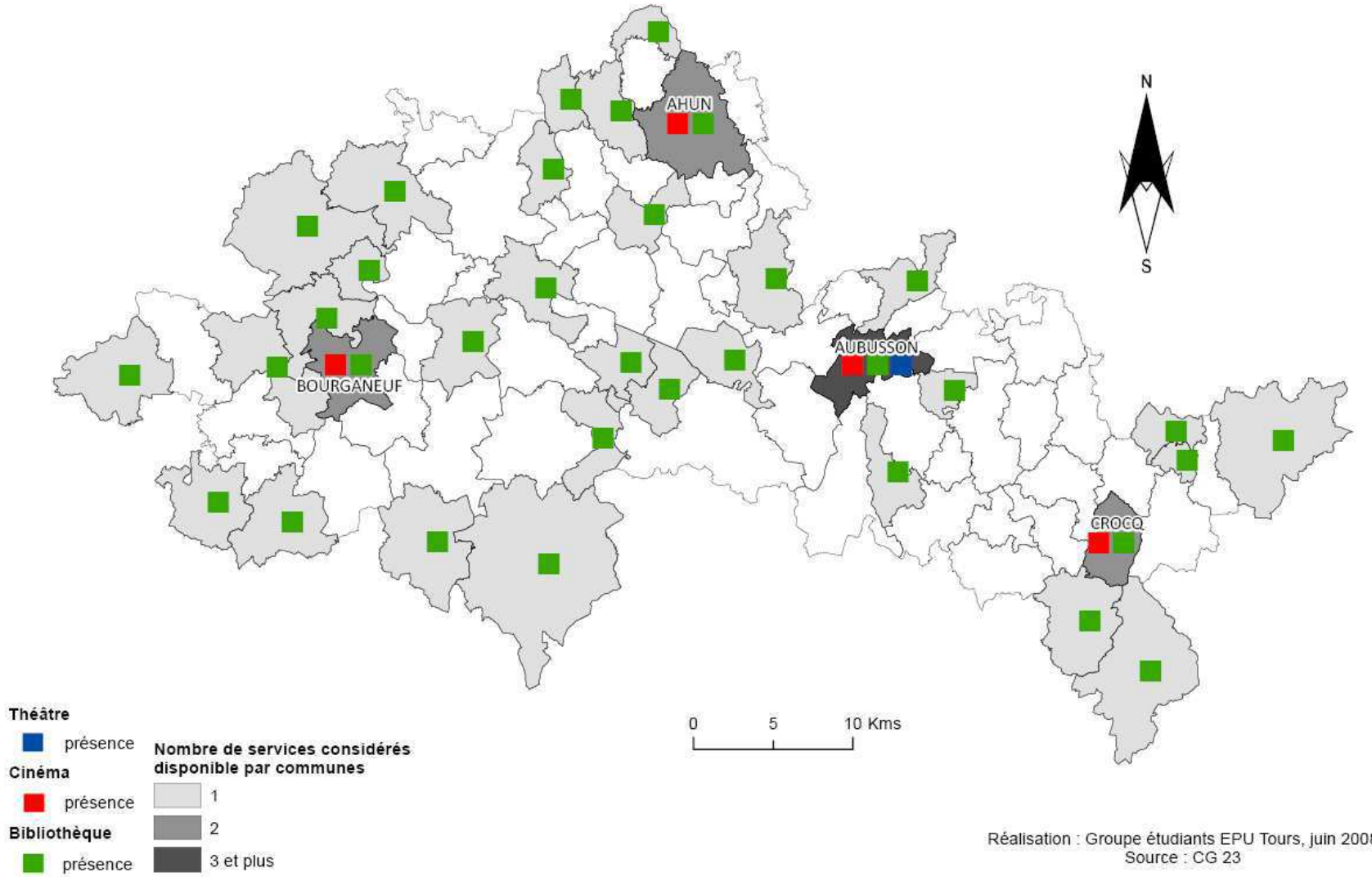

Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, juin 2008
Source : CG 23

l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs avec comme objectif général de participer à leur épanouissement.

Un centre de loisirs est un projet :

- collectif qui favorise la socialisation ;
- éducatif qui facilite le développement individuel de l'enfant et du jeune ;
- ouvert sur l'environnement socio-éducatif, culturel et sportif du territoire d'implantation ;
- ouvert sur les relations avec les parents et l'implication de ces derniers.

La Charte de Qualité des centres de loisirs de la Creuse est une initiative visant à développer la qualité des centres de loisirs au-delà des normes légales et réglementaires. Cette initiative est soutenue par quatre partenaires:

- État (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)
- Conseil Général
- Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F)
- Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)

Les CLSH ont pour mission de proposer des activités de loisirs et de découvertes pour les enfants. Ils accueillent les enfants les mercredis tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires.

On compte sur le territoire cinq CLSH : Ahun, Aubusson, Bourganeuf, Felletin et Sardent (annexe d'Ahun); il existe aussi un centre de loisirs sur la commune de Crocq qui accueille les enfants seulement pendant les grandes vacances. Ceux-ci sont communaux ou gérés par une association.

La carte n° 9 des centres de loisirs est en corrélation avec la répartition des écoles maternelles et primaires et l'effectif des moins de 9 ans sur le Pays (carte n° 3 p.23).

N.B. : Les C.L.S.H. ont récemment changé de nom, ce sont désormais des centres d'accueil.

e. Les centres sociaux

Deux centres sociaux sont actifs sur le territoire (carte n° 9) : à Aubusson il est animé par l'association Clé de Contacts, et à Bourganeuf par l'association Agora.

✓ Agora est un CAVL (Centre d'Animation de Vie Locale) et existe sur Bourganeuf depuis 1992. Ses locaux sont situés au centre Alain Gouzes. En 1993, l'association a obtenu l'agrément Centre Social. L'association développe quatre missions :

- **Accueil, information, orientation** grâce à un bureau d'accueil situé au RDC, des espaces d'accueil : PIJ, PPM, local jeunes, salle d'activités, cuisine… et la signalétique, les affichages, la mise à disposition de plaquettes et de documentations.
- **Animation jeunes** avec l'ouverture d'un local, un lieu de rencontre pour les jeunes, ainsi que le développement d'un Point Information Jeunesse et d'un point Cyber-Jeunes ou encore l'organisation de loisirs socio-éducatifs (exemples : ateliers, sorties, camps,…)
- **Animation multimédia** qui accueille et accompagne le public en accès libre, développe des ateliers d'initiation vers différents publics, attribue le « Passeport Internet et Multimédia » du label « Net Public ». Le Centre Agora accueille ainsi un Point Public Multimédia dans ses locaux. Des partenariats avec d'autres associations sont également institués.
- **Animation adultes et familles** avec le développement de loisirs familiaux et pour adultes (ateliers, sorties, soirées, …) ;

Carte n°9: Les Centres Sociaux et les Centres de Loisirs Sans Hébergement sur le Pays du Sud Creusois

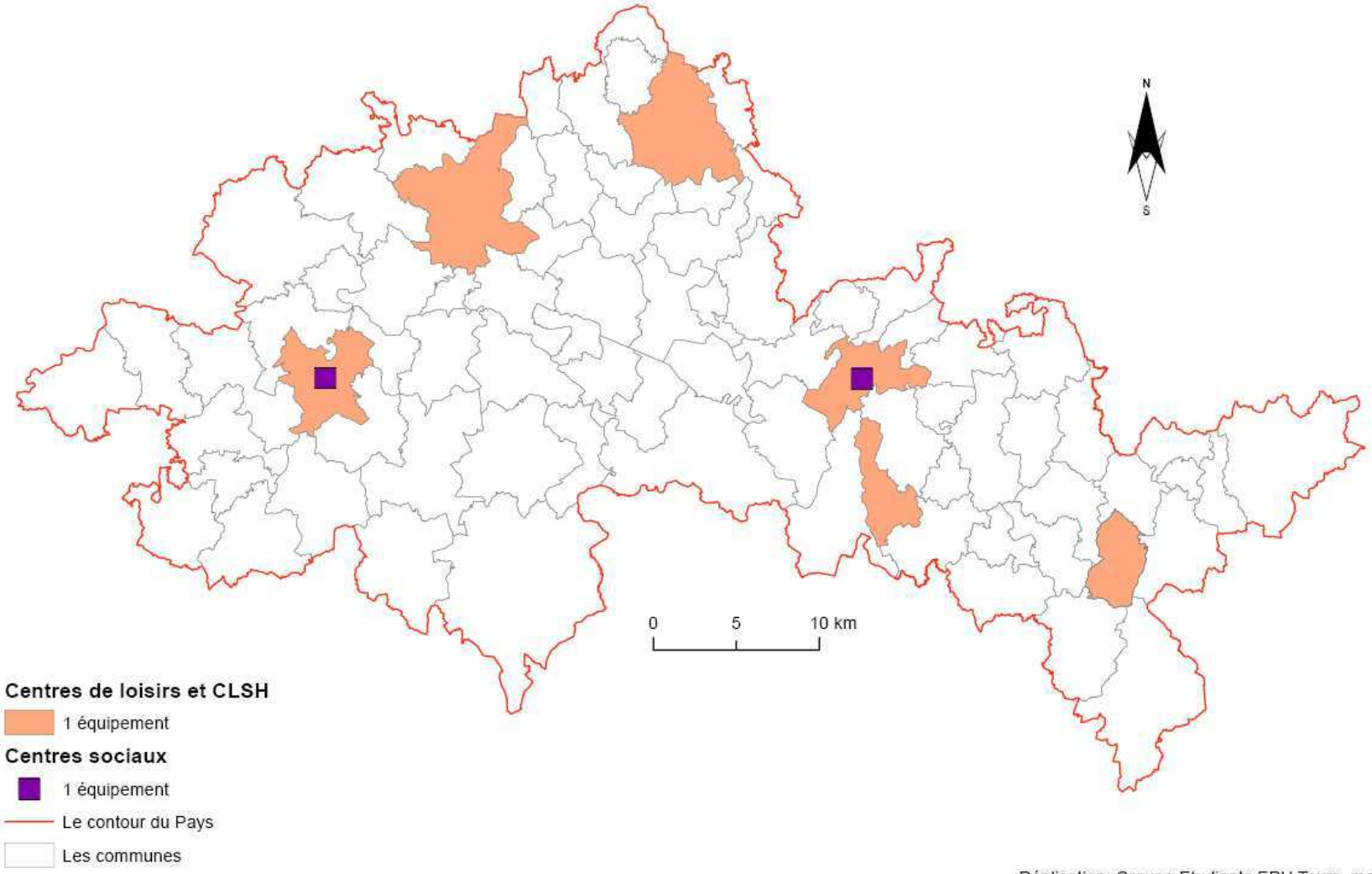

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23

participation à des projets initiés par des acteurs locaux ; accompagnement de départs en vacances familiales. De nouveaux « espaces rencontre » et/ou dispositifs (Point Infos Familles, « Espace familles » sur quartier d'habitat social…) ont également été mis en place.

Sa mission **direction, coordination générale** lui permet par ailleurs de conduire le projet de l'association, de mettre en œuvre les orientations, les priorités et les objectifs du contrat de projet « Centre Social », d'organiser les relations et communications avec le réseau de partenaires, de manager la gestion administrative, économique, financière et humaine du CAVL.

Au rez-de-chaussée, des salles accueillent des permanences telles que la MSA, la CAF, la CPAM et le centre d'impôts de Guéret. Le Centre Agora est ouvert au public du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 17h. L'association compte 200 usagers, ses nouveaux statuts (janvier 2008) n'étant pas encore entièrement appliqués (adhésion directe à l'association).

Le CAVL cible tous les publics et plus particulièrement les jeunes de 11 à 25 ans (cœur de cible : les adolescents, de 14 à 17 ans) pour sa mission « animation jeunes ». Elle vise également les familles, groupes familiaux, parents et adultes pour sa mission « Animation adultes et familles ».

✓ Clé de Contacts est un CAVL se situant à Aubusson, 45% des adhérents proviennent de la commune d'Aubusson. 40% de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin et 15% des alentours. Ses principales activités sont orientées vers la petite enfance (jeux d'éveil) et vers les adolescents (activités culturelles et sportives, séjours pendant les vacances). Les usagers ont aussi la possibilité d'accéder directement au site Internet de la CAF et d'obtenir des informations générales. Le Relais d'Assistance Maternelle effectue deux permanences le mercredi et vendredi dans ces locaux. Le Roul'Doudou intervient en parallèle à Felletin, Saint Amant, Vallière, Saint-Alpinien, Mérinchal, Crocq, et autres communes qui peuvent en faire la demande. Il s'agit d'un camion équipé (jeux pour enfants, table à langer...) pour recevoir directement les assistantes maternelles et les mamans. Clé de Contacts accueille environ 250 adhérents du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 17h, et l'adhésion est de deux euros par mois.

Les associations suivantes effectuent aussi un travail d'animation et de lien social auprès des jeunes, mais n'ont pas l'agrément Centre Social. On peut également leur adjoindre les Foyers de Jeunes Travailleurs, développés dans le paragraphe « emploi et insertion », ainsi que l'Auberge de Jeunesse de Banize.

✓ Parenthèse est une association existant depuis vingt ans au sein du quartier Chabassière à Aubusson. Ses principales missions sont l'alphabétisation des adultes d'origine étrangère, les animations pour les adultes, les adolescents et les enfants (à partir de quatre ans), l'accompagnement scolaire et les activités d'écrivain public (l'association aide toute personne voulant rédiger des écrits comme une lettre de motivation, mais aussi pour les démarches administratives en mettant Internet à leur disposition et en les guidant). Les horaires d'ouverture permettent d'accueillir un maximum de personnes, offrant des heures les matins pour les parents et à la sortie des classes pour le soutien scolaire. L'adhésion est de 2,50 euros.

✓ VASI Jeunes (Valorisation, Appui, Soutien des Initiatives de Jeunes) est localisée sur la commune de Vidaillat. C'est une association issue du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (éducation populaire nationale). Par un travail d'accompagnement, elle a pour objectif de faire de la Creuse une terre d'accueil et de maintenir le milieu rural vivant. Elle accueille des camps organisés l'été, anime des chantiers enfants-ados (autour de la fabrication de jus de pomme), des échanges européens, des bals folks, des animations pédagogiques pour les centres de loisirs alentour. Elle a également un rôle d'accueil des populations qui veulent s'installer tout au long de l'année, et d'accueil et de suivi des porteurs de projets. Elle est en lien avec un réseau d'acteurs de la montagne limousine, en particulier des associations et collectifs d'entreprises du plateau de Millevaches qui souhaitent dynamiser le territoire. Elle est subventionnée par le CR et le CG, et est ouverte en permanence grâce aux jeunes accueillis et à l'employé permanent résidant sur place. Son action était partie intégrante du Contrat de Pays de novembre 2004 en tant que maître d'ouvrage pour la structuration d'un réseau d'acteurs.

f. Les bibliothèques

La Bibliothèque Départementale de la Creuse (BDC) est placée sous la responsabilité du CG dans le cadre de sa compétence obligatoire « service culturel ». Elle a pour mission de développer la lecture et les bibliothèques dans les communes de moins de 10 000 habitants (soit toutes les communes du Pays Sud Creusois), en lien avec les partenaires éducatifs, sociaux et culturels, et ce, tout en contribuant à l'égalité territoriale et à l'égalité d'accès de chacun à l'information, la culture, les loisirs et à la formation permanente.

La BDC est la « bibliothèque des bibliothèques ». Elle dessert les bibliothèques municipales et les établissements scolaires grâce aux tournées de véhicules de services et de deux bibliobus, qui accueillent également directement la population sur certaines communes. Certains bibliothécaires viennent de surcroît se servir directement sur rendez-vous à la BDC.

La communauté de communes d'Aubusson Felletin s'est dotée d'une médiathèque intercommunale, et Bourganeuf possède une bibliothèque de niveau 2. On trouve sur le territoire deux bibliothèques plus petites, 25 lieux de dépôt du Bibliobus, et deux lieux de prêt direct auprès du Bibliobus (Maisonisses et Mazeirat). Carte n°1O.

Carte N°10 : Typologie des bibliothèques municipales du Pays Sud Creusois

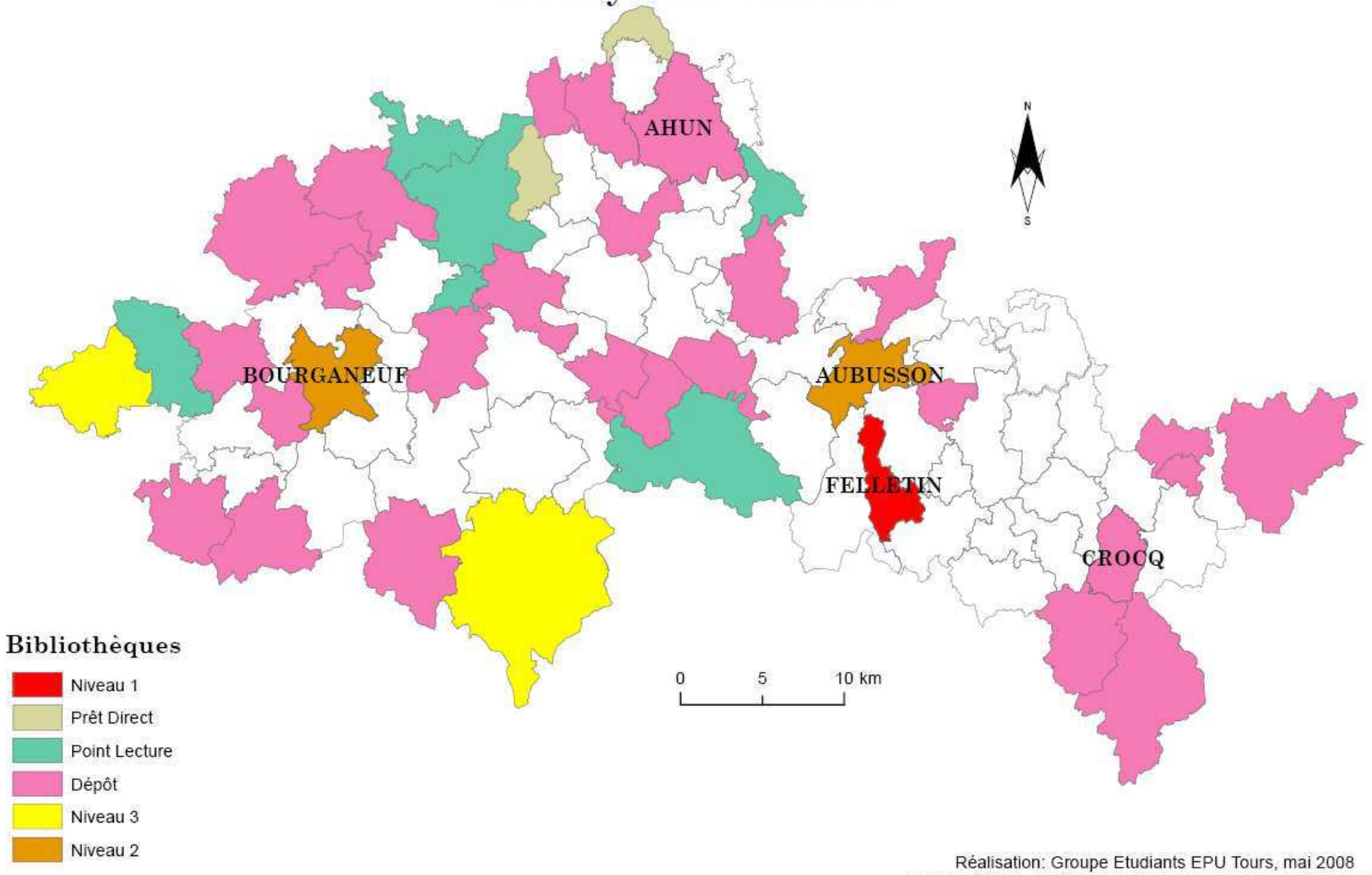

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, Bibliothèque Départementale de la Creuse 2007

	Crédits ***	Horaires (en h/semaine)	Personnel	Surface (en m²)
Niveau 1	2 à 2,50	20* 12**	A agent cat. B pour 5000 habitants 1 salarié qualifié pour 2000 habitants	0,07 # 100 ##
Niveau 2	1	12* 8**	1 salarié qualifié	0,04 # 50 ##
Niveau 3	0,50	8* 4**	1 salarié à temps partiel ou bénévoles formés par la BDC	25 ##
Point lecture	-	4* 6**	2 ou 3 critères du niveau 3 respectés	-
Dépôt	-	4* 2**	Moins de 2 critères du niveau 3 respectés	-

*Horaires d'ouverture souhaitables / **Minimum imposé (en heure/semaine)
*** Crédits d'acquisition livres tous documents (en euros par habitant et par an)
# Surface minimum par habitant (en m²) / ## Surface totale minimum
Avec un local obligatoirement réservé à l'usage de la Bibliothèque pour tous les statuts excepté le dépôt.

Tableau 7: Critères de classification des bibliothèques municipales
Source : Bibliothèque Départementale

Dans beaucoup de petites communes, le service de bibliothèque dépend de la bonne volonté des secrétaires de mairie, qui gèrent les livres installés dans la mairie. L'hétérogénéité au sein du Pays est donc grande, de la médiathèque de Felletin aux communes ne disposant pas de local spécifiquement dédié à la lecture ni de personnel formé.
Une carte situe les différents équipements répertoriés par la BDC.

Grâce au maillage CEL déjà en place, au nombre d'équipements municipaux ou privés, ainsi qu'au nombre d'associations présentes sur le territoire, le Pays Sud Creusois est bien doté en structures d'animations.

Cependant, toutes ces possibilités ne semblent pas connues de tous ou accessibles à tous.

B. Transport et communication

1. Transport

a. Les lignes de bus régulières

Le Pays est irrigué par douze lignes de bus régulières, organisées par le Conseil Général. Ces lignes ont des fréquences variables, principalement les lundis et vendredis. Il y a un seul départ par jour, et les arrêts sont souvent aux gares, gares routières, lycées ou encore devant les places d'église ou de mairie. Seules trois lignes ont des fréquences régulières : Felletin-Aubusson-Ahun, Royère-Bourganeuf-Pontarion et la liaison Bourganeuf-La Souterraine. La ligne de Saint Sulpice-les-Champs ne propose certains horaires que sur demande.

La Tarification appliquée est basée sur l'« origine-destination » avec une réduction de 85 % pour les scolaires et 50 % pour les autres usagers. Les demandeurs d'emploi et les RMIstes bénéficient de la gratuité des transports (carte Transport Solidarité).

Cf. Annexes 8 et 9.

b. Cars scolaires

Le Conseil Général gère le réseau de cars scolaires (lignes, horaires, fréquences). Pour chaque circuit (une cinquantaine), il délègue cette responsabilité à une Autorité Organisatrice Secondaire (AO2, souvent la commune), à l'exception des lycées, qui sont en gestion directe. Le territoire est maillé par plusieurs dizaines de circuits de transport, tous les étant desservis. Une tarification à l'origine-destination est appliquée, avec une prise en charge à 85 % du CG pour les scolaires.

Ces circuits scolaires sont organisés en fonction des secteurs de recrutement, ce qui génère des difficultés pour emmener les élèves dans des classes spécialisées, comme les classes relais situées hors secteur (déplacement de Bourganeuf à Guéret difficile). Malgré tout, la population est satisfaite du service rendu.

Les cars scolaires sont ouverts aux particuliers sous réserve de places disponibles et sur des points d'arrêts existants.

c. Transport à la demande

Au sein du Pays du Sud Creusois, il n'existe pas de transport à la demande organisé par les communautés de communes. Cependant, le Département a délégué sa compétence à certaines communes pour la mise en place de ce système pour les jours de marché, permettant ainsi aux personnes sans moyen de locomotion de se déplacer. C'est le cas de Bourganeuf et Royère-de-Vassivière (hebdomadaire), Felletin (semi-mensuel), et Aubusson (mensuel). Les communes d'Ahun (avec le village de Busseau) et Mérinchal assurent également un petit circuit les jours de marché.

d. Les lignes SNCF et TER

Aucune grande ligne SNCF ne passe par le Pays. Cinq lignes TER traversent le Pays ou y passent : Felletin-Bourganeuf-Limoges, Montluçon-Guéret-Limoges, Ussel-Felletin, Felletin-Montluçon, et Felletin-Guéret-La Souterraine. Pour la plupart, ces lignes TER sont

assurées par des bus. Les points d'arrêts ferroviaires (Aubusson et Felletin) et routiers (une quinzaine) figurent dans la base de données.

Un seul point de vente de billets est en place sur le Pays, à Aubusson (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, et le samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30).

e. Le projet MobiLimousin du Conseil Régional

Un projet de centrale d'information multimodale régionale, porté par le Conseil Régional, est en cours. Il s'agira d'un système d'information par plateforme téléphonique et internet, pour tous les modes de transports disponibles sur la région Limousin. La mise en service est prévue en 2009 (1er semestre pour la plateforme téléphonique, 2ème semestre pour le site internet). Le Conseil Général de la Creuse participe au projet en tant que partenaire financier et technique (information sur les réseaux départementaux, hormis les lignes scolaires).

Ce système d'ampleur régional sera bien sûr utilisable par les habitants du Pays.

2. Télécommunication

Le Conseil Général participe à la couverture numérique du territoire et au développement de son attractivité en intervenant directement dans l'informatisation des collèges, le réseau haut débit DORSAL (cf. annexe 10) et l'extension de la couverture en téléphonie mobile. En matière d'accompagnement des usagers, la collectivité s'est impliquée dans le projet domotique de la communauté de commune de Guéret-Saint Vaury et dans la mise en place de 5 points Visio-Accueil sur le département.

Le Programme Régional d'Actions concertées des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour l'Innovation en Limousin (PrActiCiel) a été retenu par la Commission Européenne le 26 février 2003 pour développer de nouveaux services utilisant les TIC, en soutenant la réalisation de projets collectifs novateurs et pour stimuler l'esprit d'entreprise en valorisant les foyers d'innovation présents en Limousin.

Le 1er février 2008, le conseil régional lançait l'étude du Schéma Directeur Régional des Usages et Services à haut débit. Cette étude, qui vise à arrêter une stratégie pour le développement des services numériques dans le Limousin, comporte trois phases :

Phase 1 – Diagnostic de l'existant et analyse des besoins des acteurs locaux / régionaux

Phase 2 – Élaboration du schéma directeur régional usages et services TIC et de son plan d'actions

Phase 3 – Étude de mise en œuvre d'un dispositif territorial de déploiement des usages et services TIC

L'élaboration du schéma directeur régional est prévue d'ici fin septembre.

a. La couverture téléphonique

En Limousin, le plan national de résorption des zones blanches de téléphonie mobile de deuxième génération (GSM) financé en partie par les conseils généraux prend fin. À ce jour, 12 communes restent encore à couvrir dont 3 situées sur le département de la Creuse.

Une phase II, prise en charge en totalité par les opérateurs, est en cours d'achèvement sur la commune de Saint-Eloi. Elle est déjà réalisée sur le Pays Sud Creusois à Saint-Moreil, Saint-Junien-la-Brégère, Flayat, Saint-Agnant-près-Crocq, Pontcharraud et Saint-Georges-Nigremont.

b. La couverture haut débit

DORSAL « études » est un syndicat mixte créé en 2000 pour identifier la demande de la population, des entreprises et des administrations en NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) puis DORSAL « réalisation » a été chargé d'assurer la densification des infrastructures en haut débit et leur adaptation à l'évolution des besoins sur la région Limousin. Les collectivités ont trouvé une dynamique numérique à travers DORSAL.

Cependant, les stratégies individuelles des acteurs publics, la typologie du territoire et le peu d'attractivité du marché limousin pour les opérateurs de service télécoms impliquent une constance de l'action publique. La couverture prévue sera assurée par de la fibre optique, du DSL et du WIMAX (haut débit par voie hertzienne). Parallèlement, France Télécom a procédé à l'équipement en ADSL de l'ensemble des centraux téléphoniques en Limousin (carte n° 11) mais sans parvenir à desservir toutes les lignes téléphoniques avec cette technologie (voir carte jointe sur le taux d'équipement des communes). En Creuse, le taux de disponibilité est de 92 % pour les débits jusqu'à 2 Mb/s et de 23 % pour l'ADSL 2+.

La dénomination «ADSL classique» correspond au débit optimal sans perturbation du réseau téléphonique. L'évolution des technologies demande d'utiliser toute la capacité technique de ce système, qui a alors été « débridé » : c'est l'«ADSL MAX » ou « ASDL 2+ ».

c. Les lieux d'accès public à Internet

Destiné à tous les publics, un espace public numérique (EPN) propose à ses usagers des activités variées et encadrées, par le biais d'ateliers collectifs, mais également dans le cadre de médiations individuelles et de plages réservées à la libre consultation.

Plusieurs dispositifs, au niveau national, existent : le Ministère de la Culture et de la Communication a encouragé le développement d'« Espaces Culture Multimédia ». Le Ministère de la Jeunesse et des Sports soutient les « Points Cyb-espace jeune numérique». La Caisse des dépôts et consignations contribue au déploiement des « CyberBases ».

Carte N°11 : Couverture internet du Pays Sud Creusois

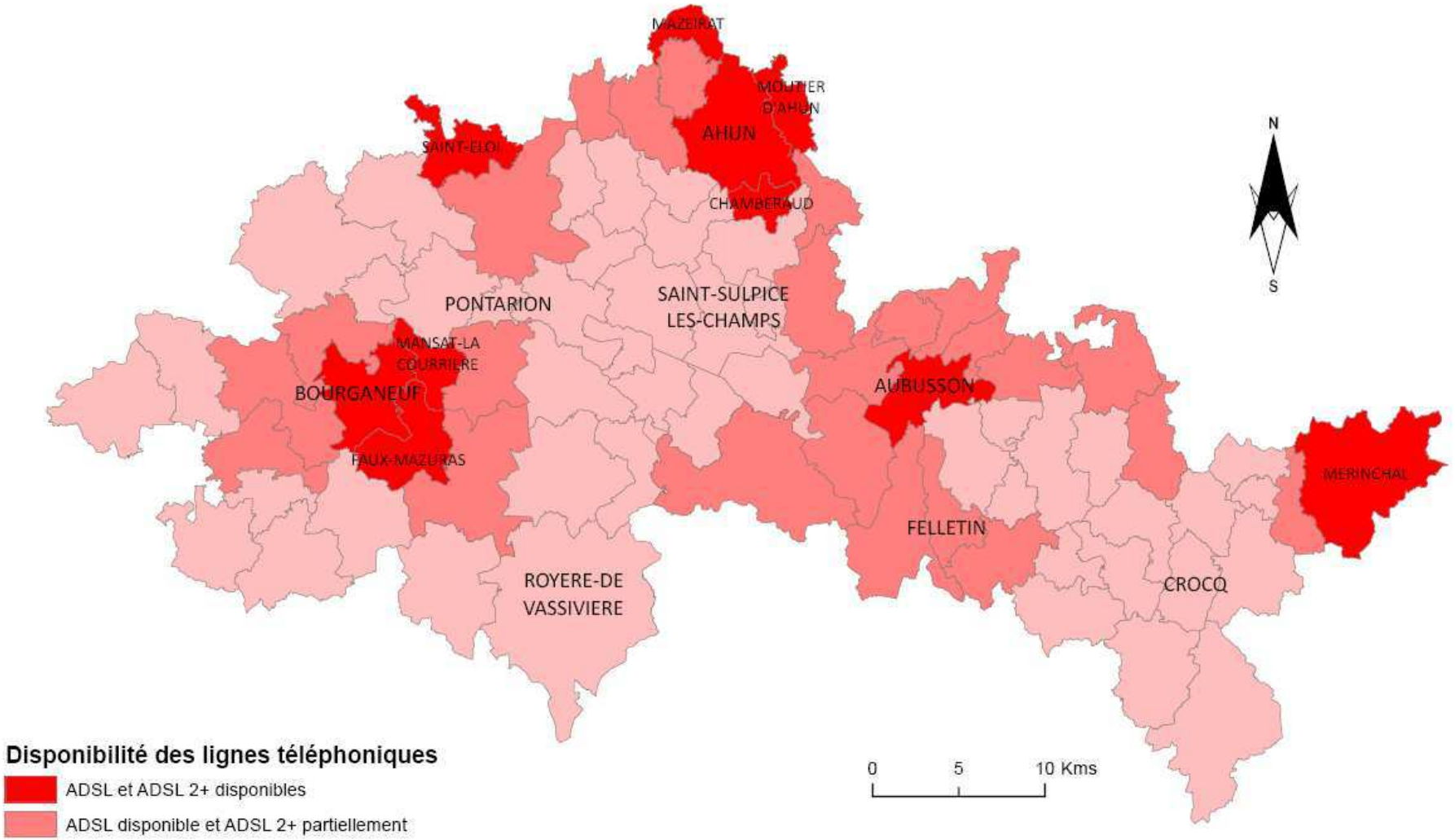

Disponibilité des lignes téléphoniques

- ADSL et ADSL 2+ disponibles
- ADSL disponible et ADSL 2+ partiellement
- ADSL uniquement disponible

FELLETIN : Chef lieu de canton

Réalisation : Groue Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source : CG 23, www.degroupnews.com

Ces dispositifs nationaux s'interpénètrent souvent au niveau local avec les initiatives des collectivités territoriales.

Le développement des lieux d'accès public à Internet (qui offrent, outre l'accès au réseau à ceux qui n'en disposent pas, initiation et approfondissement à ceux qui sont désireux de se familiariser avec ces nouvelles technologies) constitue un moyen efficace pour lutter contre la fracture numérique. Il contribue également à promouvoir les usages et à faciliter au plus grand nombre la découverte des TIC et des principaux usages d'Internet. Depuis novembre 2003, un système de labellisation conjointe État-collectivité territoriale, NetPublic, reconnaît le rôle majeur des collectivités locales dans la politique d'accès public à l'internet (a remplacé l'ancien label EPN).

L'Office de Tourisme d'Ahun propose également un point cyber qui permet à tous (touristes comme locaux) de se connecter à internet.

d. Les Points Publics Multimédias

Mis en place dans le cadre du programme régional ActiCiel, les Points Publics Multimédias d'Aubusson (Foyer des Jeunes Travailleurs) et de Bourganeuf (Centre Agora) ont reçu le label EPN. Les PPM ont des services et des horaires de cybercafé avec une dimension pédagogique supplémentaire, en direction de tous les âges (notamment les retraités et actifs quadragénaires néophytes).

e. L'association Contrôle A

Ctrl A est localisée sur la commune de Royère-de-Vassivière. Son objectif premier est de rendre accessible l'outil informatique. Pour ce faire, l'association a développé quatre secteurs d'activités : la banque d'ordinateurs (elle récupère des ordinateurs usagés, les répare puis les revend ou en fait don aux personnes n'ayant pas les moyens de s'équiper), le centre de formation, l'espace multimédia et la mise à disposition d'outils informatiques. Les personnes venant dans les locaux, souvent ouverts en fin d'après-midi, sont originaires de Bourganeuf et du Nord du Plateau de Millevaches. Une douzaine d'ordinateurs sont actuellement en place dans l'espace multimédia, l'association aimerait en avoir deux de plus.

Avec la communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière, Ctrl A souhaite mettre en place une permanence itinérante dans l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Celle-ci se déplacerait avec trois ordinateurs portables dans les mairies qui en feraient la demande, permettant ainsi à toute la population d'avoir un accès à l'outil informatique et à Internet, aidé par les animateurs. Cette permanence est en attente d'une enquête et dépend entièrement du retour des questionnaires (mairies et particuliers).

f. L'exemple CyberBase de Felletin

L'association LAMIFA (Les Amis de la Médiathèque Intercommunale de Felletin Aubusson) gère le point CyberBase situé au premier étage de la médiathèque de Felletin. Il est très utilisé avec en moyenne 10 personnes par jour.

Mandatée en 2000 par le gouvernement, la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités tout au long du déploiement de son concept original d'espace public numérique : « l'espace CyberBase ».

Elle participe à l'investissement nécessaire à la mise en place de l'espace CyberBase ou à la valorisation d'espaces existants et assure également une assistance à la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le concept CyberBase repose sur une Charte de labellisation qui vise à conférer une identité forte au dispositif et à garantir sa pérennité. Il répond pleinement aux critères du label NetPublic. L'offre « CyberBase, réseau et portail » a été développée pour aider les animateurs à structurer leurs activités, faciliter la mise en réseau des espaces et apporter aux collectivités les outils nécessaires au développement et à l'évaluation de leurs actions.

La CyberBase initie toute personne désireuse à l'utilisation de l'outil informatique et d'Internet : elle touche avec cette activité principalement des personnes de 40-50 ans et des personnes âgées les jours de marché. La demande est forte, notamment autour de l'utilisation des outils de communication (correspondre avec la famille), de recherche (parfois professionnelle) et de transfert de photos numériques (échange de photos dans le cadre souvent familial). Dans le cadre de cette initiation, CyberBase se déplace aussi régulièrement à Aubusson, St-Maixant et Vallière pour donner des cours collectifs à une majorité de seniors. L'animateur intervient aussi auprès des scolaires.

L'association propose ses services à des prix défiant toute concurrence et abordables pour la plupart des personnes, ce qui lui vaut un succès qu'elle gère difficilement à l'heure actuelle, avec un seul salarié et des difficultés financières.

g. Le point Visio-Accueil de Crocq

La Creuse est un territoire pilote pour l'accueil de nouvelles générations de services publics de proximité, grâce à la visioconférence. Pour la phase d'expérimentation lancée à l'échelle départementale depuis avril 2008, qui associe la Préfecture et le Conseil Général, cinq sites pilotes ont été équipés d'un dispositif Visio-Accueil. La commune de Crocq accueille l'un d'entre eux.

Il permet :

- un accompagnement personnalisé, afin de guider l'usager dans sa mise en relation avec le service partenaire, sur la base d'un rendez-vous ou en accès libre.

- l'échange des pièces par photocopie numérique, l'impression de documents et le remplissage des formulaires nécessaires au traitement du dossier concerné.

Les usagers sont donc en relation avec différents organismes pour la gestion de leur dossier personnel et en fonction des besoins, l'organisme concerné peut convenir d'un rendez-vous visioconférence avec un usager.

L'usager dispose d'une date et d'une heure sur le planning du Visio Accueil. Les rendez-vous se prennent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h à Crocq. Pour la CPAM, la DDJS et la CAF, les rendez-vous s'effectuent les mardis et jeudis matins de 9h à 12h. La permanence de l'ANPE se trouve uniquement dans la bibliothèque municipale de Bonnat (Pays de Guéret).

Un animateur se trouve dans le local pour aider à l'utilisation du point, notamment le combiné téléphonique en main libre, et il dispose d'un annuaire des organismes et des personnes ressources.

Le partenariat relatif à l'expérimentation des points Visio Accueil s'est mis en place entre :

- 5 services de l'Etat : Préfecture, DDE, DDAF, DDJS, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)
- 1 service de conseil du Conseil Général : le CAUE
- 4 organismes sociaux : la CAF, la MSA, la CRAMCO (Centre Ouest), la CPAM
- 1 service de l'emploi : l'ANPE

Le projet étant très récent, aucun retour n'a encore été enregistré. Son développement sera à envisager si cela fonctionne bien, tout en évitant la suppression de certaines permanences encore existantes.

Le Limousin étant une région pilote en matière de nouvelles technologies, plusieurs structures du territoire du Pays Sud Creusois participent à l'effort d'innovation.

De plus, dans sa Convention Territoriale 2008-2010, le Pays a prévu de lancer une étude sur les NTIC.

C. Disposer des services de proximité

1. Points Multi Services

Un Point Multiservices (PMS) est un espace de services implanté dans un commerce à dominante alimentaire en complément de son activité. C'est un dispositif régional de maillage de territoire, concrétisé par la CCI.

Les conditions pour implanter un PMS sont :

- ✓ *Commune de moins de 2000 habitants*
- ✓ *Commerce à dominante alimentaire*
- ✓ *Dernier commerce de sa spécialité dans sa commune*

Le PMS est financé à 80% mais environ 1000 euros restent à la charge du commerçant. Les maires sont volontaires pour cette action. Il est toutefois difficile de faire adhérer la population, surtout dans les petits villages, qui n'a pas encore cette démarche. Excepté ceux qui ressentent un certain devoir dans le domaine des services à la population, les commerçants ne conçoivent pas l'intérêt d'investir (surtout pour les communes de 500-600 habitants).

Trois PMS ont déjà été implantés en Creuse : Saint-Sulpice-les-Champs dans le Pays Sud Creusois, Parsac et Soumans. Quatre autres vont l'être en 2008 : Féniers, Naillat, Budelière et Ajain (aucun sur le Pays). Le PMS de Saint-Sulpice-les-Champs « vivote », car le commerce qui l'abrite n'est pas ouvert fréquemment.

Une stagiaire à la CCI évalue actuellement les PMS existants afin de proposer de nouvelles implantations. Une réflexion a été engagée à Magnat-l'Etrange et un commerçant dynamique souhaite implanter un PMS à Banize.

2. Services postaux

Les services postaux sont organisés, dans un territoire rural en déficit démographique comme la Creuse, de la façon suivante (carte 12) :

- des Bureaux Centres (BC : 6 sur le Pays + Bellegarde en Marche) qui gèrent les autres bureaux

- des Bureaux de Poste (BP : 12) avec des agents postaux

- des Agences Postales Communales (APC : 8) :

La Poste verse une indemnité à la mairie, et c'est un fonctionnaire territorial (souvent un secrétaire de mairie) de la collectivité qui y travaille. La Poste forme, et les services rendus sont dits identiques aux BP.

- des Relais Poste Commerçant (RPC : 2) :

La Poste donne une subvention de 250 euros par mois à un commerçant pour assurer une activité postale (poster des colis, acheter des timbres…) et il y a toujours la possibilité de retirer de l'argent. Près de 80% des actions d'un BP y seraient commercialisées.

Les deux dernières structures, qui sont des partenariats mis en place respectivement avec une mairie et un commerçant, correspondent à la mission de service public imposée par la loi à l'entreprise publique concurrentielle La Poste. Dans le cadre de cette mission, l'entreprise a en effet obligation de proposer à chaque habitant un service situé à moins de 20 minutes de son domicile.

En Creuse, la diminution démographique induit pour une entreprise comme La Poste un passage de BP en APC dans les communes où l'utilisation du service est faible. Ce changement n'est guère apprécié par les maires, qui le considèrent comme la fermeture du dernier service public de leur commune (bien que La Poste soit toujours présente). Les commerçants, en revanche, semblent apprécier la subvention donnée par La Poste en échange de leurs services. La concertation est un point-clé de l'aménagement postal du territoire selon la loi.

Carte n°12: Implantation du groupe La Poste dans le Pays Sud Creusois
(sous réserve de communes non renseignées en effectif)

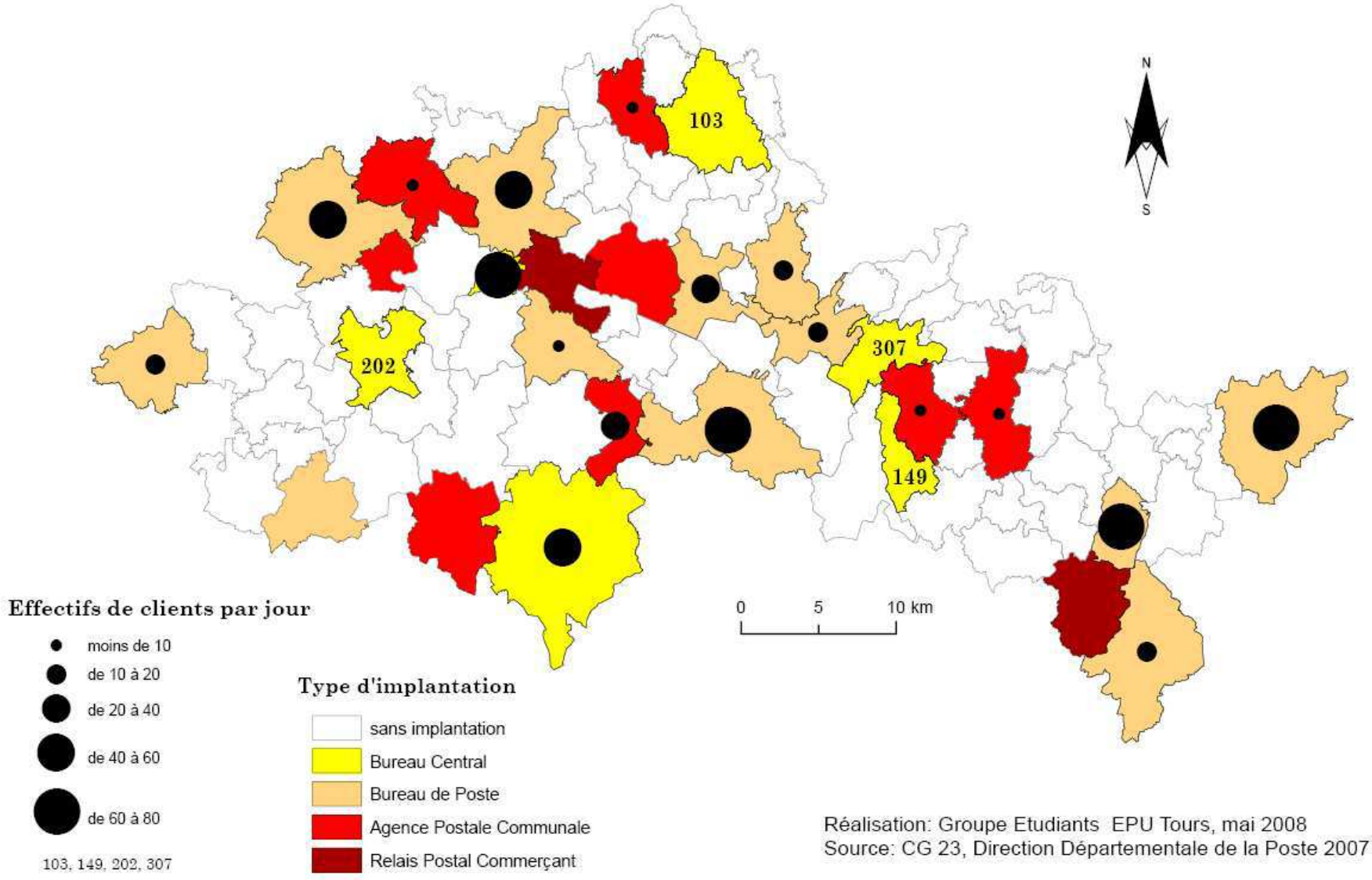

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, Direction Départementale de la Poste 2007

3. Commerces de proximité

Une partie des données concernant les commerces de proximité nous a été communiquée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. En revanche, nous n'avons pas pu obtenir de données de la part de la Chambre de Commerces et d'Industrie.

Ainsi, les informations suivantes ont pu être répertoriées :

- ✓ Les boucheries et charcuteries
- ✓ Les boulangeries et pâtisseries
- ✓ Les bars et restaurants
- ✓ Les marchands de journaux
- ✓ Les superettes, moyennes et grandes surfaces

La répartition des commerces alimentaires et les GMS (grandes et moyennes surfaces) sur le Pays (carte n°13), met en évidence les zones non couvertes par des commerces alimentaires de proximité, et les disparités existantes entre bourgs-centres et zones plus rurales.
Aubusson possède la plus grosse concentration de commerces d'alimentation générale, de GMS et des commerces cités ci-dessus. Les pôles secondaires que sont Bourganeuf, Felletin et Crocq concentrent également ces commerces.

Les données suivantes sont extraites du « Schéma de Développement Commercial du département de la Creuse » de juin 2005 commandé par la préfecture puis de sa réactualisation partielle de février 2008.

AUBUSSON

Aubusson est le deuxième pôle commercial du département, dont l'activité est largement orientée vers l'alimentaire mais qui propose aux consommateurs une alternative de proximité en matière de biens non alimentaires, principalement par une offre pourvue par le commerce de moins de 300m². Ce sont les grandes surfaces qui captent la plupart des flux alimentaires dépensés sur ce pôle. Les parts de marché du commerce non sédentaire sont particulièrement faibles.

A dominante alimentaire	Spécialisés
Champion 2097m²	Les Briconautes 4200m²
Intermarché 1514m²	Gamm Vert 958m²
Netto 936m²	Chaumeix 829m²
Champion essence 75m²	Aubusson Meubles 380m²
	Défimode 980m² *
	Chausséa 446m² *
	EXTRA AB TV 480m² *

*Installation depuis 2005

Tableau 8: La liste des commerces de plus de 300m² d'Aubusson
Source : Schéma de Développement Commercial du département de la Creuse

Carte n°13: Répartition des commerces alimentaires, des grandes et des moyennes surfaces du Pays du Sud Creusois

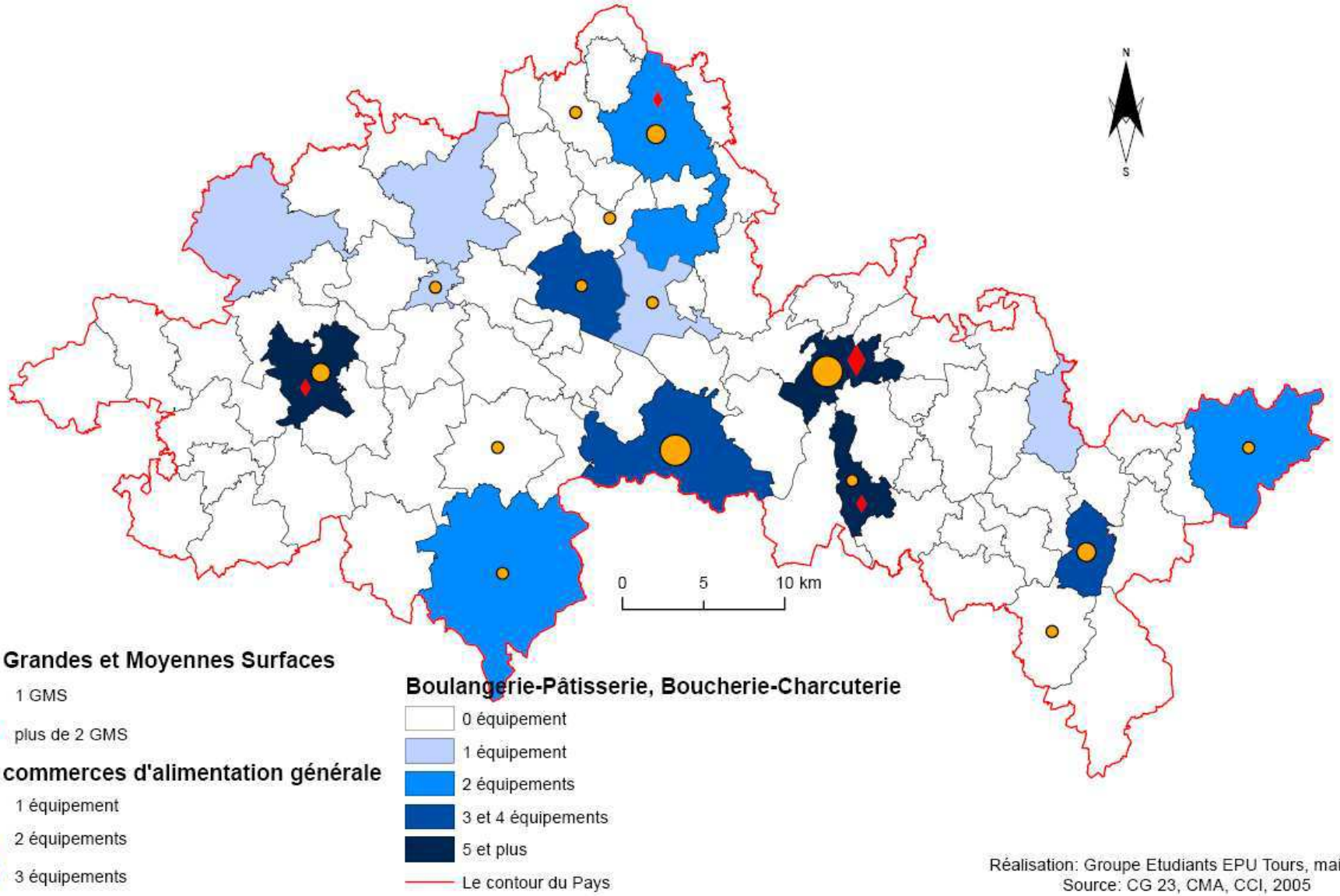

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, CMA, CCI, 2005

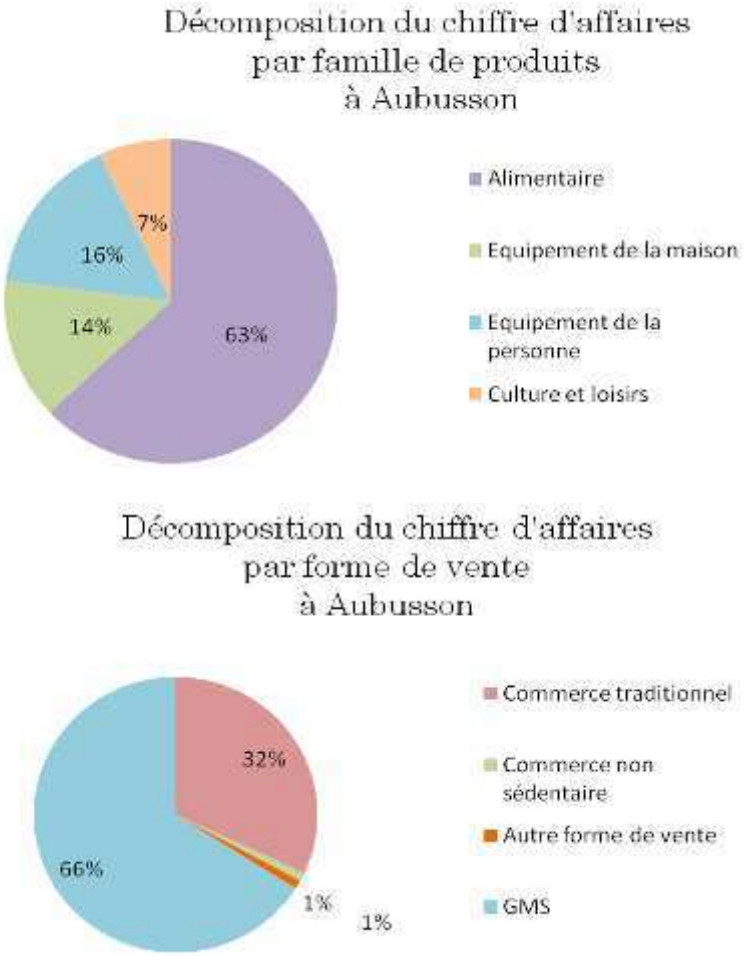

Figure 5: Décomposition des chiffres d'affaires à Aubusson

Réalisation personnelle, Sources : Schéma de Développement Commercial du département de la Creuse, préfecture

De par sa situation et sa configuration géographique, le centre-ville se trouve « encaissé » et très éloigné de la principale zone d'activité appelée « Zone du Mont », dont la vocation est artisanale, voire industrielle. Il est à craindre, dans l'avenir, la perspective d'un déplacement des Grandes et Moyennes Surfaces à dominante alimentaire sur la zone du Mont. Ce qui aurait pour conséquence de favoriser la dispersion des flux de consommation à l'extérieur du centre-ville tout en constituant un réel danger pour le maintien des activités commerciales en place.

Aubusson établit sa zone de chalandise (zone géographique d'où provient ou doit provenir l'essentiel des clients) sur le Sud-Est du département : ce sont les besoins alimentaires des bassins de vie de Bellegarde-en-Marche, Felletin et dans une moindre mesure Chénérailles et La Courtine, et les besoins non alimentaires de Felletin et Bellegarde-en-Marche. Le taux d'évasion de cette zone de chalandise est particulièrement élevé : 33% du potentiel de consommation. C'est le pôle de Guéret qui capte une grande partie de cette évasion, avant même la vente à distance. Les consommateurs qui se rendent à Guéret ne sont pas uniquement guidés par des motivations commerciales : l'attractivité de Guéret résulte aussi de fonctions liées à sa position de ville principale du département.

BOURGANEUF

Le pôle secondaire de Bourganeuf a une zone de chalandise plus réduite qui correspond au bassin de vie de Bourganeuf, ce qui lui vaut un chiffre d'affaires correspondant au tiers de celui d'Aubusson. La part de l'alimentaire est également prépondérante mais les parts de marché détenues par le commerce traditionnel sont significatives, grâce au secteur non-alimentaire.

A dominante alimentaire	Spécialisés
Champion 1976m² Champion essence 50m²	Gamm Vert 938m² Bati-Décor 630m² Buisson 450m² Jolly-Meubles 320m² Bati-Décor 1205m² *

*Agrandissement depuis 2005

Tableau 9: La liste des commerces de plus de 300m² de Bourganeuf

Réalisation personnelle, Sources : Schéma de Développement Commercial du département de la Creuse, préfecture

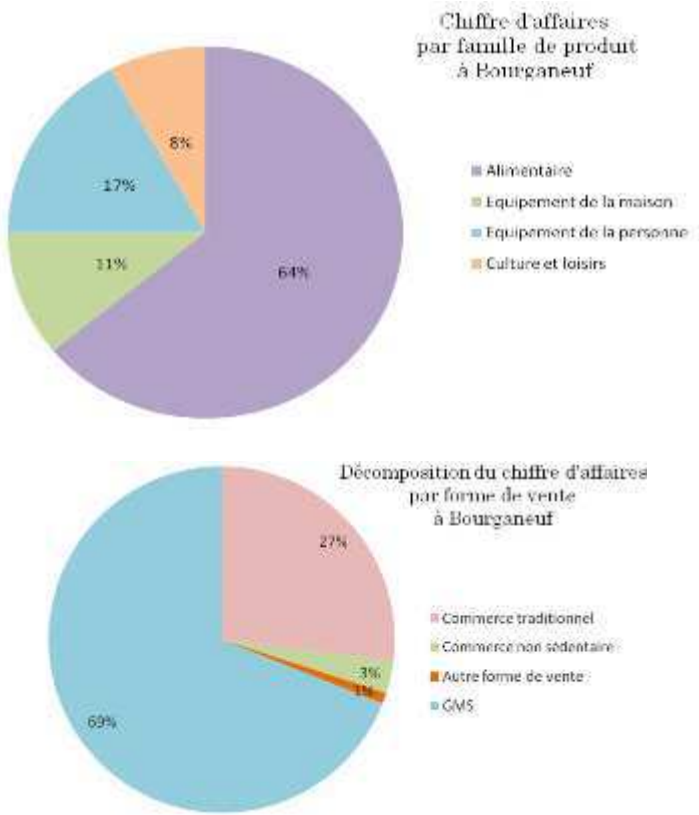

Figure 6: Décompositions des chiffres d'affaires à Bourganeuf

Réalisation personnelle, Sources : Schéma de Développement Commercial du département de la Creuse, préfecture

L'évasion concerne principalement, comme les autres pôles du département, les secteurs de l'équipement de la personne et de l'équipement de la maison, mais également celui de l'alimentaire. Elle est essentiellement dirigée vers Guéret pour l'alimentaire et l'équipement de la maison. En revanche, Limoges constitue une des

principales destinations pour les produits de l'équipement de la personne.

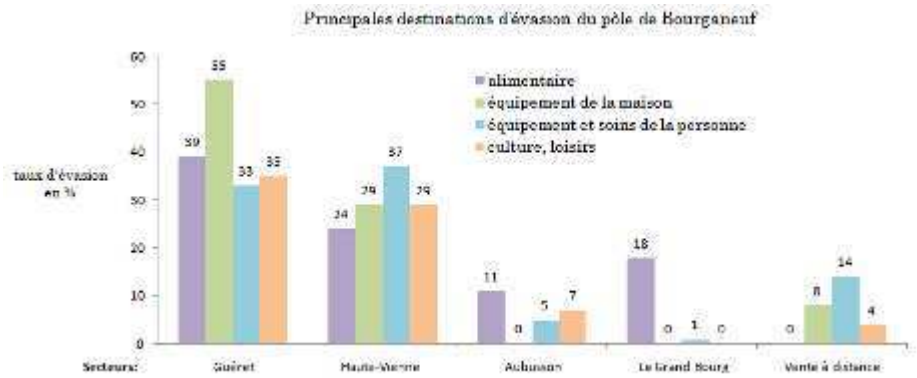

Figure 7: Principales destinations du pôle de Bourganeuf

Réalisation personnelle, Sources : Schéma de Développement Commercial du département de la Creuse, préfecture

LES AUTRES POLES DU PAYS

AHUN

A dominante alimentaire	Spécialisés
Ecomarché 594m² Ahun	Espace Emeraude 495m² Cressat Blondor 1595m² Moutier d'Ahun

Tableau 10: La liste des commerces de plus de 300m² du canton d'Ahun

FELLETIN

A dominante alimentaire
Ecomarché 662m²

Tableau 11: La liste des commerces de plus de 300m² de Felletin

Les données n'étant pas complètes, on ne peut dégager de manques particuliers au niveau des commerces de proximité. La Poste mène elle-même la concertation afin d'établir son maillage du Pays.

D. Etre accompagné et soutenu

1. Administrations : services de l'Etat

Placés sous l'autorité du Préfet, (à l'exception de l'Education Nationale pour son aspect pédagogique, et des domaines financiers, militaires et de justice), les services déconcentrés de l'Etat ont un champ d'action très large : l'agriculture, la culture, l'économie, l'éducation, la jeunesse et le sport, l'équipement, le travail et la formation, la santé ou encore la sécurité.

Toutes les permanences des services de l'Etat ont lieu à la préfecture de Guéret. Leurs horaires sont listés en annexe 11.

Il est indispensable de connaître l'historique des services publics en Creuse du point de vue de la préfecture, représentant de l'Etat, pour une meilleure connaissance du territoire et une meilleure appréhension des ressentis des élus et de la population vis-à-vis des politiques publiques.

Les paragraphes qui suivent correspondent à la vision de la préfecture sur l'historique des services publics en Creuse :

Fin 2005 est une période de crise pour la Creuse: face aux fermetures des antennes locales de la Trésorerie Générale, une assemblée des maires se constitue et donne lieu à une démission massive. Dans le même temps, beaucoup d'associations se sont organisées autour de la préservation des emplois publics. Les négociations n'ont pas abouti.

A la suite de ces évènements, le nouveau Préfet réactive la Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics (CDOMSP): cette commission paritaire de 30 à 40 personnes est composée d'une part d'élus (CG, CR, collectivités) et d'autre part de représentants des services déconcentrés de l'Etat. Elle s'est réunie deux fois en 2005.

La CDOMSP a commandé au bureau RCT une étude sur les services publics auprès de la population. Cette étude a soulevé des préoccupations particulières: il s'est avéré que les thèmes les plus importants pour la population étaient la santé et l'éducation.
La CDOMSP (passée à 57 personnes) a mis en place des ateliers de travail « Améliorer la présence des services publics en milieu rural », sur les quatre catégories suivantes de services publics demandés par la population, par ordre d'importance:

- Santé et personnes âgées
- Commerce de proximité
- Education et formation professionnelle
- Service public traditionnel : services déconcentrés, emploi public, trésorerie…

Un cinquième thème, celui des transports, a été ajouté à la demande d'associations de défense des services publics.

Chaque atelier était mené par le directeur d'un service déconcentré (DDASS, DDE, DDTEFP) ou l'inspection académique, le Président de la CCI, le Préfet… soit six mois de travail à raison d'une réunion toutes les trois semaines et une réunion de synthèse à la fin. Ces ateliers ont

fait des propositions concrètes sous formes de fiches actions, dont 90% ont été réalisées.

Un Comité de suivi, qui n'a plus cours aujourd'hui, produisait deux comptes rendus par an sur l'état d'avancement des actions. Les taux de réalisation et de réussite les plus grands se trouvent dans le domaine de la santé et des services traditionnels.

La CDOMSP doit actuellement faire face à de nouveaux enjeux, notamment au niveau de la démographie déclinante et de la santé, avec les sectorisations des gardes et la question de la permanence des soins, et de la gestion des urgences.
En 2007 a eu lieu la réorganisation nationale du groupe La Poste tant au niveau des services qu'au niveau du maillage territorial. La cristallisation des oppositions ne se fait plus autour des trésoreries mais autour des emplois postaux. Une fusion est annoncée entre la direction de la Trésorerie Générale (qui reçoit les impôts) et les Services Fiscaux (qui les calculent).

Il semblerait toutefois que les collectivités locales n'aient pas toujours été associées à ces ateliers de travail.

2. Services d'action sociale

Cf. annexe 12 : horaires et adresses des permanences du secteur social.

a. Les UTAS du Conseil Général

La Direction des Actions Sociales de Proximité du CG couvre le territoire départemental à travers six Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS). Lieux d'accueil du public et de cohérence des actions menées auprès des familles, les UTAS regroupent une équipe médico-sociale et administrative (médecins de Protection Maternelle et Infantile, animateurs locaux d'insertion, infirmières, assistants socio-éducatifs, psychologues, travailleurs sociaux…). Les territoires des UTAS correspondent également aux territoires d'action en faveur des personnes en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Les UTAS fonctionnent en binôme pour le partage d'une partie du personnel.

Les limites territoriales des UTAS ne correspondent pas à celles du Pays, qui est couvert par quatre unités : Bourganeuf, Guéret, Aubusson et Auzances. (carte n°14). Il s'agit là d'un choix de fonctionnement par canton.

Les UTAS interviennent dans les domaines de l'insertion et du logement, de l'aide aux personnes en perte d'autonomie mais aussi dans le domaine de l'enfance et de la famille à travers le Pôle Enfance (qui regroupe PMI et prévention enfance, cf. page 17).

Ce service propose dans le cadre de ces actions sociales : consultations, vaccinations, visites à domicile, visites en écoles maternelles, actions médico-sociales individuelles ou collectives de promotion de la santé maternelle et infantile. Il assure l'information et la protection des

Les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) et Centres Locaux d'Insertion et de Cordination (CLIC) en Creuse

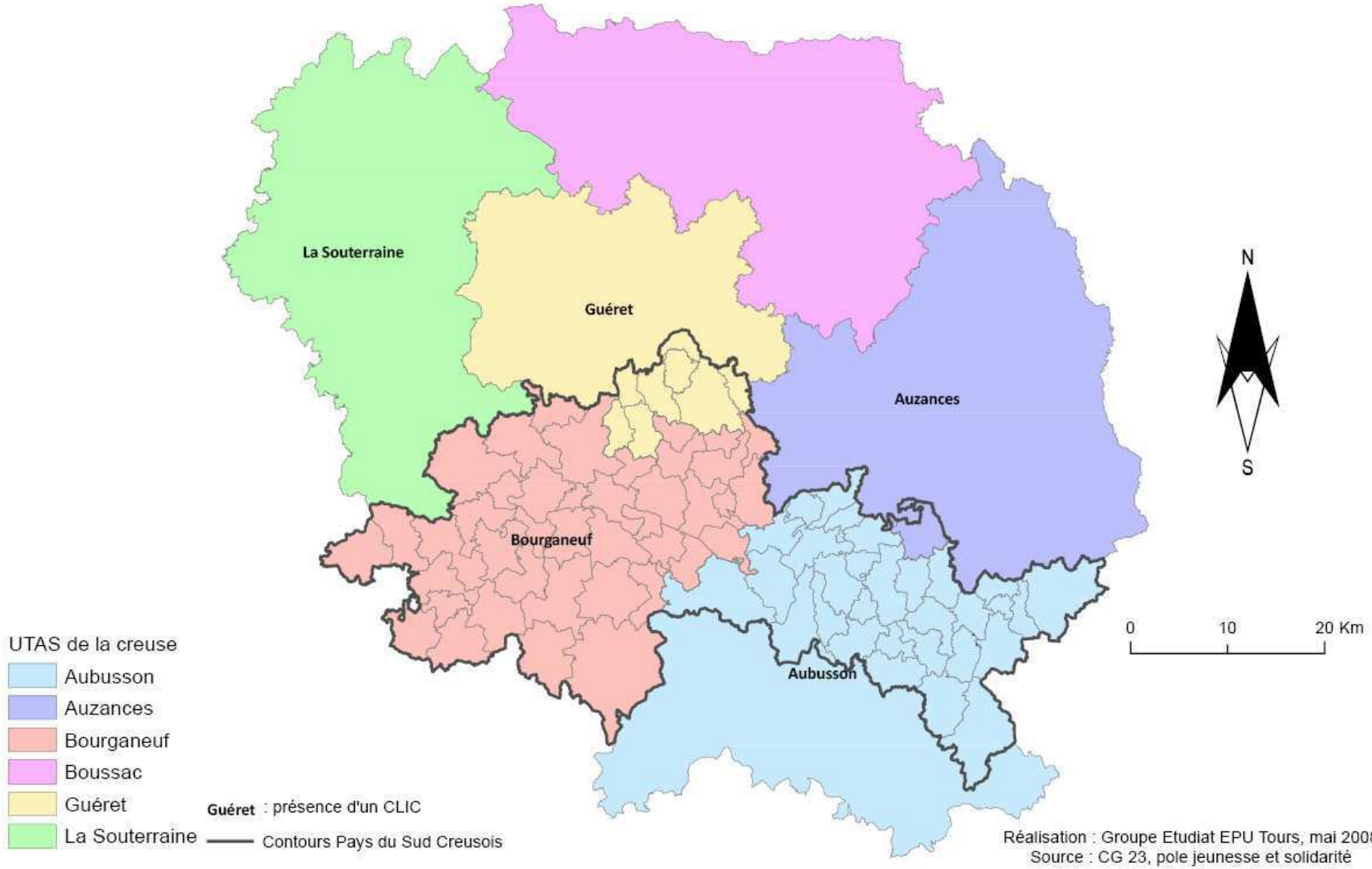

femmes enceintes, ainsi que la surveillance de la croissance, du développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant, suivi vaccinal, conseils diététiques et éducatifs. Il anime enfin des groupes d'éveil.

b. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH est un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité administrative et financière du Président du Conseil Général, créée par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». C'est un guichet unique regroupant toutes les problématiques liées au handicap, un accès simplifié et unifié aux droits et aux prestations, dans le but de faciliter les démarches des personnes en situation de handicap.

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil auprès des personnes handicapées et de leur famille. Elle doit également jouer un rôle de sensibilisation aux handicaps auprès de tous les citoyens. Son directeur est le directeur du Pôle Jeunesse et Solidarités du CG de la Creuse.

L'équipe de la MDPH se compose d'un psychiatre, d'un médecin généraliste, d'une assistante sociale et de deux secrétaires. Elle accueille, informe, reçoit et instruit les demandes, organise le fonctionnement de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPV) et de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Elle assure également l'ensemble des relations et des échanges avec les personnes handicapées et leur famille au moment de l'instruction de la demande, du suivi et de la mise en œuvre des décisions prises.

L'EPV se compose de deux médecins, d'un ergothérapeute, d'une assistante sociale, d'un référent insertion professionnelle et d'un référent scolaire, auxquels s'ajoutent des travailleurs médico-sociaux et des agents des institutions partenaires (CRAM, MSA et CAF). Elle élabore le plan personnalisé de compensation, qu'elle propose ensuite aux personnes concernées.

La CDAPH est une instance de décision qui remplace la CDES et la COTOREP. Elle établit la reconnaissance du handicap, prend les décisions adaptées aux besoins de chacun en cohérence avec le projet de vie. Elle se compose de quatre conseillers généraux, quatre représentants de l'État, deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales, deux représentants des organisations syndicales, un représentant des associations de parents d'élèves, sept représentants des associations de personnes handicapées et de leur famille, un membre du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées et deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services aux personnes handicapées.

c. La Mutualité Sociale Agricole

La MSA est un organisme professionnel privé gérant des fonds publics, équivalent à la fois à la CAF, la CPAM, la CRAM, et l'URSAF pour le domaine agricole (guichet unique). En Creuse, la MSA est un acteur incontournable en matière d'action sanitaire et sociale (44% des creusois sont des ressortissants MSA). Son action dans ce domaine est complémentaire de celle du CG.

La MSA Limousin existe depuis le 1er janvier 2005. Elle est née de la fusion des MSA Creuse, Corrèze et Haute Vienne. Sa présence sur le territoire est un élément important, qui est entretenu par les relations avec les élus de terrain, les permanences (service socio administratif), les assistantes sociales de secteur, et les animateurs de l'échelon local qui font remonter les besoins de terrain, et transmettent l'information et les thèmes de sensibilisation.

5 permanences mensuelles sont assurées par la MSA dans le Pays:

- Bourganeuf (2 fois par mois 9h-12h)
- Felletin (idem)
- Mérinchal (1er lundi du mois 10h 12H)

La MSA est également présente sur le Point d'Accueil Polyvalent de St Sulpice-les-Champs une semaine sur neuf.

Elle participe au Visio-Accueil de Crocq avec un correspondant ; et a mis en place une borne Visio-accueil au centre social de Felletin, ouverte tous les jours (également à disposition de la CPAM et de la CRAM). Des correspondants-accueil peuvent se déplacer en mairie ou éventuellement à domicile, et un correspondant-entreprise couvre les relations avec les entreprises pour tout le département. Le site internet permet l'accès aux services de la MSA à distance.

d. La CAF et la CPAM

La Caisse d'Allocations Familiales

Les Allocations Familiales forment la "branche Famille" de la Sécurité Sociale, à travers le réseau formé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) qui regroupe l'ensemble des Caisses d'Allocations Familiales (CAF). Les CAF prennent en charge les prestations légales et développent une action sociale familiale sur leurs territoires.

L'accueil de la CAF de la Creuse à Guéret est ouvert du lundi au jeudi de 8h45 à 17h, et le vendredi de 8h45 à 16h. Les permanences de la CAF sur le Pays sont situées à Bourganeuf et Aubusson :

- au Centre Alain Gouzes de Bourganeuf les 1ers et 3ème mercredis du mois de 9 h à 11h30, un visiophone a été mis en place pour les mercredis restants;
- à Aubusson les 2ème, 3ème et 4ème mercredis du mois de 13h à 16h (au 11, avenue de la République).

La CAF participe à l'expérimentation du dispositif Visio-accueil sur le département, et en particulier à Crocq.

Les Caisses Primaires et Régionales d'Assurance Maladie

✓ Les CPAM sont des organismes paritaires qui assurent la gestion du service public de sécurité sociale. Elles éditent des brochures d'information et de sensibilisation. Elles réalisent des séances d'information sur différents thèmes de santé et participent activement à la vie locale de prévention santé. La CPAM est un Service de Promotion de l'Education pour la Santé.

Les permanences situées à Guéret ont lieu du lundi au jeudi de 8h45 à 17h et le vendredi de 8h45 à 16h.

Des permanences sont également assurées au Centre Alain Gouzes de Bourganeuf, les 1er et 3ème mercredis du mois de 8h30 à 12h, et les 1er et 3ème mercredis du mois par une assistante sociale respectivement de 13h30 à 16h30 et de 10h à 12h.

Les trois Caisses Primaires d'Assurance Maladie de la région proposent un examen de santé gratuit à leurs ressortissants à travers le Centre régional d'examen de santé du Limousin. Cet examen comprend des examens médicaux (analyse de sang, examen clinique, électrocardiogramme, consultation dentaire, tests de la vue, de l'audition et de la capacité pulmonaire) ainsi que différents dépistages en fonction des facteurs de risques de la personne. Le centre d'examen de Creuse se trouve à Guéret et est ouvert à tous les assurés sociaux, mais prioritairement aux assurés sociaux en difficulté ainsi qu'aux étudiants.

- ✓ La CRAMCO (Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Centre Ouest) assure des permanences au Centre Alain Gouzes (Bourganeuf) les 1er et 3ème mercredis du mois de 8h30 à 12h ou sur rendez-vous.

e. Structures d'accueil et d'écoute

Médecine scolaire

L'inspection académique de la Creuse remplit sa mission de médecine scolaire à travers diverses permanences et actions de sensibilisation des élèves, de la maternelle au lycée.

Lieux d'écoute pour les jeunes

- Lokalado

Permanences à Guéret du lundi au vendredi de 9h à 17h
Permanences sur le Pays Sud Creusois :
AUBUSSON, le mercredi de 11h à 18h, BOURGANEUF, le jeudi de 17h à 19h30, Centre A. Gouzes

- Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) :
  - CMPP (pour les 4 à 20 ans), AUBUSSON
  - CMPP, GUÉRET
- Centres Médico-Psychologiques :
  - CMP (enfants/ados), AUBUSSON
  - CMP (adultes), AUBUSSON
  - CMP, BOURGANEUF
  - 2 CMP à GUERET
- Centre d'Action Sociale Médico-Sociale Précoce (CASMSP) :

Ce centre, service dépendant de l'hôpital de St Vaury, accueille en consultation à GUÉRET des enfants de 0 à 6 ans rencontrant des difficultés d'ordre psychologique ou psychomoteur.

- GD Choz'Adir, Point Accueil Ecoute Jeunes

Permanences à GUERET (67 avenue Manouvrier) les : mardi de 13h30 à 16h30, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30, jeudi de 10h30 à 17h30, et le samedi sur rendez-vous.
www.paej23.fr, 05 55 41 45 38

Centre de planification et d'éducation familiale

Service de la direction Famille Jeunesse du CG, ce centre donne des informations sur la sexualité, la contraception (consultations de contraception, entretiens de conseil conjugal) aux personnes mineures désirant garder le secret et aux personnes majeures ne bénéficiant pas d'un régime légal d'assurance maladie.

- Permanences téléphoniques : tous les jours de la semaine au 05 44 30 23 23.
- Consultations au siège à Guéret
- Permanences et consultations sur le Pays Sud Creusois à Aubusson (au siège de l'UTAS) et à Bourganeuf (Hôpital).

Autres structures à vocation sociale :

Le Centre d'Information des Femmes et des Familles (CIFF) offre gratuitement et anonymement des informations sur : divorce, pension alimentaire, logement, succession, vie professionnelle, législation sociale, santé (contraception, maternité, etc.)
Les permanences sont assurées par des conseillers juridiques et des conseillers professionnels. L'information est anonyme et gratuite.
Permanences les 1ers et 3èmes lundis du mois de 14h à 17h à GUÉRET.

Les CoDES (Comités d'Education pour la Santé) sont des organismes chargés de participer au développement de l'éducation sanitaire et sociale. Ils mettent en place des actions d'éducation pour la santé (alimentation, hygiène, contraception, MST, drogues, tabac...). Ils diffusent et éditent de nombreuses brochures et organisent régulièrement des conférences. Le CoDES de la Creuse est situé à Guéret.

La Creuse dispose également :

- De quatre associations d'aide à la grande détresse sociale :
  - CHRS, GUERET
  - Croix rouge, GUERET
  - Secours catholique, GUERET
  - Secours populaire, GUERET
- De deux centres d'aide au sevrage tabagique :
  - Centre médical national MGEN, SAINTE FEYRE
  - Caisse primaire d'assurance maladie de la Creuse, GUÉRET
- De deux lieux de dépistage et soin des MST :
  - CIDAG - Centre hospitalier général, GUÉRET
  - Entr'aidsida Limousin, AUBUSSON
- D'un Centre d'Alcoologie Creusois, qui assure des permanences sur le Pays Sud Creusois au Centre Agora de Bourganeuf les jeudis de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Il n'existe pas de maison d'enfants à caractère social sur le Pays.
Les Centres Communaux d'Action Sociale assurent également des missions d'action sociale locale.

Hormis le CG qui favorise la sectorisation de ses actions, l'essentiel des structures d'aide sociale sont basées à Guéret. Plusieurs structures possèdent des antennes ou assurent des permanences au sein du Pays Sud Creusois, notamment par l'intermédiaire des centres sociaux.

3. Pôles Locaux d'Accueil

Dans le cadre d'une politique locale d'accueil et de maintien des actifs, des entreprises et des familles, les deux communautés de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière et de la CIATE, partagent un service commun : le Pôle Local d'Accueil (site internet : *http://www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr/Notre-Pole-Local-d-Accueil).* Celui-ci œuvre depuis fin 2003 à :

- favoriser l'émergence, la mise en cohérence et l'affichage d'une offre d'accueil lisible et qualifiée, dans les domaines de l'activité économique (contexte économique, locaux professionnels, offres de reprise d'activités, potentiels de création d'activités, offres d'emploi, formations professionnelles), l'habitat (marché de l'immobilier, logements locatifs), et les conditions de vie locales (services, loisirs, culture) ;

- offrir aux migrants potentiels (ainsi qu'à la population locale) une réponse aussi exhaustive que possible à leurs demandes, soit en jouant directement le rôle de prestataire d'informations, soit en accompagnant et orientant ces personnes dans leurs démarches d'installation professionnelle et résidentielle ;

- favoriser, pour assurer ces deux objectifs, la mobilisation des différents acteurs concernés.

Un futur Pôle Local d'Accueil devrait voir le jour prochainement au sein des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Haut Pays Marchois.

4. Formation et insertion

a. GRETA et formation continue

Le GRETA (GRoupement d'ETAblissements) est un groupement d'établissements scolaires publics de la Creuse (collèges, lycées, LP) associés pour réaliser des prestations de formation continue. Il accueille et oriente ; il aide à la définition des projets de formation des particuliers et des entreprises, et met en place des formations adaptées aux besoins de ses clients.

On peut y :

- poursuivre ou reprendre une formation générale ou professionnelle, se reconvertir
- se former en langues
- préparer un diplôme professionnel
- préparer un concours, élever son niveau de qualification
- s'adapter aux évolutions technologiques, se remettre à niveau

Le GRETA de Creuse est rattaché administrativement au lycée Jean Favard de Guéret.
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de reconnaître ses compétences et ses savoirs en vue de la validation totale ou partielle d'un diplôme. Le demandeur, qui peut être salarié, bénévole, artisan, travailleur indépendant, ou encore demandeur d'emploi, doit justifier de trois années d'expériences professionnelles ou extra professionnelles en rapport direct avec les exigences du diplôme demandé. Dans l'Académie de Limoges, dix sites dont trois en Creuse (Felletin, Guéret, La Souterraine) sont à la disposition des demandeurs pour apporter une réponse de proximité. A Bourganeuf, un projet de local pour le GRETA a été abandonné.

b. Foyer de Jeunes Travailleurs : Horizon Jeune

Existant depuis 40 ans à Aubusson, l'association Horizon Jeune fait partie de la fédération nationale FJT, qui a pour but d'accueillir des jeunes travailleurs. Ce foyer est un établissement social et médico-social sous tutelle de la DRASS.

L'association mène quatre activités principales :

- Elle accompagne les jeunes d'un point de vue socio-éducatif, au niveau de la santé, la nutrition et la sécurité routière.

- Elle propose 96 logements (beaucoup de chambres et studios, quelques T3 et T4 pour les jeunes familles ou les colocations) soit 150-160 places. Les procédures sont simplifiées au maximum, pour répondre aux difficultés financières des nouveaux occupants et à l'état « d'urgence » dans lequel ils arrivent souvent.

- Elle loue des cyclomoteurs pour offrir une certaine mobilité aux personnes ne possédant pas ou plus ni véhicule ni permis de conduire.

- Elle gère un Point Public Multimédia avec le Programme ActiCiel du Conseil Régional.

- Elle anime un chantier d'insertion à St Georges-Nigremont et Aubusson.

Pour le directeur de l'association, il y a de moins en moins d'activité économique à Aubusson. Le FJT s'est donc doté de missions sociales importantes, dont le logement, la mobilité et l'emploi des personnes à minima sociaux. L'ancienne résidence CROUS de Felletin et dans une moindre mesure les logements d'Aubusson sont très demandés par les étudiants en alternance du lycée LMB n'ayant droit ni à l'internat, ni aux nouveaux logements du CROUS.

Le FJT est sollicité par la CIATE pour gérer des logements car les communautés de communes et les chambres consulaires font face à des demandes de logement temporaire (apprentis en alternance) sur les gros bourgs (Ahun (LEGTA), Pontarion, Bourganeuf).

Le directeur pointe des manques en logements dans les zones de Bourganeuf, Pontarion, Auzances, Chambon-sur-Voueize, Evaux-les-Bains et Boussac et espère que la réflexion initiée par la CIATE aboutira.

c. Les structures d'insertion par l'activité économique

	Date de création	Nombre approximatif de places	Localisation	Secteur d'activité
Chantiers d'insertion				
Banque de Mob	1993	5	Royère-de-Vassivière	Réparation de mobylettes
Horizon Jeune	2004	8	Aubusson	Restauration de jardins en terrasse
Clinique du jouet (porté par l'association ASFEL)	2005	10	Bourganeuf	Tri et réparation de jouets
Patrimoine Rural & Insertion	2004	Variable, 3 à 6 personnes par chantier	Aubusson-Bourganeuf	Restauration de patrimoine, espaces verts
Entreprises d'insertion				
FELIM (Forêt Environnement Limousin)	2001	5	Ahun	Environnement, petit patrimoine, forêt
Les petites mains de Felletin	1er Avril 2008	3 postes prévus pour fin 2008	Felletin	Textile

Tableau 12: Chantiers et entreprises d'insertion intervenant sur le Pays
Source : Préfecture de la Creuse, Relevés personnels

On trouve sur le territoire plusieurs chantiers ou entreprises d'insertion. L'association Tremplin intervient également dans le domaine de l'insertion. Il s'agit d'une association intermédiaire existant depuis une quinzaine d'années qui intervient sur toute la Creuse, et en particulier à Aubusson et Bourganeuf. Basée à Guéret, elle assure une permanence hebdomadaire dans ces communes. Des missions lui sont confiées par des collectivités, particuliers ou entreprises, sur lesquelles elle positionne des personnes en recherche d'emploi, qu'elle accompagne dans leur projet professionnel, et soutient dans leur formation. L'association touche 33 personnes sur Aubusson et une vingtaine sur Bourganeuf. Les personnes s'adressent à l'association par l'intermédiaire de l'ANPE, la Mission Locale, CapEmploi ou encore le CG. Les secteurs d'activité les plus fréquemment sollicités sont l'aide au jardinage et au bricolage et la manutention pour les hommes, le ménage et le repassage pour les femmes.

Ces structures s'inscrivent dans le Plan Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (P.D.I.A.E.) qui a été mis en place afin de mieux définir les grands objectifs attendus de l'insertion par l'activité économique. Ce document présente les actions à envisager et les moyens à mettre en œuvre en vue d'améliorer l'insertion des demandeurs d'emploi les plus en difficulté, en veillant à une bonne coordination entre les différents partenaires.

Par exemple, dans le cas des chantiers d'insertion d'Horizon Jeune, 8 employés en insertion sont accompagnés par un encadrant technique et un encadrant d'insertion socio-professionnel. L'association travaille exclusivement pour les mairies, qui bénéficient d'avantages fiscaux. Si les activités sont des prétextes pour travailler sur l'insertion de la personne, les bénéficiaires sont salariés et l'association doit produire un travail tangible. Les employés sont recrutés dans le cadre des Contrats

d'Avenir pour une durée 24 mois (éventuellement 36 pour les plus de 50 ans). Un premier contrat de 6 mois est d'abord établi, avec des objectifs définis (participer à des cours de français, préparer le code de la route, etc). Les employés peuvent suivre leurs formations pendant le temps de travail et reçoivent un accompagnement social en parallèle. Le contrat de travail est ensuite renouvelé tous les 6 mois, en accord avec le CG (ou l'ANPE) pour suivre la progression des gens (comité de suivi).

d. La Mission Locale

La Mission Locale de la Creuse pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes accueille les jeunes de 16 à 25 ans après interruption de leur scolarité depuis plus d'un an. Elle informe, oriente et accompagne dans les démarches de projet et d'insertion.

- Mission locale de la Creuse
  Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
  25, avenue Manouvrier – 23000 Guéret
  Tél : 05 55 52 65 05

Antennes sur le Pays Sud Creusois :

- Mission Locale antenne d'Aubusson
  30 rue Jean Jaurès, 23 200 Aubusson
  Tel : 05 55 66 82 63
- Mission Locale, Centre Social AGORA,
  Tous les mardis de 14h00-17h00
  Sur Rendez-vous : 05 55 52 65 05
  Maison des associations, Avenue du Docteur Butaud,
  23 400 BOURGANEUF
- D'autres lieux de rencontre sont possibles sur demande.

e. Ateliers de pédagogie personnalisée (APP)

C'est un lieu de formation accessible à tout moment qui assure des actions de formation individualisée de courte durée, accompagnée et adaptée aux besoins de chacun (contenu, rythme…).

Il propose la possibilité de formation à distance (visioconférence, internet…).

Une équipe accompagne dans le parcours de formation.

Toute personne de plus de 16 ans sortie du milieu scolaire est concernée, et prioritairement :

- les demandeurs d'emploi
- les stagiaires ou apprentis
- les bénéficiaires des minimas sociaux, sous certaines conditions
- les salariés
- les bénéficiaires des contrats aidés

Le but est :

- d'améliorer son niveau de formation,
- de préparer un examen ou un concours,
- d'entrer dans une formation qualifiante,
- d'accéder à un emploi plus qualifié…

L'APP permet de réactualiser, renforcer ses connaissances ou combler certaines lacunes en :

- français (expression écrite et orale),
- mathématiques, sciences,
- connaissance du monde contemporain,

Une initiation à l'informatique, à la pratique d'internet et à l'anglais est également proposée. L'APP permet également de réapprendre la lecture et l'écriture et propose l'apprentissage du français pour les personnes d'origine étrangère.

La fréquentation de l'APP est gratuite mais non rémunérée. Elle ne modifie en rien le statut de la personne (demandeur d'emploi ou salarié). Dans tous les cas, l'APP effectue les démarches nécessaires à la protection sociale de l'étudiant pendant les heures de formation.

Sur le Pays Sud Creusois, deux de ces APP mis en place par la région se trouvent à Aubusson et à Bourganeuf à la Maison de la Formation.

APP Aubusson
22 rue Jean Jaurès - BP 16
23200 Aubusson
05 55 66 36 97
app.aubusson@ac-limoges.fr

APP Bourganeuf
Maison de la Formation
28 rue du Billadour
23400 Bourganeuf
05 55 54 00 12
app.bourganeuf@ac-limoges.f

f. Structures de recherche d'emploi :

En ce qui concerne l'ANPE, il existe deux agences :

- A Guéret : du lundi au vendredi 8h25 à 12h, et de 13h à 17h, sauf le jeudi de 8h25 à 13h05.
- A Aubusson : du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h, sauf le mardi ouvert de 13h à 17h
- Une permanence est assurée au Centre Agora de Bourganeuf

Pour les Assedic :

- A Guéret : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30, sauf le mercredi de 8h30 à 12h30
- A Aubusson : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 15h45h

Il existe deux agences d'intérim sur le Pays Sud Creusois toutes deux localisées à Aubusson.

Les structures d'aide à l'insertion ou leurs permanences sont présentes sur le territoire du Pays Sud Creusois, sous diverses formes. On peut noter une évolution du marché de l'emploi, notamment pour les jeunes, qui entrent sur le marché du travail plus tard et plus difficilement depuis quelques années.

5. Aides aux entreprises (création, transmission, développement)

La plupart des dispositifs d'aide à la création, à la transmission et au développement d'entreprises sont d'ampleur régionale, et s'appliquent donc au territoire du Pays Sud Creusois, souvent en coordination avec les Pôles Locaux d'Accueil.

a. La Démarche Collective Territorialisée

La DCT (Démarche Collective Territorialisée) est une démarche menée en faveur du commerce, de l'artisanat et des services, conduite par le Pays, la CMA, et la CCI de la Creuse et financée par l'Etat, la Région, l'Europe, et le Conseil Général. La période de trois ans d'application de ce projet se termine actuellement, et sa reconduite est en question.

Ses quatre objectifs sont:

- ✓ assurer le maintien et le développement des activités ;
- ✓ renforcer l'attractivité ;
- ✓ accueillir de nouvelles activités ;
- ✓ développer la formation et l'emploi.

Ce programme d'intervention se décline en dix actions collectives ou individuelles dont peuvent bénéficier les entreprises jusqu'à fin novembre 2008. Une évaluation est actuellement conduite par les partenaires financiers en vue de proposer des conditions plus pertinentes pour sa reconduite éventuelle.

b. Objectif Création : création et reprise d'entreprises en Limousin

Objectif Création est un dispositif récent porté par la région Limousin, qui a un retard à combler en matière de création d'entreprises. Il a permis de coordonner de nombreuses actions déjà existantes, en particulier avec les chambres consulaires.

Il est destiné aux porteurs de projet qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise. Ces derniers peuvent choisir tout ou partie des prestations offertes par le dispositif : volet émergence du projet (« découverte »), volet montage du projet et mobilisation Pass'Conseil (« appui au montage de projet » et « coaching création », « formation »), volet test (« tester son projet d'entreprise »). Le dispositif propose également un suivi post création et différentes aides financières.

c. LISE , Limousin Information Service Entreprises

La Région Limousin a lancé en 2006 un centre de ressources qui centralise toutes les informations utiles à la création, au développement, à la transmission et à toutes les étapes de la vie de l'entreprise comme la gestion, les relations commerciales, les ressources humaines, la formation, l'innovation.

Cette base de connaissances est mise à la disposition du public grâce au partenariat entre la Région, le groupe OSEO, la Caisse des dépôts, les services de l'Etat, les chambres consulaires, les conseils généraux, les communautés d'agglomérations de Limoges et de Brive, les communautés de communes de Guéret et de Tulle, Limousin Expansion, la Banque de France, etc.

LISE **s**'adresse aux créateurs/repreneurs d'entreprises ; aux chefs d'entreprises et à leurs partenaires comme les experts comptables et les banquiers ; aux acteurs du développement local comme les chambres consulaires, et les services économiques des collectivités locales.

LISE propose :

- un service d'informations utiles à l'entreprise ou au créateur/repreneur ;
- un réseau des acteurs économiques limousins disponible pour accompagner les créateurs/repreneurs et les chefs d'entreprises
- un annuaire qualifié d'acteurs et d'interlocuteurs au niveau local et national ;
- des ressources pratiques pour accomplir les démarches ;

d. Val de Creuse Initiative

Val de Creuse Initiative (VCI) appartient à France Initiative (F.I), fédération d'un des plus importants réseaux associatifs dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprises. Sa mission est d'organiser une collaboration entre les collectivités, les opérateurs institutionnels et les entreprises pour créer un environnement favorable au développement de l'initiative économique et d'emplois nouveaux. Elle est soutenue notamment par : le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité ; le Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat ; la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ; le Fonds Social Européen ; la Caisse des Dépôts et Consignations et de grandes entreprises comme EDF, France TELECOM, …

Val de Creuse Initiative est une association loi 1901, créée en 1987, regroupant des chefs d'entreprises et des cadres dont le but est de soutenir la création et la reprise d'entreprises en zone de revitalisation rurale en utilisant leur expérience professionnelle pour prodiguer des conseils et renforcer les fonds propres des entrepreneurs afin d'inciter les établissements bancaires à accompagner ces projets. Elle intervient de la façon suivante :

- Accueil par un entretien individuel du porteur de projet ;
- Première analyse du dossier ;
- Orientation du créateur ou de repreneur vers une structure (Chambres Consulaires, Mission Entreprises du Conseil Général...) pour affiner le projet et le montage du dossier ;
- Examen approfondi du dossier par le Comité d'Agrément composé essentiellement de chefs d'entreprises, cadres, experts comptables et banquiers. Il s'agit d'un prêt sans intérêt et sans garantie dont l'objectif est d'inciter les banques à accompagner le projet ;
- Parrainage du créateur ou du repreneur par un chef d'entreprise confirmé ;
- Suivi de la jeune entreprise pendant la durée du remboursement du prêt en apportant des conseils pratiques et également un soutien psychologique au créateur ou au repreneur.

Cette plateforme intervient en aval d'Objectif Création, quand la personne passe par le dispositif et parvient au stade du financement. Elle est là pour renforcer les fond propres de l'entrepreneur par des prêts d'honneur (qui doivent être inférieurs aux fonds propres et

doivent être alloués en parallèle d'un prêt bancaire). Quand la plateforme intervient, les chambres consulaires n'interviennent pas, il s'agit d'un travail complémentaire.

e. Caféine, couveuse d'entreprise d'ampleur régionale

Caféine, une couveuse d'entreprise située à Limoges, permet aux porteurs de projet limousins de tester grandeur nature la viabilité économique de leur nouvelle activité. Elle leur permet, dans un cadre collectif, de tester leur capacité à entreprendre et de déterminer si leur prestation ou leur produit trouve un marché viable.

La prestation ou le produit est alors facturé au nom de cette structure. L'entrepreneur commence son activité sous contrat de travail à temps partiel avec Caféine, qui demande en échange 12% du chiffre d'affaire.

f. Dispositif Local d'Accompagnement , soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emploi

Le DLA Creuse a été mis en place en 2004 à l'initiative de l'Etat, de la Caisse des dépôts et consignations et de la Région Limousin, avec le soutien du Fonds Social Européen. Il est destiné à apporter un soutien technique aux structures exerçant des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi : il propose donc un accompagnement des associations employeuses ou en projet d'emploi.

Pour gérer une association, les responsables associatifs font face à des exigences de savoir faire de plus en plus fortes. Monter un projet qui réponde aux préférences des financeurs, connaître les conditions juridiques et fiscales de son activité, développer la communication et la promotion de son association, gérer des salariés et pérenniser les emplois, développer ses fonds propres : toutes ces compétences ne se trouvent pas forcément parmi les membres de l'association, et le recours à un spécialiste extérieur est parfois décisif.

Le Dispositif Local d'Accompagnement entend répondre à ces besoins, à la suite d'un état des lieux et des projets de chaque association demandeuse, en proposant gratuitement :

- ✓ Un appui technique et un suivi sur le long terme de chaque association désireuse d'un accompagnement : mobiliser un réseau de spécialistes de la gestion de projet, des outils comptables et financiers, de la gestion des ressources humaines...
- ✓ Des sessions de formation et d'échange d'expérience ouvertes à toutes les associations

Le DLA Creuse est l'un des 115 dispositifs locaux d'accompagnement actifs sur le territoire français. Il est mis en œuvre en Creuse par le Bureau Information Jeunesse Départemental.

g. Réseau DIVA : accompagnement des porteurs de projets agricoles et agri-ruraux

Le réseau DIVA est présent sur le territoire du Pays comme sur toute la région limousine : c'est un réseau régional d'accompagnement des porteurs de projets agricoles et agri-ruraux. Il doit permettre au Limousin de faire face à trois défis : développer l'attractivité des territoires ruraux, pérenniser les exploitations agricoles et valoriser les ressources locales. Le Réseau DIVA regroupe un ensemble de structures partenaires engagées à accompagner les projets agricoles et ruraux du Limousin. Le dispositif complète l'offre régionale d'aides et les services aux créateurs d'activités et d'entreprises nouvelles.

Ses trois objectifs sont :

- ✓ Favoriser l'accueil et l'installation de nouveaux agriculteurs, de nouveaux résidents ;
- ✓ Encourager et promouvoir les initiatives locales, l'emploi, la création ou le développement d'activités agricoles et agri rurales ;
- ✓ Accompagner les mutations du monde rural.

Il s'adresse :

- ✓ Aux porteurs de projets résidant en Limousin ;
- ✓ Aux porteurs de projets en activité (agricole ou autre), en reconversion professionnelle ou sans activité ;
- ✓ Aux porteurs de projets qui souhaitent créer ou développer de nouvelles productions, mettre en place des services, créer leur propre activité... ;
- ✓ Aux porteurs de projets ayant un projet agricole ou partiellement agricole.

Une offre de services en quatre étapes :

Primo accueil : accueillir les porteurs de projets, identifier les besoins spécifiques et les orienter vers les structures compétentes.

Appui à l'émergence de projet : Clarifier le projet, favoriser sa cohérence avec le projet de vie, dégager des pistes d'action, proposer une orientation vers l'appui au montage.

Appui au montage de projet : Proposer un plan d'action, apporter des compétences, des connaissances sur les diverses dimensions du projet (économique, financière, technique...) proposer des formations.

Suivi post-création : poursuivre le dialogue avec le porteur de projet, pour consolider, réajuster le projet ou débloquer des situations.

h. Les aides à la transmission d'entreprise

Il s'agit de structures spécifiques à chaque domaine d'activité:

Artisanat : ARTER est un dispositif de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il entre en contact avec les artisans à partir de 55 ans et leur propose des réunions de sensibilisation afin de faire un bilan de leur situation et des possibilités de reprises, et de voir si la transmission serait viable. Il recherche ensuite des repreneurs. Ce dispositif fonctionne efficacement depuis plus de 20 ans.

Commerce : Transcommerce est un dispositif commun à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il associe notaires et experts comptables pour l'évaluation des fonds. Il cherche ensuite à mettre en relation commerçants cédant leurs fonds et repreneurs potentiels.

Industrie :l'UCCIMAC, ou Union des CCI du Massif Central, intervient dans le secteur industriel, mais pas uniquement. Elle réalise également sensibilisation, information, évaluation et recherche d'un repreneur.

De plus, les services d'aide aux entreprises suivants peuvent être également sollicités pour :

- *l'accueil du public extérieur au Limousin : les Pôles Locaux d'Accueil*
- *l'hébergement et l'accompagnement des jeunes entreprises :*
  - les pépinières d'entreprises (en expérimentation à la Souterraine pour la Creuse)
  - l'incubateur limousin d'entreprises innovantes (en lien avec un laboratoire de recherche)
  -le pôle d'excellence e-design (« web design poly sensoriel » et TIC
- *les financements spécifiques :*
  - les plateformes d'initiatives
  - le Réseau Entreprendre
  - l'aide EDEN (avance remboursable)

6. Accès au droit

a. Tribunaux

La réforme de la carte judiciaire touche fortement le Limousin, qui va perdre sept tribunaux; et en particulier les tribunaux d'instance de Bourganeuf et Aubusson. (Carte n°15). Voir annexes 13 et 14.

	Tribunaux	Ville
JURIDICTIONS CIVILES	Tribunal de Grande Instance (à compétence commerciale)	Guéret
	Tribunal d'Instance	Guéret, (Aubusson, Bourganeuf)
	Tribunal de Commerce	Limoges
	Conseil des Prud'hommes	Guéret
	Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale	Guéret
	Tribunal Paritaire des Baux Ruraux	
JURIDICTIONS PENALES	Tribunal de Police	Guéret
	Tribunal Correctionnel	Guéret
	Cour d'Assise	Guéret
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES	Tribunal administratif	Limoges
	Cour administrative d'appel	Bordeaux
	Conseil d'Etat	

Tableau 13: Tribunaux
Source : Ministère de la justice

b. Autres structures

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit basé à Guéret n'existe plus depuis fin 2007, et il n'y a dans le département :

- ni Maison de justice et du droit,
- ni Antenne de justice,
- ni Antenne juridique et de médiation

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est basée à Guéret. Elle travaille notamment avec l'Education Nationale dans le cadre de la Classe Relais : par exemple, le collège de Bourganeuf y a parfois recours.

Un Conciliateur (Auxiliaire de justice, qui intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter un procès) se déplace à Crocq une fois par mois.

CARTE JUDICIAIRE DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

Carte actuelle

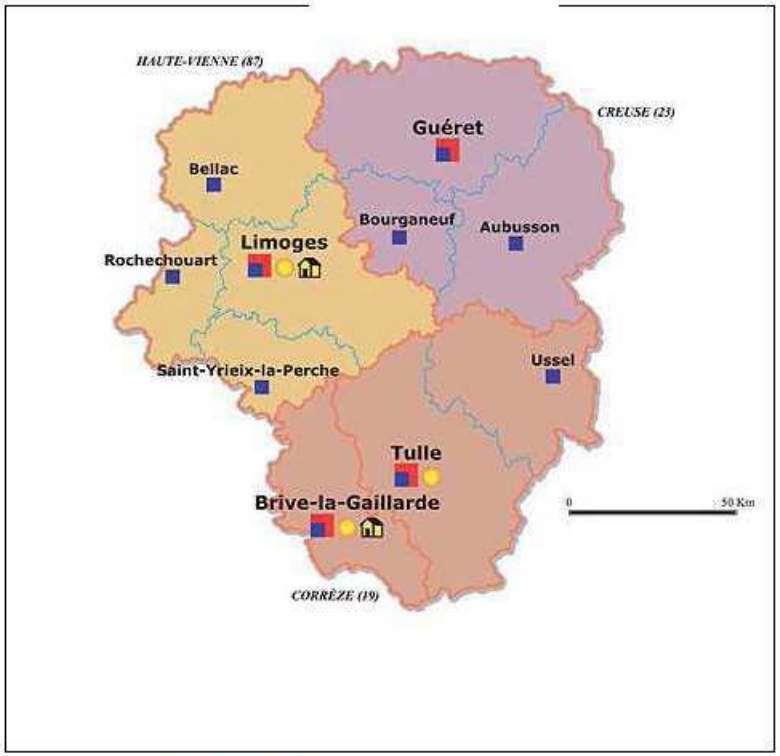

Nouveau schéma d'organisation

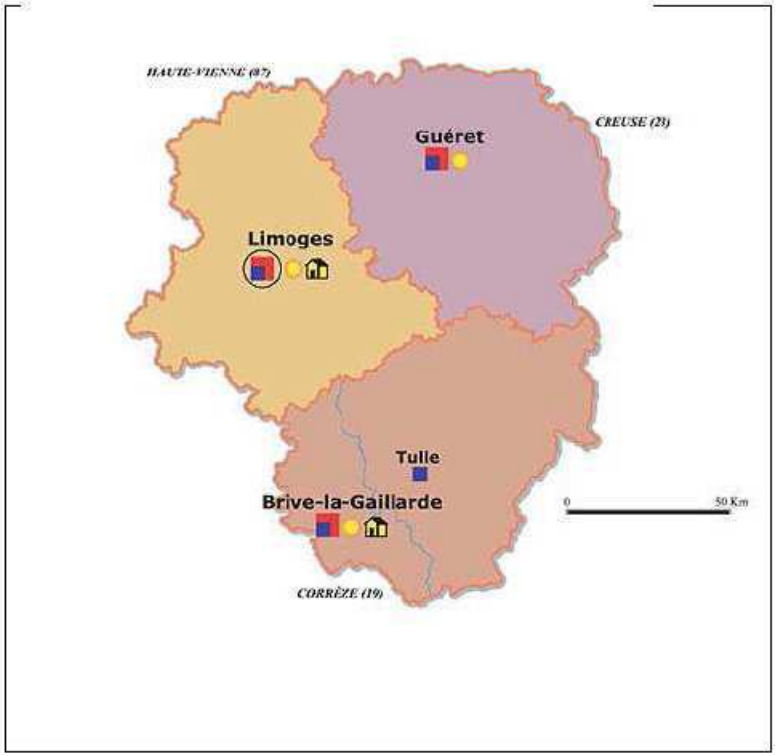

Source : Ministère de la Justice

Les associations Réinsertion des adolescents, Aide aux victimes, et l'Association Educative Creusoise de la Jeunesse et de la Famille (AECJF) se trouvent également à Guéret.

Malgré cette concentration des juridictions et des associations, des huissiers et des notaires se sont installés dans le Pays Sud Creusois : à Crocq, Bourganeuf, et Felletin. Des annexes se trouvent à Aubusson et Ahun, et des notaires sont également présents à proximité du Pays à Chénérailles et Auzances.

Depuis la fermeture des derniers tribunaux de proximité d'Aubusson et de Bourganeuf, toutes les instances juridiques sont concentrées à Guéret, voire à Limoges. Le Pays Sud Creusois reste toutefois doté de professionnels installés à proximité des anciens tribunaux.

7. Sécurité & urgences

a. Services de sureté :

Un poste d'agent de Police Municipale existe à Aubusson. Par contre la Police Nationale n'est pas présente sur le territoire du Pays Sud Creusois.

La gendarmerie est représentée par une brigade par canton.

Permanences des gendarmeries du Pays Sud Creusois :

Ahun	mercredi (10h-12h)
Aubusson	Du lundi au samedi (8h-12h, 14h-18h) et dimanche (9h-12h, 15h-18h)
Bourganeuf	Du lundi au samedi (8h-12h, 14h-18h) et dimanche (9h-12h, 15h-18h)
Crocq	samedi (14h-18h)
Felletin	lundi au samedi (8h-12h, 14h-18h) et dimanche (9h-12h, 15h-18h)
Pontarion	mercredi (14h-16h)
Royère de Vassivière	mardi (10h-12h)
Saint-Sulpice-les Champs	jeudi (8h-12h)
Vallière	jeudi (9h-12h)

Tableau 14: Permanences des gendarmeries du Pays Sud Creusois
Source : Préfecture de la Creuse

Carte N°16 : Zone de couverture des Brigades de proximité

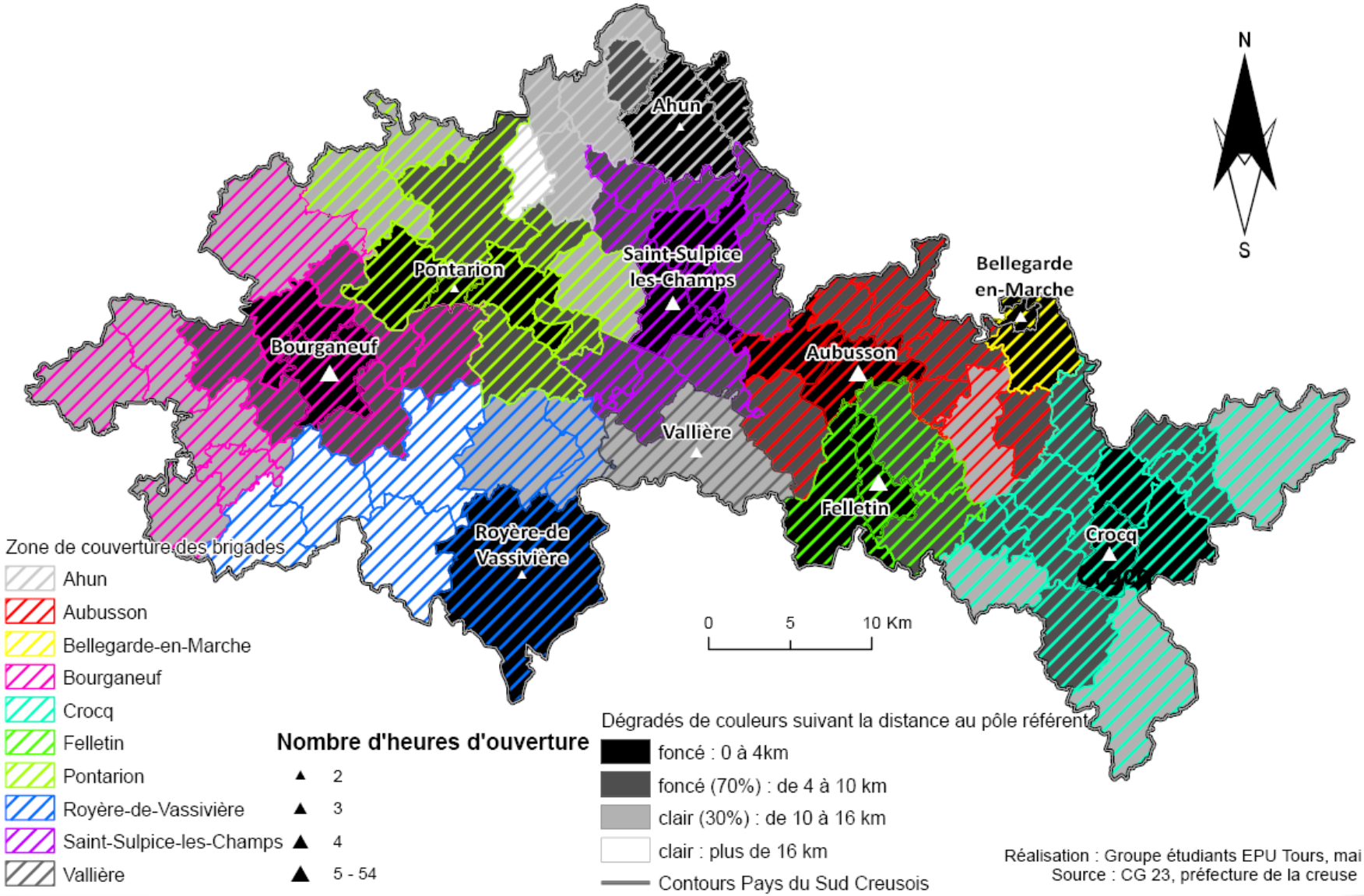

Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, mai 2008
Source : CG 23, préfecture de la creuse

La carte n°16 (page précédente) localise les gendarmeries et illustre les distances des communes à leurs gendarmeries de rattachement. Les brigades de Royère-de-Vassivière et d'Ahun ont un territoire étendu à plus de 16 km de rayonnement. Elles cumulent le désavantage de n'avoir que deux heures d'ouverture, comme Pontarion.

b. Services de sécurité :

Les sapeurs-pompiers sont désormais rattachés au département via le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), et les municipalités financent le SDIS de manière obligatoire. Cette départementalisation s'est accompagnée d'une « rationalisation » des moyens, c'est-à-dire du regroupement des petits Centres de Première Intervention (CPI).

Le SDIS est basé à Guéret. La carte n°17 localise les centres de secours, leurs effectifs en personnel et en équipement, ainsi que leurs zones de couverture.

Figure 8: Interventions du SDIS sur le Pays
Source : SDIS 23, Réalisation personnelle

- ✓ *les centres d'intervention (CI) ou Centre de Première Intervention (CPI): ce sont les centres les plus petits, ils doivent pouvoir assurer au moins un départ, soit pour incendie, soit pour un secours à personne, soit pour une intervention diverse et être partis avant les CS en cas d'accidents importants*

- ✓ *les centres de secours (CS) : ils doivent pouvoir assurer simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie ou un départ en intervention aux personnes, ainsi qu'un autre départ en intervention. Ces casernes se situent pour une mission de secours d'urgence souvent dans une ville moyenne avec une seule ambulance et une équipe de garde présente le jour, mais fonctionnent aussi la nuit par appels sélectifs (bipeurs).*

- ✓ *les centres de secours principaux (SP) : ils doivent pouvoir assurer simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie, deux départs en intervention pour une mission de secours d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention ; ils sont en général situés dans les grandes villes.*

Depuis peu, on ne parle plus de CS, CI ou CSP mais de CIS suivi du nombre de pompiers minimum qu'il doit y avoir dans la caserne (CIS14, CIS18…).

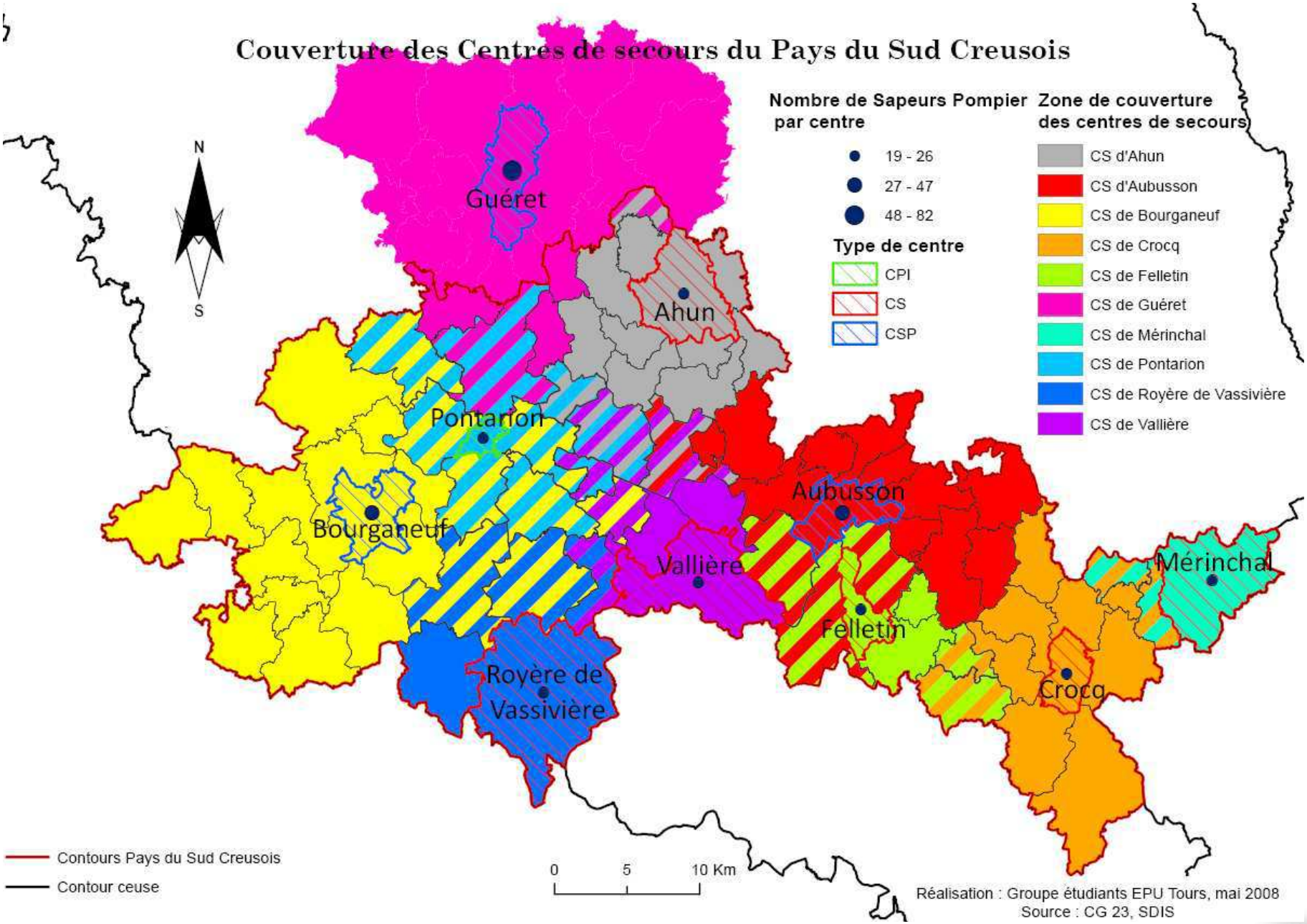
Couverture des Centres de secours du Pays du Sud Creusois
Nombre de Sapeurs Pompier par centre
19 - 26
27 - 47
48 - 82
Type de centre
CPI
CS
CSP
Zone de couverture des centres de secours
CS d'Ahun
CS d'Aubusson
CS de Bourganeuf
CS de Crocq
CS de Felletin
CS de Guéret
CS de Mérinchal
CS de Pontarion
CS de Royère de Vassivière
CS de Vallière
N
S
Guéret
Ahun
Pontarion
Bourganeuf
Aubusson
Vallière
Mérinchal
Felletin
Royère de Vassivière
Crocq
Contours Pays du Sud Creusois
Contour ceuse
0
5
10 Km
Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, mai 2008
Source : CG 23, SDIS

Le Pays est entièrement couvert par les Centres de Secours. Les Centres de Secours Principaux se trouvent à Aubusson, Bourganeuf et Guéret tandis que les Centres de Secours sont basés à Ahun, Crocq, Felletin, Mérinchal, Royère-de-Vassivière et Vallière. Le seul Centre de Première Intervention se trouve à Pontarion.

Un centre couvre une zone géographique déterminée. Si un centre ne peut pas assurer toutes les missions à un moment donné (par exemple : survenue simultanée de plusieurs accidents ou sinistres), c'est la caserne la plus proche qui assure les interventions en surnombre (on parle de départ en second appel). Les CSP hébergent des sapeurs-pompiers 24h/24, qui doivent pouvoir partir pour un secours à personne en moins de deux minutes.

Dans les CS ou CSP lorsqu'il y a une garde, une personne, appelée le stationnaire, est chargée de recueillir les appels directs au standard (appels personnels, ou personne composant le numéro de la caserne au lieu du 18), et d'assurer la liaison radio avec les véhicules partis en intervention.

c. Services d'urgence

Il n'y a qu'un SAMU (Service d'Assistance Médicale d'Urgence) en Creuse, basé à Guéret. Ce service dispose de deux équipes SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation). Trois médecins sont simultanément en service à l'hôpital de Guéret : un premier intervient à la régulation, un autre se tient prêt à partir en cas d'appel d'urgence, et un troisième travaille au service des urgences. Ainsi, si un appel est reçu alors que l'équipe SMUR est déjà en intervention, il n'y a plus de médecin pour assurer les urgences sur le site de Guéret. D'autant qu'étant donnée la taille du territoire à couvrir, les temps de déplacement, et donc d'intervention, sont conséquents.

Le département ne dispose pas d'hélicoptère, mais peut faire appel à ceux des CHU de Clermont-Ferrand ou de Limoges, ou à ceux des gendarmeries d'Egletons (Corrèze) ou de Limoges, mais ces derniers ne sont pas adaptés au transport de personnes médicalisées. D'autre part, les délais d'autorisation et les aires d'intervention limitées de ces appareils diminuent singulièrement leur efficacité.

L'hôpital de Bourganeuf dispose d'un service d'urgence, mais de jour uniquement. La Clinique de la Croix Blanche dispose d'un service, mais celui-ci est peu opérationnel faute de moyens humains et matériels et n'est pas labellisé.

Concernant les secteurs de garde des médecins, la Creuse est actuellement découpée en quinze zones. Elle sera à l'avenir couverte par six secteurs, conformément à la politique nationale qui tend à faire coïncider les zones de garde avec les UTAS, avec une réorganisation probable des rôles médecins libéraux/SMUR.

La gestion se fait donc à l'échelle départementale, mais fait appel aux autres services régionaux, voire même en dehors de la région Limousin. En l'état actuel des services, il est très délicat d'assurer la permanence des soins sur l'ensemble du territoire.

Si le maillage du Pays Sud Creusois en services de sûreté et de sécurité semble suffisant, il existe un réel problème au niveau des services d'urgences. Des villes comme Royère-de-Vassivière sont beaucoup trop éloignées du centre SAMU de Guéret pour qu'une prise en charge rapide et surtout efficace de la personne puisse s'opérer. La coordination avec les autres services de la région est primordiale, et des solutions doivent être trouvées pour améliorer l'intervention d'urgence dans le Pays (consultations sur site, interventions de premières nécessités…).

E. Accéder aux soins et répondre aux besoins

1. Activités médicales

Les médecins en Creuse sont plus nombreux qu'avant; ils ont été multipliés par cinq en 60 ans. Cependant, la densité médicale reste trop faible, en particulier en ce qui concerne les spécialistes : en effet, la Creuse dispose d'un spécialiste pour 1 149 habitants contre un pour 657 en Limousin et un pour 576 en France.

a. Les médecins généralistes

Si l'on examine la situation nationale, la Creuse se situe dans une position moyennement favorable en termes de nombre de généralistes en activité régulière pour 100 000 habitants. Les densités de médecins généralistes libéraux sont plus faibles en milieu rural. Les cantons en difficulté sur ou à proximité du Pays Sud Creusois sont ceux d'Auzances, Crocq, et Gentioux. Les territoires du Haut Pays Marchois et la partie Sud du Pays sont donc mal desservis.

De plus, la moyenne d'âge des professionnels de santé en Creuse est relativement élevée, et une désertification médicale est à craindre à moyen terme: près de 39% des généralistes ont plus de 50 ans. Dans dix ans, à moins d'une forte arrivée de nouveaux professionnels, la démographie médicale des cantons d'Aubusson et de Bourganeuf sera presque divisée par deux, tandis que la situation sera véritablement critique sur Ahun, Gentioux-Pigerolles et Royère-de-Vassivière.

Carte n°18: Distance parcourue pour atteindre un médecin généraliste sur le Pays du Sud Creusois

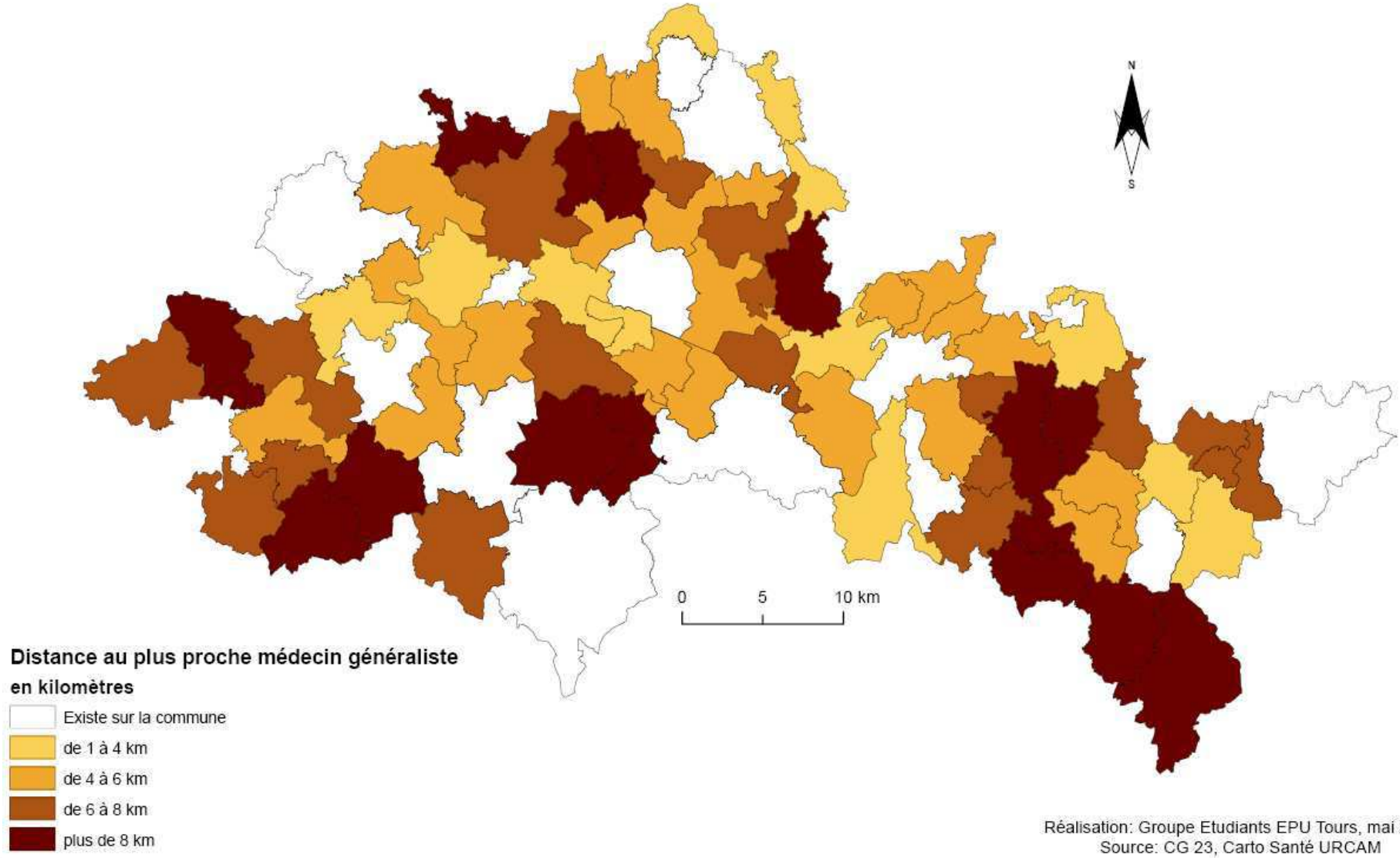

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, Carto Santé URCAM

Carte N°19 : Répartition des médecins généralistes, des spécialistes, des dentistes et des masseurs kinésithérapeutes sur le Pays Sud Creusois

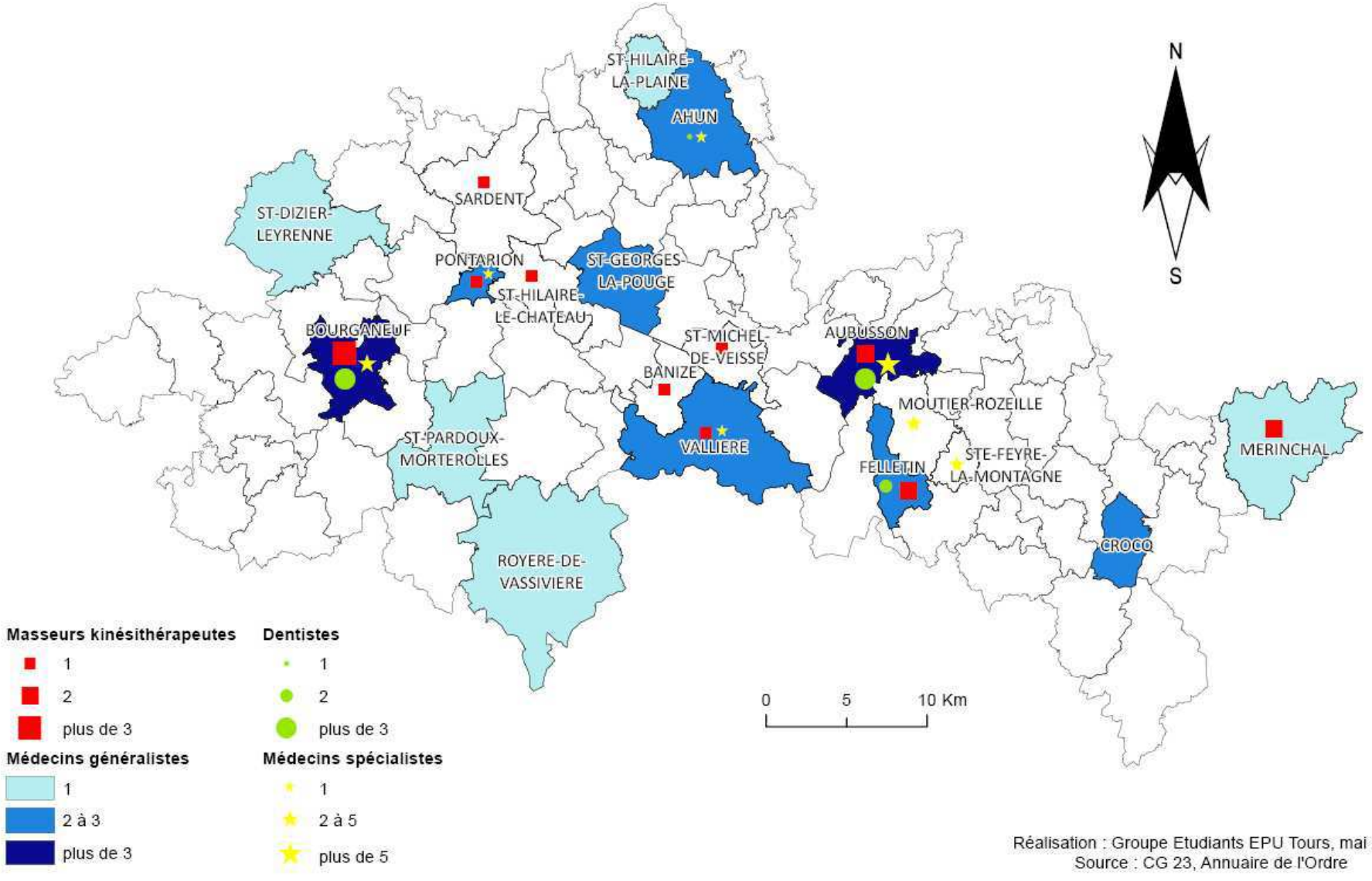

Réalisation : Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source : CG 23, Annuaire de l'Ordre

La Mission Régionale de la Santé et le Conseil Régional ont établi un cahier des charges pour soutenir la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire. Sur le Pays du Sud Creusois, trois études de Maisons de Santé Pluridisciplinaires sont inscrites à la convention territoriale 2008-2010 pour Ahun, Bourganeuf et Royère-de-Vassivière, cette dernière étant intégrée à une étude du PNR Millevaches.

Treize communes sont le lieu d'exercice sur site de médecins généralistes (carte n°19). Les habitants doivent en moyenne effectuer entre 4 et 8 kilomètres de route pour se rendre à une consultation (carte n°18), mais quinze communes nécessitent des temps de déplacement plus longs.

b. Les spécialistes

Les professions médicales autres que médecin généraliste sont en grave déficit en Creuse (carte n°19) :

- Chirurgiens
- Dentistes : 43 en Creuse en 2006, dont 7 de plus de 60 ans et 24 entre 50 et 59 ans. 9 cantons restent sans dentistes, dont Pontarion, Chénérailles, Royère-de-Vassivière.
- Masseurs kinésithérapeutes : 93 en Creuse, 6 cantons dépourvus dont Royère-de-Vassivière et Auzances.

c. Les professions para-médicales

- Manipulateurs en électroradiologie : 29 en Creuse
- Les sages femmes : 14 en Creuse
- Les orthophonistes, 14 en Creuse. Ceci est préjudiciable pour le dépistage et la prise en charge des enfants. Les délais trop importants de traitement induisent des échecs scolaires évitables.
- Les psychologues et les structures d'écoute pour enfants sont également insuffisants, et pour la plupart éloignés du Pays (Guéret).

Carte n°20: La présence des infirmières libérales et des Services de Soins Infirmiers à domicile sur le Pays Sud Creusois

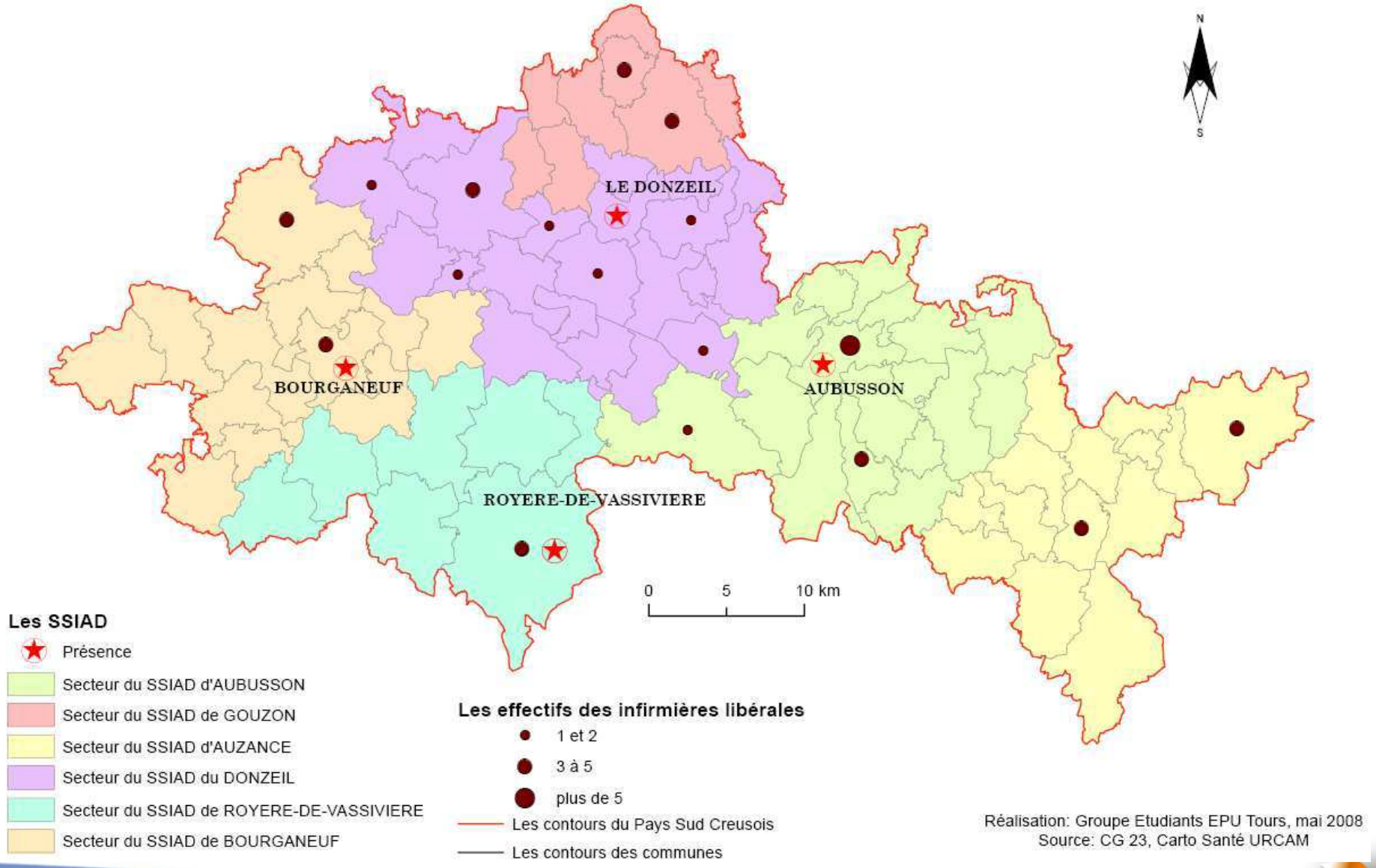

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, Carto Santé URCAM

Carten°21: Répartition des pharmacies et des laboratoires d'analyse sur le Pays du Sud Creusois

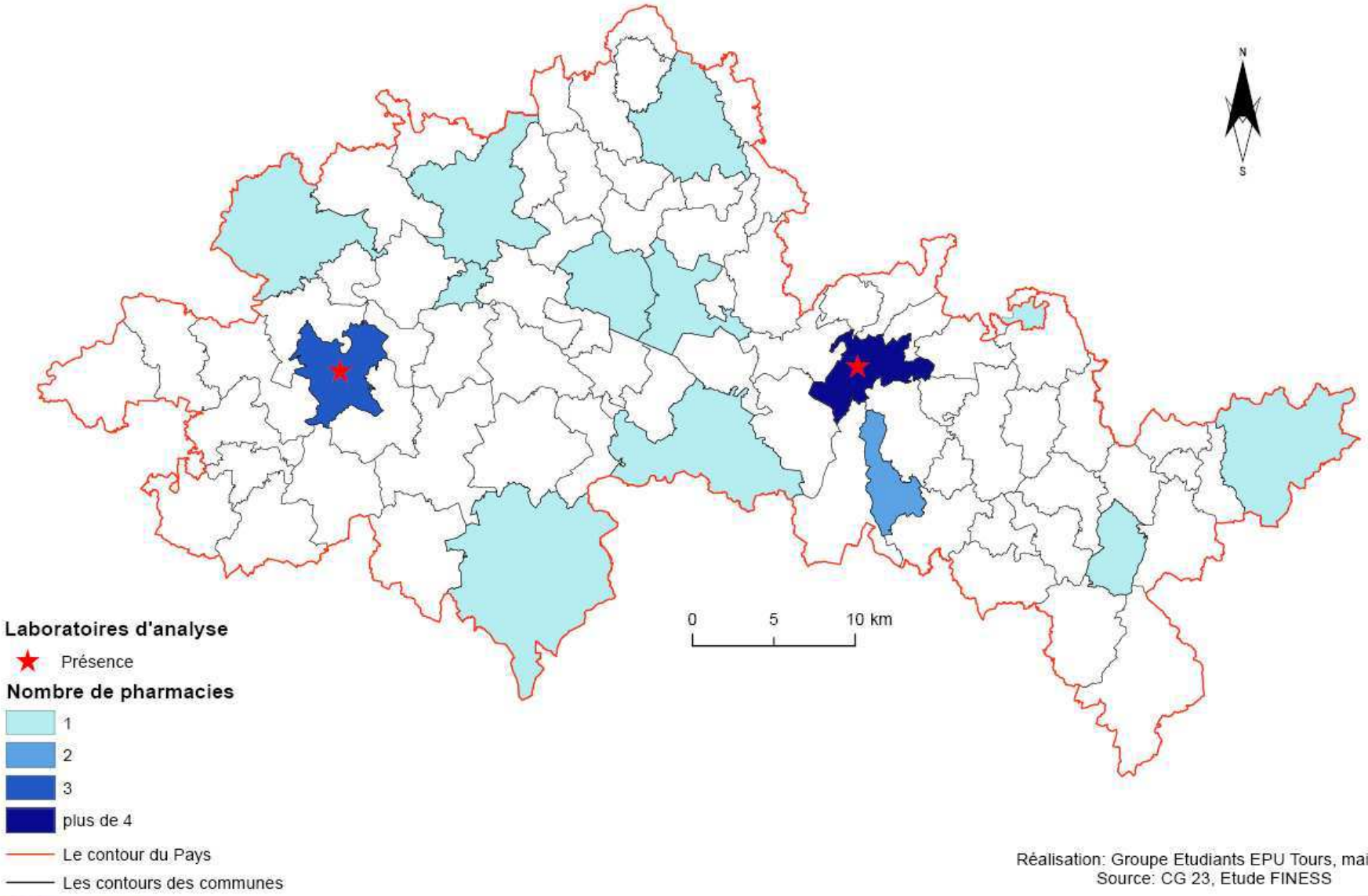

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, Etude FINESS

d. Les infirmiers

Les infirmiers, notamment libéraux, sont relativement nombreux sur le Pays. (Carte n°20)

De plus, la profession est très féminisée et jeune. Sous réserve d'une clarification des compétences et d'arbitrages locaux et nationaux, les délégations des tâches des médecins vers les infirmiers pourraient contribuer à compenser partiellement la chute de la démographie médicale des généralistes.

Cependant, la pénibilité du travail et la durée des carrières des infirmiers amènent les jeunes à délaisser le métier. Ainsi la plupart des établissements de soins ou d'hébergement pour personnes âgées peinent à recruter des infirmiers.

Le SSIAD (voir page 66) peut passer des conventions avec des infirmiers libéraux qui sont associés aux interventions du service. Dans ce cas le service fait l'avance des frais et perçoit les remboursements de l'assurance maladie dans le cadre du forfait global qui lui est alloué.

Les frais afférents aux soins dispensés par les SSIAD sont pris en charge par l'Assurance maladie.

e. Les pharmaciens

Ils sont nombreux en Creuse et relativement jeunes (carte n°21) mais ils ont parfois du mal à se maintenir. Ils peuvent contribuer par leur rôle de conseil à améliorer l'offre de soins.

Les secteurs de garde des pharmacies, dont l'organisation est régionale, sont plus grands que ceux des médecins. Le Pays est recouvert par 4 secteurs de garde. Un projet est à l'étude sur un numéro de téléphone qui donnerait automatiquement la pharmacie de garde la plus proche.

Le Pays Sud Creusois connaît un grave déficit en spécialistes et le nombre de médecins généralistes n'est pas suffisant. Les professionnels de santé ayant en moyenne un âge proche de celui de la retraite, une désertification médicale est à craindre.

La capacité en infirmières libérales et SSIAD est pour l'instant suffisante, mais les intervenants sont saturés et ne pourront pas assumer la charge de travail à venir due au vieillissement de la population.

2. Etablissements médicaux

a. Les établissements hospitaliers

Le CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire) du Limousin est situé à Limoges. Il est fréquent que les hôpitaux de Creuse collaborent avec lui, en particulier pour l'utilisation de son hélicoptère.

Il n'y a pas de CHU (Centre Hospitalier Universitaire) en Creuse. Les plus proches sont ceux de Limoges ou de Clermont-Ferrand. Le CH (Centre Hospitalier) d'Ussel, relativement sous exploité, est régulièrement mis à contribution par l'hôpital de Guéret.

Il y a cependant plusieurs CH et cliniques dans le département. Le CH le plus important, et le seul doté d'un réel service d'urgence, est celui de Guéret, qui dispose également du seul service de maternité de Creuse. Sur le Pays Sud Creusois (carte n°22), on trouve d'autres CH de moindre envergure : celui d'Aubusson et celui de Bourganeuf, qui intègre un pôle gérontologique performant. On trouve également une clinique, la Clinique de la Croix Blanche, à Moutier-Roseille.

b. Les établissements d'hébergement de personnes âgées

Evolution de la population de plus de 60 ans par tranche d'âges en Creuse jusqu'en 2030

- Population des 60 ans et plus : La population creusoise des plus de 60 ans est appelée à connaître une augmentation sensible par rapport à la population totale (de 34% du total en 2005 à 36% en 2010 et 39% en 2015), avec des évolutions différentes selon les tranches d'âges

- Tranche d'âges 60-74 ans : après une baisse régulière de 1995 à 2005, cette tranche d'âge se stabilise à 21 000 personnes entre 2005 et 2010 pour connaître un fort accroissement à partir de 2010. Il s'agit ici des conséquences du baby-boom d'après guerre.

- Tranche d'âge75-85 ans : Après une forte augmentation entre 1995 et 2005, cette tranche d'âge s'engage dans un mouvement de baisse progressive. C'est le reflet de la baisse de la population active de l'entre deux guerres.

- Tranche d'âge 85 ans et plus : Après une baise connue entre 2000 et 2005 pour cause de guerre 1914-1918, la population de cette tranche d'âge est appelée à augmenter de façon substantielle. Le niveau 2010 sera alors supérieur à celui de 2000 et l'augmentation sera encore plus manifeste entre 2010 et 2015 pour cause d'allongement de la durée de vie.

- Aujourd'hui, avec l'augmentation de l'espérance de vie et surtout l'augmentation de la durée d'autonomie, les personnes « âgées » de 60 ans sont dynamiques et sans aucune dépendance. On ne parle plus de prendre en charge le 3ème âge mais le « 4ème âge », qui correspond en moyenne aux plus de 75 ans.

Carte n°22: Les centres médicaux dans le Pays du Sud Creusois

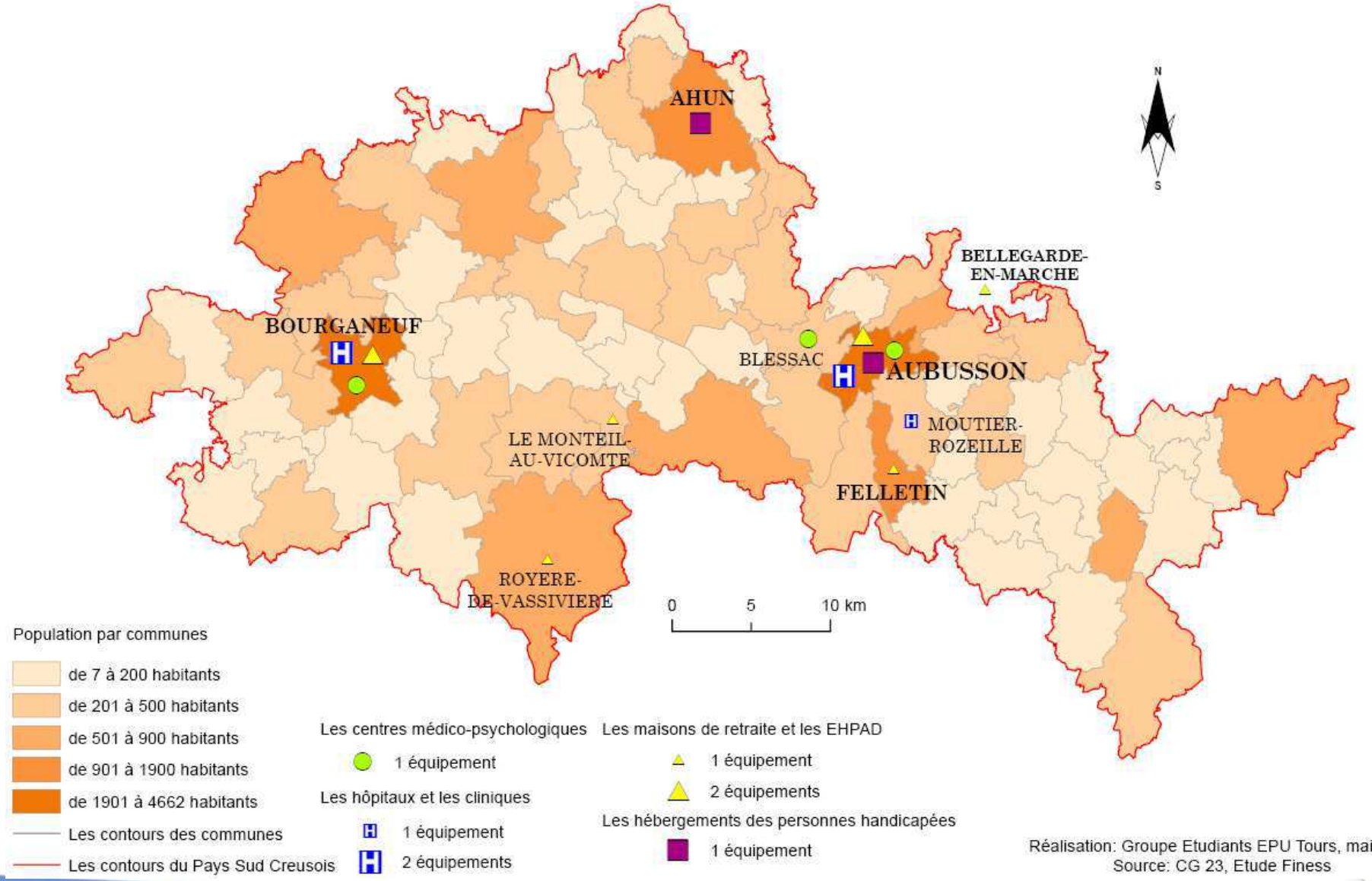

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, Etude Finess

Le Pays Sud Creusois possède une forte population de 75 ans et plus (carte n°23), dans les gros bourgs comme Ahun, Aubusson, Bourganeuf et Felletin, mais aussi dans des communes comme Royère-de-Vassivière, Saint-Dizier, Sardent, ou encore Vallière.

Le terme générique de maison de retraite englobe un ensemble très hétérogène dans lequel il faut distinguer diverses structures qui peuvent dépendre du secteur public ou privé :

- Dans le secteur privé, les établissements peuvent avoir le statut d'une société commerciale ou d'une association à but non lucratif.
- Dans le public les établissements peuvent relever du secteur sanitaire (hospitalier) ou de la commune.

Chaque établissement accueille ses résidents en fonction de sa capacité d'accueil selon une grille « Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources » (AGGIR) qui définit six degrés d'autonomie de 1 (personne dépendant) à 6 (personne autonome). Elle est aussi utilisée pour attribuer l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie, aide financière du Conseil Général).

L'APA est une allocation destinée à financer les coûts induits par la perte d'autonomie.
Il s'agit donc de contribuer aux frais générés par la dépendance, que ce soit le recours à une aide (maintien à domicile) ou la prise en charge dans un établissement (frais de personnel et matériel). Ces frais varient évidemment en fonction du degré de dépendance et du mode de prise en charge :

- *Des critères souples : toutes les personnes âgées de 60 ans et plus en situation de perte d'autonomie.*
- *L'évaluation de la perte d'autonomie est réalisée à partir d'une grille AGGIR.*
- *La prise en charge de la perte d'autonomie par l'APA n'est pas soumise à conditions de ressources. En revanche, au-delà d'un certain niveau de revenus une participation financière est demandée aux bénéficiaires.*

Les Maisons de retraite :

Lorsqu'elles relèvent du secteur public, elles sont placées sous l'autorité des CCAS, de l'Assistance Publique ou d'un hôpital. Dès lors qu'une maison de retraite est conventionnée, elle est nécessairement médicalisée : elle permet de bénéficier de l'attention d'un personnel permanent (médecins, infirmières, aides soignants, auxiliaires de vie, kinésithérapeutes, animateurs…). La prise en charge est complète avec des services collectifs obligatoires (restauration, activités…) et individuels adaptés aux cas.

Aujourd'hui, on ne parle plus de maison de retraite mais d'EHPA (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées) et, si elles sont conventionnées et habilitées à recevoir des personnes dépendantes, des EHPAD (Dépendantes). L'établissement signe alors une convention tripartite de 5 ans avec le département et l'Etat, ce qui l'oblige à respecter un cahier des charges et à avoir une démarche de qualité. Depuis la loi du 2 janvier 2002 sur l'action médico-sociale, les établissements de plus de 25 lits accueillant des personnes âgées dépendantes deviennent des EHPAD.

Carte N°23 : Population de 75 ans et plus du Pays Sud Creusois

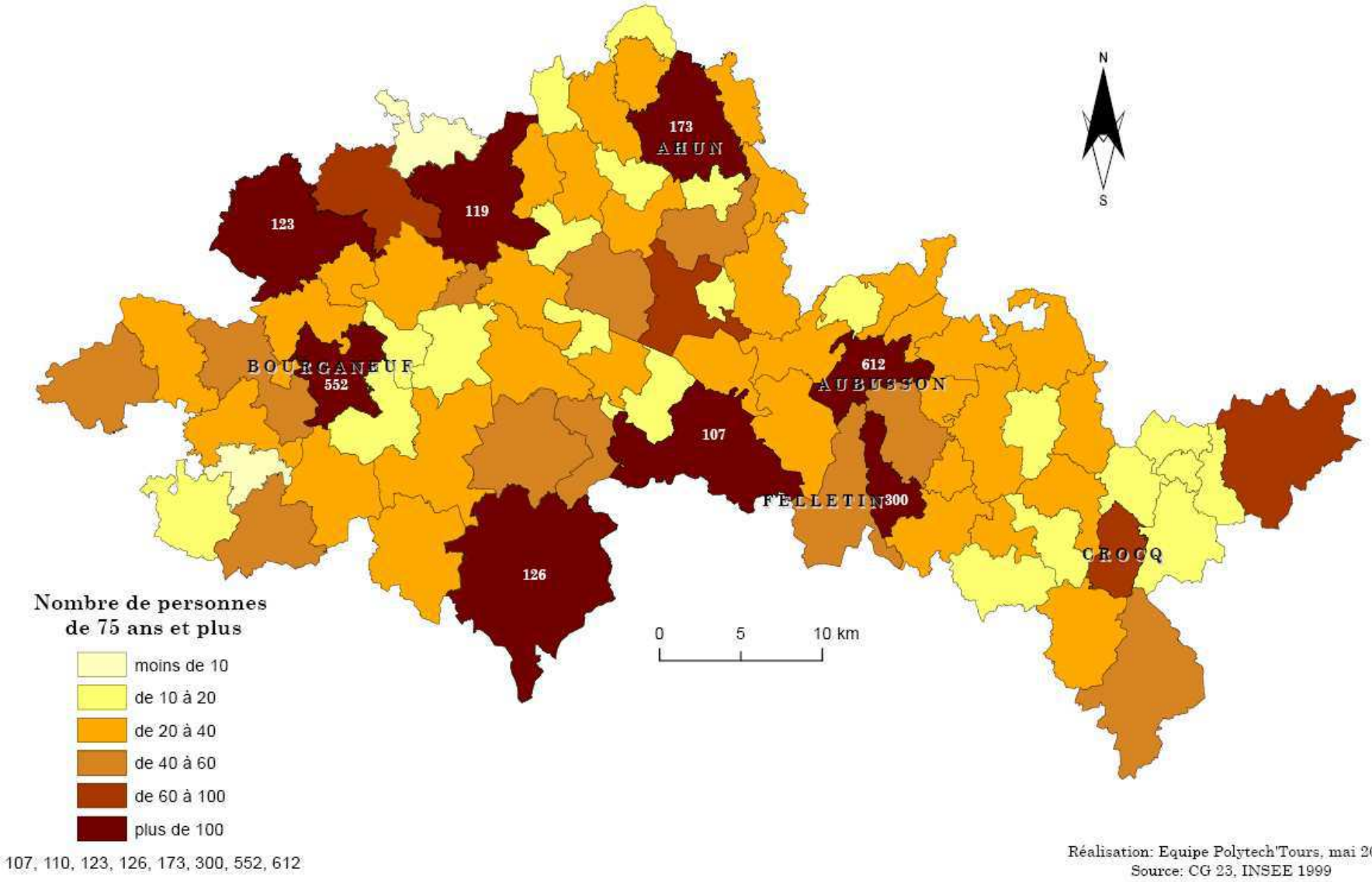

Réalisation: Equipe Polytech'Tours, mai 2008
Source: CG 23, INSEE 1999

Les Unités de Soins de Longue Durée :

Relevant du secteur hospitalier, ils accueillent des personnes dont l'état nécessite une aide constante en matière de soins et pour les gestes de la vie quotidienne. Les malades, pour la plupart, ne quitteront plus l'établissement.

Les Résidences avec services et les Logement-Foyers :

Conçu pour servir d'intermédiaire entre le logement personnel et l'EHPA, ce type d'hébergement accueille des personnes âgées valides, autonomes, seules ou en couple, ne désirant ou en pouvant plus vivre isolées. Tout en conservant une certaine indépendance au sein des appartements, les résidents bénéficient d'équipements et services collectifs dont l'usage est facultatif et payant. Les Logement-Foyers (à 70% publics, relevant le plus souvent du secteur social et socio-médical) et les Résidences-Services (privées) sont de véritables logements avec un loyer et des charges, dans des immeubles souvent de grande envergure.

Les petites unités de vie :

- La Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (MAPAD), avec une section de cure médicale, de dimension moyenne (80 personnes)
- Les Petites Unités de Vie (PUV) autogérées, conservent une continuité avec la vie sociale et relationnelle préalable, s'insèrent à l'environnement alentour et maintiennent un équilibre entre les dynamiques individuelles et communautaires.
- Les Maisons d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) créées par la MSA sont non médicalisées et s'adressent aux personnes autonomes, à hauteur de 25 résidents au maximum.

D'autres maîtres d'ouvrage construisent des établissements d'accueil rural selon des concepts proches.

L'accueil temporaire :

La tendance actuelle est de prolonger la possibilité d'assister des personnes âgées sur leur lieu d'origine et dans leur contexte familial et social.

- Accueil de nuit : surveillance pour un motif clinique
- Placement bref : accueil à plein temps dans des structures d'accueil pour une inhabitabilité temporaire du logement, une hospitalisation du conjoint, une convalescence légère, un départ temporaire de la famille… Une convention est passée à l'entrée pour garantir à la personne un retour chez elle, et éviter un placement en institution.
- Accueil de jour : animations, gardes (Alzheimer) proposées à la journée aux personnes âgées et aux familles.

Le département est pour l'instant bien doté en accueil de personnes âgées, mais les structures assurant un accueil temporaire manquent. Même si six accueils de jour ou temporaires ont été développés sur le département, seulement un est présent sur le Pays (à Bourganeuf). Enfin, les places pour accueillir les personnes âgées risquent de manquer radicalement à l'horizon 2010-2020.

Débutées en novembre 2001, les signatures des Conventions Tripartites (CTP) ont été totalement finalisées en décembre 2004. Elles ont permis la création de 300 postes de travail.

Dans le centre, la zone de la CIATE (Ahun, Pontarion, et St-Sulpice-les-Champs) est dépourvue d'hébergement. Si Ahun peut facilement être en liaison avec les structures de Guéret, et Pontarion avec celles de Bourganeuf, la zone de Saint-Sulpice-les-Champs dispose d'accès plus difficiles.

Dans le Sud, la zone de Crocq ne dispose pas non plus d'accueil de personnes âgées dépendantes. Toutefois, c'est une des zones les moins peuplées du département et elle peut bénéficier des équipements de proximité du Puy-de-Dôme.

Le schéma d'organisation sociale et médico-sociale du CG prévoit d'agir en faveur de l'adaptation des établissements en nombre et qualité, du développement des unités de vie spécifiques et de l'amélioration de la qualité architecturale des EHPAD. Pour cela, un programme de réhabilitation est en cours dans la majorité des établissements, et des EHPAD vont être créés à Ahun et à Châtelus-Malvaveix. En 2010 seront construits 40 lits d'EHPAD sur la Courtine avec une unité de psycho-dépendance. Cette construction sera réalisée par la Communauté de Communes de La Courtine et l'exploitation en serait confiée à l'hôpital d'Aubusson. Des projets d'unités Alzheimer sont en cours à Felletin et Bourganeuf.

c. Les établissements d'hébergement de personnes handicapées

Le département est bien doté en Etablissement Spécialisés d'Aide par le Travail (ESAT) et en hébergement d'adultes ayant besoin d'une tierce personne (Foyers d'Accueil Médicalisé FAM, Maisons d'Accueil Spécialisées MAS). Ces établissements sont largement utilisés par des personnes originaires d'autres départements. Lorsque les personnes handicapées atteignent l'âge de la retraite, elles doivent sortir de l'ESAT. Elles ont le choix entre rester dans le foyer d'hébergement où elles se trouvent, ce qui signifie l'impossibilité pour des jeunes d'y entrer, ou aller en maison de retraite mais elles sont alors souvent trop jeunes par rapport aux autres personnes.

Les foyers d'Ahun et d'Aubusson, sur le Pays, ainsi que de Guéret, sont en cours de réhabilitation ou reconstruction.

d. Les familles d'accueil

Une procédure d'agrément a été mise en place, elle concerne un nombre croissant de familles (61 en Creuse en 2007). D'une fonction annexe à un autre métier, des personnes seules ou en couples veulent faire de l'accueil leur métier. Un service spécifique du CG assure les placements et le suivi des familles d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées : il a mis en place un dispositif de formation, des services réguliers et un soutien permanent. Les familles souhaitent un soutien plus intensif et un cadre mieux défini, et le remplacement reste un problème entier.

C'est pourquoi le Conseil Régional trouve l'échelle du Pays pertinente, afin que ces structures soient élaborées dans le cadre de territoire de projet et portées par des communautés de communes.

Le Pays Sud Creusois est pour l'instant bien doté en structures d'accueil mais le nombre croissant de personnes âgées risque de créer une insuffisance de places dans les années à venir. L'enjeu réside donc dans le maintien à domicile.

Il nous a été impossible de créer une carte des différents types d'accueil sans les données de la DDASS.

3. Services à la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite

a. Les CLIC

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (localisés sur la carte n°14 page 61) doivent informer le public, repérer les besoins et rechercher des solutions, mettre en relation les différents acteurs locaux autour de la construction et du suivi du projet individuel de la personne en perte d'autonomie. La loi les classe en trois niveaux :

- ✓ Le « niveau 1 » : mission d'information
- ✓ Le « niveau 2 » : mission d'information et d'accompagnement
- ✓ Le « niveau 3 » : mise en place de plans d'aide et suivi

Les cinq CLIC du département sont organisés selon les périmètres des UTAS mais ont des fonctionnements différents. A Bourganeuf par exemple, le CLIC est intégré dans un Pôle Gérontologique, ce qui permet des effets d'échelle, et un accès plus direct aux soins. C'est une sorte de CLIC de « niveau 4 », puisqu'il incorpore une action de service médical. Sa coordinatrice et le directeur du Pôle Gérontologique souhaiteraient que les autres CLIC de la Creuse soient réorganisés sur le même modèle mais ce n'est pas d'actualité.

b. Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

Ils ont pour vocation d'apporter un accompagnement adapté en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux dans le milieu familial, scolaire, universitaire ou professionnel et en facilitant l'accès des personnes handicapées à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Ils sont financés par le CG.

Leurs missions consistent en l'assistance et l'accompagnement dans tout ou partie des actes essentiels de l'existence ainsi qu'en un accompagnement social en milieu ouvert.

L'articulation des interventions de ces services avec celles de l'ANPE, du réseau Cap Emploi, de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés), du Programme Départemental d'Intégration des Travailleurs Handicapés (PDITH) est indispensable mais il n'est nullement question pour les services sociaux et médico-sociaux d'assurer les missions dévolues à ces instances.

Sur les quatre Services d'Accompagnement à la Vie Sociale de Creuse, un intervient sur l'ensemble du département, et trois sont rattachés à un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les SAVS d'Aubusson, d'Ahun-Guéret, et le SAVS départemental interviennent sur le Pays Sud Creusois.

c. Les SSIAD

Le département est bien doté en Services de Soins Infirmiers à Domicile, mais ils sont saturés (carte n°20 page 87). Cela vient du nombre de demandes mais également du fait que les SSIAD s'occupent de cas relevant de l'HAD (Hospitalisation à Domicile) ou des compétences des EHPAD qui leur prennent énormément de temps. Ces personnes n'ont souvent pas la capacité financière pour intégrer un établissement. Les SSIAD manquent de personnel, en particulier parce que les infirmières doivent souvent réaliser du travail relevant des aides soignantes, profession également en déficitaire en Creuse. Les secteurs de SSIAD sont identiques aux secteurs des douze services de soins à domicile.

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile sont des services sociaux et médico-sociaux au sens du code de l'action sociale et médico-sociale.

Ils assurent les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que les concours à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, sur prescription médicale :

- *aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes,*
- *aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap*
- *et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques*

Les SSIAD ont pour mission de contribuer au soutien à domicile des personnes, notamment en prévenant, ou différant, l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement et en raccourcissant certains séjours hospitaliers. Ils interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées.

d. Les Services de Soins A Domicile (carte n°24)

❖ *L'Association Fédérative des Services de Soins à Domicile (AFSSAD)*

L'ensemble de Services de Soins à Domicile (SSAD) adhère à l'Association Fédérative des Services de Soins à Domicile (AFSSAD). Le département de la Creuse est en quelque sorte pilote dans ce domaine puisque l'AFSSAD regroupe tous les services de soins à domicile, indépendamment de leur mode de gestion. Deux SSAD (Aubusson et Guéret) relèvent d'un Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.), quatre SSAD dépendent d'une association de type loi de 1901 (Le Donzeil, Gouzon, Genouillac, Le Grand-Bourg) et six SSAD ont une gestion publique (dont Bourganeuf, Royère-de-Vassivière et Auzances).

Depuis la création de l'AFSSAD de nombreuses actions ont été menées, entre autre une harmonisation des méthodes de travail, un fichier emploi, des achats groupés à tous les SSAD, ou la formation. En effet, dès le départ, l'un des objectifs de l'AFSSAD a été la formation du personnel à travers des stages spécifiques aux services de soins à domicile. Ceci favorise les échanges entre les services mais aussi améliore la qualité de soins d'hygiène, de confort et des conditions de vie des personnes âgées dépendantes à domicile.

L'ensemble du territoire du Pays Sud Creusois est couvert en Services de Soins à Domicile, soit six SSAD :

- ✓ Fonction hospitalière publique de Bourganeuf (20 lits)
- ✓ Fonction hospitalière publique de Royère-de-Vassivière (15 lits)
- ✓ Fonction hospitalière publique d'Auzances (31 lits)
- ✓ Association privée de Gouzon (86 lits)
- ✓ Association privée du Donzeil (30 lits)
- ✓ CCAS d'Aubusson (56 lits)

❖ *Les objectifs d'un SSAD*

Les SSAD sont une des alternatives favorisant le maintien à domicile. Ils ont pour but de permettre aux personnes âgées dépendantes de rester à domicile (sur prescription médicale).

Leurs missions sont :

- de prévenir ou de retarder la perte d'autonomie des personnes
- d'éviter ou de différer l'hospitalisation ou l'entrée en établissement lorsque les conditions médicales et sociales le permettent
- de faciliter les retours à domicile

A travers ces missions, l'équipe soignante :

- établit avec le patient et la famille des projets de soins
- propose, conseille et aide à la mise en place des moyens existants sur le secteur (portage de repas, téléalarme…)
- coordonne les aides avec les différents intervenants (médecins, infirmières (ers) libérales (aux), pharmaciens…) auprès de la personne âgée et en fonction de ses besoins

Les SSAD s'adressent aux personnes de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, ou aux personnes de moins de 60 ans (sur avis du Conseil Médicale) présentant un handicap ou aux personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques.

Sur prescription médicale, les aides soignantes assurent, en collaboration avec l'Infirmière Coordinatrice, les soins d'hygiène et de confort. Elles apportent leur aide dans l'accomplissement des actes essentiels à la vie et aident ainsi la personne âgée à acquérir une meilleure autonomie et à préserver les acquis restants.

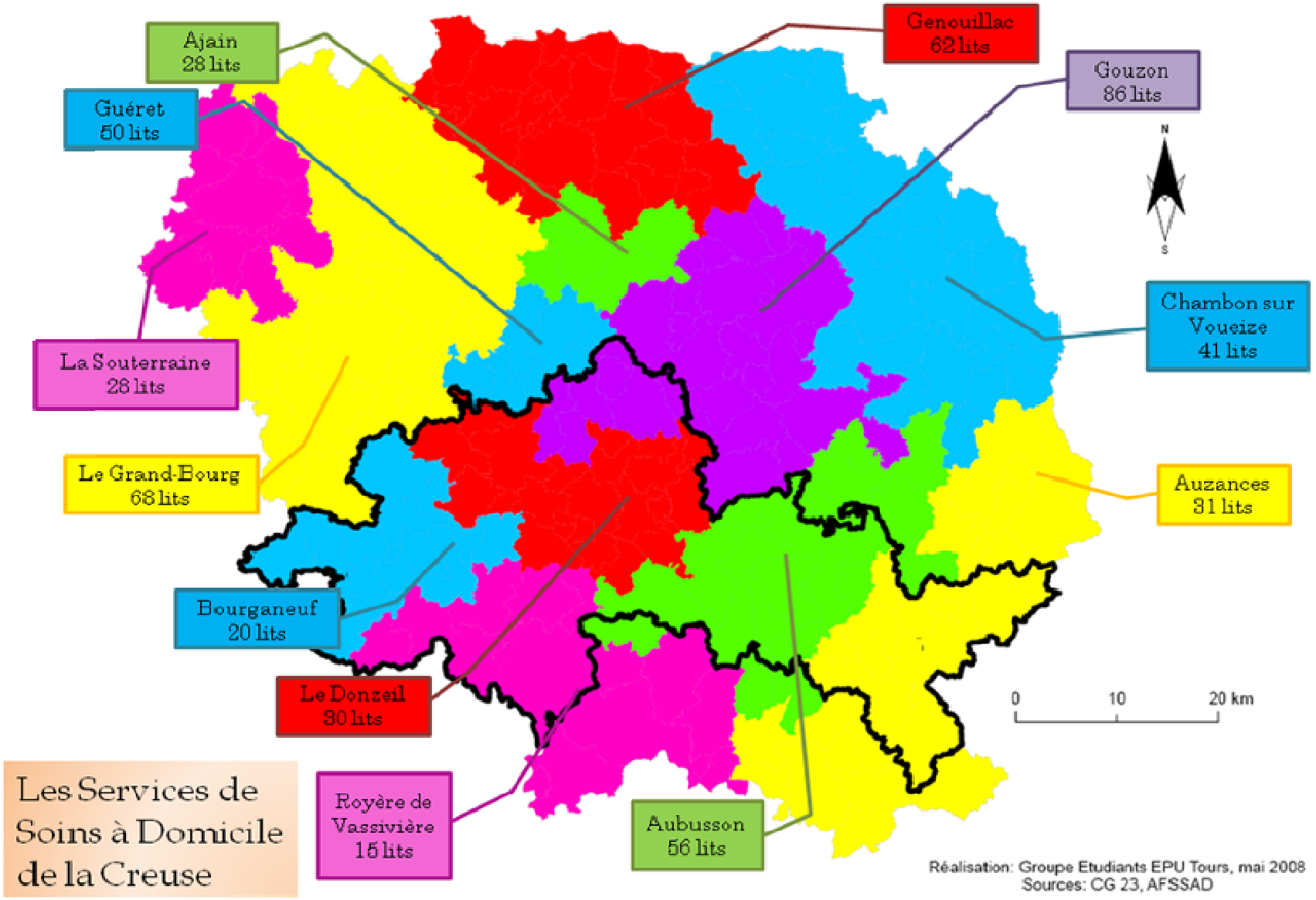
Ajain
28 lits
Guéret
50 lits
Genouillac
62 lits
Gouzon
86 lits
N
S
Chambon sur
Voueize
41 lits
La Souterraine
28 lits
Le Grand-Bourg
68 lits
Auzances
31 lits
Bourganeuf
20 lits
Le Donzeil
30 lits
0
10
20 km
Les Services de
Soins à Domicile
de la Creuse
Royère de
Vassivière
15 lits
Aubusson
56 lits
Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Sources: CG 23, AFSSAD

e. Les associations d'aide à domicile (carte n°25)

En application de la décision d'habiliter les associations en qualité d'établissement social et médico-social (loi du 02/01/2002), le département est intégralement couvert par sept associations habilitées, qui se sont réparties géographiquement les secteurs d'intervention. Les SAD (Service d'Aide à Domicile) ont des difficultés de recrutement à cause d'une sous-valorisation du métier : ils recrutent donc des personnes non qualifiées, ce qui limite leur intervention auprès de personnes handicapées (formation indispensable).

Deux structures principales se partagent le Pays : AGARDOM et LABEL VIE basées respectivement à Aubusson et Bourganeuf.

AGARDOM est une entité importante sur le territoire, où elle fait même partie des principaux employeurs. Elle agit à 80% comme aide aux personnes (soins,…), et à 18% pour l'entretien du cadre de vie (ménage,…); enfin, elle réalise des services à la carte comme la garde d'enfants, le service de portage de livres, des animations à domicile ou encore l'aide à l'aidant familial. Les cantons de Crocq, Aubusson, Felletin, Ahun, Saint-Sulpice-les-Champs et la commune de Saint-Silvain-Bellegarde appartiennent au secteur couvert par les services d'AGARDOM.

Les limites sont donc situées sur cinq UTAS différentes, mais une très bonne entente entre les différents correspondants permet un travail performant sur tout le territoire.

L'association d'aide à domicile LABEL VIE se situe à Bourganeuf et intervient sur l'ensemble du territoire de l'UTAS. Sa mission principale est d'assister les personnes âgées handicapées dans la vie quotidienne pour tout ce qu'ils ne peuvent plus accomplir. Sous l'égide du Conseil Général, une évaluation permet de définir les caractéristiques des groupes iso ressources, GIR (1=dépendant, 6=valide). Les employés interviennent sur les GIR 1 à 4 et aiguillent les 5 et 6 vers les caisses de retraites.

Il ne faut pas oublier que l'association Horizon Limousin Service propose des services d'aide à domicile sur l'ensemble de la Région du Limousin, l'antenne creusoise étant située à Guéret. Cette association a été créée par la MSA.

Des associations plus petites sont présentes sur le territoire et assurent un maillage dense, comme l'association basée sur la commune du Donzeil qui s'occupe de porter des repas à domicile et de réaliser des soins à domicile sur les cantons de Pontarion et de Saint-Sulpice-les-Champs. Le Centre d'Aide par le Travail d'Ahun, le CCAS d'Aubusson et la maison de retraite de Royère-de-Vassivière ont aussi la charge de porter des repas sur leur territoire. Toutes ces associations sont recensées dans le fichier Excel « catalogue des services du Pays Sud Creusois ». Pour chaque commune du Pays, la ou les associations présentes sont indiquées avec leur adresse et numéro de téléphone.

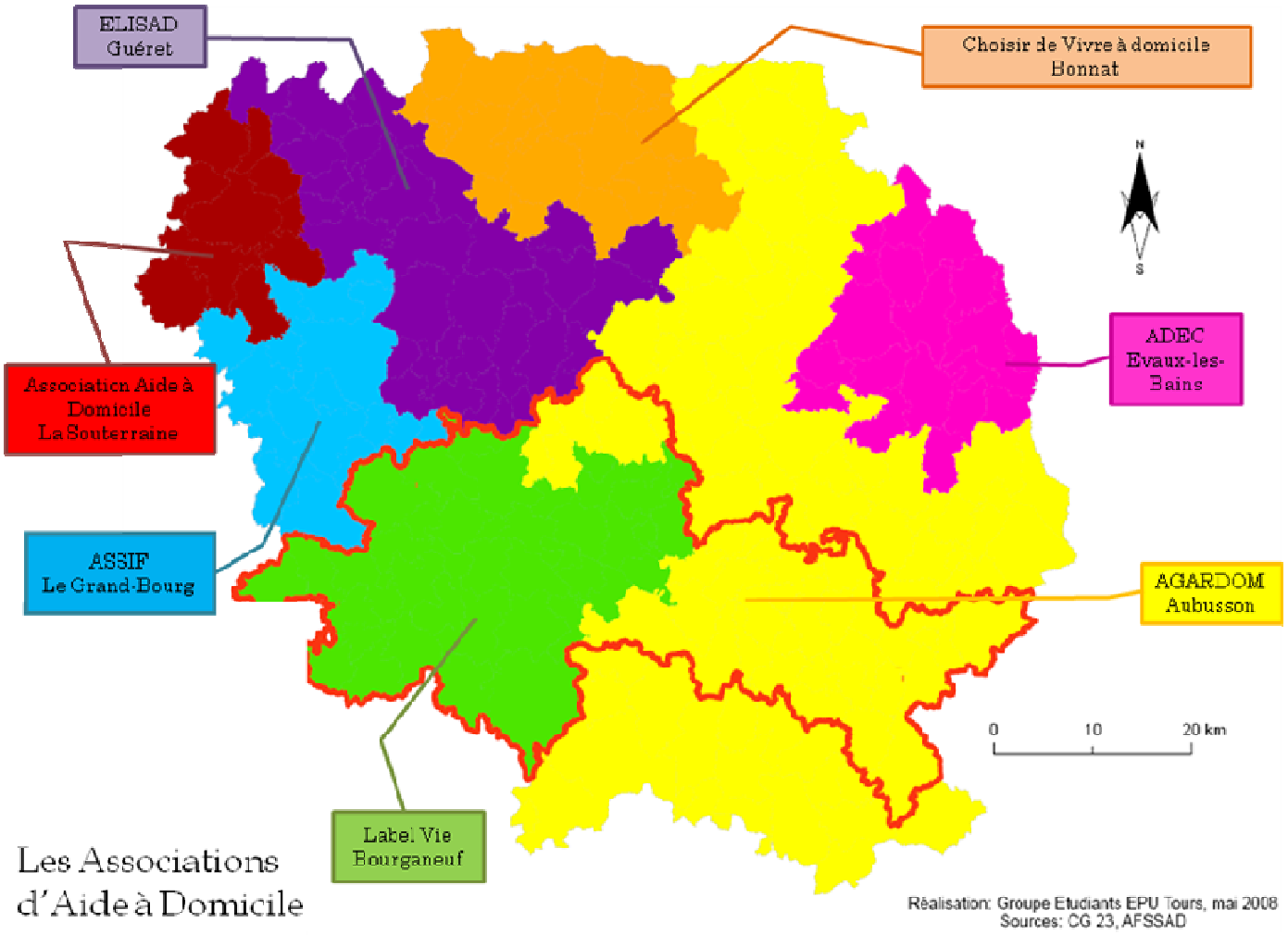
ELISAD
Guéret
Choisir de Vivre à domicile
Bonnat
N
S
ADEC
Evaux-les-
Bains
Association Aide à
Domicile
La Souterraine
ASSIF
Le Grand-Bourg
AGARDOM
Aubusson
0
10
20 km
Label Vie
Bourganeuf
Les Associations
d'Aide à Domicile
Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Sources: CG 23, AFSSAD

f. Le dispositif de téléalarme

La téléalarme est un dispositif permettant aux personnes âgées d'avertir les secours en cas de besoin. Il se présente sous forme d'un collier que la personne âgée garde en permanence sur elle. Le propriétaire rencontrant un problème appuie sur le bouton prévenant directement le centre de secours principal des pompiers situé à Guéret. Celui-ci entre en contact avec la personne et détermine l'intervention appropriée.

Depuis la mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) le 1er janvier 2002, il y a une augmentation exponentielle du nombre de bénéficiaires de la téléalarme (1200 personnes en Creuse).

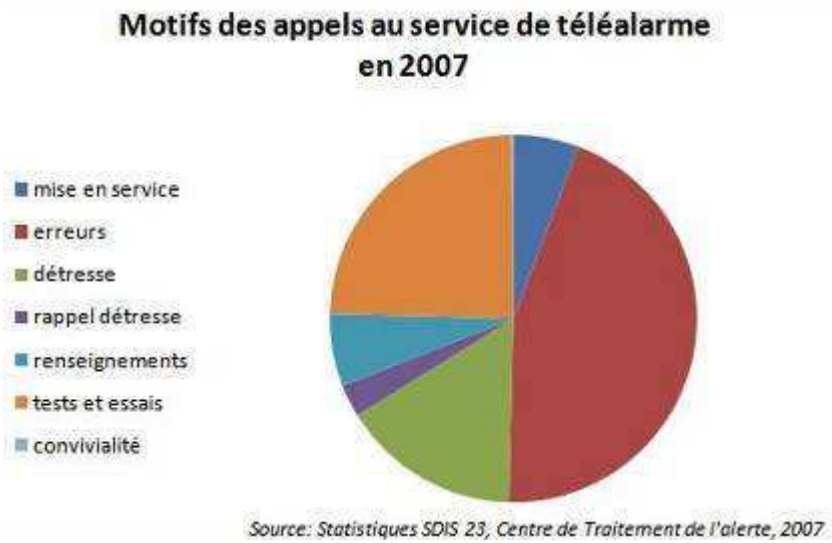

Figure 9: Motifs des appels au service de téléalarme en 2007

Réalisation personnelle

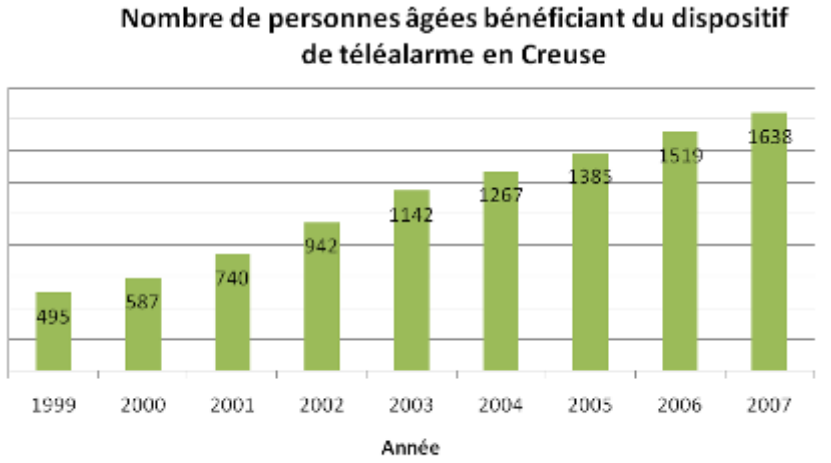

Figure 10: Nombre de personnes âgées bénéficiant du dispositif de téléalarme en Creuse

Réalisation personnelle

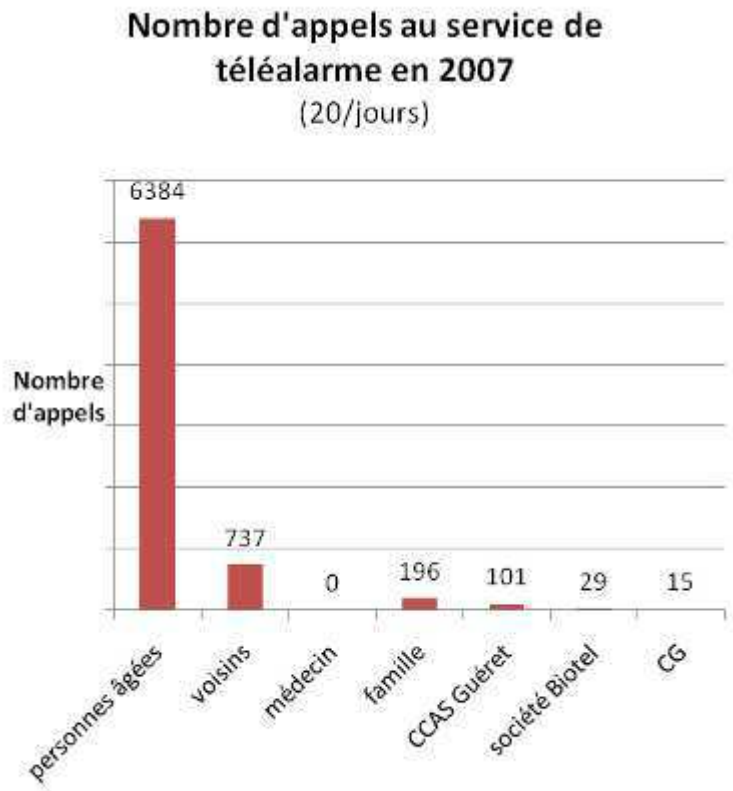

Source: Statistiques SDIS 23, Centre de Traitement de l'alerte, 2007

Figure 11: Nombre d'appels au service de téléalarme en 2007

Réalisation personnelle

Le Pôle Gérontologique de Bourganeuf mène une action en direction de la téléalarme. Il incite les personnes âgées à l'utiliser en effectuant un travail d'explication et en leur permettant de tester le dispositif avant la sortie de l'hôpital. Le système Biotel sera remplacé en 2009 sur décision du CG afin de proposer un service qui intègre de la communication et de l'écoute.

Depuis 1996, la réponse est assurée 24h/24 par le SDIS, gage de qualité du dispositif. Ci-contre quelques statistiques sur le travail réalisé par le SDIS dans le cadre de la téléalarme.

Les associations d'aide à domicile sont fortement présentes sur le territoire du Pays tandis que les UTAS et CLIC sont performants et bien coordonnés.

L'enjeu au niveau des personnes âgées réside dans leur mobilité et dans la lutte contre leur isolement.

CONCLUSION

Arrivés à la fin de la phase 1, nous constatons que le territoire du Pays Sud Creusois est assez hétérogène, avec quatre composantes principales : d'abord, la forte attractivité du pôle de Guéret sur le nord du Pays ; ensuite la présence de deux pôles forts (Bourganeuf et Aubusson) qui concentrent les activités et les services ; puis le fait que les bassins de vie de ces pôles se vident progressivement de leurs services ; et enfin un monde rural qui se trouve de plus en plus délaissé. Par conséquent, les actions qui seront développées par la suite tiendront compte des hétérogénéités du territoire.

Après cette première phase, plusieurs problématiques et pistes d'action non hiérarchisées se dégagent. Cependant, n'ayant pas encore traité les besoins de la population, ces problématiques restent des premières pistes qui seront à développer.

- La mise en place d'un catalogue recensant tous les services présents sur le territoire et son système de réactualisation
- La résolution des problèmes de mobilité et d'isolement de tous, et des personnes âgées en particulier
- Le renforcement des structures pour la petite enfance
- La lisibilité de l'offre existante en matière de services pour la population
- La création d'emplois avec l'ouverture de nouveaux services pour la petite enfance et les personnes à mobilité réduite

Pour la réalisation de ces actions à moyen terme, une meilleure connaissance du territoire de la part de ses acteurs nous paraît indispensable. Pour cela, notre inventaire doit être mis à jour régulièrement, mais cela ne saurait être possible sans une meilleure communication entre les différentes structures concernées et sans un outil informatique efficace.

Dans ce cadre, nous avons proposé deux formes d'inventaires : une sous format Excel et l'autre sous forme de carte, faisant appel à un Système d'Information Géographique qui sera par la suite nécessaire à leur suivi.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Les figures :

Figure 1: La localisation de la Creuse et ses Pays....10

Figure 2: Axes Routiers principaux du Pays Sud Creusois....11

Figure 3: Évolution annuelle moyenne de la population dans les communes recensées de 2004 à 2007....15

Figure 4: Pyramide des âges du Pays Sud Creusois....16

Figure 5: Décomposition des chiffres d'affaires à Aubusson....58

Figure 6: Décompositions des chiffres d'affaires à Bourganeuf....59

Figure 7: Principales destinations du pôle de Bourganeuf....60

Figure 8: Interventions du SDIS sur le Pays....82

Figure 9: Motifs des appels au service de téléalarme en 2007....104

Figure 10: Nombre de personnes âgées bénéficiant du dispositif de téléalarme en Creuse....104

Figure 11: Nombre d'appels au service de téléalarme en 2007....105

Les tableaux

Tableau 1: Enseignements des langues en collège 26

Tableau 2: Lycées d'enseignement général et technologique du Pays Sud Creusois 28

Tableau 3: Lycées professionnels du Pays Sud Creusois 30

Tableau 4: Enseignement supérieur dans les lycées du Pays Sud Creusois 30

Tableau 5: Centres d'apprentissage 32

Tableau 6: Instituts Médico-spécialisés 33

Tableau 7: Critères de classification des bibliothèques municipales 45

Tableau 8: La liste des commerces de plus de 300m² d'Aubusson 56

Tableau 9: La liste des commerces de plus de 300m² de Bourganeuf 59

Tableau 10: La liste des commerces de plus de 300m² du canton d'Ahun 60

Tableau 11: La liste des commerces de plus de 300m² de Felletin 60

Tableau 12: Chantiers et entreprises d'insertion intervenant sur le Pays 70

Tableau 13: Tribunaux 78

Tableau 14: Permanences des gendarmeries du Pays Sud Creusois 80

PAGES DE GAUCHE

Les bassins de services (p. 10)
Les tableaux de présentation des communautés de communes (p. 12)
N°1 : Carte multidimensionnelle (p. 16)
N°2 : Carte des assistantes sociales (p. 18)
N°3 : Carte des écoles maternelles et primaires (p. 23)
N°4 : Carte des collèges (p. 25)
N°5 : Carte des lycées (p. 27)
N°6 : Carte des CEL (p. 34)
N°7 : Carte des équipements sportifs (p 36)
N°8 : Carte des équipements culturels (p 37)
N°9 : Carte des CLSH et centres sociaux (p. 39)
N°10 : Carte des bibliothèques (p. 42)
N°11 : Carte de la couverture haut-débit et des points d'accès Internet publics (p. 47)
N°12 : Carte des services postaux (p. 53)
N°13 : Carte des commerces alimentaires et superettes (p. 55)
N°14 : Carte des UTAS (p. 61)
N°15 : Cartes judiciaire actuelle et après réorganisation (p. 77)
N°16 : Carte des gendarmeries (p. 79)
N°17 : Carte du SDIS (p. 81)
N°18 : Carte de la distance aux médecins (p 84)
N°19 : Carte des médecins (p 85)
N°20 : Carte des infirmières (p 87)
N°21 : Carte des pharmaciens et laboratoires d'analyses (p 88)
N°22 : Carte des centres médicaux (p. 91)
N°23 : Carte des personnes âgées (p. 93)
N°24 : Carte des SSAD (p. 99)
N°25 : Carte des SAD (p. 101)

ANNEXES

Annexe 1……Liste des personnes rencontrées ou contactées par téléphone au 6 Mai 2008

Annexe 2……Liste thématique des services comptabilisés

Annexe 3……Grille d'entretien pour les associations

Annexe 4……Questionnaire adressé aux communautés de communes en début d'inventaire

Annexe 5……Recensement de la population (INSEE 1999 et réactualisations) sur le Pays, par communes et communautés de communes

Annexe 6……Les RPID du Pays Sud Creusois

Annexe 7……Liste des formations proposées au l'EPLEFPA d'Ahun

Annexe 8……Carte des lignes régulières assurées par le Conseil Général

Annexe 9……Tableau des lignes régulières passant dans le Pays du Sud Creusois

Annexe 10……Dispositif DORSAL

Annexe 11……Permanence des services de la préfecture

Annexe 12……Permanences du secteur social

Annexe 13……Carte nationale des implantations judiciaires après réforme

Annexe 14……Rôle des différents tribunaux et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Annexe 1 :

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET CONTACTEES
Phase 1

Pays, communautés de communes et communes :

- Pays :
  - M. Jacky GUILLON, vice président
  - Mlle Cécile ROUSSEL, chef de projet Pays Sud Creusois
  - Mlle Chrystel CADENEL, animatrice DCT
  - Mme Catherine CONY, assistante technique DCT et secrétaire-comptable
- Aubusson-Felletin :
  - Mme Eve MENAGER, Directrice
- Bourganeuf-Royère :
  - M. David GIRAUD, Directeur
  - Mme Anne Gaëlle GUILLAUME, chargée de mission PLA
- CIATE :
  - Mme Agnès ZEPPA, Directrice
- Haut Pays Marchois :
  - Mme Marie-Claude MATHIEU, Présidente
- Saint-Silvain-Bellegarde :
  - M. DUMONTANT, monsieur le maire ; et deux de ses adjoints
- Bourganeuf :
  - M. VERDIER, DGS
  - M. COULON, adjoint au maire
- Aubusson :
  - Mme Martine SAVORET, DGS

Autres acteurs du territoire:

- Conseil Général de la Creuse:

- Direction Informatique et Systèmes de Communication :
  - M. Laurent CAZIER, directeur
  - M. Christian CHAPUT
- Pôle Education, Culture et Sport :
  - M. Serge RICOME, directeur du pôle
  - M. Pascal SAVOURAT, chargé de mission sport
  - Mme Marie-Pascale BONNAL, Bibliothèque Départementale de la Creuse
- Pôle Aménagement et Transports:
  - M. Patrice GENTET, directeur du pôle
  - M. Bouchaïb KHALLOUKI, Service Transports
- Pôle Développement :
  - Mme Christine DE REYNAL, Mission Habitat et Territoires

- Pôle jeunesse et solidarité :
    - M. Michel DEBELLUT, directeur de pôle
    - Mme Marie-Françoise FOURNIER, direction Famille et Jeunesse
    - Mme Françoise LAPORTE, Direction Actions Sociales de Proximité

- Conseil Régional du Limousin :
    - Mme Véronique AUDHUY, Service Territoires
    - Mme Marie-Eve TAYOT, Chargée de mission TIC, Infrastructures et Transports
- Préfecture de la Creuse:
    - Mme Karine SALLOT, chef du bureau de l'organisation interministérielle
    - Mme Annie DUSSOT
- CCI de la Creuse :
    - Mme Martine PETRUS
    - M. Julien GUZIK, chargé de l'enquête sur les services
- CMA de la Creuse :
    - M. Erick PASCAL, Secrétaire Général Adjoint
    - Mlle Chrystel CADENEL, animatrice DCT
- DDASS de la Creuse:
    - Dr GILLES, Médecin Inspecteur de la Santé Publique
    - Mme Danielle CLAMONT-PARIS
- Pôle gérontologie de Bourganeuf :
    - Dr HABRIAS
- UTAS de Bourganeuf
- SDIS de la Creuse
- Inspection d'Académie de la Creuse :
    - Mme Caroline MICHAUD, Responsable collèges et lycées
    - Mme Chantal MONTAGNON, Responsable écoles
- La Poste :
    - M. MANOUVRIER, Délégué aux affaires territoriales
- CAF de la Creuse:
    - M. Marc MADILLO, Responsable du Service d'Action Sociale
- MSA :
    - Mme DECRESSIN, responsable du service d'actions sanitaires et sociales
    - M. Ludovic MARTIN, directeur général de la MSA Creuse
    - M. MIGNATON, responsable accueil, conseil, relations avec les entreprises
- DDJS de la Creuse
- SNCF
- DDE de la Creuse
    - M. Alain SUCHAUD, chargé d'études
- Chantiers et entreprises d'insertion :
    - Mme Isabelle CHAUMONT, Les Petites Mains de Felletin (entreprise)
    - Banque de Mob (chantier)
    - FELIM (entreprise)
    - La clinique du jouet (chantier)

Associations :
AGARDOM : Mme Martine SEBENNE, directrice
AGORA : Mme Régine LEROY, directrice
Association d'aide à domicile Label Vie : M. David TRIOLLIER, directeur
Association de soutien et maintien à domicile du Donzeil
Clé de Contacts : Mme Isabelle RAPINAT, directrice
Ctrl A
Horizon Jeune
Interlude
LAMIFA cyber base
Les Amis de Masgot
Parenthèse
Union des Associations Familiales : M. Dominique VATY, directeur
Vasi jeunes
Tremplin
ASFEL
PRI (Patrimoine Rural Insertion)

Annexe n°2 :

SERVICES CLASSES PAR CATEGORIE

Formation, Culture, Loisirs

ENFANCE, EDUCATION

Accueil collectif/ périscolaire/ mercredi
Assistantes maternelles / RAM
CFA (Centres de formations d'apprentisages)
CIO
CLSH Centres de Loisirs Sans Hebergement
Colleges
Creches, Halte-Garderies
Elementaires
Enseignements primaires prives
Enseignements secondaires prives
Etudes superieures
Garde d'enfants à domicile
GRETA et formations continues
lycees agricoles
Lycees d'enseignement general et technologiques
Lycees professionnels et sections d'education professionnelle
Maisons d'enfants a caractere social
Maternelles
MJC Maisons de la jeunesse et de la Culture
Point d'information jeunesse
SEGPA
Soutien scolaire - Aide aux devoirs

SPORTS, LOISIRS, CULTURE

Bibliothèque niveau 1
Bibliothèque niveau 2
Bibliothèque niveau 3
Boulodrome
Centres socio-culturels
Cinemas (art et essai)

Circuit/piste de sports mecaniques
Clubs sportifs
Court de tennis
Dépôt
Divers équipements Sports de nature
Ecoles de musique
Equipement d'activites de forme et de sante
Equipement d'athletisme
Equipement equestre
Evenementiel
Mediatheques
Mur et fronton
Parcours de golf
Parcours sportif/sante
Pas de tir
Plateau EPS
Point lecture
Prêt direct
Salle de combat
Salle multisports
Salle non spécialisee
Salle ou terrain spécialise
Salles Polyvalentes
Site d'activites aquatiques et nautiques
Skate park & velo Freestyle
Structure Artificielle d'Escalade
Terrain de grands jeux
Terrain exterieur de petits jeux collectifs
Theatres

Transports et communication

TRANSPORT

Cars intercommunaux
Covoiturage
Gare, point d'arret
Lignes régulieres
Point de vente SNCF

Stations services
Taxis
Transport a la demande
Transports scolaires

ENERGIE ET COMMUNICATION

Acces public a Internet, Cybercafe
Diffusion de Televison locale
Internet (couverture)
Internet Haut débit(ADSL, Wimax)
Télephonie mobile (couverture)

Disposer des services de proximite

COMMERCES DE PROXIMITE

Boucherie, Charcuterie
Boulangerie, Patisserie
Bureaux de tabac
Cafes, restaurants
Commerces ambulants avec la frequence
Drogueries, quincailleries, outillages
Grandes et Moyennes Surface
Marches
Points de vente de quotidiens
Superettes

SERVICES POSTAUX ET BANQUAIRES

Assurances
Banques (hors banque postale) agences/distributeurs
La Poste (agence et relais)
Points de retraits du Credit Agricole

Etre accompagne et soutenu

ADMINISTRATIONS

Chambre d'agriculture

Chambre de commerce et d'industrie

Chambre des Metiers et de l'Artisanat

Siege de l'Intercommunalite

Tresor Public (Impots, Tresorerie Generale)

SERVICES DE SOUTIEN SOCIAL

Caisse d'Allocation Familiale

Caisse primaire d'assurance maladie

Centre Départemental d'Action Sociale

Centres sociaux

Centres communaux d'Action Sociale

DDASS

MSA Mutualite Sociale Agricole

Permanence des services de soutien social

EMPLOI ET INSERTION

ANPE

ASSEDIC

Associations d'insertion par l'emploi et d'entraide

Auberges de jeunesse

Autres services Adultes et Familles

Centre Interinstitutionnel des Agences d'Interim

Centres d'Aide par le Travail

Entreprises ou chantiers d'insertion ou atelier ou actions d'insertions

Foyers de jeunes travailleurs

Groupements d'employeurs

Hebergements d'urgence ou temporaire

Mission locale

Organismes de formation

Permanences d'emploi et insertion

Structure d'aides aux entreprises

ACCES AU DROIT

Avocat

Huissier

Notaire

Permanence des acces au droit
Tribunal

SECURITE & URGENCE

Gendarmerie
Pompiers
Samu
Securite civile
Urgences

Acceder aux soins et repondre aux besoins

ACTIVITES MEDICALES

Ambulances
Dentiste
Infirmieres liberales
Laboratoires d'analyses medicales
Masseurs-kinesitherapeute
Medecine preventive, Informations, Preventions
Medecins generalistes
Medecins specialistes
Pharmacie
Soins a domicile
Veterinaires

ETABLISSEMENTS MEDICAUX

ASH (Adaptation à la Scolarisation des enfants Handicapés)
Centres medicaux
Etablissements d'education specialisee
Hopitaux et cliniques
Maison de retraite, de repos, EHPAD

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Association d'aide à domicile
Associations d'accueil des personnes handicapees
Auxiliaires de vie

ESAT (Etablissements et Services d'aide par le Travail)- Entreprises adaptees
Garde de nuit
Hebergements personnes agees
Hebergements personnes handicapees
Services de soutien a domicile
SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile)
Telealarme - Teleassistance

SERVICES A LA VIE QUOTIDIENNE A DOMICIL

Coiffeurs
Jardinage
Livraisons repas, courses et linges
Soins esthetiques
Travaux ménagers

Annexe 3 :

Grille d’entretiens Associations

Quelles sont vos champs d’action, vos missions ?

A quel public vos actions sont-elles destinées (âge, situation sociale, localisation, nombre de personnes) ?

A combien s’élève l’adhésion à l’association ?

Vous déplacez-vous sur le territoire, et où ? Quel est votre rayonnement dans le département?

D’où viennent les personnes qui utilisent vos locaux ?

Quels sont vos horaires d’ouverture et d’accueil du public?

Combien d’employés possédez-vous ? Combien de bénévoles ?

Quels sont vos partenaires (autres associations, collectivités, partenaires financiers) ?

Quelles difficultés rencontrez-vous dans l’exercice de votre action?

Quelles perspectives d’évolution avez-vous ?

Quelles seraient vos attentes par rapport à ce Schéma de services à la population et au Pays du Sud Creusois ?

Annexe 4:

Inventaire des services du Pays Sud Creusois

Communauté de communes:
Nombre d'habitants:

Type de service	Nombre	Description et type de prestation (bureaux, permanences, secteur public / privé...)	Jours - Horaires d'Ouver-ture	Si les services ne sont pas présents vers quelle commune se dirigent les usagers et à quelle distance?
ENFANCE, EDUCATION				
Maternelles				
Accueil collectif/ périscolaire/ mercredi				
Assistantes maternelles / RAM				
CFA (Centre de Formation d'Apprentis)				
CIO				
CLSH Centres de Loisirs Sans Hébergement				
Collèges				
Crèches, Halte-Garderies				
Ecoles élémentaires				
Enseignement primaire privé				
Enseignement secondaire privé				
Etudes supérieures				
Garde d'enfants à domicile				
GRETA et formations continues				
Lycées agricoles				
Lycées d'enseignement général et technologique				
Lycées professionnels et section d'éducation professionnelle				
Maisons d'enfants à caractère social				

Type de service	Nombre	Description et type de prestation (bureaux, permanences, secteur public / privé...)	Jours - Horaires d'Ouver-ture	Si les services ne sont pas présents vers quelle commune se dirigent les usagers et à quelle distance?
MJC Maisons de la jeunesse et de la Culture				
Point d'information jeunesse				
SEGPA				
Soutien scolaire - Aide aux devoirs				

SPORTS, LOISIRS, CULTURE

Equipements culturels				
Bibliothèques				
Centres socio-culturels				
Cinémas				
Ecoles de musique				
Evènementiel				
Médiathèques				
Salles Polyvalentes				
Sport (clubs)				
Théâtres				

TRANSPORT

Desserte et/ou boutiques SNCF				
Cars intercommunaux				
Covoiturage				
Gare, point d'arrêt				
Point de vente SNCF				
Station service				
Lignes régulières				
Taxis				
Transport à la demande				
Transports scolaires				

Type de service	Nombre	Description et type de prestation (bureaux, permanences, secteur public / privé...)	Jours - Horaires d'Ouver-ture	Si les services ne sont pas présents vers quelle commune se dirigent les usagers et à quelle distance?
ENERGIE ET COMMUNICATION				
Internet (couverture)				
Internet haut débit (ADSL, Wimax)				
Téléphonie mobile (couverture)				
Accès public à Internet, cybercafé				
Diffusion de Télé Millevaches				
Visio-accueil				
Points multimédias, cybercentres				
COMMERCES DE PROXIMITE				
Boucherie, charcuterie				
Boulangerie, patisserie				
Commerces ambulants avec la fréquence				
Superettes				
Grandes et Moyennes Surface				
Marchés				
Drogueries, quincailleries, outillages				
Bureaux de tabac				
Points de vente de quotidiens				
Cafés, restaurants				
SERVICES POSTAUX ET BANQUAIRES				
La Poste et Banque Postale				
Banques agences/distributeurs				
Points de retraits du Crédit Agricole				
Assurances				

Type de service	Nombre	Description et type de prestation (bureaux, permanences, secteur public / privé...)	Jours - Horaires d'Ouver-ture	Si les services ne sont pas présents vers quelle commune se dirigent les usagers et à quelle distance?
SERVICES DE SOUTIEN SOCIAL				
Centres communaux d'Action Sociale				
Centres sociaux				
Caisse primaire d'assurance maladie				
MSA Mutualité Sociale Agricole				
Caisse d'Allocation Familiale				
Permanence des services de soutien social				
DDASS				
EMPLOI ET INSERTION				
ANPE				
ASSEDIC				
Mission locale				
Agences d'Interim				
Structure d'aides aux entreprises				
Groupements d'employeurs				
Organismes de formation				
Centres d'Aide par le Travail				
Associations d'insertion par l'emploi				
Associations d'entraide				
Foyers de jeunes travailleurs				
Auberges de jeunesse				
Hébergements d'urgence ou temporaire				
Entreprises ou chantiers d'insertion, ateliers ou actions d'insertion				
Permanence emploi et insertion				
Autres services Adultes et Familles				
SERVICES A LA VIE QUOTIDIENNE				
Coiffeurs				
Portage de repas, course et linge				
Jardinage				
Soins esthétiques				
Travaux ménagers				

Type de service	Nombre	Description et type de prestation (bureaux, permanences, secteur public / privé…)	Jours - Horaires d'Ouver-ture	Si les services ne sont pas présents vers quelle commune se dirigent les usagers et à quelle distance?
ACTIVITES MEDICALES				
Médecins généralistes				
Médecins spécialistes				
Dentiste				
Infirmières libérales				
Masseurs-kinésithérapeute				
Laboratoires d'analyses médicales				
Ambulances				
Pharmacie				
Médecine préventive, Informations prévention				
Soins à domicile				
Soutien psychologique (psychologue, psychanalyste)				
Vétérinaire				
ETABLISSEMENTS MEDICAUX				
Hôpitaux et cliniques				
Maison de retraite, de repos, EHPAD				
Centres médicaux				
Etablissements d'éducation spécialisée				
PERSONNES A MOBILITE REDUITE				
Infirmiers A Domicile)				
Aides Ménagères				
Association d'aide à domicile				
des personnes handicapées				
Auxiliaires de vie				
Travail)- Entreprises adaptées				
Garde de nuit				
Hébergements personnes âgées				
Hébergements personnes handicapées				
Services de soutien à domicile				
Téléalarme - Téléassistance				

Quels services sont portés par la communauté de communes?
Existe-t-il des menaces de fermeture de services dans votre commauté de communes ?
Votre communauté de communes a-t-elle des projets d'implantation de services ?
Avez-vous des suggestions ?

Merci de votre attention pour ce questionnaire,
qui sera d'une grande aide à l'élaboration
du Schéma des services à la population
du Pays Sud Creusois

Annexe 5:

Resensement de la population du Pays Sud Creusois par communes et communautés de communes (INSEE 1999 et réactualisations)

	population en 1999	population réactualisée	taux d'évolution
1=Aubusson Felletin	11593	11147	-3,8%
2=Bourganeuf Royère	7985	7865	-1,5%
3= CIATE	7642	7852	2,7%
4=Ht Pays Marchois	3060	2934	-4,1%
0=St Silvain Bellegarde	216		

1999
2004
2005
2006

commune	population en 1999	population réactualisée	taux d'évolution	de communes
Ahun	1501	1568	4,5%	3
Alleyrat	164	164		1
Ars	246	246		1
Aubusson	4660	4239	-9,0%	1
Auriat	113	113		2
Banize	134	159	18,7%	3
Basville	196	184	-6,1%	4
Blessac	488	510	4,5%	1
Bosmoreau-les- Mines	273	251	-8,1%	2
Bourganeuf	3163	3163		2
Chamberaud	121	114	-5,8%	3
Chavanat	127	131	3,1%	3
Crocq	546	506	-7,3%	4
Faux- Mazuras	160	160		2
Felletin	1892	1892		1
Flayat	380	349	-8,2%	4
Fransèches	267	267		3
Janaillat	366	356	-2,7%	3
La Chapelle-St-Martial	92	98	6,5%	3
Hommes	73	73		4
La Pouge	78	73	-6,4%	3
La Villeneuve	90	74	-17,8%	4
La Villetelle	171	171		1
Le Donzeil	191	160	-16,2%	3
Le-Monteil-au-Vicomte	266	225	-15,4%	2
Lépinas	191	191		3
Maisonnisses	213	213		3
Mansat-la-Courrière	94	94		2
Masbaraud-Mérignat	327	327		2
Mazeirat	137	137		3
Mérinchal	821	821		4
Montboucher	344	362	5,2%	2
Moutier d'Ahun	194	181	-6,7%	3

commune	population en 1999	population réactualisée	taux d'évolution	communauté de
Moutier-Rozeille	436	440	0,9%	1
Néoux	300	303	1,0%	1
Peyrabout	160	139	-13,1%	3
Pontarion	379	379		3
Pontcharraud	97	88	-9,3%	4
Royère-de-Vassivière	636	583	-8,3%	2
Saint-Agnant-Près-Crocq	199	199		4
Saint-Alpinien	320	296	-7,5%	1
Saint-Amand	526	521	-1,0%	1
Saint-Amand-Jartoudeix	189	185	-2,1%	2
Saint-Avit-de-Tardes	171	194	13,5%	1
Saint-Avit-le-pauvre	80	80		3
Saint-Bard	101	101		4
Saint-Dizier-Leyrenne	882	867	-1,7%	2
Saint-Eloi	167	195	16,8%	3
Saint-Frion	177	177		1
Saint-Georges-la-Pouge	311	311		3
Saint-Georges-Nigremont	168	154	-8,3%	4
Saint-Hilaire-la-Plaine	235	225	-4,3%	3
Saint-Hilaire-le-Chateau	277	277		3
Saint-Junien-la-Bregère	160	157	-1,9%	2
Saint-Maixant	260	260		1
Saint-Marc-à-Frongier	348	351	0,9%	1
Saint-Martial-le-Mont	275	267	-2,9%	3
Saint-Martin-Chateau	134	134	0,0%	2
Saint-Martin-Sainte-Catherine	370	357	-3,5%	2
Saint-Maurice-Près-Crocq	115	115		4
Saint-Michel-de-Veisse	177	162	-8,5%	3
Saint-Moreil	292	292		2
Saint-Oradoux-Près-Crocq	124	120	-3,2%	4
Saint-Pardoux d'Arnet	150	150		4
Saint-Pardoux-le-Neuf	165	165		1
Saint-Pardoux-Morterolles	242	218	-9,9%	2
Saint-Pierre-Bellevue	241	241		2
Saint-Pierre-Chérignat	186	165	-11,3%	2
Saint-Priest-Palus	40	45	12,5%	2
Saint-Quentin-la-Chabanne	372	357	-4,0%	1
Saint-Silvain-Bellegarde	216	216		0
Saint-Sulpice-les-Champs	366	376	2,7%	3
Saint-Yreix-les-Bois	312	333	6,7%	3
Sainte-Feyre-la-Montagne	122	109	-10,7%	1
Sardent	802	835	4,1%	3
Soubrebost	139	151	8,6%	2
Sous-Parsat	138	149	8,0%	3
Thauron	189	189		3
Vallière	775	752	-3,0%	1
Vidaillat	162	178	9,9%	3

Annexe 6 :

Les RPID du Pays

*Commune hors Pays Sud Creusois
**à la rentrée 2007, la répartition des classes varie selon les années

Communes	Classes**
Châtelus-le-Marcheix* St-Pierre-Chérignat Le Theil (St Martin Ste Catherine)	Maternelles CP au CM2 CE2 au CM2
St-Georges-la -Pouge Sous-Parsat	Maternelles au CE1 CE2 au CM2
Blessac St-Marc-à-Frongier	Maternelles CP au CM2
Fourneaux* Ars	Maternelles CP au CM2
St-Amand-Jartoudeix St-Alpinien St-Maixant	Maternelles (2 à 4 ans) Maternelles (5 ans) au CE2 CM1 et CM2
St-Silvain-Bellegarde Bellegarde-en-Marche*	
St-Avit-de-Tardes Moutier-Rozeille Néoux	Maternelles CP, CE1, maternelles CE2 au CM2, maternelles
St-Hilaire-le-Château Pontarion Thauron	Maternelles (2, 3, 5 ans) Maternelles (4 ans), CP, CE2 au CM2 CE1

Annexe 7 : **FORMATIONS PROPOSEES AU L'EPLEFPA D'AHUN**

Partie lycée :

- *4ème et 3ème de l'enseignement agricole*
- *Seconde générale et technologique*
- *BEPA : Conduite de Productions Agricoles (CPA), Service aux Personnes (SP), Secrétariat Accueil (SA)*
- *Bac pro : Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA), Services en Milieu Rural (SMR) orientations: Services aux usagers, Structures vétérinaires et d'élevage, et Patrimoine*
- *Bac technologique : STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) options : Systèmes de production et Aménagement du territoire, gestion et préservation de l'environnement*
- *BTSA : Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation (ACSE), Productions Aquacoles (AQUA), Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU)*
- *Licence professionnelle : Gestion et protection des ressources*
- *Institut universitaire professionnalisé (IUP) Valorisation du patrimoine rural (jusqu'au master 2) en partenariat avec l'Université de Limoges*

Partie CFA :

- *CAPA : Productions Agricoles et Utilisation des Matériels (PAUM), Services en Milieu Rural (SMR)*
- *BEPA : Conduite de Productions Agricoles (CPA), Service aux Personnes (SP)*
- *BP : Responsable d'Exploitation Agricole (REA)*
- *Bac pro : Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA)*
- *BTSA : Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation (ACSE), Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU)*

Partie CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), centre de formation pour adulte :

- *Modules : Découverte des métiers de l'agriculture, Gestion de l'eau et des milieux halieutiques, Aquaculture*
- *Stage d'initiation "Osiériculture-Vannerie traditionnelle creusoise : un outil de diversification"*
- *Préqualification aux métiers de l'agriculture*
- *Salarié polyvalent agricole*
- *Brevet professionnel : Agricole, Agricole option aquaculture,*
- *Travaux forestiers sylviculture*
- *Brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole, et agricole aquacole*
- *Certificat de capacité : Transport d'animaux vivants (bovins)*
- *BTSA : Analyse et conduite des systèmes d'exploitation (ACSE), Technologie végétale, Gestion forestière, Technico-commercial, Productions animales, Gestion et Protection de la Nature (en partenariat avec le CNPR), Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU)*
- *Formation "Produits fermiers: réglementation en vente directe"*
- *Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et sportive "pêche loisir" (JEPS)*
  Spécialisations : "Moniteur Guide de pêche Mouche et Lancer", en exclusivité FFPML/CNFMP, "Animateur de pêche au coup", en exclusivité FFPSC/CNFMP
- *Gestion des étangs*
- *Créer et ouvrir un hébergement touristique en milieu rural*
- *Formation informatique et Certificat de navigation Internet*
- *Mention complémentaire Aide à domicile*
- *Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) Valorisation du patrimoine rural (jusqu'au master2) en partenariat avec le SUFOP de l'Université de Limoges*

Annexe 8 : CARTE DES LIGNES REGULIERES DE BUS DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

Annexe 9:

LIGNES REGULIERES DE BUS PASSANT DANS LE PAYS DU SUD CREUSOIS

PASSAGE DANS LE PAYS	NUM DE LIGNE	VILLE 1	VIA	VILLE 2	Aller	Retour
Ahun par le Nord	1	Auzances	Chénérailles	Guéret	Lu, Je 5h55	Me 13h15 Ven 18h15
Ahun par le Nord	4	Auzances	Fontanières	Ahun	Lu 7h05	Lu, M, Me, J, V 17h35 V 12h45
Aub.-Fell. par le Nord	5	Montluçon	Aubusson	Felletin	Me 13h00 Ve 17h55	L, Je 5h55 Me 17h00
Ahun-Pont.-Bg. par le Nord	6	Boussac	Chambon	Bourganeuf	L, J 5h45	Me 12h50 Ve 17h30
Roy.-Bg.-Pont. vers le Nord	8	Royère	Bourganeuf	Guéret	Fréquence régulière	Fréquence régulière
Bourganeuf par le Nord	11	La Souterraine		Bourganeuf	Fréquence régulière	Fréquence régulière
Aub.-Fell. par le Nord	14	Auzances	Aubusson	Felletin	L, M, Me, J, V 7h00	Me 12h55 L, M, J, V 18h00
Fell.-Aub. par le Sud	15	Faux-la-Montagne	Felletin	Aubusson	L, J 6h35 à Faux-la-Montagne Ma, Me, V 7h20 à Felletin	L, Ma, Je, V 17h58 Me 11h58
Fell.-Aub.-Ah. vers le Nord	17	Felletin	Ahun	Guéret	Fréquence régulière	Fréquence régulière
St Sulpice les Champs	19	St Sulpice les Champs		Guéret	L, M, Me, J, V 6h15 Mercredi Sur Demande 12h49 Jeudi Sur Demande 8h30 Samedi 8h30	L, M, J, V 17h25 Me 12h45 Me Sur Demande 17h00 Je Sur Demande 12h00 Samedi 12h00
Saint Georges la Pouge	20	St Georges la Pouge		Aubusson	Mercredi 13h10	Mercredi 17h00
Mérinchal	21	Mérinchal	Crocq	Aubusson	Lundi et Jeudi 6h08 à Mérinchal Ma, me, ven 6h36 à Crocq	Lu, ma, je 18h20 Me 12h10 Ven 18h20

Annexe 10 :
PERMANENCES DE SERVICES DE LA PREFECTURE

La direction départementale de la sécurité publique
Cité administrative de Guéret, 17 place Bonnyaud - 23000 Guéret Tél : 05 55 41 27 00 Fax : 05 55 41 27 16
ddsp23@interieur.gouv.fr

La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30 sauf les vendredi et veilles de fêtes où les services ferment à 16 h.
Place Bonnyaud - Cité Administrative - B.P. 132 -23003 GUERET CEDEX
Tel: 05.55.41.86.59 - Fax : 05.55.52.85.58 ddtefp.creuse@travail.gouv.fr

Le Trésor public
du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30
2, boulevard Saint-Pardoux - B.P. 149 - 23011 GUERET CEDEX
Tél. : 05.55.51.37.00 - Fax : 05.55.51.37.45
tg023.contact@cp.finances.gouv.fr

La direction des services fiscaux
3 avenue de Laure - BP 69 - 23011 - GUERET Cedex
Tél. : 05.55.51.45.00 - Fax : 05.55.51.45.29
mailto:dsf.creuse@dgi.finances.gouv.fr

La recette centrale des douanes et droits indirects
Du De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
1, avenue Fayolle - B.P. 195 - 23004 GUERET
Tél : 05.55.52.03.12 - Fax : 05.55.52.94.61
r-gueret@douane.finances.gouv.fr, www.douane.gouv.fr

La direction départementale de la concurrence, consommation et répression des fraudes
Horaires d'ouverture au public et accueil téléphonique des consommateurs et des professionnels : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)
Cité Administrative - B.P. 111 - 23003 GUERET CEDEX
Tél. : 05.55.41.73.00 - Fax : 05.55.41.73.16 dd23@dgccrf.finances.gouv.fr

La direction départementale de l'équipement de la Creuse
du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h
1, place Varillas - B.P. 189 - 23011 GUERET CEDEX
Tél : 05 55 51 69 00 - Fax : 05 55 51 69 99
dde-23@equipement.gouv.fr

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales
du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45 et de 14h à 16h30
Rue Alexandre Guillon - B. P. 309 - 23006 GUERET
Tél. 05.55.51.81.00 - Fax : 05.55.52.79.09
dd23-direction@sante.gouv.fr

La direction départementale des services vétérinaires
8 h 30 à 12 h du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 13 h 30 à 16 h le vendredi
42, rue de Stalingrad - B.P. 321 - 23006 GUERET CEDEX
Tél. 05.55.41.72.20 - Fax : 05.55.41.72.39
ddsv23@agriculture.gouv.fr

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Creuse - Bâtiments de France
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et du 14h à 17h
16, rue de Verdun - 23000 GUERET
Tél : 05.55.52.11.52 - Fax : 05.55.52.12.48 sdap.creuse@culture.gouv.fr

La direction départementale de la jeunesse et des sports
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
2, rue Charles Chareilles - B.P. 107 - 23000 GUERET
Tél. 05.55.41.14.20 - Fax : 05.55.52.81.
dd023@jeunesse-sports.gouv.fr

Le service départemental de l'office national des anciens combattants
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Cité administrative - rue Eugène France - B.P. 122 - 23003 GUERET CEDEX
Tél. : 05.55.52.03.02 - Fax : 05.55.41.07.54
sd23@onacvg.fr

La direction départementale de l'agriculture et de la forêt
du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 14h à 17 h le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
Horaires d'accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16 h le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
17, place Bonnyaud - Cité administrative - B.P. 147 - 23003 GUERET CEDEX
Tél. : 05.55.61.20.23 - Fax : 05.55.61.20.21 ddaf23@agriculture.gouv.fr

La direction départementale de la sécurité publique
Cité administrative de Guéret, 17 place Bonnyaud - 23000 Guéret Tél : 05 55 41 27 00 Fax : 05 55 41 27 16 courriel : ddsp23@interieur.gouv.fr

Annexe 11 :
PERMANENCES DU SECTEUR SOCIAL

Centre de planification et d'éducation familiale

- Permanences téléphoniques : tous les jours de la semaine au 05 44 30 23 23.
- Consultations au siège à Guéret

12 rue Sylvain Grateyrolles - 23000 GUERET
Tél : 05 44 30 26 30

- Permanences et consultations sur le Pays Sud Creusois

Aubusson : UTAS - 28 rue Jules Sandeau - tél. 05 55 67 72 00
Bourganeuf : Hôpital - tél. 05 55 54 50 00

Caisses Primaires d'Assurance Maladie

C P A M
Service Promotion Education pour la Santé
Permanences du lundi au jeudi de 8h45 à 17h et le vendredi de 8h45 à 16h
Rue Marcel Brunet, 23014 GUERET Cedex
Tél : 05 55 41 23 17

Centre régional d'examens de santé du Limousin
51 avenue Gambetta, 23000 GUERET
Tél : 05.55.62.89.10

Conseil général de la Creuse - Service PMI

Service PMI
12 rue Sylvain Grateyrolles - 23000 GUERET
Tél : 05 44 30 26 30

Médecine scolaire

Inspection académique de la Creuse
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
2 B avenue de la République - 23011 GUERET CEDEX
Tél : 05 55 51 49 93

Lieux d'écoute pour les jeunes

Lokalado
1b avenue Manouvrier
23000 - GUÉRET
Tél : 05 55 52 91 57
Permanences à Guéret du lundi au vendredi de 9h à 17h
Permanences sur le Pays Sud Creusois :
AUBUSSON, le mercredi de 11h à 18h, 23 rue St Jean
BOURGANEUF, le jeudi de 17h à 19h30, Centre A. Gouzes, avenue du docteur Butaud

CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) :

- CMPP (pour les 4 à 20 ans)
  20 rue Chateaufavier, 23200 - AUBUSSON
  Tél : 05 55 66 35 40
- CMPP
  1 rue Manouvrier, 23000 - GUÉRET
  Tél : 05 55 52 55 40

Centres Médico-Psychologiques :

- CMP (enfants/ados)
  23 rue Saint Jean, 23200 - AUBUSSON
  Tél : 05 55 83 80 30
- CMP (adultes)
  73 rue Jules Sandeau, 23200 - AUBUSSON
  Tél : 05 55 66 23 31
- CMP
  19 avenue Turgot, 23400 - BOURGANEUF
  Tél : 05 55 64 20 80
- 2 CMP à Guéret

CAMSP (Centre d'Action Sociale Médico-Sociale Précoce) :
Accueille en consultation des enfants de 0 à 6 ans rencontrant des difficultés d'ordre psychologique ou psychomoteur.
Centre d'action médico-sociale précoce
93-95 avenue du Limousin, 23000 - GUÉRET
Tél : 05 55 52 84 83

Autres services sociaux :
Centre d'information des femmes et des familles – CIFF
Permanences les 1er et 3ème lundi du mois de 14h à 17h
13 rue Joseph Ducouret
Direction de la solidarité
23000 - GUÉRET
Tél : 05 44 70 23 23

Comité Départemental d'Education pour la Santé (Codes 23)
7, avenue de Laure - B.P. 59
23000 GUERET
Tél : 05 55 52 36 82

Associations d'aide à la grande détresse sociale :
- CHRS

6, rue Salvador Allende, 23000 GUERET - Tél : 05 55 41 73 40
- Croix rouge

11, rue de Braconne, 23000 GUERET - Tél : 05 55 52 04 60
- Secours catholique

36, rue Prat, 23000 GUERET - Tél : 05 55 81 92 99
- Secours populaire

3, place de la Gare, 23000 GUERET - Tél : 05 55 52 94 34

Centre d'aide au sevrage tabagique :
Centre médical national MGEN
23000 - SAINTE FEYRE
Tél : 05 55 51 40 00 / 0 825 326 366
Caisse primaire d'assurance maladie de la Creuse
Rue Marcel Brunet
23014 - GUÉRET CEDEX
Tél : 05 55 41 23 17

Lieu de dépistage et soin des MST :
CIDAG - Centre hospitalier général
Avenue de la Sénatorerie, 23000 - GUÉRET
Tél : 05 55 51 70 62
Entr'aidsida Limousin
9 rue Vieille, 23200 - AUBUSSON
Tél : 05 55 33 54 33

Les implantations judiciaires
- après réforme -

Février 2008

Légende

- Cour de cassation
- Cour d'appel
- Chambre détachée de cour d'appel
- Département
- Tribunal de grande instance
- Tribunal d'instance et juridiction de proximité
- Tribunal de commerce
- Tribunal mixte de commerce
- Maison de justice et droit
- Antenne de justice

L'échelle des départements d'Outre-mer n'est pas respectée.

Saint-Martin
St-Martin
St-Barthélemy
Pointe-à-Pitre
Basse-Terre
Marie-Galante
La Guadeloupe
Ste-Marie
Fort-de-France
Le Lamentin
La Martinique
St-Laurent-du-Maroni
Cayenne
La Guyane

Saint-Denis
Ste-Marie
Ste-Suzanne
La possession
Le port
St-André
Bras-Panon
St-Paul
Salazie
St-Benoît
Plaine-des-Palmistes
Ste-Rose
Cilaos
St-Leu
Etang-Salés
Le Tampon
St-Louis
Saint-Pierre
St-Joseph
La Réunion

Détail de la partie sud du département du Rhône
Rillieux-la-pape
Vaux-en-Velin
Villeurbanne
Lyon-nord
Meyzieu
Lyon
Bron
Vénissieux
Givors

Bastia
Ajaccio

Ministère de la Justice - Direction des services judiciaires - SDOJP - AB2 - Mission carte judiciaire

Annexe 13:

Tribunal de Grande Instance
Il exerce une large compétence en matière civile (qu'il partage avec le tribunal d'instance)
Il tranche les litiges civils opposant des personnes privées (physiques ou morales) qui ne sont pas spécialement attribués par la loi à une autre juridiction civile, ainsi que les litiges civils qui concernent des demandes supérieures à 10 000 euros.
Il a une compétence exclusive pour de nombreuses affaires quel que soit le montant de la demande, concernant l'état des personnes, la famille, et le droit immobilier .

Tribunal d'Instance
Proche et accessible, le tribunal d'instance traite la plupart des petits litiges civils de la vie quotidienne. Ce tribunal juge toutes les affaires civiles pour lesquelles la demande porte sur des sommes inférieures ou égales à 10 000 euros . De plus, li possède une compétence exclusive pour certains litiges. Il traite également les litiges relatifs aux crédits à la consommation d'un montant inférieur ou égal à 21 346,86 euros (ex : crédit pour l'acquisition d'une voiture ou d'une cuisine équipée...). Enfin, il est juge des tutelles et statue à ce titre sur les demandes d'ouverture de régimes de protection. Certains tribunaux d'instance sont compétents pour recevoir les déclarations d'acquisition de la nationalité française, enregistrer les demandes, vérifier que les conditions légales sont réunies, et délivrer les certificats de nationalité française.

Tribunal de Commerce
Le tribunal de commerce tranche, de manière générale, les litiges entre commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales, et ceux qui portent sur les actes de commerce.

Conseil des Prud'hommes
Le conseil de prud'hommes règle les litiges individuels qui surviennent entre salariés et employeurs, à l'occasion du contrat de travail ou d'apprentissage, etc.

Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale
Ce tribunal tranche les litiges **relatifs à la sécurité sociale,** entre les assurés sociaux et les caisses de sécurité sociale, après un recours amiable exercé devant la commission de la sécurité sociale.

Tribunal Paritaire des Baux Ruraux
Le tribunal paritaire des baux ruraux juge les litiges relatifs à une exploitation agricole, entre un propriétaire et l'exploitant de terres ou de bâtiments agricoles.

Tribunal de police
Le tribunal de police juge les contraventions, c'est-à-dire les infractions pénales les moins graves (à l'exception des contraventions de 5ème classe commises par un mineur), par exemple le tapage nocturne, la chasse sans permis, les coups et blessures légers, etc.

Tribunal correctionnel
Le tribunal correctionnel juge les délits (vol, escroquerie, abus de confiance, les coups et blessures graves…). Les décisions du

tribunal correctionnel sont susceptibles d'appel, exercé devant la chambre correctionnelle de la cour d'appel.

Cour d'assise
La cour d'assises juge les personnes accusées de crime, de tentatives et de complicités de crimes.
C'est une juridiction non permanente. Elle est départementale et se réunit généralement tous les 3 mois pendant une quinzaine de jours.

Tribunal pour enfants
Saisi à l'issue d'une instruction ou dans le cadre d'une comparution à délai rapproché, il est compétent pour les contraventions de 5 e classe, les délits les plus graves et les crimes commis par des mineurs â gés de moins de 16 ans au moment des faits.

Tribunal administratif
Le tribunal administratif est le juge de droit commun du contentieux administratif. Il juge toutes les contestations dirigées contre les actes et décisions de l'administration, à l'exception des affaires attribuées spécialement par la loi à d'autres juridictions administratives, comme le Conseil d'Etat. Le tribunal administratif est également le juge du contentieux des impôts directs, des élections municipales et cantonales, du contentieux de la fonction publique, de la police, des étrangers.

Cour administrative d'appel
Elle examine les recours en appel dirigés contre les jugements administratifs, à l'exception de ceux portant sur les recours en appréciation de légalité, sur des litiges relatifs aux élections municipales et cantonales, et sur les recours pour excès de pouvoir formés contre les actes réglementaires. Elle est également compétente pour les appels formés contre les jugements des commissions du contentieux de l'indemnisation des rapatriés.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse
La protection judiciaire de la jeunesse est un service de l'Etat, Ministère de la Justice. Sa mission est de donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures prises par les magistrats à l'égard des mineurs et jeunes majeurs en difficulté en application des textes relatifs à l'enfance délinquante et en danger : mesures d'investigation, d'éducation en milieu ouvert, de placement en établissement, mesure de liberté surveillée, de réparation etc. L'exercice de ces mesures consiste en la prise en charge des jeunes par des éducateurs afin de les aider à se réinsérer dans le tissu social, par des actions collectives ou personnalisées : remise à niveau scolaire, réinsertion dans le travail et l'emploi.
Les actions de la protection judiciaire de la jeunesse se caractérisent par une prise en charge de plus en plus individualisée au cas par cas pour une socialisation du mineur (remise à niveau scolaire, apprentissage de la vie au quotidien, approche du monde du travail), et des partenariats (politique de la ville, actions spécifiques de lutte contre l'échec scolaire et les toxicomanie, information auprès des jeunes de leurs droits et devoirs, signature avec l'Education nationale de conventions de concertation, et signature de schéma départementaux de protection de l'enfance entre la P.J.J. et le Conseil général de chaque département).

Schéma des services à la population

PHASES 2 et 3

Réalisation : FREHEL Kévin, GABOREAU Mélina, GENELOT Emilie LACLERGUE Alexia, TOURNIS Sophie, XIAO Peng

Pays Sud Creusois
Hôtel de Ville
50, Grande rue - 23200 Aubusson
Tél/Fax : 05.55.66.99.96
paysdusudcreusois@wanadoo.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE ____ ***1***

PHASE 2 ____ ***5***

I. Introduction : présentation de la méthode pour la phase 2 ____ ***6***

II. Hétérogénéité de l'accessibilité aux services ____ ***8***

A. Méthode de détermination de l'accessibilité ____ 8
B. Des pôles d'emplois présentant quelques carences ____ 11
C. Des pôles de services intermédiaires en retrait ____ 12
D. Un pôle intermédiaire tourné vers Guéret ____ 12
E. Des communes proches des pôles relativement bien équipées ____ 13
F. Des communes éloignées et mal équipées ____ 13
G. Conclusion de la méthode de détermination de l'accessibilité des services ____ 14

III. Les besoins de la population : entretiens et résultats ____ ***15***

A. Les secrétaires de mairie ____ 15
B. Les parents, assistantes maternelles et RAM ____ 21
C. Les écoles ____ 24
D. Les collèges et lycées ____ 25
E. Structures d'accueil et d'écoute pour adolescents ____ 26
F. Les associations de parents d'élèves ____ 27
G. Les Centres de Loisirs Sans Hébergement ____ 28
H. Les pharmacies ____ 31
I. Les médecins ____ 33
J. Les infirmiers ____ 36
K. Les hôpitaux ____ 37
L. Les EHPAD ____ 51
M. L'AGARDOM ____ 54
N. La MSA (animateur de l'échelon local) ____ 55

PHASE 3 ____ *56*

I. Une couverture des NTIC en amélioration constante ____ *58*

II. Un maillage des transports à affiner ____ *60*

III. Des structures d'aide à l'emploi et aux entreprises à développer ____ *62*

IV. Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir ____ *64*

V. Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer ____ *66*

VI. Une offre en soins hétérogène ____ *68*

A. La santé ____ 68

B. Les aides à domicile ____ 69

TABLE DES ILLUSTRATIONS ____ 72

PAGES DE GAUCHE ____ 74

BIBLIOGRAPHIE ____ **Erreur ! Signet non défini.**

WEBOGRAPHIE ____ **Erreur ! Signet non défini.**

TABLE DES SIGLES ____ **Erreur ! Signet non défini.**

LEXIQUE ____ **Erreur ! Signet non défini.**

ANNEXES ____ *75*

PHASE 2

Les besoins de la population

I. INTRODUCTION : PRESENTATION DE LA METHODE POUR LA PHASE 2

Après une première phase d'inventaire des services existants sur le territoire, la seconde phase a consisté à déterminer les besoins de la population en termes d'accès aux services.

Cet aspect a été abordé selon plusieurs angles de vue complémentaires : d'abord une typologie des communes basée sur les distances kilométriques aux services, puis des entretiens auprès de professionnels, et en particulier des secrétaires de mairies. La connaissance des pratiques de la population de ces dernières a permis de synthétiser les dynamiques de déplacements des habitants du Pays Sud Creusois pour les services.

Malheureusement, dans le temps imparti, aucune enquête exhaustive auprès de population n'a pu être envisagée. C'est pourquoi nous avons fait le choix de rencontrer certains corps de métiers qui côtoient la population au quotidien. Ces personnes ont été interrogées aussi bien en tant que professionnels proches de la population qu'en tant qu'habitants du Pays Sud Creusois. Les entretiens (rencontres sur le lieu de travail ou entretiens téléphoniques) ont été effectués sur l'ensemble du territoire (voir la carte n° 1 et les grilles d'entretiens cf. Annexe n°2).

Outre les associations rencontrées en phase 1, nous avons choisi d'interroger les professionnels suivants :

- Secrétaires de mairie
- Assistantes Maternelles et Relais d'Assistantes Maternelles
- Associations de parents d'élèves
- Instituteurs et directeurs d'écoles
- Conseillers Principaux d'Éducation dans les lycées et collèges
- Responsables de Centres de Loisirs Sans Hébergement
- Médecins, seuls ou en cabinet
- Infirmiers, seuls ou au sein d'un SSIAD
- Pharmaciens
- Directeurs d'EHPAD
- Un animateur de l'échelon local MSA
- ANPE
- Association d'aide à domicile

Les personnes effectivement rencontrées sont citées en annexe 1.

Carte n°1: La localisation des personnes contactées sur le Pays du Sud Creusois

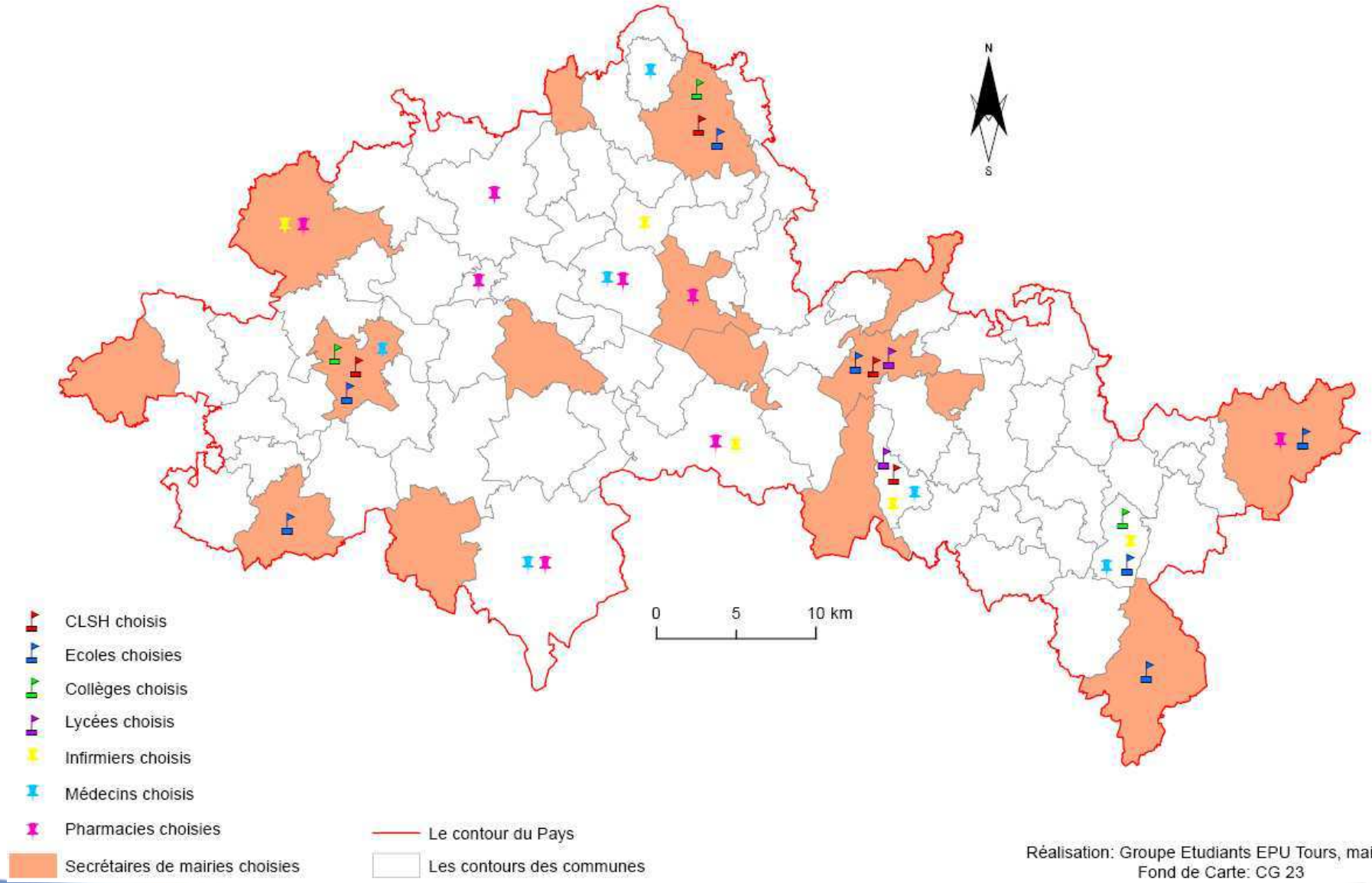

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Fond de Carte: CG 23

II. HETEROGENEITE DE L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES

A. Méthode de détermination de l'accessibilité

Nous avons tenté d'effectuer une typologie des communes du Pays en termes d'accessibilité aux services, afin de caractériser le territoire et de faire apparaître certaines inégalités.

Pour cela, nous avons tout d'abord choisi plusieurs communes situées dans le Pays en se basant sur les catégories définies par l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, INRA, SCEES) lors de son rapport de Juillet 2003 sur les bassins de vie pour la DATAR (« Structuration de l'espace rural : une approche par bassins de vie », voir extraits en Annexe 3).

Puis, le repérage du kilométrage et du temps minimal nécessaire pour accéder à certains services ont été répertoriés dans un tableau pour chaque commune étudiée (ces tableaux figurent en Annexe 4). Seul le kilométrage a été pris en compte par la suite, car nous n'avons pas constaté de différence particulière entre distance et temps d'accès. Ces données ont été représentées sur des cercles concentriques (par tranches de 5km).

Pour finir, nous avons analysé et comparé les informations avec la représentation idéale des territoires ruraux issue de l'enquête nationale '1000 associations s'expriment' de Familles Rurales effectuée en 2001 auprès de responsables d'associations locales. Une distance idéale à chaque service en milieu rural y est symbolisée (figure 1 ci-contre, voir figure originale en Annexe 5).

Selon cette représentation, les services étudiés se trouveraient idéalement à moins de 20km du lieu de vie, et même à moins de 10km pour les services d'usages les plus courants.

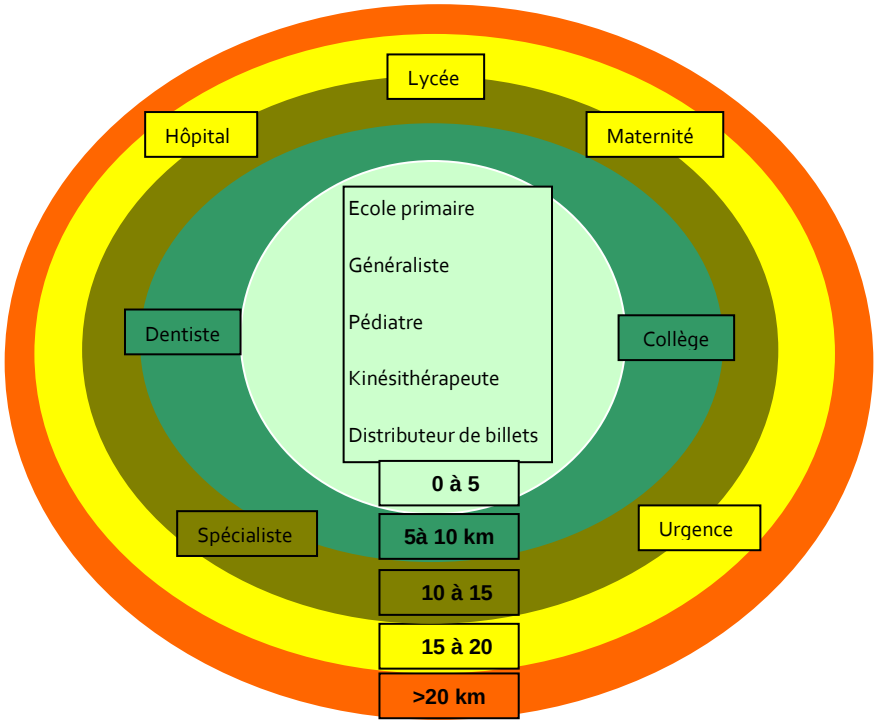

Figure 1: Adaptation de la représentation idéale des territoires ruraux par les responsables d'associations locales
Sources : D'après l'enquête '1000 associations s'expriment', Familles Rurales, 2001
Réalisation Personnelle

Le Pays Sud Creusois est entièrement composé de communes de l'espace « à dominante rurale », selon le Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (voir Annexe 3 sur la typologie INSEE et Annexe 6 sur la répartition des communes du Pays). Nous avons classé les communes suivant les cinq catégories suivantes :

- Pôle d'un Bassin de Services Intermédiaires (BSI) et pôle d'emploi de l'espace rural : 2,5% des communes du Pays
  - ➔ Représenté par Bourganeuf et Aubusson

- Pôle d'un BSI et commune de l'espace « à dominante rurale »: 2,5% des communes du Pays
  - ➔ Représenté par Crocq

- Pôle d'un BSI rattaché au bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville : 1%
  - ➔ Représenté par Ahun (qui appartient au bassin de vie du pôle urbain de Guéret)

- Communes proches du pôle d'un bassin (moins de 10 km d'un pôle) : 56%
  - ➔ Représenté par St-Pardoux-le-Neuf (proche d'Aubusson)

- Communes éloignées de tout pôle (plus de 10 km) : 37,5%
  - ➔ Représenté par St-Martin-Château (situé dans le bassin de vie de Bourganeuf)

Les pôles de services intermédiaires sont définis par l'INSEE comme les communes exerçant une attraction pour au moins une autre commune, par les équipements de sa gamme intermédiaire (commerces, services financiers, services locaux de l'État, certaines professions de santé).

Le bassin de vie est, en milieu rural, le plus petit territoire sur lequel s'organise la vie des habitants relativement à l'accès à l'emploi et à un certain nombre d'équipements de niveau intermédiaire ou de niveau légèrement supérieur.

Pour les six communes choisies, les calculs de distance ont été effectués de mairie à mairie. Cependant, cette approximation peut être source d'imprécision, puisque le Pays se caractérise par des communes très étendues, et des villages éloignés des bourgs (la marge d'erreur peut aller jusqu'à 10% environ). Le positionnement choisi est celui de la préoccupation d'un habitant du Pays, souhaitant se rendre à un service le plus proche possible de chez lui.

Pour une analyse plus étoffée, on aurait pu prendre en compte une autre partie de l'étude « Structuration de l'espace rural : une approche par bassins de vie » de l'INSEE. Celle-ci a mis en place des indicateurs communaux de niveau d'équipement et d'accessibilité pour les pôles des bassins de vie, rapportés à la population des bassins. Par manque de temps, notre étude ne pourra pas intégrer cette approche.

Les services retenus pour la représentation de l'accessibilité sont les suivants :

- Lycée (général et technologique)
- Collège
- École primaire
- Accueil enfants (CLSH, centre de loisirs)
- Hôpital
- Urgences
- Maternité
- Généraliste
- Pédiatre
- Kinésithérapeute
- Dentiste
- Spécialiste (tout médecin spécialiste autre que pédiatre)
- Pharmacie
- Infirmière (libérale)
- Alimentation (boulangerie, alimentation générale, boucherie, épicerie)
- Pompe à essence
- Distributeur de billets
- Bibliothèque, centre culturel ou cinéma

B. Des pôles d'emplois présentant quelques carences

BOURGANEUF

AUBUSSON

« Représentation idéale »

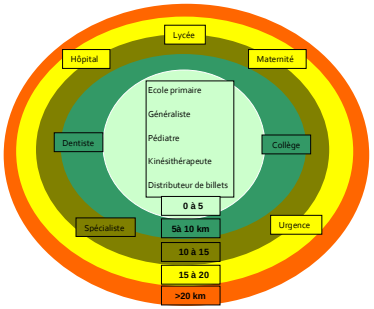

Colonne de gauche :

Figure 2 : Représentation de la distance aux services pour Bourganeuf

Figure 3 : Représentation de la distance aux services pour Aubusson
Sources : ViaMichelin
Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, juin 2008

Aubusson et Bourganeuf sont les deux pôles les plus importants du Pays Sud Creusois. Ils représentent 25 % de la population du Pays. Si la plupart des services étudiés sont situés dans le bourg ou à moins de cinq kilomètres du bourg, on remarque néanmoins que la maternité et les urgences sont, dans les deux cas, situées à plus de 20 km. De plus, même si Bourganeuf présente un lycée professionnel, cette commune n'accueille pas de lycée général et technologique, le plus près étant à Guéret. Un pédiatre est installé à Aubusson, mais le manque se fait sentir à Bourganeuf, puisque les plus proches pédiatres exercent à Guéret.

Les deux pôles d'emplois du Pays sont donc bien desservis pour la plupart des services étudiés. Ils structurent le territoire et remplissent un rôle de pôles attracteurs. Cependant, ces cercles font apparaître des distances importantes, supérieures à 20 km, pour accéder aux soins d'urgence (services d'urgences et maternités).

C. Des pôles de services intermédiaires en retrait

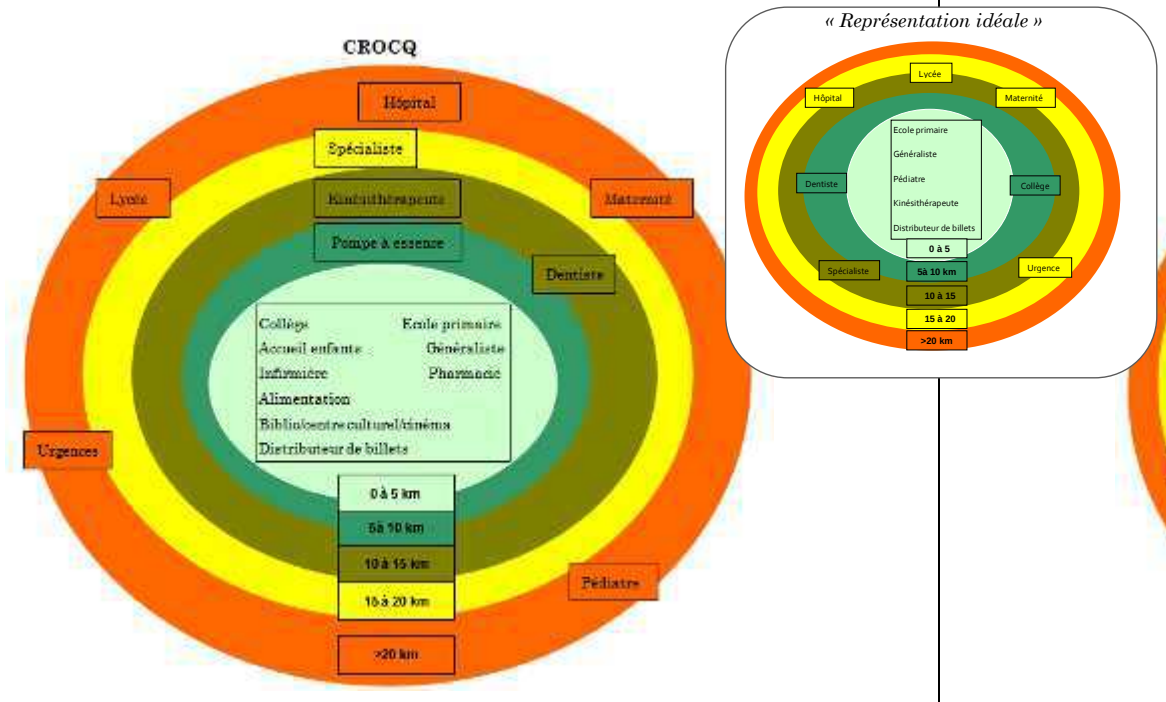

Figure 4: Représentation de la distance aux services pour Crocq
Sources : ViaMichelin ***Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, juin 2008***

La typologie de Crocq correspond à 2-3 % des communes du Pays, qui regroupent 8 % de la population totale. Le comparatif fait apparaître des manques en termes de maillage du territoire par les structures de soin et d'urgences (hôpital, urgences, maternité, pédiatre), ainsi que pour l'enseignement secondaire. Il semble que l'offre présente sur le territoire corresponde aux besoins en termes de hiérarchie des services, mais les distances sont à chaque fois supérieures au schéma idéal.

D. Un pôle intermédiaire tourné vers Guéret

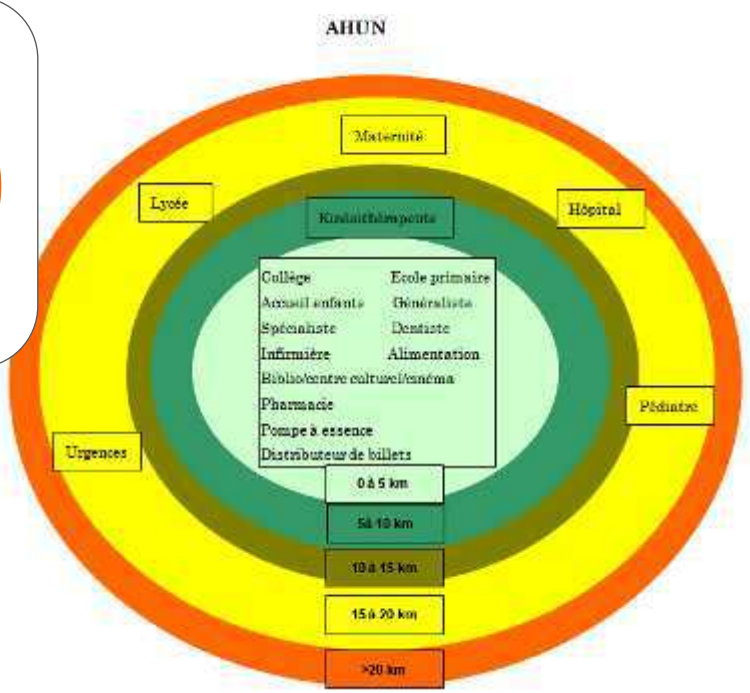

Figure 5: Représentation de la distance aux services pour Ahun
Sources : ViaMichelin ***Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, Juin 2008***

Le cas de cette commune est singulier, car il s'agit d'un pôle pour les services intermédiaires, qui bénéficie de la proximité de Guéret pour tous les autres services (elle accueille 5 % de la population du Pays). Les services étudiés, et en particulier ceux relevant du secteur médical, sont tous situés à moins de 20 km (comme le préconise l'enquête '1000 associations s'expriment'). C'est finalement la commune qui se rapproche le plus de ce modèle idéal

E. Des communes proches des pôles relativement bien équipées

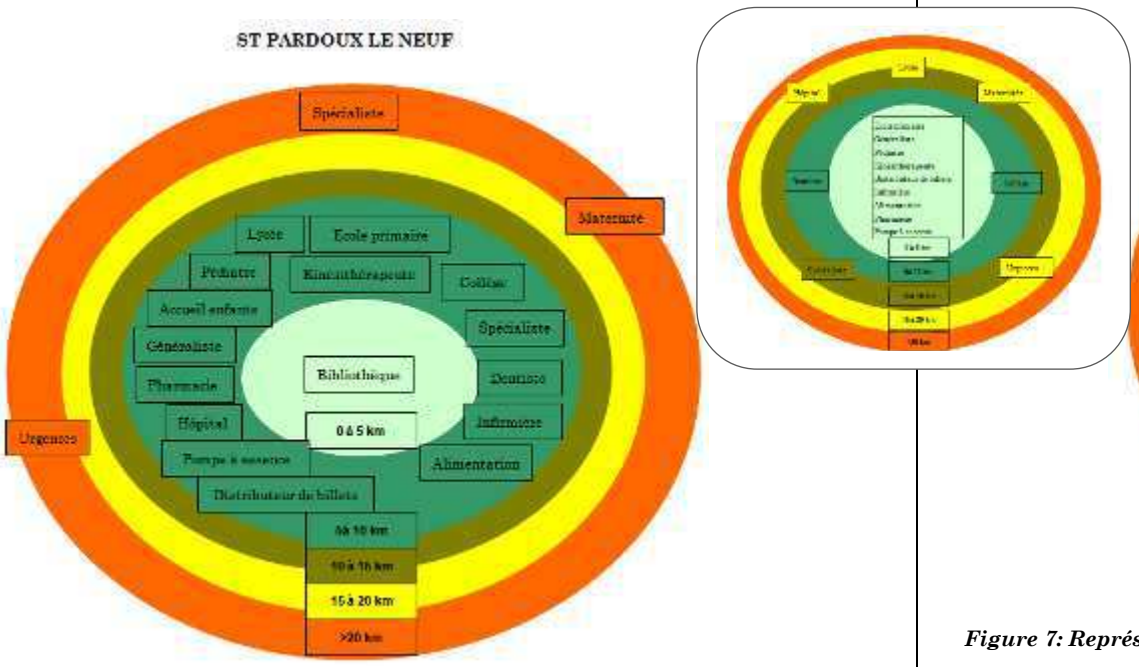

Figure 6: Représentation de la distance aux services pour St Pardoux Le Neuf

Sources : ViaMichelin ***Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, Juin 2008***

St-Pardoux-le-Neuf, comme plus de la moitié des communes du Pays (38 % de la population du Pays), est une petite commune proche d'un des pôles intermédiaires du Pays, Aubusson. Si elle présente très peu de services au sein de son bourg, elle est à moins de 10km de la plupart des services (situés à Aubusson). Cependant, la carence de maillage au niveau des urgences et maternité réapparaît.

F. Des communes éloignées et mal équipées

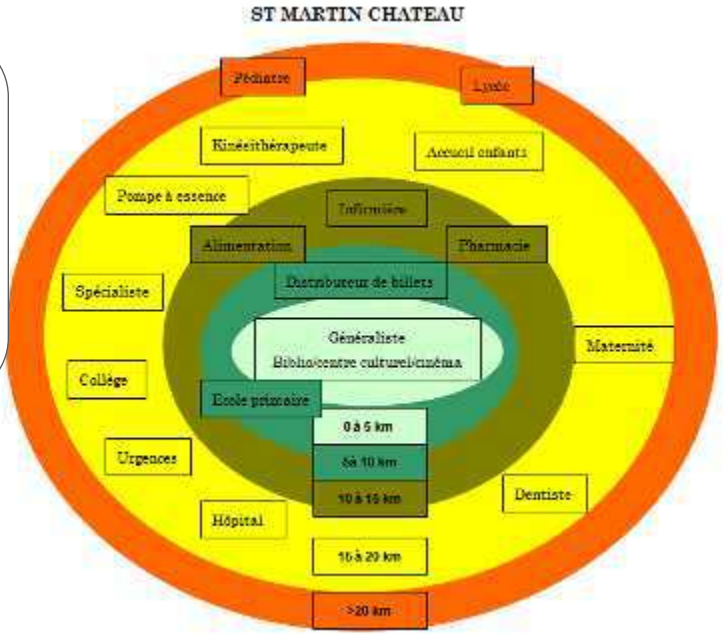

Figure 7: Représentation de la distance aux services pour Saint-Martin-Château

Sources : ViaMichelin ***Réalisation : Groupe étudiants EPU Tours, Juin 2008***

Environ un tiers des communes du Pays présentent le même type de caractéristiques que St-Martin-Château : situées à plus de 10 km des pôles, elles regroupent environ un quart de la population du Pays. Très peu de services sont disponibles à proximité, et il est nécessaire de parcourir plus de 15 km pour accéder à la plupart des services. On remarque cependant que le maillage territorial des bibliothèques municipales desservies par la BDC est très efficace. Les distances pour accéder à l'hôpital, aux urgences et à la maternité correspondent par contre aux distances idéales dans le cas de cette commune.

G. Conclusion de la méthode de détermination de l'accessibilité des services

Cette analyse nous a permis de classer les communes pour l'accessibilité aux services, et de faire apparaître certaines inégalités.

L'objectif n'est évidemment pas de faire un classement précis et indiscutable des communes, la classification en seulement cinq types étant forcément restrictive. Cependant, il nous semble intéressant de prendre conscience qu'environ un quart de la population du Pays vit dans des pôles biens desservis (sauf au niveau des services d'urgence), et qu'un autre quart de la population du Pays vit dans des communes éloignées de tout pôle, assez mal équipées et pour lesquelles chacun doit parcourir plus de 15 km pour accéder aux services.

Enfin, pour tous les cas de figures , des distances importantes ont été relevées concernant l'accès aux services d'urgence, aux maternités, et aux spécialistes (excepté pour Ahun qui bénéficie de la proximité de Guéret).

On a ainsi pu mettre en évidence :

- Une hétérogénéité de la desserte en services au sein du Pays Sud Creusois ;
- Une constante dans le manque au niveau de l'accès au soin ;
- Des inégalités d'accès aux services, les communes les plus éloignées des pôles étant les plus défavorisées.

À partir de cette analyse, nous avons souhaité approfondir nos connaissances du terrain et des besoins de la population en réalisant des entretiens.

III. LES BESOINS DE LA POPULATION : ENTRETIENS ET RESULTATS

Le recueil d'environ 65 témoignages a permis de dessiner une vision globale du territoire au plus près de la population.

Pour chaque corps de métiers, la localisation des personnes interrogées sera indiquée, ainsi que le bilan des entretiens.

A. Les secrétaires de mairies

1. Localisation et choix des communes

Il nous était impossible dans les délais imposés d'entrer en contact avec l'ensemble des secrétaires de mairie du Pays. C'est pourquoi nous avons retenu 18 communes, ce choix étant guidé par deux objectifs.

D'une part, la répartition géographique devait être homogène, et d'autre part, des communes de toutes tailles devaient être représentées (et de tous les types définis précédemment).

On observe par exemple au centre du Pays deux communes voisines, mais présentant des populations différentes : Saint-Sulpice-les-Champs (366 habitants) et Saint-Michel-Veisse (177 habitants).

Cet échantillon comprenant des communes de tailles diverses, issues de différents bassins de vie, se veut représentatif du Pays.

Figure 8: La localisation des secrétaires de mairie

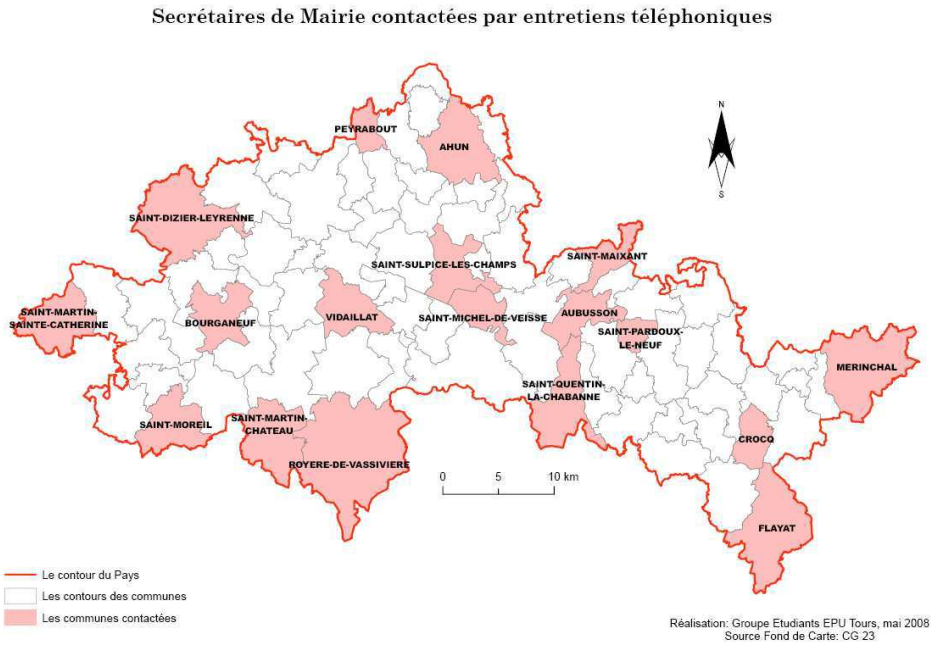

2. Les entretiens et le bilan

Les entretiens téléphoniques avec les secrétaires de mairie ont permis d'élaborer une carte représentant les villes d'évasion principales pour chaque commune étudiée (carte n° 2, p 15). Les flèches rouges représentent les flux vers la commune la plus souvent fréquentée. Les flèches orange, puis jaune symbolisent les flux vers les deuxième et troisième communes d'évasion pour l'accès aux services.

On peut observer deux phénomènes. D'une part, on vérifie la bipolarité du Pays, Aubusson et Bourganeuf représentant des pôles attractifs pour les communes limitrophes. Les communes à équidistance de ces deux pôles ont cependant tendance à privilégier l'accès à Guéret, tandis que l'extrémité Est du Pays se rend fréquemment dans des villes situées hors du département. On constate également que ces deux pôles ne sont pas tournés vers les mêmes villes d'évasion, Bourganeuf se rendant plus volontiers vers Limoges, et Aubusson vers Montluçon.

D'autre part, on constate que Guéret reste un pôle de forte attraction, mais que les communes en périphérie du département ne s'y rendent presque pas. Par exemple, les actifs du Haut Pays Marchois ne vont quasiment jamais à Guéret, mais se déplacent plus régulièrement sur Giat, Ussel ou encore Clermont-Ferrand (hors département). Limoges, la préfecture de région, est désignée comme « ville au bout du monde ». Par ailleurs, les communes périphériques du Sud-Ouest du Pays se tournent vers Peyrat-le-Château et St-Léonard-de-Noblat. Ces pôles secondaires, même situés en Haute-Vienne ont une forte influence sur les communes situées à l'extrémité Ouest du Pays.

Les tableaux suivants permettent une double lecture. D'une part, les colonnes indiquent les services pour lesquels les temps d'accès sont les plus longs, ce qui exprime un réel manque sur le territoire. D'autre part, la lecture par ligne permet d'évaluer l'accès aux services d'une commune et de le comparer aux facilités d'accès des autres communes. Cependant, les résultats de ce tableau sont à relativiser, car la fréquence d'utilisation des services étudiés fluctue (on se rend plus souvent chez le généraliste qu'à la maternité par exemple). Or, la distance qu'il est « acceptable » de parcourir pour accéder à un service étant généralement proportionnelle à sa fréquence d'utilisation, les services paraissant à première vue les plus distants ne sont pas forcément ceux sur lesquels les efforts doivent être concentrés.

Comme dans l'analyse précédente, il n'était bien sûr pas possible dans les délais impartis de contacter les 80 secrétaires de mairies du Pays. Un échantillon de 18 communes a été choisi en fonction de leur répartition géographique et des caractéristiques des communes. Si ces résultats ne sont pas le fruit d'une étude exhaustive, ils restent néanmoins relativement représentatifs de l'ensemble du Pays, et nous allons les interpréter comme tels. Par ailleurs, nous avons choisi d'interroger les secrétaires de mairie pour leur bonne connaissance du territoire et de la population. Si certaines erreurs d'appréciation ou méconnaissances (cases blanches) peuvent apparaître, nous les avons conservées, car nous les jugeons représentatives de la perception du territoire par les habitants et de leurs habitudes.

Légende des tableaux :

	Moins de 15 minutes à pied
	Moins de 10 minutes en voiture
	Entre 10 et 20 minutes en voiture
	Entre 20 et 30 minutes en voiture
	Plus de 30 minutes en voiture

Carte n°2: Dynamiques des communes interrogées pour l'accès au services

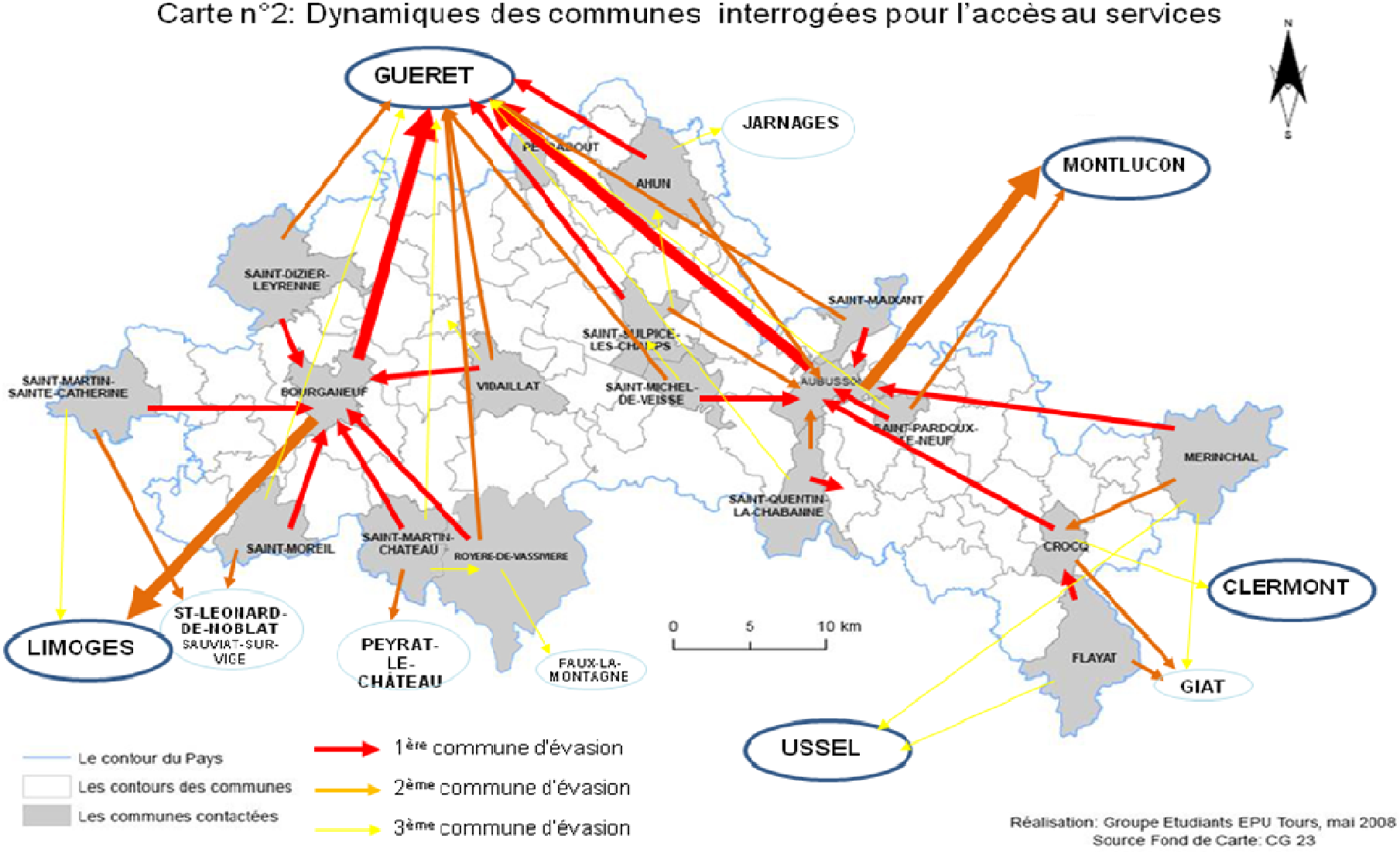

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source Fond de Carte: CG 23

	Lycée	Collège	École primaire	Accueil d'enfants
Ahun				
Aubusson				
Bourganeuf				
Crocq				
Flayat				
Mérinchal				
Peyrabout				
Saint-Dizier-Leyrenne				
Saint-Maixant				
Saint-Martin-Château				
Saint-Martin-Sainte-Catherine				
Saint-Michel-de-Veisse				
Saint-Moreil				
Saint-Pardoux-le-Neuf			fermeture	
Saint-Quentin-la-Chabanne				
Saint-Sulpice-les-Champs				
Royère-de-Vassivière				
Vidaillat				

Tableau 1: L'éducation

Ce tableau montre une certaine hétérogénéité d'accès à l'éducation au sein des communes du Pays Sud Creusois. Globalement, la proximité des écoles primaires est satisfaisante, même si l'étendue de certaines communes peut allonger les distances, comme c'est le cas à Saint-Dizier-Leyrenne.

Concernant les collèges, les temps d'accès sont plus variables, mais les transports scolaires organisés par le CG sont considérés comme efficaces et fonctionnels.

C'est l'accès aux lycées qui est le plus inégal sur le territoire. En effet, les communes situées les plus à l'Est n'ont aucun lycée à proximité. Le recours à l'internat est fréquent, puisque les temps d'accès sont supérieurs à 30 minutes.

Enfin, l'accès aux centres d'accueil et de loisirs des enfants est globalement bon, même si dans la quasi-totalité des cas les parents doivent emmener leurs enfants en voiture.

Contrairement aux établissements éducatifs, le domaine de la santé est majoritairement déficient. Seules les pharmacies, infirmières libérales et généralistes sont bien représentés. La maternité la plus proche est à plus d'une demi-heure de route pour la quasi-totalité des habitants du Pays Sud Creusois. L'accès à un hôpital est un peu meilleur, mais pas celui aux urgences. Si l'on considère de plus que le service d'Aubusson n'est pas labellisé (c'est-à-dire qu'il ne traite pas annuellement suffisamment de patients pour satisfaire aux critères d'un véritable service d'urgence) et que l'unique SAMU de Creuse, situé à Guéret, ne dispose pas d'hélicoptère, le déficit est criant.

Si l'accès aux dentistes et kinésithérapeutes est correct, ce n'est pas le cas pour les spécialistes et les pédiatres. Ce manque de spécialistes, qui sont actuellement presque tous concentrés sur Guéret, est appelé à s'aggraver avec de nombreux départs à la retraite non remplacés dans

	Hôpital	Urgences	Maternité	Généraliste	Kinésithérapeute	Dentiste	Spécialiste	Pédiatre	Pharmacie	Infirmières (libérales)
Ahun										
Aubusson										
Bourganeuf										
Crocq										
Flayat										
Mérinchal										
Peyrabout										
Saint-Dizier-Leyrenne										
Saint-Maixant										
Saint-Martin-Château										
Saint-Martin-Sainte-Catherine										
Saint-Michel-de-Veisse										
Saint-Moreil										
Saint-Pardoux-le-Neuf										
Saint-Quentin-la-Chabanne										
Saint-Sulpice-les-Champs										
Royère-de-Vassivière										
Vidaillat										

Tableau 2: La santé

les années à venir. Enfin, même si les généralistes et les infirmières sont bien répartis sur le territoire, il est à noter que les infirmières sont généralement saturées et que les généralistes savent que leur succession n'est pas assurée.

	Alimentation*	Pompe à essence	Distributeur de billets	Bibliothèque	Permanences administratives
Ahun					
Aubusson					
Bourganeuf					
Crocq					
Flayat					
Mérinchal					
Peyrabout					
Saint-Dizier-Leyrenne					
Saint-Maixant					
Saint-Martin-Château					
Saint-Martin-Sainte-Catherine					
Saint-Michel-de-Veisse					
Saint-Moreil					
Saint-Pardoux-le-Neuf					
Saint-Quentin-la-Chabanne					
Saint-Sulpice-les-Champs					
Royère-de-Vassivière					
Vidaillat					

*accès aux boulangeries, pâtisseries, boucheries, charcuteries, alimentations générales et épiceries, incluant les commerces itinérants.

Tableau 3: Autres services

L'accès aux services ci-contre est bon, mais l'utilisation de la voiture, à l'exception d'Aubusson et de Bourganeuf, reste indispensable. Dans les petites communes à proximité immédiate des bourgs centres, comme Saint-Pardoux-le-Neuf, les habitants doivent systématiquement se rendre dans le bourg-centre pour accéder à tous les services.

Il est à noter la création prochaine d'un point public à Crocq, également lieu d'expérimentation des Points Visio-Accueil. À Bourganeuf, il existe une Maison des Services.

De plus, Saint-Sulpice-les-Champs bénéficie d'un Point Multiservices.

B. Les parents, assistantes maternelles et RAM

Le tableau suivant et la carte n° 3 (page 20) nous permettent de mieux appréhender la situation, et de mettre en évidence le manque de places de garde sur le territoire. Ce tableau est cependant à relativiser.

En effet, le recensement pris en compte date de 1999 alors que les données concernant les places de garde sont actualisées. De plus, « le nombre d'enfants pouvant être accueillis » représente la somme des places en haltes-garderies et auprès des assistantes maternelles. Pour ces dernières, il s'agit d'une moyenne de trois enfants par assistante.

	Nombre d'enfants de 0 à 4 ans d'après le recensement INSEE de 1999	**Nombre d'enfants pouvant être accueillis** ***3 enfants par AM***	***Manque théorique de places***
CC d'Aubusson Felletin	431	184	***247***
CC de Bourganeuf Royère	326	128	***198***
CIATE	300	60	***240***
CC HPM	99	54	***45***

Tableau 4: Comparaison de la demande et de l'offre en garde d'enfants de 0-4ans

➢ Depuis 2007, une nouvelle formation est organisée par la PMI. La mise en place de celle-ci a été longue. En effet le temps nécessaire pour obtenir tous les textes de loi, passer les marchés publics et organiser les premières sessions a duré neuf mois. Trois sessions sont organisées chaque année accueillant chacune une vingtaine de nouvelles assistantes maternelles. Les listings et les dates de sessions sont programmés à l'avance et une réunion d'information obligatoire est organisée avec les futures demandeuses d'agrément. La PMI reçoit environ dix demandes d'agrément par mois. La mise en place de cette nouvelle formation permet de former des assistantes maternelles réellement motivées et d'améliorer la qualité de garde d'enfants. Les personnes se présentant à la formation ont souvent déjà une trentaine d'années, voire plus.

La mise en place de la formation a provoqué une diminution du nombre d'agréments accordés et quelques problèmes d'organisation. En effet, un certain nombre de candidates ont été contraintes d'attendre pour être formées. Par exemple, sur le secteur de Bourganeuf, une jeune fille ayant effectué sa demande d'agrément en mars 2007, et n'ayant toujours pas pu bénéficier de la formation en mai 2008 a dû s'orienter vers un autre métier, pour des raisons financières et non de motivation.

Les assistantes maternelles sont de moins en moins nombreuses. Ceci s'explique essentiellement par de nombreux départs à la retraite difficilement remplacés. De plus, ce métier est mal connu et mal jugé,

parfois même par certains conjoints qui considèrent que le métier d'AM n'est pas un « vrai » travail. Cependant, la profession est reconnue par les utilisateurs et les professionnels. Les personnes se croient souvent trop jeunes ou trop âgées pour réaliser ce travail. La promotion du métier est alors primordiale. D'autant plus que les AM représentent le premier mode de garde en Creuse. Le Pays du Sud Creusois a besoin d'assistantes maternelles puisqu'il ne dispose que de deux structures d'accueil pour la petite enfance avec très peu de places (Bourganeuf et Aubusson).

- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est alors un système indispensable et très bien adapté au territoire du Pays du Sud Creusois. Se déplaçant sur des communes qui ne possèdent aucun équipement pour la petite enfance, il permet aux assistantes maternelles de bénéficier d'aides administratives pour la formation, ou pour les contrats avec les parents. Il permet également de mettre en relation les parents et les assistantes maternelles les plus isolés, et de décloisonner les différents modes d'accueil. Enfin, les enfants peuvent s'y épanouir au sein d'un groupe. Le RAM s'appuie sur les ressources locales, c'est une passerelle avec les lieux d'accueil de la petite enfance, les écoles maternelles, les CLSH, etc.

Les parents sont demandeurs des services du RAM, tant pour l'éveil de leur enfant, que pour obtenir des informations et des conseils de la part de professionnels de la petite enfance. C'est pourquoi les RAM d'Aubusson et Bourganeuf ont mis en place un accueil parents/enfants. À Aubusson, c'est l'association Clé de Contacts qui fera fonctionner ce lieu d'accueil dans les futurs locaux de la Maison de la Jeunesse, et non le Roul'Doudou.

- 58 assistantes maternelles travaillent sur le secteur de la communauté de communes d'Aubusson Felletin, 18 sur la communauté de communes du Haut Pays Marchois, une quarantaine sur le secteur du RAM de Bourganeuf (c'est-à-dire les cantons de Bourganeuf, Royère-de-Vassivière et Pontarion), et enfin une vingtaine sur les cantons d'Ahun et Saint-Sulpice-les-Champs. Malgré ces chiffres, le territoire manque d'assistantes maternelles, ce qui amène les parents à rechercher une AM dès le début de la grossesse afin d'être sûrs d'en trouver une. Lorsqu'ils n'y parviennent pas, c'est souvent pour des raisons de localisation loin du domicile ou/et du lieu de travail. Dans ce cas, c'est souvent la famille qui garde l'enfant, ou, plus rarement, la maman est obligée de prendre un congé parental. Il peut arriver, et malheureusement cela reste trop fréquent, que les parents n'aient plus le choix de leur assistante maternelle, car celles qui exercent sont soit trop loin, soit en surcharge d'enfants.

Les assistantes maternelles qui travaillent actuellement sur le territoire connaissent les difficultés de celui-ci. Si elles admettent de faire quelques kilomètres pour faire les courses ou amener les enfants faire du sport, pour elles, le principal inconvénient réside dans l'éloignement des urgences (« avec les enfants, tout peut arriver à n'importe quel moment »). Les parents rencontrent le même problème.

- Les parents souhaiteraient aussi que les gardes périscolaires et haltes-garderies aient des horaires plus étendus (certains suggèrent des horaires du type 7h-19h). Mais surtout, ils voudraient que le nombre de places au sein des diverses structures de garde soit plus important.

Les entretiens ont permis de faire émerger un besoin en service de baby-sitting ou de garde temporaire. Par exemple, ce type de système permettrait de faire face à une obligation d'aller quelques jours à l'hôpital avec l'un des enfants, pour faire garder les frères et sœurs. Ce service pourrait éventuellement être rendu par des associations d'aide à domicile.

Carte n°3: Zone de couverture des RAM et le nombre d'assistantes maternelles dans ces secteurs

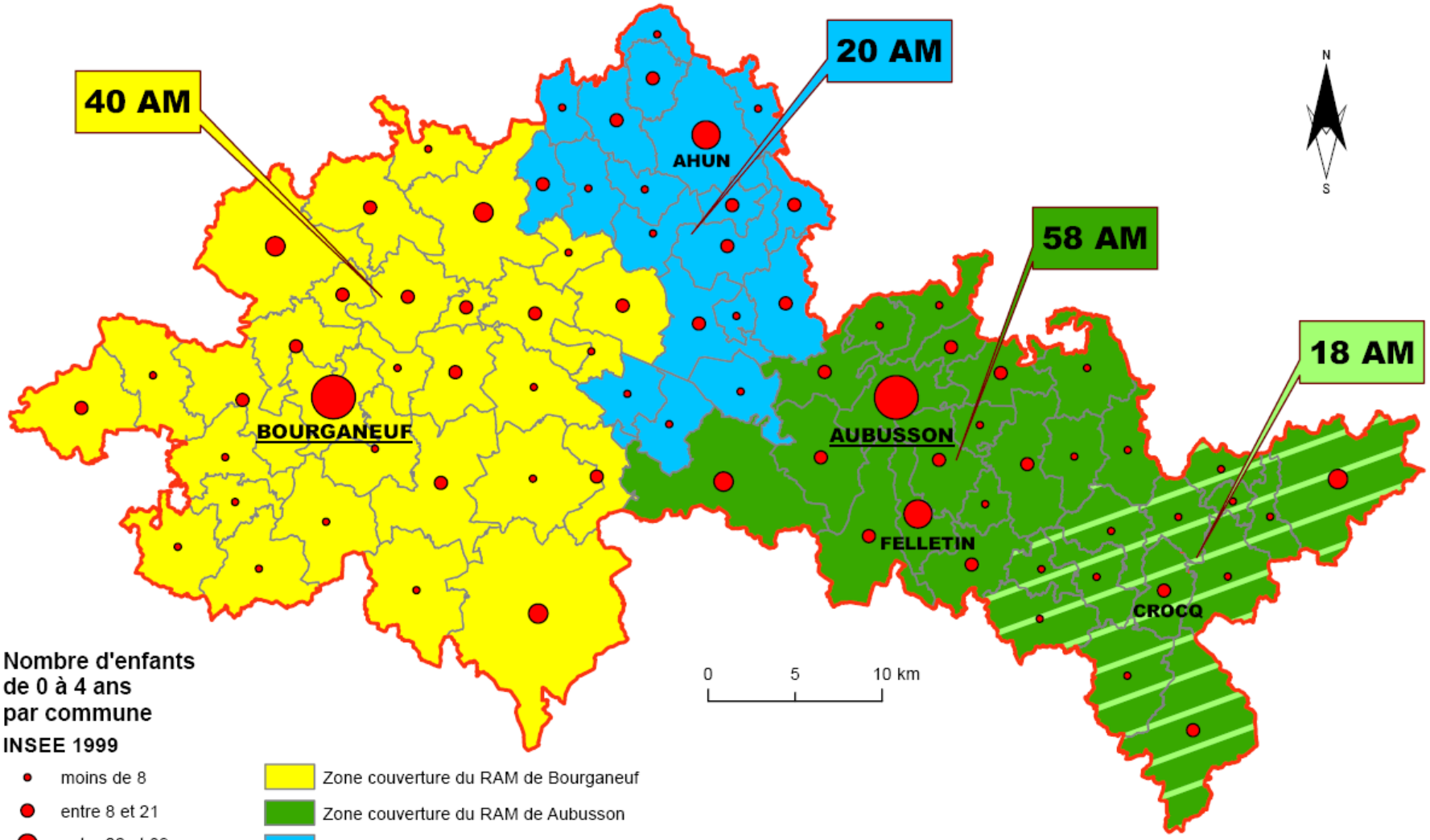

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, juin 2008
Source: CG 23, INSEE 99, Relevés personnels

C. Les écoles

1. Localisation et choix des communes

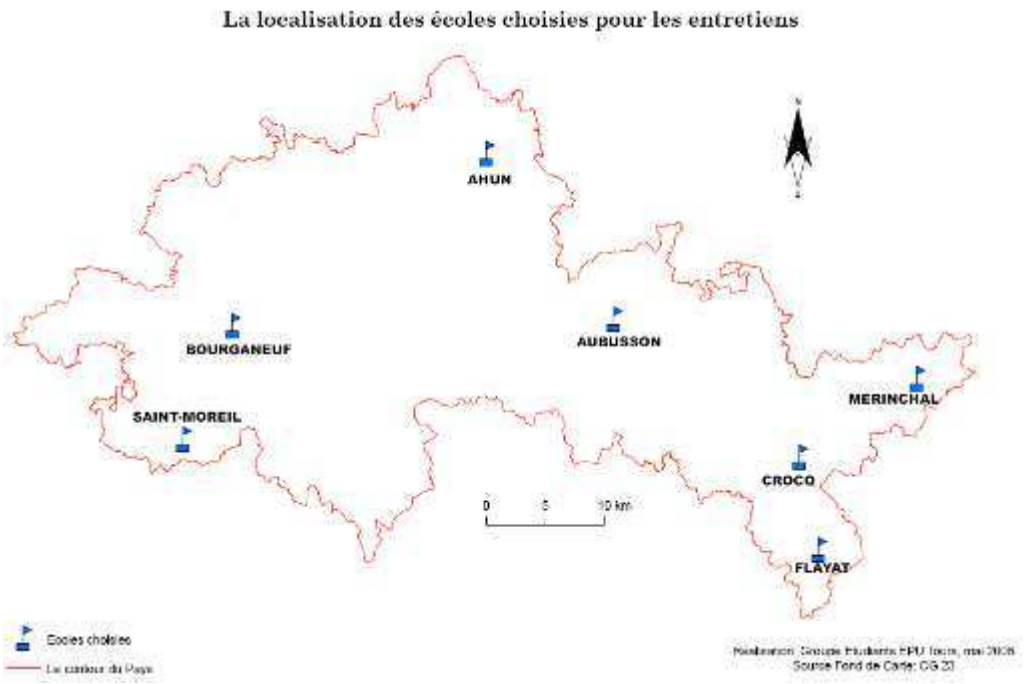

Figure 9: La localisation des écoles

Une école (école maternelle d'Ahun) a refusé de répondre à nos questions.

2. Les entretiens et le bilan

Les écoles auxquelles nous nous sommes intéressés ont des tailles et des fonctionnements distincts : classe unique, maternelle et élémentaire, nombre d'élèves et d'enseignants différents. L'évolution d'ici la prochaine rentrée est variable selon les écoles : perte d'élèves à Flayat (une classe menacée) et suppression d'une classe sur trois pour Aubusson (La Clé des Champs) ; maintien du nombre d'élèves à Bourganeuf (Marie Curie) et Crocq ; augmentation de l'effectif à Mérinchal et St Moreil.

Les équipements sportifs et culturels sont en général suffisants, sauf à Mérinchal et Flayat où les enseignants souhaiteraient l'existence d'un gymnase. Des sorties, prises en charge financièrement soit par les communes soit par le Conseil Général, sont organisées, et des intervenants sont régulièrement accueillis dans les classes. De plus les écoles aux alentours de Bourganeuf bénéficient de financements ZEP. Un dispositif de soutien scolaire est en général mis en place là où il y a de la demande, soit par des conventions avec des associations, soit par l'aide éducative prévue par la ZEP.

Toutes les écoles interrogées bénéficient d'une cantine et d'une garderie municipale couvrant les besoins (celles où il n'y a pas de garderie n'ont pas de demande de la part des parents), et le transport assuré par le CG et les communes semble performant.

Un suivi régulier est toujours assuré avec le collège le plus proche, avec la liaison école-collège (visites du collège, échanges, rencontres des enseignants, participation des professeurs des écoles aux conseils de classe de 6ème, etc.). On ne relève pas de difficultés scolaires particulières (appel au réseau d'aide scolaire si besoin), si ce n'est parfois un certain manque de références culturelles.

D. Les collèges et lycées

1. Localisation et choix des communes

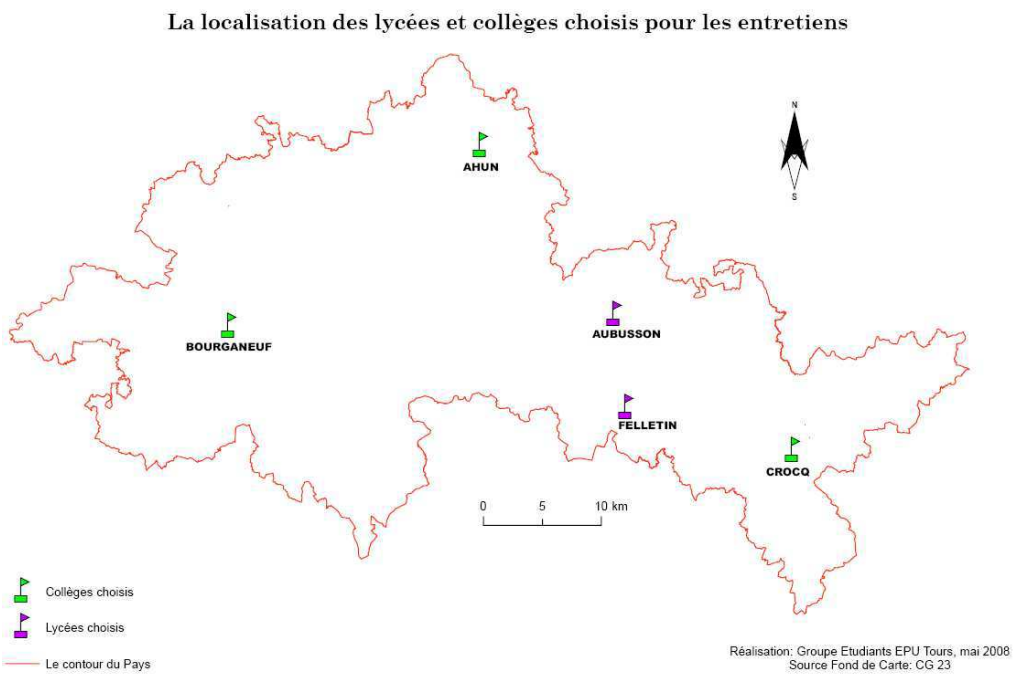

Figure 10 : La localisation des lycées et collèges

2. Les entretiens et le bilan

Les établissements rencontrés ont des fonctionnements distincts. Cependant, certains points communs aux différents établissements, négatifs ou positifs, ressortent des entretiens.

Le transport assuré par le Conseil Général est jugé efficace que cela soit pour les lignes scolaires ou pour les lignes régulières. En dehors de l'accès aux divers établissements, le manque de mobilité des jeunes nuit à leur orientation. Des élèves (ou leur famille) veulent rester près du logement, ils choisissent alors leur formation d'après une orientation géographique plus que par intérêt.

Au niveau de la vie culturelle et sportive, de nombreuses activités sont proposées dans la plupart des établissements (cinéma, théâtre, divers sports). Lorsqu'ils n'ont pas d'équipements propres, les établissements utilisent ceux mis à disposition par les communes ou communautés de communes. Les établissements proposent le plus souvent possible des soutiens scolaires, soit en interne, soit organisés par une association extérieure à l'établissement. Cependant, c'est le transport qui freine les parents à inscrire leurs enfants. Les cars scolaires ne ramassent, en effet, les enfants qu'aux heures de sorties de classe.

Le principal problème rencontré dans les lycées est celui du désœuvrement, qui entraîne de lourds problèmes d'addiction (alcool, cannabis, jeux en réseau). Ce phénomène est plus ou moins important selon les lycées et les Conseillers Principaux d'Education (CPE) relèvent que ce problème n'augmente pas la violence dans les établissements.

Les CSP représentées sont plutôt défavorisées. Les CPE constatent une certaine « misère sociale » : violence envers soi-même, beaucoup de

demandes des fonds sociaux (même les agriculteurs qui n'avaient pas l'habitude de faire ces demandes auparavant). Pour lutter contre ce phénomène, le lycée général d'Aubusson tente d'instaurer un sentiment d'appartenance par la création d'espaces de vie et de parole, et par le développement de repères (par exemple, le foyer).

Les CPE observent qu'il existe un déficit de professionnels du suivi psychologique des enfants (temps d'attente d'un rendez-vous trop long). Ceci nuit au soutien apporté aux élèves souffrants de problèmes sociaux. Le maillage en CMP (Centre Médico-Psychologique) ainsi que de tout type d'écoute et d'aide aux enfants est insuffisant.

Le Proviseur du lycée général d'Aubusson nous indique que l'an prochain, une action de prévention sera organisée, en coopération avec la ville, pour recueillir ce que pensent les jeunes de 12 à 22 ans à l'échelle du bassin d'Aubusson. En 2008-2009, des réunions avec questions ouvertes seront organisées par niveaux scolaires, puis la restitution se fera en 2009-2010. Les thèmes abordés seront la prévention de la délinquance, la modification des programmes (comment les concevoir pour mieux s'adapter aux jeunes et à leurs connaissances 'intrinsèques' ?). L'objectif est de se poser des questions sur le public d'élèves et la fonction enseignante.

E. Structures d'accueil et d'écoute pour adolescents

Des structures d'accueil et d'écoute pour les adolescents sont présentes sur le département, mais leur maillage au niveau du Pays reste insuffisant.

a. Le Lokalado

Le Lokalado est un centre d'accueil pour adolescents. Mis en place en 1995, il est issu du projet d'établissement de l'hôpital de St Vaury.
Les jeunes se présentant au Lokalado sont envoyés par des professionnels de santé, de l'éducation nationale et des services sociaux. On leur propose soit un suivi soit une réorientation. Il s'agit le plus souvent d'adolescents en crise, ou avec des problématiques plus lourdes.
Le Lokalado coopère avec l'hôpital général de Guéret, ainsi qu'avec tous les partenaires éducatifs et socio-judiciaires, avec le Point Accueil Ecoute Jeunes de Guéret, et avec le Centre Médico-Psycho-Pédagogique. Il adhère au Réseau Creusois pour les Adolescents (2007), qui a un projet de création de Maison des Adolescents.
Basé à Guéret, le Lokalado connaît un rayonnement départemental qui reste insuffisant, en particulier au sud du département : deux antennes sont situées à Aubusson et Bourganeuf, mais la permanence de Felletin a été supprimée par manque de moyens. Des besoins sur Felletin ne sont pas couverts, et sur Bourganeuf ils ne le sont que partiellement.

b. Le Point Accueil Ecoute Jeunes

Le Point Accueil Ecoute Jeunes accueille les moins de 26 ans et leur entourage familial. Il s'agit d'un lieu non institutionnel d'accueil, d'écoute et d'orientation, au fonctionnement souple, confidentiel et gratuit, sans soin. Il organise des forums-discussions thématiques (cyberdépendance, image de soi, plaisir, etc.). Ce projet est porté par la Mission Locale, et financé par la DDASS.

Son rayonnement est pour l'instant centré sur Guéret et ses alentours, mais un projet d'élargissement à La Souterraine est en cours. D'importants besoins sont signalés sur Bourganeuf et Aubusson. Dans l'idéal, cette structure pourrait se présenter sous forme d'un bus itinérant qui ferait le tour de la Creuse, combiné à une structure parente fixe.

F. Les associations de parents d'élèves

1. FCPE

Cette association de parents d'élèves a souligné que si certaines suppressions de postes de professeurs sont liées à la baisse démographique, d'autres sont liées aux décisions du gouvernement de mettre en place plus d'heures supplémentaires donc moins de professeurs et moins de classes.

Des problèmes au niveau de la gestion des effectifs et des classes ont également été soulevés. Par exemple, pour 35 élèves inscrits une seule classe sera ouverte et donc surchargée, alors que pour 36 élèves, deux classes de 18 seront créées.

On trouve de plus des classes de primaires avec 25 élèves possédant tous les niveaux de la maternelle au CM2. Cependant, cela ne semble pas poser de problèmes, car les parents estiment que les enfants sont encadrés par d'excellents instituteurs.

Les parents ont par ailleurs souligné la grande part occupée par les déplacements dans le budget des familles.

2. PEEP

L'association n'a plus de membres actifs en Creuse depuis un an. Son activité est actuellement en sommeil, et nous n'avons pas pu l'interroger.

G. Les Centres de Loisirs Sans Hébergement

1. Localisation et choix des communes

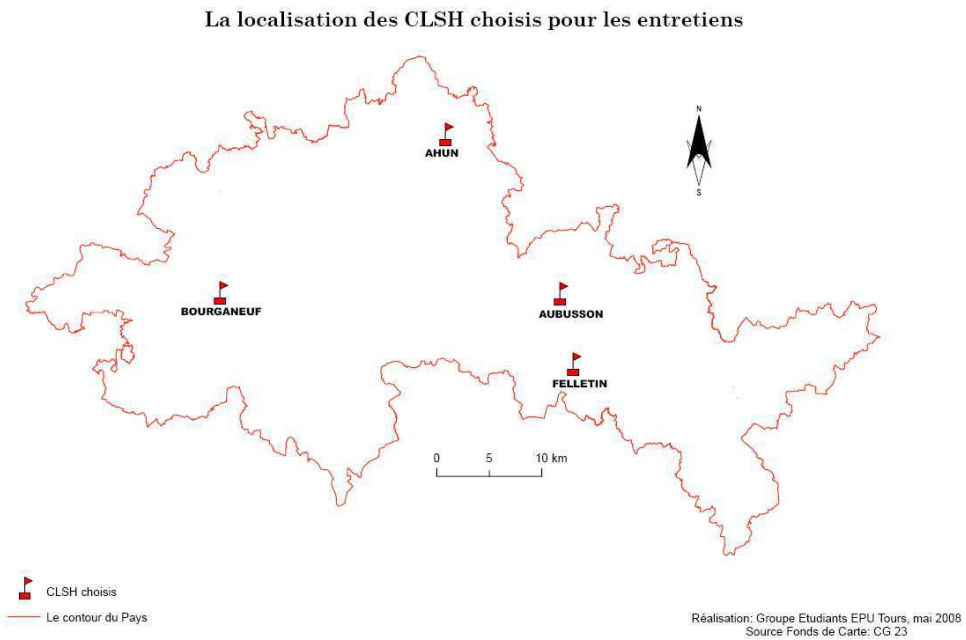

Figure 11: La localisation des CLSH

Nous avons interrogé les CLSH d'Aubusson, d'Ahun, de Felletin et de Bourganeuf.

On remarque que le territoire est bien couvert à l'exception de la communauté de communes du Haut Pays Marchois, dont le centre de loisirs ne fonctionne que l'été.

2. Les entretiens et le bilan

a. Aubusson

Le CLSH d'Aubusson accueille 65 enfants les mercredis et pendant les petites vacances scolaires, 77 enfants pendant les grandes vacances. Ils ont de 2 à 12 ans. Le personnel est composé d'un directeur, de six animateurs le matin et de six autres l'après-midi.

Ils se déplacent sur les équipements d'Aubusson et de ses alentours. Ceux-ci sont en nombre suffisant pour réaliser l'ensemble des activités. Le CLSH travaille avec des associations telles que Clé de Contacts, ou encore des associations sportives. Il existe une navette qui amène les enfants le matin et le soir d'Aubusson au CLSH, celui-ci se situant à deux kilomètres.

Un projet de mise en place de deux sites devrait permettre par la suite de créer une section pour les adolescents.

b. Ahun et Sardent

Sur le village de Busseau-sur-Creuse, situé dans la commune d'Ahun, le centre peut accueillir vingt enfants de 4 à 12 ans les mercredis, petites et grandes vacances. Pour les grandes vacances, un local à Ahun permet d'accueillir douze enfants supplémentaires (les 4 à 6 ans à Ahun et les 7 à 12 ans à Busseau-sur-Creuse). La configuration des locaux freine le développement du CLSH, mais un projet de réhabilitation d'un bâtiment sur la commune d'Ahun permettrait une capacité d'accueil plus importante et un élargissement aux adolescents.

D'autre part, le CLSH de Sardent, annexe de celui d'Ahun, accueille pendant les petites et grandes vacances des enfants de 4 à 12 ans. Ainsi, l'accueil sur la communauté de communes de la CIATE constitue un ensemble complet permettant d'accueillir tous les enfants. En parallèle de ces activités, des mini séjours d'une semaine sont organisés pour les 8 à 12 ans sur la Région uniquement, faute de moyens.

Deux permanents s'occupent des animations à l'année, et sont renforcés par une équipe d'animateurs en périodes de vacances scolaires. Les équipements sont en nombre suffisant, tous situés sur la commune d'Ahun (sauf le stade, sur la communauté de communes). Il règne une bonne entente avec certaines associations sportives (prêt de matériel), mais la collaboration avec les associations culturelles est plus difficile (incompatibilité d'emplois du temps, et peu de demande de la part des associations).

Le directeur du CLSH pense que les difficultés financières des familles freinent la fréquentation des CLSH. En effet, outre les problèmes de mobilité rencontrés par les jeunes, d'autres postes budgétaires sont souvent jugés prioritaires aux loisirs et à la culture par les familles. Les parents se tournent alors vers des modes de garde familiaux.

c. Bourganeuf

Soixante-dix enfants de 4 à 14 ans sont accueillis au CLSH de Bourganeuf les mercredi, les petites et grandes vacances. Il propose une garde périscolaire avant et après la classe. Occasionnellement, des sorties sont proposées les samedis et dimanches avec les enfants et les parents afin de mettre en place un dialogue entre les parents et les animateurs. Des camps d'été sont aussi proposés, uniquement sur la région. Quatre permanents s'occupent de l'animation et des saisonniers renforcent l'équipe pendant les vacances. Les activités et le nombre d'enfants sont actuellement limités par la capacité des locaux.

Les équipements sont jugés suffisants, exceptés la piscine et la patinoire (déplacements à Aubusson, Guéret, et Limoges). Les déplacements sur la commune et ses alentours se font le plus souvent à pied ou en vélo afin de réduire les coûts.

Le centre d'accueil est en contact avec de nombreuses associations (associations de Bourganeuf, bibliothèque, association Bonne Pioche, conteurs, le théâtre Jean Lurçat d'Aubusson, le cinéma de Bourganeuf). Le centre d'accueil a remarqué que les enfants étaient très riches au niveau culturel grâce aux activités proposées par l'école.

Les familles sont très modestes mais les aides du CG, de la CAF et de la MSA permettent aux enfants un bon accès aux loisirs. La suppression de ces aides mettrait ces activités en péril. Les déplacements sont souvent problématiques, mais une entraide entre parents permet d'y remédier partiellement.

d. Felletin

Le CLSH est géré par l'association la Cigale dont le président est monsieur ROUDIER. Cette association remplit deux missions: la gestion du CLSH, et celle de l'accompagnement scolaire, exclusivement ouvert aux élèves de l'école primaire de Felletin trois soirs par semaine. Ce service est gratuit pour les familles.

Le financement de l'association se fait par trois apports : celui des familles (10 euros/famille/enfant), celui des communes adhérentes (10 euros/famille/enfant) et celui des partenaires CAF, MSA, et département (3,50 euros/famille/enfant). Une aide importante est

apportée par la commune de Felletin (le poste de directeur et le soutien scolaire sont quasiment pris en charge par la commune). Le financement du soutien scolaire est difficile (personnel titulaire du BAFA), et reste possible grâce au soutien de la commune de Felletin.

La multiplication des frais de transports est un problème majeur, certaines activités étant excentrées par rapport au centre de Felletin. Malgré les demandes à répétition auprès de la communauté de communes et du Pays, les frais ne peuvent pas être subventionnés (frais de fonctionnement). Malheureusement, ce problème empiète sur le bon déroulement culturel et pédagogique de l'association.

Quarante enfants sont accueillis dans le CLSH pendant les vacances (sauf à Noël), et les mercredis : 15 enfants de 4 à 6 ans et 25 de 7 à 12 ans. Ces enfants viennent principalement des quatre communes du canton, et de l'extérieur de ce périmètre en cas de places disponibles. Quatre animateurs encadrent les activités du mercredi et six animateurs celles des vacances.

Le CLSH travaille avec de nombreuses associations locales (Pays' Sage, Folklore du Monde, association de tennis, centre équestre) et participe à la fête de Felletin. Le CLSH note un manque de diversité parmi les associations sportives, surtout représentées par le football et le judo.

Le centre est accessible à tous les enfants grâce à des aides de la CAF et de la MSA. Certains jeunes ne partent jamais en vacances en dehors du département.

Situé dans un nouveau bâtiment avec des locaux adaptés depuis février, le centre est composé de deux grandes salles (séparation des âges). Le projet a été porté par l'association Cigale.

e. Bilan général

Ces entretiens ont permis de faire émerger certaines problématiques communes aux CLSH du Pays :

- Les difficultés et les coûts de déplacements sont un problème récurrent, pour les parents comme pour les CLSH dans l'organisation de leurs activités ;
- Le budget des familles accordé aux loisirs est parfois faible, et l'accès des enfants aux CLSH dépend souvent des aides allouées par la CAF, la MSA ou le CG ;
- La couverture territoriale des CLSH sur le Pays reste incomplète, notamment autour de Crocq qui ne dispose d'un centre de loisir actif qu'en été ;
- Tous les CLSH du Pays se sont agrandis ou ont un projet d'agrandissement afin d'étendre leur capacité d'accueil.

H. Les pharmacies

1. Localisation et choix des communes

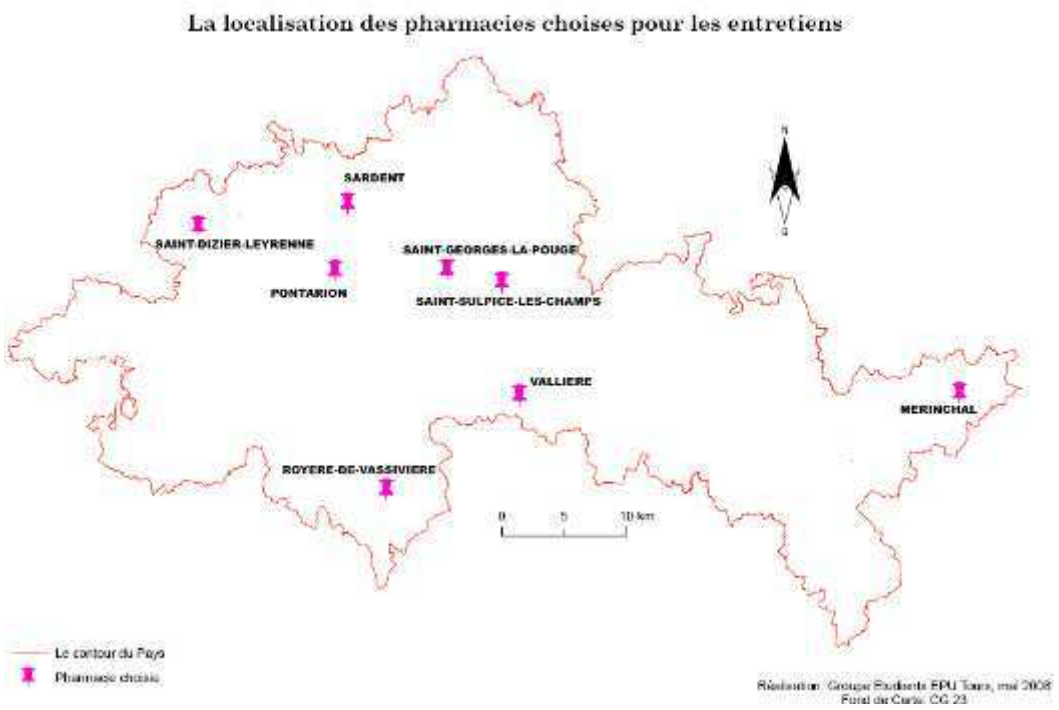

Figure 12 : La localisation des pharmacies

Nous avons choisi d'interroger des pharmacies situées dans des communes de petites tailles afin de cibler les problématiques rencontrées dans un contexte de fermeture de commerces de proximité.

De plus, même si les pharmacies sont une activité commerciale, elles constituent tout de même un service de proximité complémentaire des services de soin.

2. Les entretiens et le bilan

Les entretiens ont permis de faire ressortir plusieurs éléments. Nous verrons tout d'abord les gardes des pharmacies, puis la question des jeunes pharmaciens, et enfin les besoins de la clientèle et leur avis sur les maisons de santé pluridisciplinaire.

➢ Pour les pharmaciens interrogés, les gardes sont bien organisées sur le territoire. Cependant, même si des gardes sont assurées tous les week-ends et tous les soirs, les secteurs sont parfois immenses (par exemple le secteur de Pontarion, Saint-Sulpice-les-Champs, Sardent, Saint-Georges-la-Pouge et Bourganeuf). Il faut parfois, depuis certaines communes, faire un trajet de plus de 40 km pour se rendre à une pharmacie de garde. Il serait alors intéressant de coordonner les gardes des médecins et des pharmacies, pour limiter les distances à parcourir.

➢ Comme l'installation des jeunes médecins, celles des pharmaciens est problématique : le Sud de la France et les villes restent plus attractifs que le département de la Creuse. Si le prix de rachat d'une pharmacie en Creuse n'est pas un obstacle, le manque d'emploi pour les conjoints, souvent qualifiés, freine l'installation des jeunes.

➢ A la question « En quelques phrases, pouvez-vous nous parler des besoins de la population ? », plusieurs problématiques ont été soulevées : la disparition des commerces de proximité, l'éloignement de l'ensemble du corps médical (« besoin de garder son médecin », « manque cruel de kinésithérapeute sur le secteur de Royère-de-Vassivière »), le besoin de transport pour ceux qui ne disposent pas de voiture, le manque de gardes d'enfants (la préparatrice d'une des pharmacies est par exemple partie car elle ne pouvait pas faire garder son enfant).

Certains pharmaciens expliquent qu'il manque des structures d'accueil (EHPAD, etc.) tandis que d'autres considèrent que la Creuse est dix fois mieux équipée que la Région Parisienne. Certaines pharmacies nous ont indiqué l'existence de listes d'attente plus ou moins longues pour les soins à domicile, mais qu'un service infirmier peut représenter une solution à court terme.

➢ La question des Maisons de Santé Pluridisciplinaires est un sujet sensible. Sur les huit pharmacies interrogées, une seule considère qu'il s'agit d'un dispositif adapté et souhaite une installation dans sa commune (Mérinchal). Les autres pensent que ce n'est pas un modèle adapté aux campagnes, et qu'il risque de favoriser la désertification médicale, même si elles présentent une certaine attractivité pour les jeunes. Elles auraient un intérêt dans les zones à fortes concentrations de population, par exemple à Aubusson ou Bourganeuf.

Par conséquent, certains pharmaciens ont proposé un système proche des maisons de santé, où les mairies mettraient un local à la disposition des médecins et spécialistes afin d'effectuer des permanences. Ainsi, les médecins seraient au plus proche de la population tout en vivant en ville.

Un pharmacien a également suggéré de lutter contre la désertification médicale par la mise en place de zones franches fiscales comme pour les banlieues difficiles, car il considère que l'installation en campagne devient un problème similaire.

Ces prises de position sont à nuancer puisqu'elles n'émanent que de quelques pharmaciens, qui, en plus du service rendu, ont un intérêt commercial à défendre.

I. Les médecins

1. Localisation et choix des communes

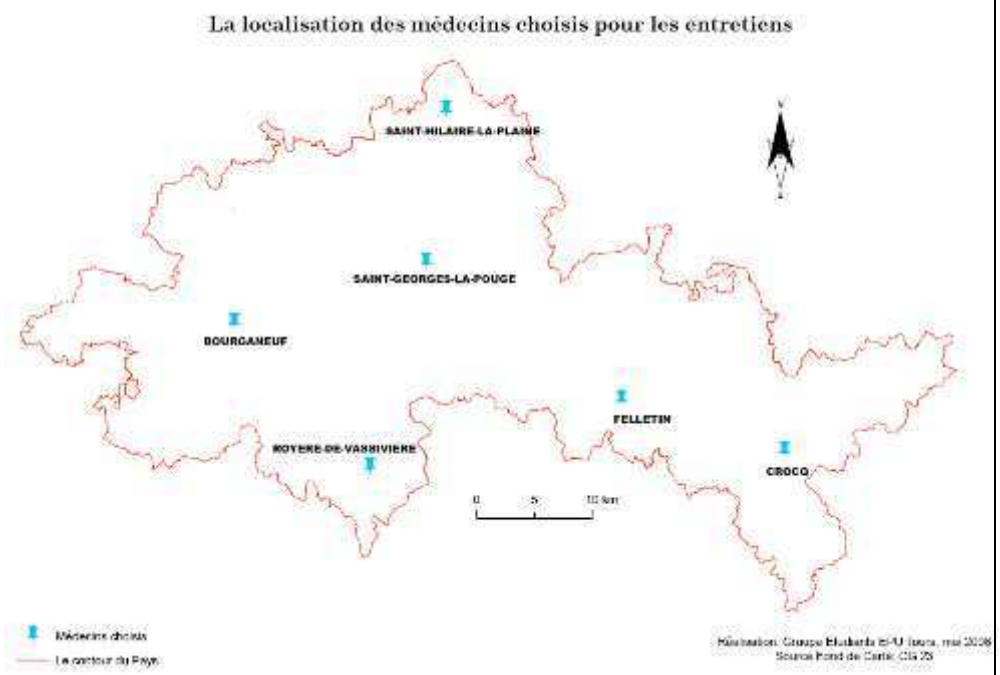

Figure 13: La localisation des médecins choisis

Les médecins généralistes ont été choisis selon qu'ils exercent en cabinet, en regroupement, ou encore en indépendant, et selon leur localisation. Six praticiens ont été contactés, cinq ont répondu à nos questions. Nous avons également rencontré le Dr. TRABUC, Président de l'Ordre des médecins de la Creuse.

La question des Maisons de Santé Pluridisciplinaires a été un des points soulevés lors des entretiens, et notamment les projets de Bourganeuf, Ahun et Royère de Vassivière inscrits à la convention territoriale 2008-2010 (celle de Royère-de-Vassivière étant intégrée à une étude du PNR Millevaches).

2. Les entretiens avec les médecins généralistes

➢ D'après les médecins interrogés, le territoire est plutôt bien pourvu en structures d'accueil tels que les EHPAD, même si les équipements actuels risquent d'être saturés à l'avenir. Actuellement, il n'est pas particulièrement difficile de placer des personnes âgées en maison de retraite (pas plus difficile qu'ailleurs).

L'éloignement des spécialistes et les délais importants pour les rendez-vous ont souvent été évoqués (déplacement à Guéret, Montluçon, Clermont et Limoges selon les spécialités).

➢ Sur l'ensemble des médecins interrogés, seulement un est maître de stage, les autres considérant qu'ils n'ont pas suffisamment de temps à consacrer à un stagiaire (l'un des praticiens interrogés a choisi l'engagement syndical).

➢ La plupart des médecins interrogés s'accordent à dire que les Maisons de Santé Pluridisciplinaires sont théoriquement séduisantes mais peuvent engendrer des frais supplémentaires, et des problèmes d'ententes professionnelles. Ces médecins pensent qu'elles ne sont intéressantes que là où il existe une concentration minimale de

population (c'est-à-dire dans quatre ou cinq lieux en Creuse). Un des médecins insiste sur le fait que les MSP sont la solution d'avenir pour répondre à la fois aux besoins de la population et aux demandes des jeunes diplômés de médecine.

A Bourganeuf, une Maison Pluridisciplinaire de Santé est en projet. A ce jour, aucun lieu et aucune organisation n'ont été arrêtés. Cette structure permettrait de soulager les médecins de certaines tâches administratives et d'améliorer les relations de travail avec les autres professionnels. Chacun pourrait cependant continuer d'exercer à temps partiel dans un cabinet secondaire.

Un des médecins considère que la mise à disposition de locaux par la mairie serait plus appropriée que la création de MSP : un médecin installé dans un cabinet médical en ville (Aubusson, Bourganeuf) pourrait réaliser des permanences dans des plus petites communes. Cependant, la réduction des secteurs de garde étant prévue par le Ministère de la Santé, les médecins ont apporté aux négociations la possibilité de créer des « pôles de santé » pour chaque secteur de garde, lieux centraux de consultations sur site où les patients se rendraient (par leurs propres moyens ou par taxis/VSL/SMUR). Suite à la réunion du 3 juin 2008 entre les représentants des médecins de la Creuse et le ministère de la santé, la réduction des secteurs de garde a été repoussée de deux ans.

➢ Contre la désertification médicale et pour une meilleure répartition des médecins à l'échelle nationale, les médecins ont émis plusieurs propositions. Par exemple, un cabinet secondaire moins taxé, ou des incitations financières permettant de favoriser l'installation de jeunes médecins (facilités d'installation, réduction d'impôts, etc.). La possibilité d'imposer une localisation aux jeunes médecins pendant quelques années après leurs études, sur le modèle canadien, a également été évoquée.

➢ De plus, tous les médecins s'accordent à dire que le maintien à domicile des personnes âgées est une problématique d'avenir, qui passe par le renforcement des aides soignantes et des auxiliaires de vie à domicile. Des emplois intercommunaux pourraient être créés, pour la prise de commande et la livraison de courses par exemple.

Il existe des dispositifs d'aide à l'installation des professions médicales en Creuse. Cependant, nous n'avons pas pu avoir de plus amples informations auprès du CG et de la DDASS.

3. L'Ordre des médecins

➢ Le président de l'Ordre des médecins de la Creuse estime que les problèmes liés à la démographie médicale vont s'amplifier d'ici cinq ans, avec un grand nombre de départs à la retraite non remplacés (diminution progressive de l'implication dans les gardes, puis départ sans nouvelle installation). De lourdes difficultés sont causées par la population âgée et dispersée, qui besoin de soins longs à apporter en raison du temps perdu en déplacements.

Les conditions de vie des médecins ruraux sont difficiles car le réseau routier est pénible en hiver, il existe très peu de collègues pour partager les gardes et échanger les avis. Ce sont de plus les généralistes qui suivent les maladies lourdes et les fins de vie à la place de l'hôpital. Ces conditions de travail sont un frein pour attirer des médecins de ville. Théoriquement, une garde dure de 20h à 8h. C'est en milieu rural une obligation, car le faible nombre de cabinets ne permet pas de faire tourner les permanences.

Pour le Dr TRABUC, les mentalités des jeunes médecins évoluent : ils ne souhaitent plus travailler en dehors « des heures de bureau ». On

peut envisager à long terme un arrêt complet du système de garde à domicile de nuit et du dimanche, car la pénurie de médecins est tellement importante que l'Ordre est obligé d'accéder à leurs volontés. Il existe une certaine démobilisation des médecins ruraux. Les mentalités des patients changent également : le médecin n'est plus un personnage aussi important qu'avant, et les patients sont plus ouverts aux conseils à distance.

Les solutions envisagées par l'Ordre seraient les suivantes:

- Le recours plus fréquent à la consultation par téléphone, lorsqu'elle peut suffire;
- Le déplacement des patients à des points de consultation, même la nuit ;
- Le maintien des visites incontournables : dans les maisons de retraite pour les personnes grabataires, les fins de vie en soins palliatifs ;
- Le transport de patients par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie par exemple.

Concernant la pénurie de médecins en France, la tendance actuelle, d'après l'Ordre des médecins de la Creuse, serait de réserver aux médecins les actes nécessitant réellement leur compétence, en déléguant certaines taches aux infirmiers, et de limiter leurs déplacements (temps perdu).

➢ Les places en hôpital manquent beaucoup en Creuse, notamment en services psychiatriques, et il est parfois plus aisé de placer des patients en clinique à Limoges. L'Ordre juge que la Creuse connaît un déficit de places en EHPAD, qui sont souvent de qualité médiocre (chambres à deux lits, conditions d'accueil insatisfaisantes). Il n'y a pas d'EHPAD haut de gamme qui pourraient constituer un débouché économique à développer. Les accueils de jours les plus proches pour les habitants du Pays sont situés sur Bourganeuf (Pôle Gérontologique) et Ajain, près de Guéret.

➢ Selon l'Ordre, les Maisons de Santé Pluridisciplinaire correspondent à la volonté des jeunes de travailler en groupe. Se regrouper permet également d'échanger les points de vue, et donc de proposer des soins de meilleure qualité aux patients. La réussite et l'arrivée de praticiens au sein de ces MSP dépend de la présence d'une synergie entre les médecins à l'origine du projet. Les MSP soulèvent cependant quelques problématiques, tels que le choix des communes d'implantation, et des conséquences sur l'activité des pharmacies. L'Ordre souhaiterait que la MSP de Bourganeuf soit adossée à l'hôpital.

4. Bilan

La problématique de la démographie médicale, déjà délicate sur le plan nationale, est cruciale en Creuse. Les médecins savent que leurs nombreux départs à la retraite ne seront pas remplacés. Des restructurations du système de soin, en particulier des gardes, sont envisagées par les professionnels pour tenter de pallier au déficit à venir.
L'accueil des MSP par les médecins généralistes est mitigé, et ils souhaitent souvent apporter des modifications au modèle. Si certains y voient une solution pour attirer de nouvelles installations, d'autres considèrent que des incitations financières, ou des obligations temporaires seraient plus efficientes.
La perception des structures de soin est variable : là où certains considèrent que les places sont suffisantes, d'autres éprouvent des difficultés à placer leurs patients. Par contre, la qualité de l'accueil dans les EHPAD est souvent considérée comme insatisfaisante (beaucoup sont en cours de rénovation).

J. Les infirmiers

1. Localisation et choix des communes

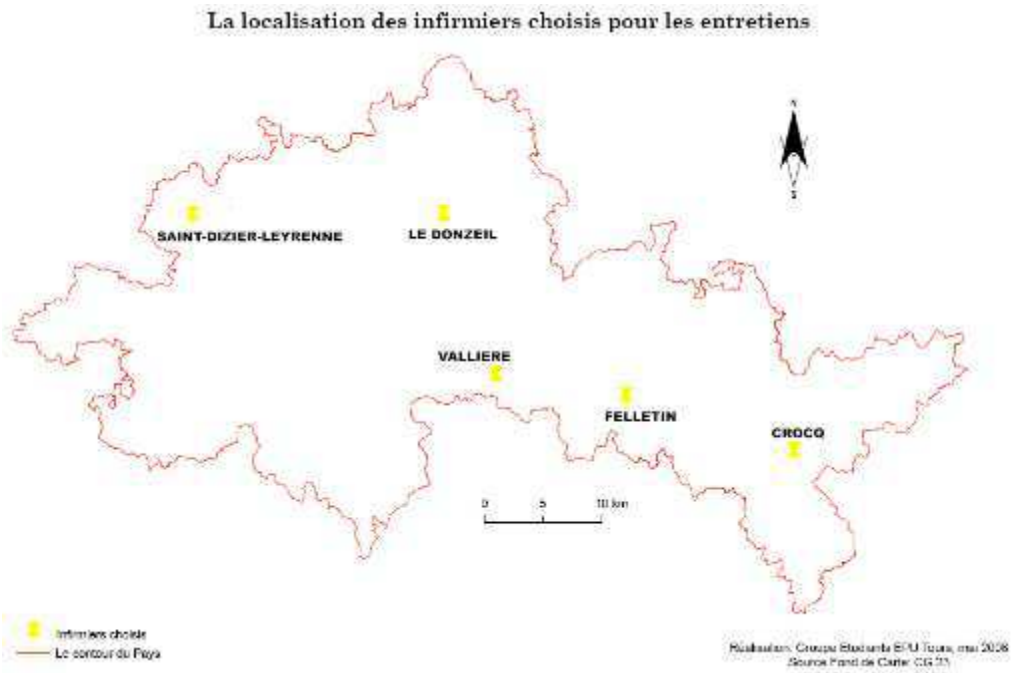

Figure 14: La localisation des infirmiers choisis

Les infirmières ont été choisies afin d'avoir une couverture géographique de l'ensemble du Pays et des communautés de communes. Elles exercent en libéral, seules ou en cabinet, ou encore en SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile).

2. Les entretiens et le bilan

Il a été très difficile de prendre contact avec les infirmières. Celles-ci sont très occupées, et malgré plusieurs messages laissés sur leurs répondeurs, nous n'avons obtenu qu'une seule réponse. Par conséquent, nous ne pouvons pas en tirer de conclusions générales.

Il est apparu lors de cet entretien que certains centres de soins et d'accueil présentent des listes d'attentes assez longues, mais que des solutions alternatives sont toujours trouvées (aide à domicile, SSAD, SSIAD, etc.). Il nous a été précisé que toute personne en perte d'autonomie est rapidement prise en charge, grâce à une alerte provenant soit des voisins, soit d'une assistantes sociale par exemple.

Par ailleurs, un médecin nous a expliqué que les infirmières à domicile sont débordées, entre autre par manque de structures d'aides soignantes, certains actes assumés par les infirmières relevant plutôt de cette profession.

K. Les hôpitaux

1. Entretien avec l'hôpital d'Aubusson

➢ L'hôpital possède 250 lits, répartis sur trois sites :

✓ Le site du Mont comporte 118 lits de soins de longue durée, 32 de soins de suite et de réadaptation (ancien « moyen séjour ») et 12 lits de rééducation fonctionnelle s'adressant aux plus de 18 ans. Cette unité, comportant une balnéothérapie, est le seul centre de rééducation public de la Creuse (Noth, avec 60 lits, est privée).
La population accueillie dans cette unité de réadaptation fonctionnelle provient en partie d'Aubusson, après une prise en charge par les CH de Montluçon et Ussel. En juin 2007, le CH d'Aubusson a réalisé une « Journée Portes Ouvertes » afin de faire connaître aux professionnels de santé (médecins et kinésithérapeutes) du bassin aubussonnais et du département l'existence de cette prestation.
Sur le site du Mont se situent également l'unité de production cuisine en liaison chaude (600 repas/jour), la fonction lingerie (la fonction blanchisserie a été totalement externalisée depuis janvier 2008), une pharmacie interne et les services administratifs.

✓ Un EHPAD, la maison Saint-Jean, qui possède 80 lits « médico-sociaux ».

✓ Le dernier étage de la Clinique de la Croix-Blanche à Moutier-Rozeille, qui possède 20 lits en médecine.

En 2010 seront construits 40 lits d'EHPAD sur la Courtine avec une unité de psycho-dépendance. Cette construction sera réalisée par la communauté de communes de La Courtine et l'exploitation en serait confiée à l'hôpital.

L'hôpital a des missions de formation, de lien avec le secteur libéral, d'actions de santé publique. Il a également des contrats avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. L'hôpital d'Aubusson présente un bon équilibre budgétaire (70 à 80% du budget est consacré au personnel).

➢ On constate que la population ne fait pas toujours confiance aux structures existantes en Creuse et va se faire soigner en dehors du département (Limoges, Clermont-Ferrand, Montluçon). La part de marché du CH d'Aubusson ne représente ainsi que 15 % des soins hospitaliers apportés à la population.

De plus, les médecins généralistes questionnés hiérarchisent leurs critères de choix pour adresser leurs patients : la proximité, la connaissance personnelle d'un médecin du CH, la qualité de l'équipe médicale. Il semblerait que le CH d'Aubusson ait des efforts à faire au niveau de la disponibilité de son personnel et de la proximité : en effet, si la proximité géographique est idéale, l'accès et l'admission sont difficiles.

2. Entretien avec le Pôle Gérontologique de Bourganeuf

Le réseau gérontologique a été créé en 1995. Il a pour missions :

- Une action hospitalière
- La gestion du flux hospitalier, c'est-à-dire la préparation de la sortie des personnes âgées avant leur entrée, pour pouvoir ensuite les réinstaller chez eux dans de bonnes de conditions,
- Une coordination gérontologique.

Une rencontre hebdomadaire avec les médecins libéraux du secteur permet une bonne coordination: cette séance s'ajoute à une seconde réunion de coordination (25 personnes) mensuelle pour parler des dossiers préoccupants (environ 300 dossiers à chaque réunion). L'efficacité dans le montage des dossiers est réelle.

Le pôle comporte 33 lits de soins de suite, 140 d'EHPAD, 70 d'USLD (Unité de Soins de Longue Durée) dont 20 Alzheimer, 20 places de SSIAD, et 6 places en accueil de jour pour Alzheimer ; le pôle couvre toute la grille AGGIR (de 1 à 6). Il emploi 100 à 110 personnes (les soins avec hébergement compris), et travaille avec les assistantes sociales de la CRAM, de la MSA, du CG, du secteur psychiatrique, et avec les associations d'aide à domicile.

Des accords tacites sont passés pour aller vers plus de prévention : le pôle propose des formations, et s'est entendu avec les gendarmes et les facteurs pour repérer les signes de « dégringolade ».

Les personnes hospitalisées restent en moyenne moins de 20 jours en soin de suite (contre 40 jours avant la création de la coordination). C'est le service qui présente les plus courts séjours de la Creuse. Le pôle accepte les prises en charge très lourdes, en particulier avec une déficience mentale.

3. L'influence des pôles hospitaliers du Sud de la Creuse

Le Pays Sud Creusois comporte deux hôpitaux publics, Bourganeuf et Aubusson, et la clinique privée de La Croix Blanche à Aubusson (Moutier-Rozeille). Or, dans le domaine hospitalier, il est impossible de raisonner uniquement à l'échelle du Pays car les influences des hôpitaux hors département et hors région sont importantes. L'offre en soins en région Limousin est présentée sur les cartes n°4 (page suivante) et n°5 (page 40).

D'après l'étude effectuée en 2007 par la société de conseil Alium Santé pour le projet d'établissement du Centre Hospitalier d'Aubusson, environ la moitié des séjours hospitaliers des Creusois ont lieu en Haute-Vienne, et 40% en Auvergne (qui représente la quasi-totalité des fuites hors-région). Pour les fuites en Haute-Vienne, les trois quarts des séjours se font au CHRU de Limoges, et les autres se répartissent entre les différentes cliniques limougeaudes.

Cette étude nous a permis de connaître de façon précise les comportements de la population en matière de soin au niveau du bassin de vie d'Aubusson (34 médecins libéraux ont été interrogés dans le cadre de ce diagnostic). Nous nous sommes également référés à l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) pour les autres hôpitaux et centres médicaux (données 2006, basées sur les séjours dans les divers établissements.).

Les établissements creusois exercent sous des statuts particuliers et ont des capacités de séjour différentes:

Tableau 5 : Statut et nombre de séjours annuels des établissements hospitaliers creusois

Etablissements	Statut	Nombre de séjours
CH de Guéret	Public	18124
CH Bourganeuf	Public	746
CH Aubusson	Public	654
Clinique Croix Blanche	ParaPublic	1207
CMN Ste Feyre	ParaPublic	2206
Clinique de la Marche	Privé	7310
Total		30247

L'activité hospitalière de la Creuse se concentre sur Guéret avec le Centre Hospitalier (CH) de Guéret, et la clinique de la Marche. Le Centre Médical National (CMN) de Sainte-Feyre représente le deuxième pôle d'activité du département. Aubusson arrive en troisième position avec le Centre Hospitalier et la clinique de la Croix Blanche.

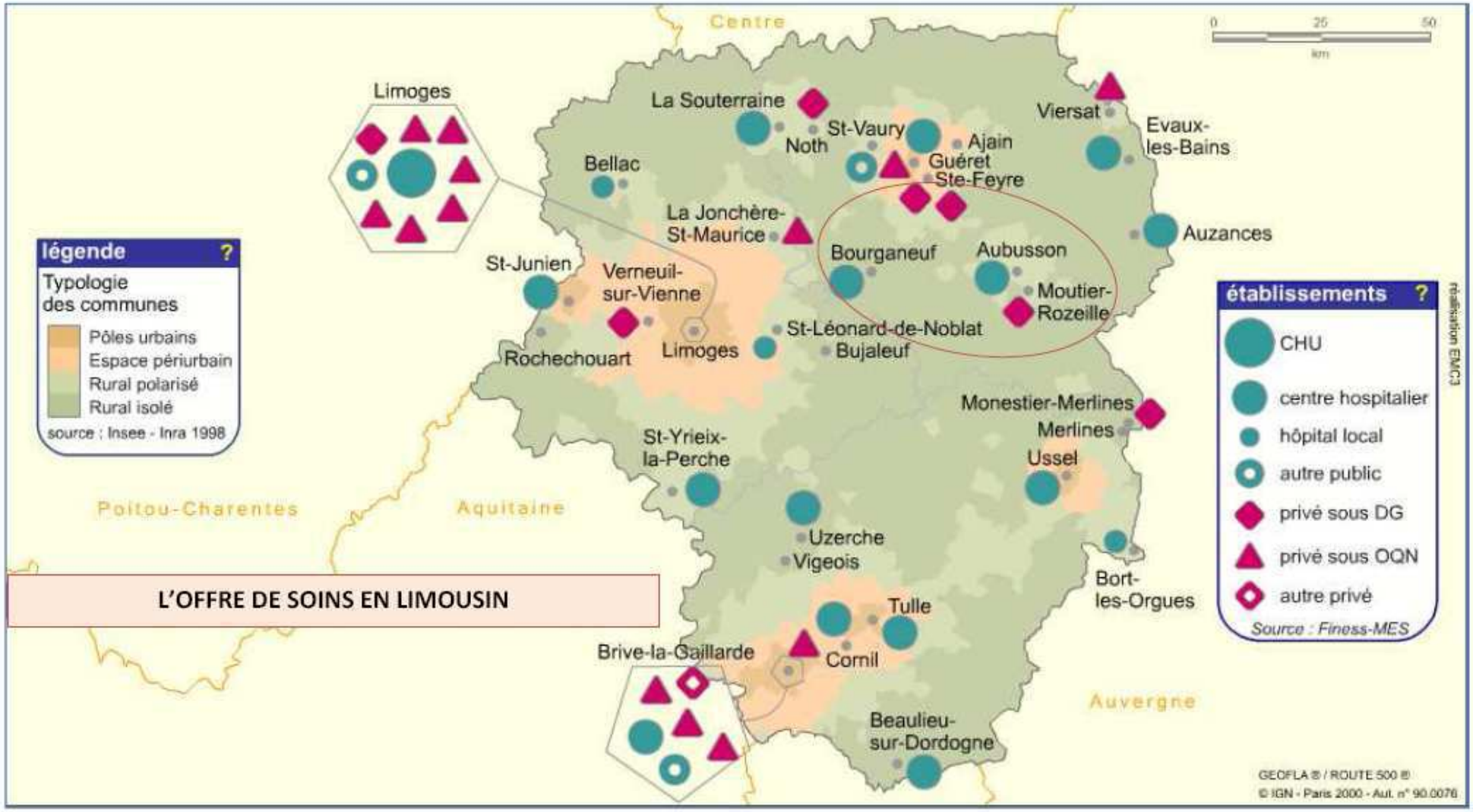
L'OFFRE DE SOINS EN LIMOUSIN
légende
Typologie des communes
Pôles urbains
Espace périurbain
Rural polarisé
Rural isolé
source : Insee - Inra 1998
établissements
CHU
centre hospitalier
hôpital local
autre public
privé sous DG
privé sous OQN
autre privé
Source : Finess-MES
réalisation EMC3
Centre
Poitou-Charentes
Aquitaine
Auvergne
Limoges
La Souterraine
Noth
St-Vaury
Ajain
Guéret
Ste-Feyre
Viersat
Evaux-les-Bains
Bellac
La Jonchère-St-Maurice
Auzances
Bourganeuf
Aubusson
Moutier-Rozeille
St-Junien
Verneuil-sur-Vienne
Rochechouart
Limoges
St-Léonard-de-Noblat
Bujaleuf
Monestier-Merlines
Merlines
Ussel
St-Yrieix-la-Perche
Uzerche
Vigeois
Bort-les-Orgues
Tulle
Cornil
Brive-la-Gaillarde
Beaulieu-sur-Dordogne
GEOFLA ® / ROUTE 500 ®
© IGN - Paris 2000 - Aut. n° 90.0076

RECOMPOSITION DE L'OFFRE EN SOINS 2006

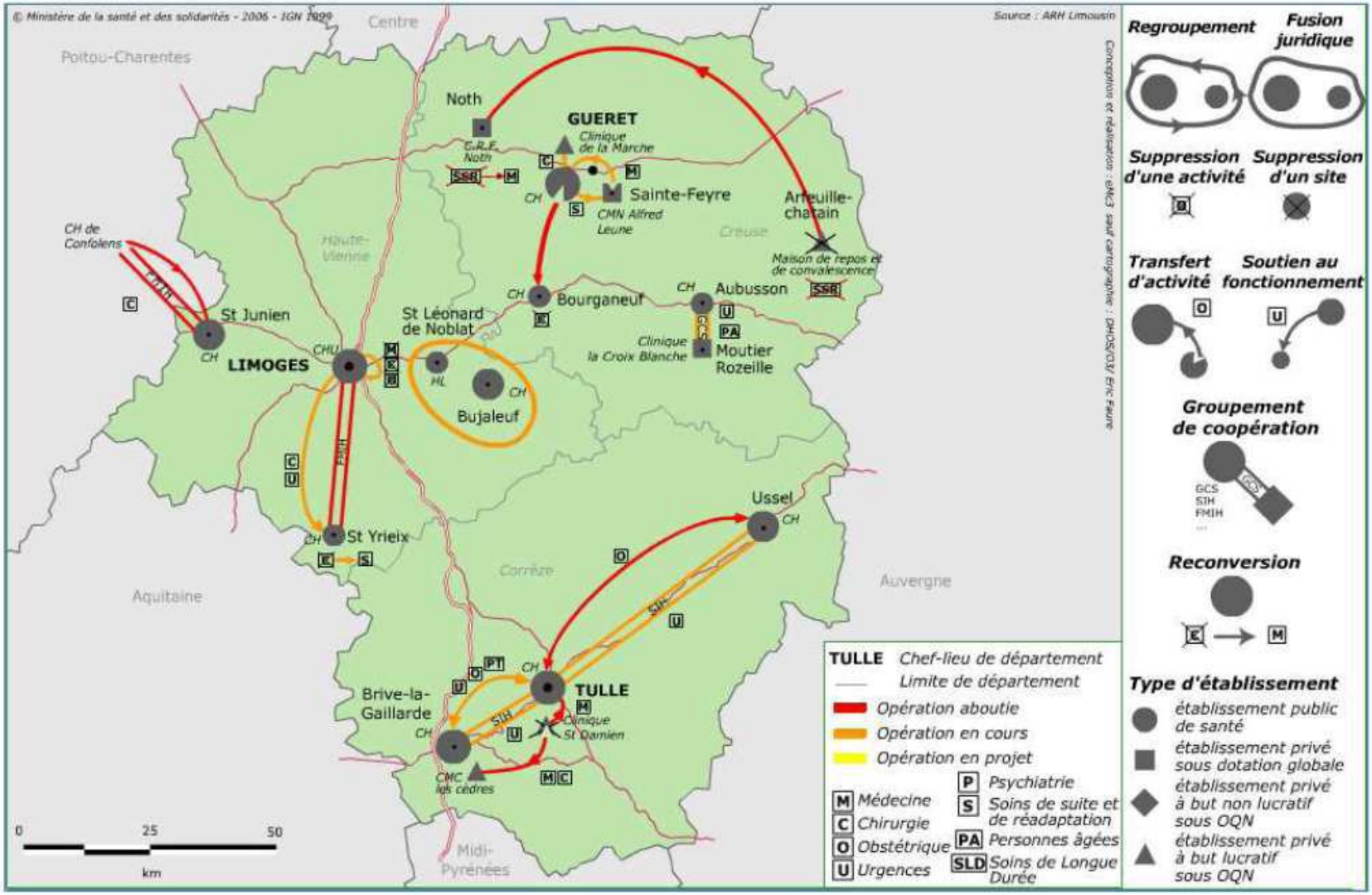

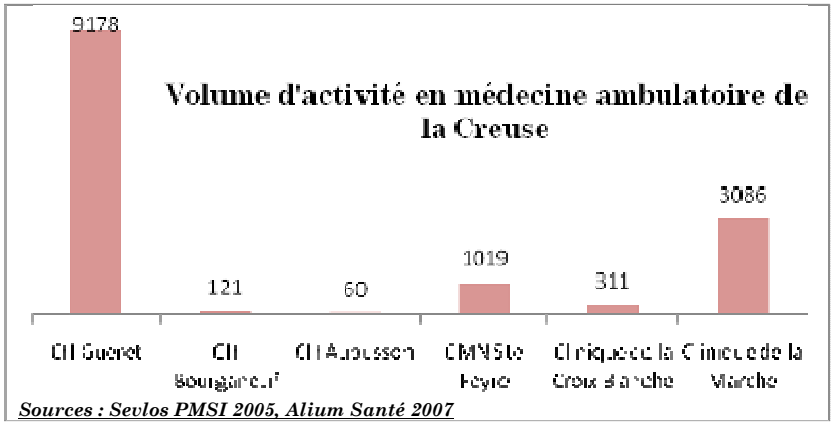

Figure 15 : Volume d'activité en médecine ambulatoire en Creuse

Médecine ambulatoire : sans hospitalisation, à domicile ou par consultation, ou encore en hôpital dans la journée.

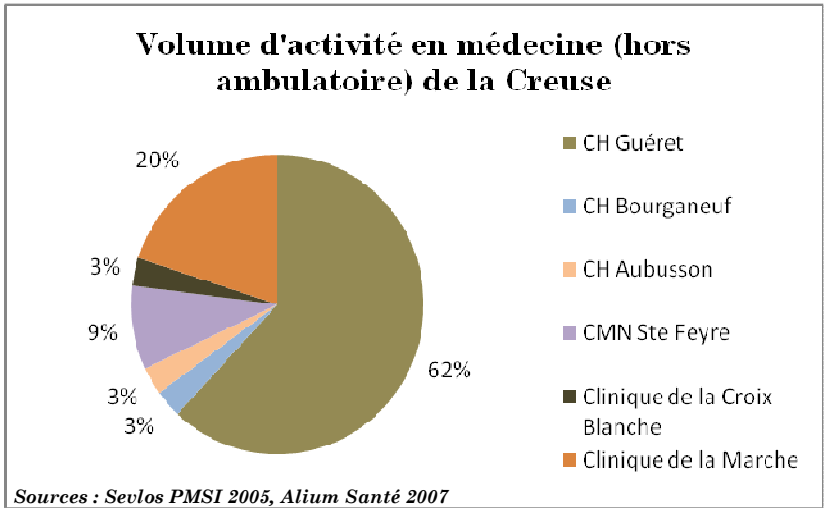

Figure 16 : Volume d'activité en médecine hors ambulatoire en Creuse

Les cartes suivantes présentent les communes d'origine des personnes ayant effectuées un séjour dans l'hôpital de référence. Les données sont issues de l'ARH du Limousin (PMSI MCO 2006). Les tableaux du nombre de séjours pour 2006 sont consultables en annexe n°14.

a. L'influence du CH de Guéret sur le Pays Sud Creusois

28% des séjours effectués au CH de Guéret sont des personnes issues de la zone de Guéret, 5% de celle Bourganeuf, 4% de celle Ahun, et moins de 2% pour chacune des zones de St Sulpice-les-Champs, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Felletin, Crocq, Aubusson et Bellegarde-en-Marche.

Le CH de Guéret est incontournable pour le Pays malgré la présence des CH d'Aubusson et de Bourganeuf.

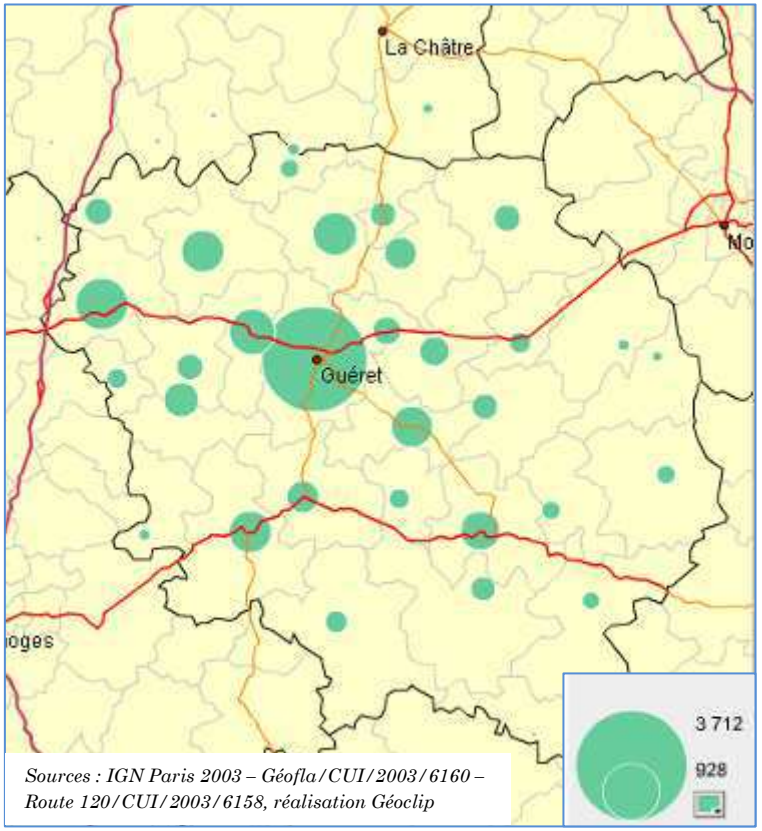

Figure 17 : Provenance des patients et nombre de séjours au CH de Guéret

b. L'influence de la Clinique de la Marche sur le Pays Sud Creusois

20% des séjours effectués à la clinique de la Marche de Guéret sont des personnes issues de la zone de Guéret, 4% d'Ahun, 3% de Bourganeuf, 3% d'Aubusson, 3% de Pontarion et moins de 1,5% pour chacune des zones de St-Sulpice les-Champs, de Royère, de Felletin, de Crocq, et de Bellegarde-en-Marche.

La clinique de la Marche est presque aussi incontournable que le CH de Guéret pour le Pays du Sud Creusois.

L'influence de ces deux pôles hospitaliers et du CMN de Feyre, dont la configuration de la zone d'influence est identique, résulte évidemment du plateau technique et du niveau d'équipement, qui font défaut aux CH d'Aubusson et de Bourganeuf.

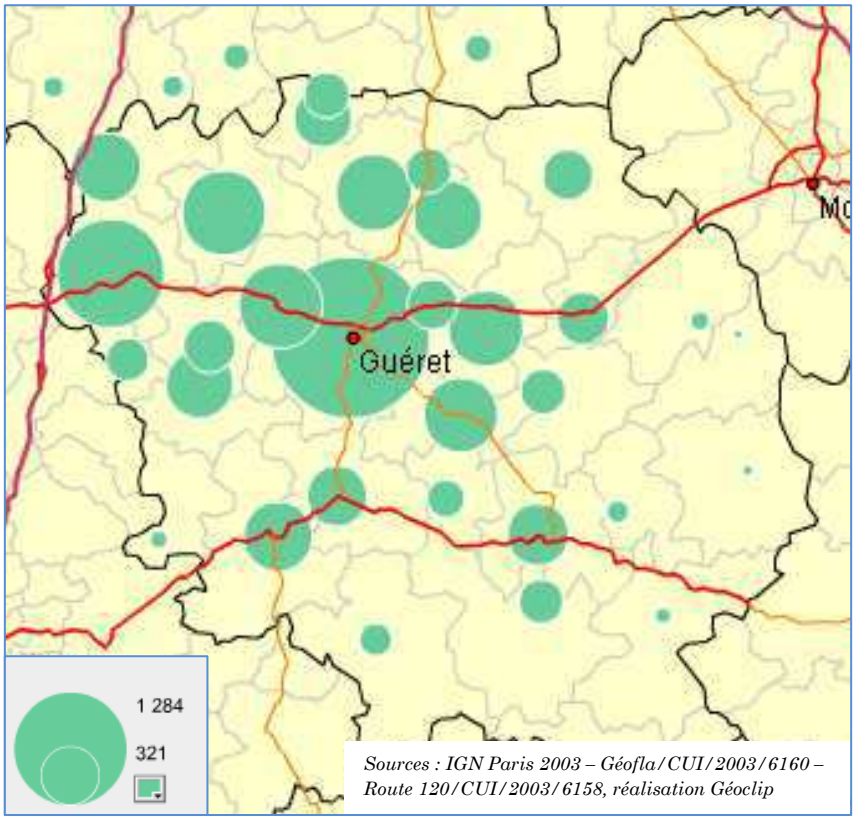

Figure 18 : Provenance des patients et nombre de séjours à la clinique de la Marche

c. La zone de couverture du CH d'Aubusson

30% des séjours effectués au CH d'Aubusson sont des personnes issues de la zone d'Aubusson, 20% de Felletin, 10% de Crocq, 7% de Bellegarde-en-Marche, 3,5% de Royère-de-Vassivière et moins de 3% de chacune des zones de Saint-Sulpice-les-Champs, de Pontarion, et d'Ahun. Il est à noter que 1,7% des séjours sont issus de Guéret, ce qui signifie que l'hôpital d'Aubusson joue un rôle dans la prise en charge hospitalière de la population. Par contre, aucune personne de la zone de Bourganeuf n'est comptabilisée.

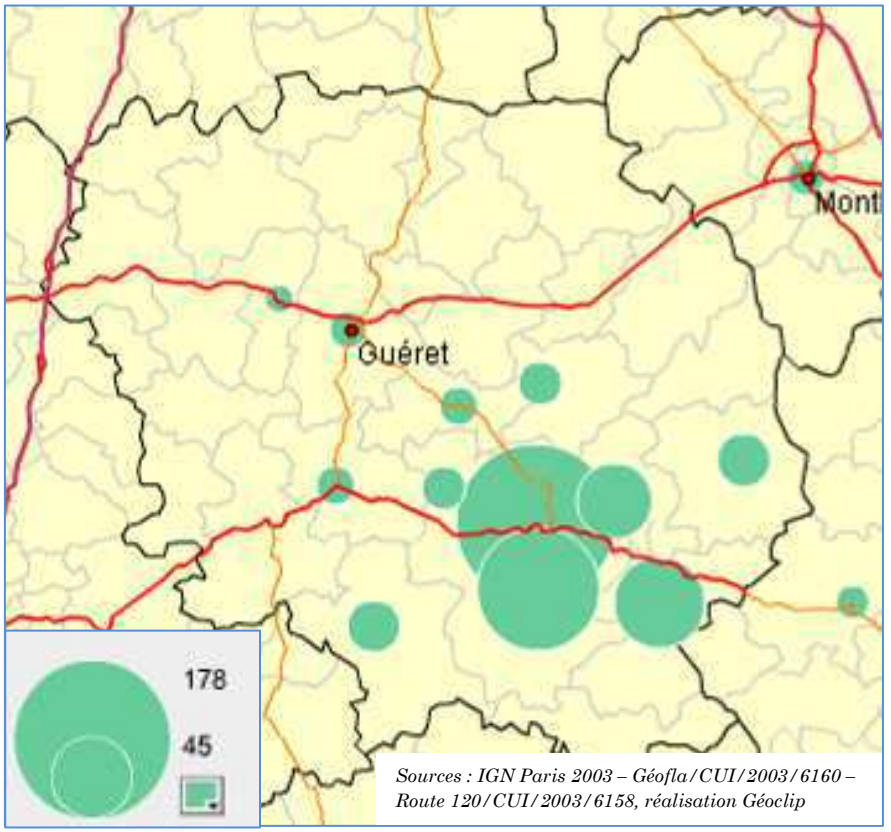

Figure 19 : Provenance des patients et nombre de séjours au CH d'Aubusson

d. La zone de couverture de la Clinique de la Croix Blanche

La clinique possède un service de chirurgie et un service non homologué qui effectue des urgences.

Son aire d'influence est identique à celle du CH d'Aubusson, si ce n'est l'apparente absence de séjours provenant de Guéret.

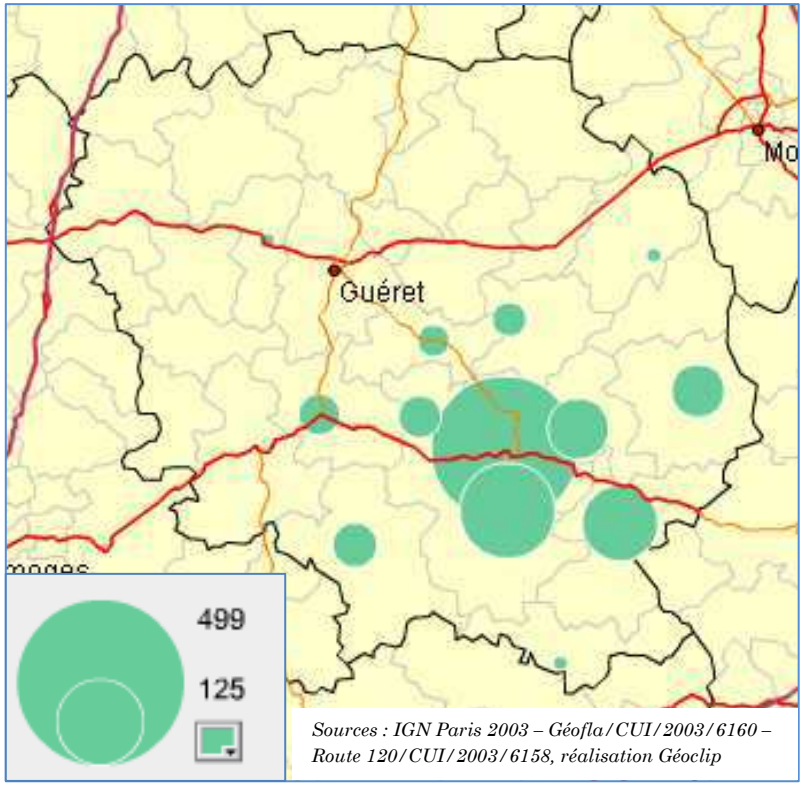

Figure 20 : Provenance des patients et nombre de séjours à la Croix Blanche

e. Le CH de Bourganeuf

L'hôpital de Bourganeuf a une aire d'influence localisée plus vers l'ouest du département et du Pays : il est beaucoup plus tourné vers Limoges que vers Guéret. 70% des séjours effectués au CH de Bourganeuf sont des personnes issues de la zone de Bourganeuf, 9% de celle de Royère, 7% de celle de Pontarion, 2% de Guéret et moins de 2% de chacune des zones d'Aubusson, et d'Ahun. Il couvre donc en majorité le territoire de la CIATE.

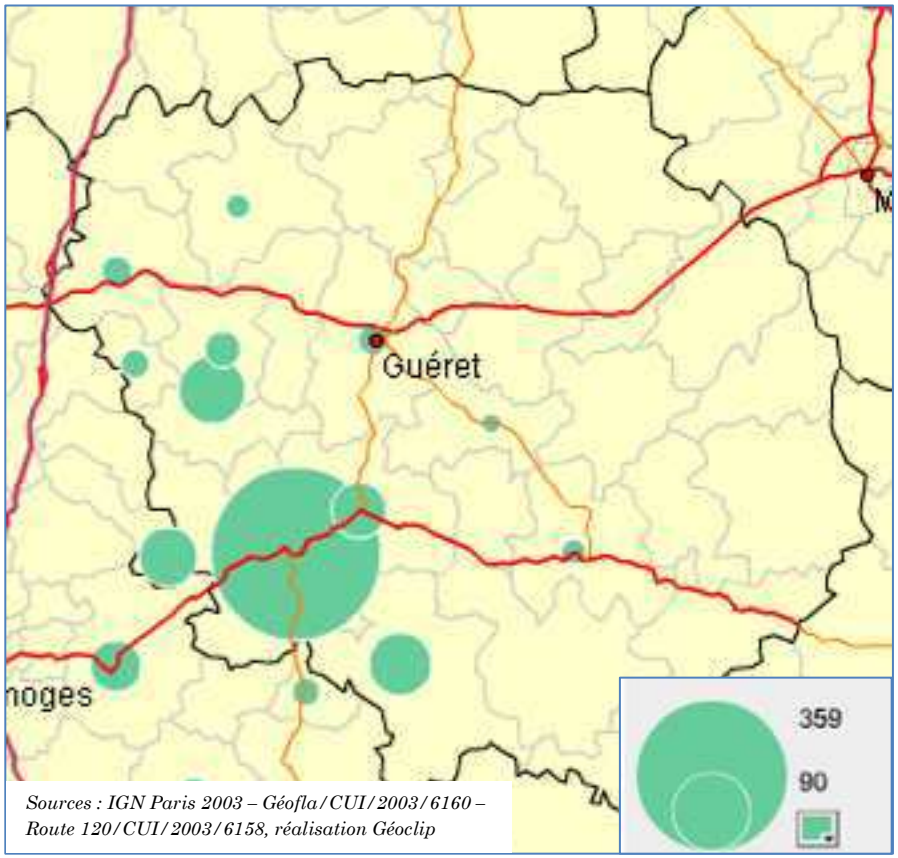

Figure 21 : Provenance des patients et nombre de séjours au CH Bourganeuf

f. L'Hospitalisation A Domicile (HAD)

L'Hospitalisation à Domicile concerne des malades atteints de pathologies graves, aigües ou chroniques, évolutives et/ou instables qui, en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisés en établissement de santé. Ses objectifs sont de :

- *Permettre au malade hospitalisé dans un établissement de santé de regagner plus rapidement son domicile en bénéficiant des soins nécessaires à son état de santé.*
- *Eviter une hospitalisation*

Le service d'hospitalisation à domicile assure la permanence et la continuité des soins 24 heures/24 et 365 jours/an.

D'après le médecin consultant du Conseil Général en matière gérontologique et directeur du pôle gérontologique de Bourganeuf, le Dr HABRIAS, l'hospitalisation à domicile ne fonctionne pas très bien en Creuse. C'est le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle (CRRF) de Noth qui l'a mise en place. Il dessert le Pays Sud Creusois, notamment les zones de: Royère de Vassivière (137 journées), Bourganeuf (108), Pontarion (58), Ahun (324), St Sulpice les Champs (6), Aubusson (134), Felletin (28) et Crocq (87).

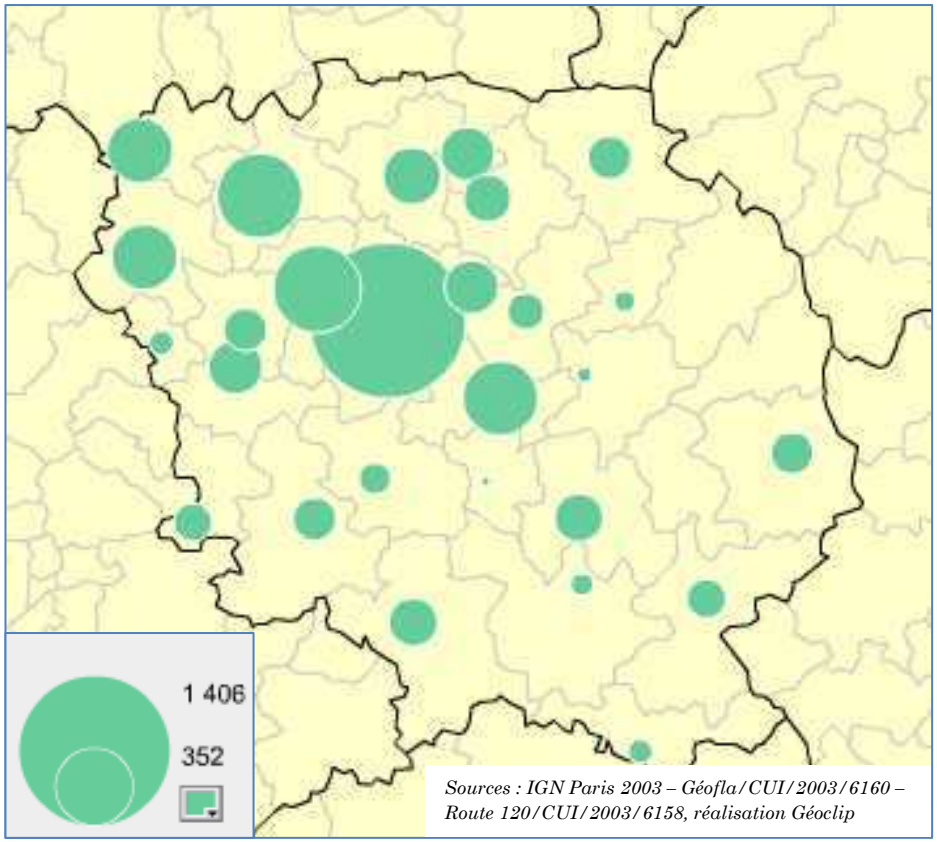

Figure 22 : Provenance et nombre de journée de HAD

g. L'attractivité des pôles par zones du Pays Sud Creusois

Pour chaque zone du Pays Sud Creusois ont été déterminés les établissements de destination de la population (en nombre de séjours), indiqués sur les graphiques en annexe (cf. Annexe n°15). L'attraction des pôles de Limoges et de Clermont-Ferrand est indiscutable sur toutes les zones du Pays. Le CH de Guéret et la Clinique de la Marche ont, en tant qu'établissements les plus équipés de la Creuse, l'attractivité la plus importante du département.

Il faut remarquer que malgré l'aire d'influence identique de l'hôpital d'Aubusson et de la clinique de la Croix Blanche, l'attractivité de la clinique est largement supérieure à celle de l'hôpital. Le CH de Bourganeuf n'a que peu d'attractivité et uniquement sur les zones entourant le pôle (Royère-de-Vassivière, Pontarion et dans une moindre mesure Ahun).

Figure 23: Exemple d'attractivité des pôles hospitaliers pour la zone de Pontarion (en nombre de séjours)

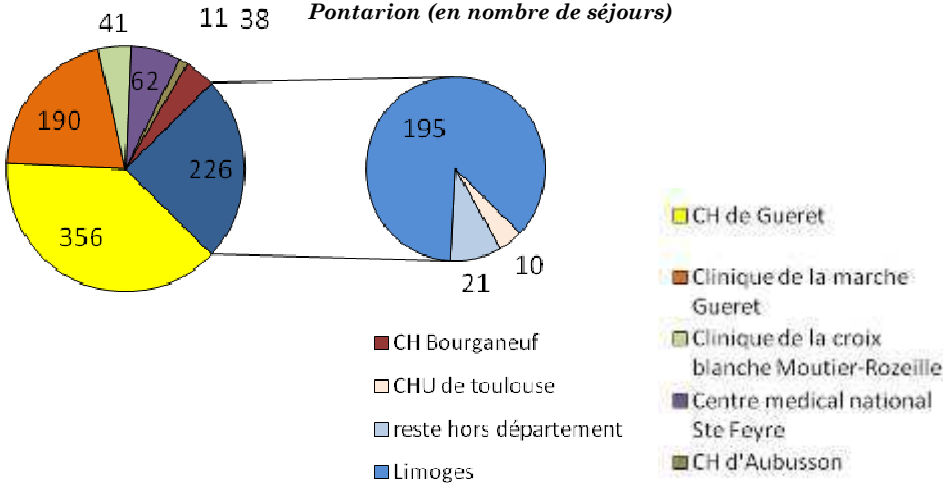

Les zones de Royère, Crocq et Aubusson-Felletin accusent le plus de fuites hors du département :

Tableau 6 : Fuites hors département pour les zones du Pays Sud Creusois

Zone	Pourcentage de fuite
Ahun	26 %
Aubusson	36 %
Bourganeuf	19 %
Crocq	58 %
Felletin	31 %
Pontarion	25 %
Saint Sulpice-les-Champs	27 %
Royère-de-Vassivière	41 %

Source : ARH Limousin, PMSI MCO 2006

4. Bilan : forces et faiblesses

Le tableau (page de gauche), présente les forces et les faiblesses des établissements hospitaliers du Pays Sud Creusois, et de celui de Guéret en tant qu'hôpital de référence, ainsi que les contraintes qu'ils doivent affronter et les opportunités qu'ils présenteraient dans le cas d'une coopération, ou d'un regroupement.

FORCES ET FAIBLESSES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU PAYS SUD CREUSOIS ET DE GUERET

	CH AUBUSSON	CH BOURGANEUF	CROIX BLANCHE	CH GUERET
POINT FORTS	- Proximité - Personnel soignant mobilisé - Equilibre financier et capacité à financer - Rééducation Fonctionnelle	- Conversion réussie - Personnel Hospitalier-à Temps Plein - Leadership creusois en gériatrie - Semble pérenne	- Bon nombre de médecins - Proximité - Service de chirurgie - Petites urgences	- Plateau technique - Nombre de Personnel Hospitalier-à Temps Plein - En médecine - Urgences
POINTS FAIBLES	- Offre de courts séjours menacée - Pas de Personnel Hospitalier-à Temps Plein en médecine - Niveau d'activité - Médecine sur un autre site - Isolement du site du Mont - Locaux (St Jean et Clinique) - Pas de plateau technique ni d'informaticien	- 4000 passages aux urgences de jour - 26 lits en médecine	- Offre de court séjour menacée - 1000 entrées dont 500 en médecine - Population médicale - vieillissante - 4000 passages aux urgences	- Fuites des patients - Besoin d'activités
CONTRAINTES	- Taille du bassin - Isolement - Image globale	- Difficultés de recrutement	- Taille du bassin - Isolement - Equilibre budgétaire	- Peu de capacité d'investissement
OPPORTUNITES	- Hôpital à taille humaine - Intérêt de Guéret	- Personnel Hospitalier-à Temps Plein - Expertise en gérontologie	- Proximité de l'hôpital	- Partenariat avec un hôpital local

L. Les EHPAD

1. Localisation et choix des communes

Nous avons rencontré le directeur de l'EHPAD d'Aubusson et le directeur-adjoint de celui de Royère-de-Vassivière. La directrice de l'EHPAD de Felletin a répondu à nos questions par téléphone sur les EHPAD de Felletin et du Monteil-au-Vicomte et nous a renseigné sur celle de Bellegarde-en-Marche, à proximité immédiate du Pays.

Les structures du Pays présentent les capacités suivantes:

- 80 lits et 15 places SSAD à Royère-de-Vassivière,
- 269 lits dont 210 EHPAD et 30 Unités de Soins de Longue Durée, 33 places de soins de suite et de réadaptation, 20 places de SSIAD, 6 places d'accueil de jour à Bourganeuf,
- 94 lits EHPAD à Felletin (Fondation privée de la Caisse d'Epargne) dont 13 en unité psycho-gériatrique,
- 20 lits EHPAD au Monteil-au-Vicomte dépendant de Felletin,
- 80 lits médico-sociaux à l'EHPAD d'Aubusson, intégré à l'hôpital d'Aubusson,
- 60 lits à Bellegarde-en-Marche (en limite extérieure du Pays).

Pour la Creuse, 223 places supplémentaires sont prévues pour la période 2007-2011, dont:

- 58 places EHPAD, 2 places en accueil temporaire, 3 places en accueil de jour à Ahun en privé associatif
- 5 places EHPAD à Royère-de-Vassivière
- 60 places EHPAD et 15 places en accueil de jour à Guéret
- 36 places EHPAD, 4 places en hébergement temporaire, 6 places d'accueil de jour à Châtelus-le-Marcheix
- 40 places EHPAD à La Courtine

Une nouvelle refonte est en cours depuis 2007 sur la redéfinition des USLD (Unités de Soins de Longue Durée): les USLD ont un « financement sanitaire » tandis que les EHPAD ont un « financement médico-social ».

La loi du 24 janvier 1997 annonçait la redéfinition des soins de longue durée et donc la requalification des USLD (Unités de Soins de Longue Durée), ce qui devait conduire à créer deux types de services :

- ✓ *des soins de longue durée (USLD) redéfinis prenant en charge des pathologies chroniques lourdes telles les EVC (états végétatifs chroniques), les maladies dégénératives du système nerveux central à un stade évolutif, et d'une manière générale les maladies requérant des soins techniques lourds prolongés,*

- ✓ *des services hébergeant des personnes âgées dépendantes, les EHPAD.*

La loi du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 (LFSS) a intégré les USLD au sein de l'enveloppe sanitaire, dans une logique d'adéquation de la prise en charge des personnes nécessitant une surveillance médicale continue et des soins importants. Le législateur a subordonné cette disposition à la redéfinition des USLD. Dans le cadre de cette redéfinition, les dépenses d'USLD restent inscrites dans le seul objectif de dépenses d'assurance maladie.

Le classement GIR (Groupement Iso Ressources), utilisé pour classer les structures en établissements sanitaires ou médico-sociaux, et pour doter les personnes âgées de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, donne lieu à une cotation :

– le GIR1 donne 1000 points (grande dépendance)
– le GIR2 donne 840 points
– le GIR3 donne 660 points
– le GIR4 donne 420 points
– le GIR5 donne 250 points
– le GIR6 donne 70 points (autonomie complète)

Cette cotation permet de calculer le GMP (GIR Moyen Pondéré) :

$$GMP = \frac{\text{Montant des points de l'établissement}}{\text{Nombre de personnes hébergées}}$$

Un Logement-Foyer comptabilise un GMP minimum de 200, l'EHPAD de 500 et l'USLD de 800.
Toute modification du GMP a une incidence directe sur le budget de fonctionnement et les tarifs.
Toute modification de +/- 5% du GMP déclenche un contrôle du conseil général et de la sécurité sociale.

2. Les entretiens et le bilan

L'hôpital d'Aubusson va passer de 118 lits d'USLD à 30 alors que le GMP (GIR Moyen Pondéré) de l'EHPAD est supérieur à 950. Les 88 lits restants vont être qualifiés d'EHPAD. Egalement, 30 lits d'USLD vont être octroyés à Bourganeuf.

➢ Les EHPAD s'accordent à dire que leurs résidents sont originaires en majorité de la Creuse et du Limousin. Lorsqu'ils viennent de plus loin, c'est généralement qu'ils possèdent ou ont possédé des attaches sur le territoire.
Les personnes y entrent de plus en plus tard et dans un état de dépendance de plus en plus avancée, grâce à toutes les solutions mises en place en faveur du maintien à domicile. L'EHPAD garde ses résidents tant que leur état de santé le permet, mais si elle n'a pas la capacité d'assurer des soins en permanence (permanence d'infirmière la nuit, chambre médicalisée), l'hospitalisation est alors nécessaire.
Les EHPAD n'ont pas de listes d'attentes et depuis 2007, connaissent des périodes avec des places vacantes: « nous sommes dans le creux de la vague » avant le papy-boom qui surviendra dans cinq ans, conséquence du baby-boom d'après guerre.
Fin mai 2008, l'EHPAD d'Aubusson possédait ainsi des places vacantes sans liste d'attente. La dimension financière est un critère de choix pour les familles, elle joue sur les fluctuations des listes d'attente ; de plus, les personnes s'inscrivent sur plusieurs listes d'attente. Selon Mmemadame FORESTIER, directrice de l'hôpital d'Aubusson, le territoire serait actuellement dimensionné correctement en places d'EHPAD.
.

➢ Les personnes âgées conservent leur médecin traitant, qui est le seul professionnel de santé à avoir droit de prescription auprès des résidents. Un médecin coordonnateur est présent dans les EHPAD une fois par semaine (par exemple le Dr HABRIAS pour Bourganeuf et Royère-de-Vassivière). Il n'a pas de droit de prescription mais :

- Il a un rôle de coordination : il réunit les professionnels de santé (au moins une fois par mois) et veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques,
- Il pilote le projet de soin de l'établissement,
- Il évalue le niveau de dépendance à l'arrivée du résident, et émet un avis sur son admission,
- Il mesure le GIR du résident 2 à 3 semaines après son arrivée (les déménagements causent souvent une dégradation de l'état des personnes).

(*Décret 2000 560 27 mai 2005*)

La question du médecin coordonnateur est difficile pour certains EHPAD, car il s'agit d'une fonction peu rémunératrice qui n'attire pas forcément les médecins.

➢ Le financement de ces EHPAD répond à la réglementation qui les a qualifiés en 2001 d'établissement d'accueil pour personnes âgées. La tarification y est donc ternaire :

- Partie hébergement : elle est payée par le résident et concerne l'hôtellerie, la restauration, ainsi que tout le personnel non soignant.
- Tarif dépendance : il est financé à 100% par le CG via l'APA. Tous les mois, l'EHPAD rend compte du niveau de dépendance de ses résidents et perçoit la dotation en fonction.
- Tarif de soin : forfait soin donné à l'établissement par la DDASS pour couvrir toutes les dépenses de soins (médecin coordonateur, une partie des aides soignants,…)

Tous ces tarifs sont fixés une fois par an par arrêté du préfet et du CG.

➢ Les établissements se heurtent à un lourd problème de recrutement de personnel qualifié, d'infirmières en particulier. Des actions sont menées pour les attirer, comme la représentation de l'EHPAD de Royère-de-Vassivière par l'adjoint du directeur et son cadre de santé aux portes ouvertes de l'IFSI (Institut de Formation des Soins Infirmiers) d'Ussel pour se faire connaître auprès des jeunes diplômés.

➢ Des partenariats entre établissements sont mis en place :

Dans le cas de l'EHPAD de Royère-de-Vassivière, une convention de gestion lie l'établissement à l'hôpital de Bourganeuf : mutualisation des moyens pour les astreintes administratives, de techniciens (obligation d'avoir un cadre A de permanence 24h/24 et 7jrs/7, de même qu'une permanence de technicien), et de la médecine du travail. Un directeur commun permet la coordination entre les structures et la régulation des arrivées de nouveaux résidents est assurée par le pôle gérontologique de Bourganeuf.

L'EHPAD de Felletin travaille en réseau, et des conventions avec l'hôpital d'Aubusson, la clinique de la Croix Blanche, l'hôpital de Guéret et l'hôpital psychiatrique de St Vaury ont été signées. Il existe également une convention avec l'EHPAD de Bellegarde-en-Marche afin de répondre aux urgences de placement.

➢ Le Pays accuse un manque criant de structures d'accueil de jour, pour l'aide aux aidants, pour des activités de jour, ainsi que d'accueils temporaires.

M. L'AGARDOM

L'association d'aide à domicile AGARDOM a effectué une étude sur les besoins de ses bénéficiaires. Celle-ci nous a fourni la liste des services à domicile qui sont demandés sur le Pays du Sud Creusois, par ordre d'importance :

- visites de convivialité chez les personnes seules (que l'association réalise déjà)
- jardinage
- petits travaux
- initiation à l'informatique
- soins esthétiques

Ces demandes sont à relativiser puisque les personnes interrogées pour cette étude sont déjà clientes de l'association d'aide à domicile.

Cependant, après avoir échangé avec divers professionnels et habitants du Pays (médecins, instituteurs, assistantes maternelles, parents, etc.), il est apparu que des services comme les petits travaux, le jardinage, le ménage, les gardes temporaires d'enfants sont demandés par la population. Ces services relèvent des actions menées par les associations d'aide à domicile.

N. La MSA (animateur de l'échelon local)

L'action de la MSA Limousin passe par le rôle de ses animateurs de l'échelon local (un par département). Nous avons rencontré M.monsieur PRIN, animateur de l'échelon local de la Creuse. Le rôle de notre interlocuteur est de faire vivre les échelons locaux en les animant. Ces derniers sont constitués, pour chaque regroupement de trois à cinq cantons, d'un président, de deux vice-présidents et d'adjoints.

L'animateur de l'échelon local est un relais entre la direction, les élus MSA et le Conseil d'Administration, et travaille beaucoup avec les présidents et vice-présidents des territoires.

Des actions de prévention santé, formation aux premiers secours, aide au maintien à domicile, petite enfance et adolescence sont mises en place sur les territoires MSA. On nous signale que les problèmes des populations agricoles ne remontent pas assez souvent, et que seules les actions émanant de la base fonctionnent et ont du succès. Les demandes du public ont beaucoup changé, et l'échec relatif de certaines actions s'explique en partie par d'importantes sollicitations pour des populations peu nombreuses. On souligne une difficulté pour toucher les populations les plus isolées.

PHASE 3

Le diagnostic

Malgré la présence de deux pôles de services relativement bien équipés, Bourganeuf et Aubusson, ainsi que de pôles secondaires comme Ahun et Felletin, le Pays du Sud Creusois doit faire face à des disparités spatiales d'équipements et de services.

Les méthodologies mises au point en phase 2 nous ont permis de comparer offre et demande, et d'établir un diagnostic décliné à travers les six axes suivants :

- Une couverture des NTIC en amélioration constante ;
- Un maillage des transports à affiner ;
- Des structures d'aide à l'emploi et aux entreprises à développer ;
- Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir;
- Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer ;
- Une offre en soins hétérogène.

Ces axes permettent un travail clair et précis mais l'approche transversale n'est pas oubliée pour l'élaboration des actions.

I. UNE COUVERTURE DES NTIC EN AMELIORATION CONSTANTE

Même si la téléphonie mobile est aujourd'hui bien développée sur le territoire, il subsiste une certaine hétérogénéité entre les opérateurs pour la qualité de la couverture. Dans de nombreuses zones, souvent de taille restreinte, la communication reste impossible ou limitée.

Concernant l'Internet Haut Débit, les offres se multiplient grâce au dégroupage apporté par DORSAL à Aubusson, Ahun, Bourganeuf et Felletin et dans les communes environnantes, même si beaucoup de zones restent non couvertes.

De nouvelles formes de services par les Technologies d'Information et de Communication (TIC) ont été mises en pratique, pour l'instant de façon expérimentale, à travers les Points Visio-Accueil, accompagnés d'actions d'information auprès des usagers. Cette installation étant récente, il est impossible d'en tirer un réel bilan, mais l'implication des acteurs reste inégale, et celle des utilisateurs semble très restreinte.

Lors des entretiens, il est apparu que les TIC ne sont souvent pas envisagées comme une solution aux problèmes de mobilité. En effet, le plus souvent, les personnes touchées par ce type de problèmes ne savent pas utiliser l'outil informatique sans accompagnement.

Un Schéma Régional de Développement des Usages est en cours d'élaboration (piloté par la région et le SGAR, avec la participation du CG, pour l'automne 2008). D'autre part, le Pays Sud Creusois a prévu, dans sa convention territoriale 2008-2010, un schéma des TIC.

FORCES	FAIBLESSES
✓ Une organisation régionale ambitieuse pour la mise en place d'une infrastructure haut-débit en Limousin, via le syndicat mixte DORSAL. ✓ Un CG très actif pour la résorption des zones non couvertes par le haut débit, et le développement de systèmes alternatifs reproductibles pour les entreprises isolées. ✓ Un projet novateur à l'échelle départementale en matière de services publics par visioconférence, en expérimentation sur le Pays.	✓ Une qualité inégale de la couverture en téléphonie mobile (discontinuité du réseau). ✓ Un relief qui rend difficile la transmission des signaux par voie aérienne. ✓ Des coûts d'installation élevés (relief, faible densité de population). ✓ La mauvaise qualité de certaines zones du réseau peut être un obstacle au développement de l'activité des entreprises.

Enjeux :

- ✓ S'informer sur les solutions de résorption disponibles et prolonger l'action du département auprès des entreprises dans les zones mal couvertes.
- ✓ Poursuivre et encourager les expérimentations de services par visioconférence.

II. UN MAILLAGE DES TRANSPORTS A AFFINER

Les transports scolaires fonctionnent bien sur le territoire. Les parents, professeurs des écoles et CPE sont satisfaits du service rendu par le Conseil Général. Cependant, le réseau de lignes de bus régulières est plutôt inégal sur le Pays, et inadapté aux déplacements ponctuels et/ou quotidiens. Les habitants du Pays utilisent majoritairement leur véhicule personnel pour se déplacer, mais d'autres moyens de transport peuvent être envisagés.

L'absence de permis ou de véhicule constitue parfois un frein à la recherche et la pérennisation d'un emploi. De plus, les horaires des transports en commun, calqués sur les scolaires (8h00 et 17h00), ne correspondent pas toujours aux horaires de travail.

Si le Transport à la Demande (TAD) ne constitue par toujours une réponse adaptée aux besoins en mobilité de la population, certaines collectivités du Pays (en particulier des communes) ont mis en place des systèmes efficaces (souvent les jours de marché). Le CG dispense d'ailleurs des aides en ce sens. Ces expériences concernent un petit nombre de population. A noter que le TAD peut également permettre d'effectuer du rabattement vers les lignes régulières pour assurer une complémentarité de l'offre de transport.

Aux vues des données que nous avons pu obtenir, nous ne sommes pas dans la capacité de proposer un système de TAD pour le territoire. Une analyse plus fine des besoins doit être réalisée à l'échelle du Pays, en vue de proposer des systèmes de transports alternatifs.

FORCES	FAIBLESSES
✓ Maillage dense du transport scolaire ✓ Un nombre suffisant de lignes régulières ✓ Des TAD organisés par les communes et adaptés aux besoins	✓ Horaires peu variés des lignes ✓ Ruralité du département (temps de déplacement, distance, typologie de route…) ✓ Nécessité de posséder une voiture au quotidien

Enjeux :

- ✓ Faciliter la mobilité des personnes dépendantes et non motorisées
- ✓ Promouvoir des moyens de déplacements alternatifs

III. DES STRUCTURES D'AIDE A L'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES A DEVELOPPER

On constate une forte présence :

- des structures d'accompagnement économique, tels que les Services Publics pour l'Emploi et les chambres consulaires (antennes, permanences, rendez-vous). Plusieurs dispositifs, locaux, départementaux ou régionaux accompagnent des projets de création-reprise d'entreprises ;
- de filières thématiques (bois, viande, tourisme). Mais les transformations des produits issus de l'agriculture et de la sylviculture creusoises se font pour l'essentiel à l'extérieur du département, ce qui représente une source de valeur ajoutée et d'emplois mal exploitée ;
- des organismes de formation professionnelle, initiale ou continue.

Un projet d'aménagement d'une pépinière d'entreprises est en cours au niveau de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin, au sein d'une future Maison de l'Emploi. De plus, les deux communautés de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière et de la CIATE, partagent un service commun : le Pôle Local d'Accueil qui œuvre depuis fin 2003. Un futur Pôle Local d'Accueil devrait voir le jour prochainement au sein des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Haut Pays Marchois.

L'ANPE, ainsi que l'ensemble des partenaires des Services Publics pour l'Emploi (SPE) de la Creuse, relèvent une inadéquation entre l'offre d'emploi (peu d'emplois industriels) et la demande (majoritairement locale et peu voire pas diplômée). De plus, les jeunes diplômés souhaitant s'installer en Creuse trouvent peu d'entreprises pouvant les accueillir. Enfin, le manque de mobilité est souvent un frein pour l'accès à l'emploi.
Le territoire est par ailleurs couvert par les actions de plusieurs chantiers et entreprises d'insertion.

FORCES	FAIBLESSES
✓ Des dispositifs diversifiés d'aide aux projets de création-reprise-développement d'entreprises à plusieurs échelles. ✓ Plusieurs associations et entreprises actives dans le domaine de l'insertion. ✓ Une couverture totale du Pays par des Pôles Locaux d'Accueil (existant et en projet). ✓ Projet d'une maison de l'emploi et de la formation à Aubusson.	✓ Difficulté de concilier offre et demandes d'emploi. ✓ Environnement contraignant pour l'accueil de jeunes et de familles (emploi salarié, garde d'enfants, culture). ✓ Population peu ou pas qualifiée, et peu mobile (non véhiculée, et ne souhaitant pas se déplacer).

Enjeux :

- ✓ Poursuivre le développement d'actions en faveur de l'implantation d'entreprises, de la reprise d'activités et de la création d'emplois salariés.
- ✓ Favoriser la mobilité, en particulier pour les jeunes, afin de leur permettre un meilleur accès aux formations et à l'emploi.

IV. CULTURE, SPORT ET STRUCTURES D'ECOUTE POUR LES JEUNES A PROMOUVOIR

Si une certaine « pauvreté culturelle » a parfois été évoquée lors d'entretiens, il semble que des différences de ressenti soient liées à l'offre d'activités proposées à proximité des lieux de vie des enfants.

Il existe un bon maillage associatif sur le territoire. Cependant, même si des volontés apparaissent dans ce sens, la collaboration entre les associations et leur visibilité auprès du public n'est pas toujours suffisante. De plus, on constate parfois un certain manque de diversité de l'offre, notamment au niveau des activités sportives plutôt destinées aux filles.

Le département est doté de plusieurs structures d'accueil et d'écoute pour les jeunes, mais leur présence géographique et horaire, en particulier sur le Pays, est insuffisante. Deux centres sociaux sont présents sur les deux pôles principaux du territoire.

Plusieurs associations et établissements scolaires proposent du soutien scolaire aux enfants qui le souhaitent. De plus, un accompagnement éducatif quotidien a été récemment mis en place à Bourganeuf (avec une antenne à Pontarion et à Saint Dizier-Leyrenne). S'adressant à une vingtaine d'élèves de primaire et de collège, il propose une aide aux devoirs et des activités culturelles, et possède une antenne à Pontarion et Saint Dizier-Leyrenne.

La couverture en CLSH du Pays est assez bonne, exceptée à l'Est du Pays, le CLSH de Crocq n'étant en activité que pendant les vacances d'été. Le territoire est presque totalement couvert en CEL. Seule la communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière en est dépourvue, plusieurs communes de ce territoire en sont cependant couvertes.

FORCES	FAIBLESSES
✓ De nombreuses associations culturelles et sportives animant le territoire. ✓ Une assez bonne couverture du territoire en CLSH et CEL portés par des animateurs dynamiques. ✓ Des centres sociaux actifs et en évolution.	✓ Une mauvaise connaissance de l'existant de la part des différents acteurs. ✓ Un manque d'accueil de loisir sur la communauté de communes du Haut Pays Marchois, et une couverture incomplète de la CCBRV en CEL. ✓ Un problème de mobilité des jeunes. ✓ Des lacunes dans les structures d'écoute et d'accueil des jeunes.

Enjeux :

- ✓ Renforcer les points d'écoute et d'accueil pour les jeunes sur le territoire.
- ✓ Développer un réseau de connaissance des associations et des organismes sur le territoire.

V. UNE OFFRE DE GARDE POUR LA PETITE ENFANCE A AMELIORER

Les structures d'accueil pour la petite enfance sont en nombre insuffisant sur le territoire du Pays du Sud Creusois, qu'elles soient collectives (haltes-garderies qui ont très peu de places), ou individuelles (assistantes maternelles). Il parait important d'augmenter le nombre de places offertes par ces différents modes de garde, soit en aidant les assistantes maternelles, soit en permettant l'agrandissement des différentes haltes-garderies, ou en développant d'autres modes de garde.

Les cantons de Saint-Sulpice-les-Champs et d'Ahun ne possèdent pas de Relais Assistantes Maternelles. Le Roul'Doudou se déplace si une demande émane des assistantes maternelles ou des parents. Néanmoins, il existe une vingtaine d'assistantes maternelles sur ce secteur, pour certaines isolées, et pour qui un RAM pourrait être bénéfique.

Sur le Pays, il n'existe pas d'associations d'assistantes maternelles gardant des enfants dans des locaux communs. Ce type d'organisation, qui est en projet sur les communes de La Courtine et Gouzon, s'avèrerait une structure plus souple que les haltes-garderies (personnel moins diplômé, pas de nécessité d'avoir une association porteuse les AM étant en contrat direct avec les parents). Financièrement sans risque pour les communes, ces structures auraient des horaires plus adaptés aux besoins des parents. Celles-ci pourraient constituer un mode de garde alternatif intéressant.

La phase 2 a permis de dégager un problème lié à la mise en place de la nouvelle formation des assistantes maternelles. Celles-ci demandent que l'information soit mieux diffusée (dates, dépôts de dossiers).

FORCES	FAIBLESSES
✓ La Maison de l'Enfance à Bourganeuf (et la future Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Aubusson) permet la lisibilité des services liés à la petite enfance (RAM, halte-garderie, accueil parent-enfant, etc.) ✓ La présence des RAM : liens sociaux et humains entre les AM, les parents, les enfants et les professionnels. ✓ Le Roul'Doudou permet un contact avec les AM et les parents les plus isolés.	✓ Les places offertes dans les différentes structures sont insuffisantes. ✓ Les horaires sont trop rigides et pas assez étendus pour les parents qui travaillent. ✓ Les communes isolées du territoire du RAM de Bourganeuf ont difficilement accès aux activités, à moins de se déplacer. ✓ Les cantons d'Ahun et de Saint-Sulpice-les-Champs ne sont pas couverts directement par les RAM. ✓ Un manque important mais passager d'AM suite à la mise en place de la nouvelle formation.

Enjeux :

- ✓ Améliorer les services pour les assistantes maternelles et les familles
- ✓ Diversifier l'offre de garde
- ✓ Développer les regroupements d'assistantes maternelles
- ✓ Favoriser l'augmentation du nombre de places pour les structures d'accueil
- ✓ Faire du Pays une force de proposition auprès du département

VI. UNE OFFRE EN SOINS HETEROGENE

A. La santé

Concernant le domaine de la santé, on peut spécifier trois grandes typologies au sein du Pays Sud Creusois représentées sur la carte n°6 (page de gauche).

Tout d'abord, on distingue une première catégorie présente sur deux zones du territoire: sa zone frontalière Nord-Ouest, et la diagonale reliant Royère-de-Vassivière à Aubusson 1 sur la carte). On constate les caractéristiques suivantes :

- La proportion de personnes âgées est importante.
- Les établissements pour personnes âgées sont nombreux.
- La densité en professionnels de santé y est satisfaisante pour les généralistes, infirmières libérales, dentistes, kinésithérapeutes, de même que l'accès à l'hôpital (et aux spécialistes qui y exercent). Seules les communes où au moins deux généralistes interviennent ont été intégrées, car dans le cas contraire, le cabinet est souvent voué à disparaître lors du départ à la retraite du praticien.

Ensuite, une deuxième catégorie est visible à l'extrémité Est du territoire (2 sur la carte) :

- La proportion de personnes âgées y est importante.
- On ne trouve que très peu de structures médicales, les infirmières libérales sont les seules catégories professionnelles bien représentées, et celles-ci sont saturées.

Enfin, on distingue une troisième catégorie (3 sur la carte). Cette typologie se caractérise principalement par :

- Une faible densité de population
- Un déficit en structures médicales important: absence d'établissements pour personnes âgées ou d'hôpital, très peu de professionnels de santé, qui sont isolés.

Il faut noter par ailleurs que nous n'avons pas représenté les pharmacies sur la carte de synthèse, car celles-ci sont bien réparties sur le territoire, et que leur accès pour la population n'est pas ressentie comme problématique (hormis pour les gardes). De même, les SSIAD couvrent l'intégralité du territoire, répartis en six secteurs.

Au contraire, il y a un manque notable concernant l'accès aux maternités, aux urgences, et à la majorité des spécialistes, tous ces services étant concentrés sur Guéret, ou sur d'autres villes d'évasion hors département.

D'autre part, la moyenne d'âge des médecins (généralistes et spécialistes) en Creuse est de 52 ans. Cela signifie que les départs à la retraite vont être nombreux à court terme. Actuellement, peu d'actions individuelles ou privées sont menées pour attirer de jeunes médecins (aucun des généralistes rencontrés n'est maître de stage), qui

considèrent ne pas trouver sur le territoire la même qualité de vie que celle qui leur est offerte dans des milieux plus urbains (possibilité de trouver des remplaçants, de s'associer, offre culturelle, etc.)

La démographie médicale au sein du Pays Sud Creusois est donc une problématique centrale à court et moyen terme. La réorganisation des structures médicales et des systèmes de garde, passant dans plusieurs cas par la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire pourrait être l'une des solutions à envisager.

B. Les aides à domicile

Nous n'avons pas représenté sur la carte les actions des associations d'aide à domicile car celles-ci couvrent l'intégralité du territoire. Les évolutions à envisager s'inscriraient dans une amélioration de la coordination entre ces associations et de celles-ci avec le monde médical, ainsi qu'un éventuel élargissement de leurs champs d'actions.

Les structures qui assurent un portage de repas sont en nombre suffisant, et travaillent ensemble pour couvrir l'ensemble du Pays (Association du Donzeil, CAT d'Ahun, Maison de retraite de Royère-de-Vassivière, etc.)

FORCES	FAIBLESSES
✓ Un pôle gérontologique performant coordonnant les structures de soins aux personnes âgées autour de Bourganeuf. ✓ Des ambitions et volontés fortes de regroupement, mutualisation, et réorganisation des structures médicales. ✓ Une bonne couverture en soins à domicile et services d'aides à domicile. ✓ Un repérage d'alerte et une prise en charge systématique des personnes en état de dépendance.	✓ Des départs à la retraite nombreux et non remplacés dans les prochaines années ✓ Peu de spécialistes, presque tous concentrés sur Guéret ✓ Un système d'urgences insuffisant ✓ Des secteurs de gardes non cohérents (entre ceux des médecins et des pharmacies) ✓ Des services de soins à domicile (infirmières libérales, SSIAD) saturés, entre autre par manque d'aides soignants.

Enjeux :

- ✓ Organiser le développement des soins à domicile afin de permettre un maintien des personnes âgées ou dépendantes à domicile dans de bonnes conditions.
- ✓ Développer quantitativement les services à domicile, améliorer la complémentarité entre les acteurs et élargir leurs champs d'activités.
- ✓ Mettre en place des actions d'accueil pour attirer des étudiants en médecine et favoriser l'installation de praticiens.
- ✓ Coordonner les structures et les professionnels du médical et du sanitaire sur le territoire

Carte N°6 : Une offre en soins hétérogène sur le Pays Sud Creusois

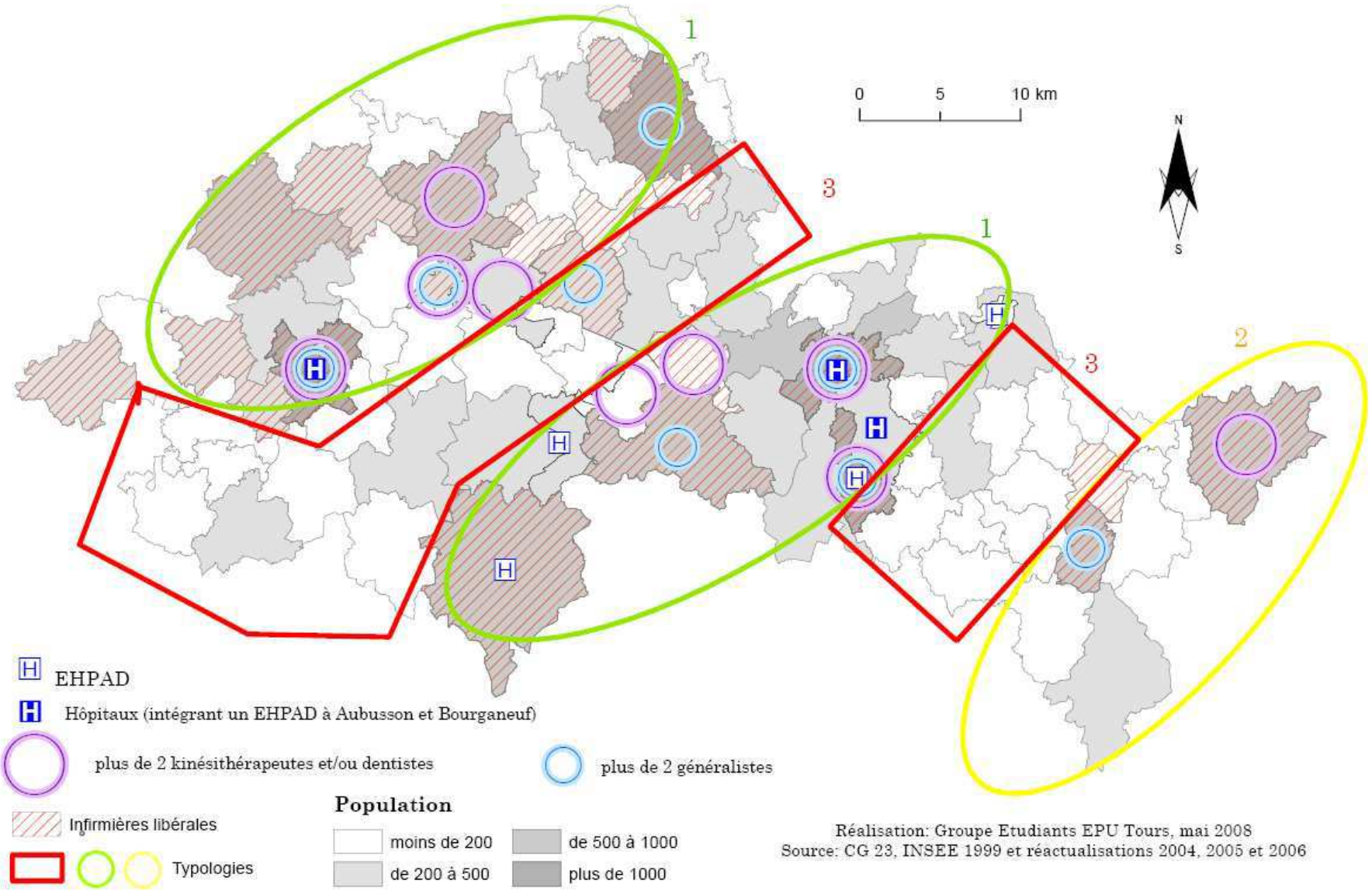

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source: CG 23, INSEE 1999 et réactualisations 2004, 2005 et 2006

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Adaptation de la représentation idéale des territoires ruraux par les responsables d'associations locales 8

Figure 2 : Représentation de la distance aux services pour Bourganeuf 11

Figure 3 : Représentation de la distance aux services pour Aubusson 11

Figure 4: Représentation de la distance aux services pour Crocq 12

Figure 5: Représentation de la distance aux services pour Ahun 12

Figure 6: Représentation de la distance aux services pour St Pardoux Le Neuf 13

Figure 7: Représentation de la distance aux services pour Saint-Martin-Château 13

Figure 8: La localisation des secrétaires de mairie 15

Figure 9: La localisation des écoles 24

Figure 10 : La localisation des lycées et collèges 25

Figure 11: La localisation des CLSH 28

Figure 12 : La localisation des pharmacies 31

Figure 13: La localisation des médecins choisis 33

Figure 14: La localisation des infirmiers choisis 36

Figure 15 : Volume d'activité en médecine ambulatoire en Creuse 42

Figure 16 : Volume d'activité en médecine hors ambulatoire en Creuse 42
Figure 17 : Provenance des patients et nombre de séjours au CH de Guéret 43
Figure 18 : Provenance des patients et nombre de séjours à la clinique de la Marche 44
Figure 19 : Provenance des patients et nombre de séjours au CH d'Aubusson 45
Figure 20 : Provenance des patients et nombre de séjours à la Croix Blanche 46
Figure 21 : Provenance des patients et nombre de séjours au CH Bourganeuf 47
Figure 22 : Provenance et nombre de journée de HAD 48
Figure 23: Exemple d'attractivité des pôles hospitaliers pour la zone de Pontarion (en nombre de séjours) 49

Tableau 1: L'éducation 18
Tableau 2: La santé 19
Tableau 3: Autres services 20
Tableau 4: Comparaison de la demande et de l'offre en garde d'enfants de 0-4ans 21
Tableau 5 : Statut et nombre de séjours annuels des établissements hospitaliers creusois 39
Tableau 6 : Fuites hors département pour les zones du Pays Sud Creusois 49

PAGES DE GAUCHE

Carte n°1 ..... La localisation des personnes contactées (p. 5)

Carte n°2 ..... Les villes d'évasion (p. 15)

Carte n°3 ..... Localisation des RAM et AM (p.21)

Carte n°4 ..... L'offre en soins en Limousin (p. 38)

Carte n°5 ..... Recomposition de l'offre en soins 2006 (p. 39)

Tableau A ..... Forces et Faiblesses des Hôpitaux (p. 48)

Carte n°6 ..... Carte de Synthèse : La santé sur le Pays Sud Creusois (p. 69)

ANNEXES

Annexe 1……..Contact des corps de métiers

Annexe 2…….....Grille d'entretien pour les personnes contactées

Annexe 3……...Typologies INSEE

Annexe 4……....Distances et temps d'accès aux services

Annexe 5……....Familles Rurales et enquête '1000 associations s'expriment'

Annexe 6……Typologie des communes du Pays Sud Creusois

Annexe 7……....Localisation des secrétaires de mairie

Annexe 8……....Localisation des écoles

Annexe 9……....Localisation des lycées et collèges

Annexe 10……...Localisation des CLSH

Annexe 11……Localisation des pharmacies

Annexe 12……....Localisation des infirmiers

Annexe 13……....Localisation des médecins

Annexe 14……Tableaux des nombres de séjours pour 2006 des établissements hospitaliers

Annexe 2 :

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET CONTACTEES
Phases 2, 3 et 4

Pays, communautés de communes et communes :

- Bourganeuf-Royère :
  - M. David GIRAUD, Directeur
  - Mme Anne Gaëlle GUILLAUME, chargée de mission PLA
- CIATE :
  - Mme Agnès ZEPPA, Directrice
- Aubusson-Felletin :
  - M. David DAROUSSIN, adjoint au maire de Felletin
  - Mme Karine FINET, adjointe au maire de Felletin, responsable de l'action sociale
- Haut Pays Marchois :
  - Mme Marie-Claude MATHIEU, vice présidente du Pays Sud Creusois, présidente de la CCHPM, maire de Villeneuve
  - Mme Marie-Françoise VENTENAT, vice-présidente du Haut Pays Marchois chargée du CEL, maire de Mérinchal
- Pays Sud Creusois :
  - M. Jacky GUILLON, vice président du Pays Sud Creusois, président de la CIATE, maire de Pontarion
  - Mlle Cécile ROUSSEL, animatrice du Pays Sud Creusois

Professionnels interrogés :

- Médecins :
  - Dr. Carlos CALBETE
  - Dr BARTHELEMY
  - Dr. Serge TIXIER
  - Dr. Jean-Claude ETILE
  - Dr. Michel XAVIER
- Infirmiers
  - Cabinet de soin de St-Dizier-Leyrenne
- Ecoles primaires :
  - Ahun, Aubusson, Bourganeuf, Crocq, Flayat, Mérinchal, Saint-Moreil
- Secrétaires de mairie :
  - Ahun, Aubusson, Bourganeuf, Crocq, Flayat, Mérinchal, Peyrabout, Royère de Vassivière, Saint Dizier Leyrenne, Saint Maixant, Saint Martin Château, Saint Martin Sainte Catherine, Saint Michel de Veisse, Saint Moreil, Saint Pardoux le Neuf, Saint Quentin la Chabanne, Saint Sulpice les Champs, Vidaillat
- Collèges :
  - Ahun, Bourganeuf, Crocq
- Lycées :
  - Lycée Professionnel Jean Jaurès à Aubusson
  - Lycée d'Enseignement Général et Technologique Eugène Jamot à Aubusson
  - Lycée Professionnel Delphine Gay à Bourganeuf
- CLSH :
  - Ahun/Sardent, Aubusson, Bourganeuf, Felletin

- Pharmacies :
    - Pharmacie Meunier Officine, Pharmacie Picouret, Pharmacie Hebrard, Pharmacie Geissel, Pharmacie Olive, Pharmacie Grimaud, Pharmacie Bach, Pharmacie Mazeaud
- Centres médicaux :
    - EHPAD de Royère de Vassivière
    - Mme FORESTIER, directrice de l'hôpital d'Aubusson
    - Maison de retraite de Felletin
- Lokalado
- Point Accueil Ecoute Jeune
- ANPE
- CFPPA d'Ahun : Mme LARIVIERE, chargée d'ingénierie

Autres acteurs du territoire:

- Conseil Régional du Limousin :
    - Mme Véronique AUDHUY, Service Territoires
    - Mme Claire LAGARDE, Direction de l'Aménagement Régional, Chargée de Mission Santé
- Conseil Général :
    - Direction Informatique et Systèmes de Communication :
        - M. Laurent CAZIER
    - Pôle Aménagement et Transports:
        - M. Patrice GENTET, directeur du pôle
        - M.Bouchaïb KHALLOUKI, Service Transports
    - Pôle jeunesse et solidarité :
        - Mme Marie-Françoise FOURNIER, direction Famille et Jeunesse
- DDASS de la Creuse:
    - Mme Catherine AUPETIT, IDE santé publique
- CLIC Creuse-Est
    - Mme Isabelle GABRIEL, Assistante Sociale au CLIC
- AGARDOM :
    - Mme Martine SEBENNE, directrice
- AGORA :
    - M. Antoine GAILLARD, animateur de la vie locale pour l'association
    - M. Fabien PRINCIPAUD, animateur secteur jeune
- RAMI d'Aubusson :
    - Mme Marie-Paule DENNERY, référent famille pour l'association Clé de Contacts, animatrice Roul'doudou
- MSA :
    - Mme Marie-Thérèse DECRESSIN, responsable du service Action Sanitaire et Sociale
    - M. Jérôme PRIN, animateur de l'échelon local MSA Creuse
- CEL
    - Mme Madeleine LEMEIGNAN, Royère-de-Vassivière
    - M. Vincent CHAUTARD, CIATE
- Accueil périscolaire sur Bourganeuf
    - Mme Liliane TRUBINO, responsable
- Centre d'accueil de loisirs de Bourganeuf
    - Mme Nadine CHARVIN, directrice
- Conseil de l'Ordre des Médecins :
    - Dr. TRABUC, président de l'Ordre des médecins

Annexe 2 : Grilles d'entretiens pour la phase 2

Secrétaires de mairie

Travaillez-vous sur une ou plusieurs communes ?

Assurez-vous des fonctions supplémentaires à votre secrétariat de mairie (bibliothèque, APC…) ?

Quelles sont les personnes qui s'adressent à vous le plus souvent ? (populations âgées, agriculteurs, familles, etc). Sont-elles représentatives de la population de la commune ?

<u>Besoins de la population :</u>

- Quelles sont les demandes qui reviennent le plus souvent ?
- Avez-vous le sentiment de les satisfaire ?
- La population de votre commune est-elle touchée par des problèmes de mobilité (pas de voiture ou permis…), d'isolement dû à l'éloignement ?
- Pensez-vous que des dispositifs de type transport à la demande pourraient répondre à certaines attentes ?
- Pensez-vous que les NTIC pourraient pallier certains problèmes de mobilité ?
- Connaissez-vous des assistantes maternelles ? Des mères ont-elles du mal à faire garder leurs enfants ? Est-ce un problème pour elles pour trouver du travail (par conséquent mère au foyer) ?
- Pouvez-vous nous donner le temps de déplacement jusqu'aux services suivants :

- Lycée (général et technologique)
- Collège
- Ecole primaire
- Accueil enfants (CLSH, centre de loisir)
- Urgences
- Hôpital
- Maternité
- Généraliste
- Pédiatre
- Kinésithérapeute
- Dentiste
- Spécialiste (tout médecin spécialiste autre que pédiatre)
- Pharmacie
- Infirmières (libérales)
- Alimentation (Boulangerie, Pâtisserie, Alimentation générale, Boucherie, Charcuterie)
- Pompe à essence
- Distributeur de billets
- Bibliothèque, centre culturel, cinéma
- Permanences administratives: où se déplace la population, combien de kilomètres, est-ce un frein ?

- Décelez-vous certains manques au niveau de ces services (commerces, médecins, gardes d'enfant, aide à domicile, activités culturelles et sportives…) ?

- Que pensez-vous de l'évolution de ces services en Creuse ?

Médecins

- Depuis combien de temps exercez-vous en Creuse ?
- Vous déplacez-vous en consultation à domicile ?
- Êtes-vous en cabinet, en association avec d'autres médecins ?
- Assurez-vous des gardes ? A quelle fréquence ? Sur quel secteur ?
- Collaborez-vous avec d'autres médecins ou structures (spécialistes, infirmières…)? De quelle manière ?
- Envisagez-vous des modifications dans l'organisation de votre travail ?
- Comment qualifieriez-vous votre clientèle ? (âge, CSP, etc)
- Pour quels types de problèmes êtes-vous majoritairement consulté ?
- Quelles-sont les principales difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre travail ?
- Comment évaluez-vous les structures de soin et d'accueil présentes sur le territoire ?
- Quels sont les carences les plus importantes ?
- Pensez-vous que des Maisons de Santé Pluridisciplinaires peuvent présenter des améliorations pour l'exercice de votre travail et pour l'accueil des patients ?
- Êtes-vous Maître de Stage ? si non, pourquoi ?
- Quelles solutions envisagez-vous pour pallier la désertification médicale à venir ?

Infirmiers

- Depuis combien de temps exercez-vous en Creuse ?
- Êtes-vous rattaché(e) à un SSIAD, un cabinet ?
- Collaborez-vous avec d'autres infirmiers ou structures (spécialistes, …)? De quelle manière ?
- Quelles-sont les principales difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre travail ?
- Assurez-vous des gardes ? A quelle fréquence ? Sur quel secteur ?
- Envisagez-vous des modifications dans l'organisation de votre travail ?
- Comment évaluez-vous les structures de soin et d'accueil présentes sur le territoire ?
- Quels sont les carences les plus importantes ?
- Pensez-vous que des Maisons de Santé Pluridisciplinaires peuvent présenter des améliorations pour l'exercice de votre travail et pour l'accueil des patients ?
- Quelles solutions envisagez-vous pour pallier la désertification médicale à venir ?

Pharmacie

- Depuis combien de temps exercez-vous en Creuse ?
- Quelles-sont les principales difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre travail ?
- Assurez-vous des gardes ? A quelle fréquence ? Sur quel secteur ?
- Y a-t-il des problèmes de gardes ? Les personnes s'en plaignent-elles ?
- Comment qualifieriez-vous votre clientèle ? (âge, CSP, etc)
- Pour quels types de problèmes êtes-vous majoritairement consulté ?
- Vous qui êtes au contact de la population quotidiennement, pouvez vous en quelques phrases m'indiquer quels sont leurs envies, leurs besoins, leurs mécontentements ou encore leurs satisfactions face à l'ensemble des services ? (crèche, médecin...)
- Comment évaluez-vous les structures de soin et d'accueil présentes sur le territoire ?
- D'après vous, quels sont les carences les plus importantes ?
- Savez-vous si les jeunes pharmaciens veulent s'installer en Creuse ?
- Que pensez-vous des Maisons de Santé Pluridisciplinaires ? Est-ce que cela peut vous apporter un plus dans votre métier ?
- Quelles solutions envisagez-vous pour pallier la désertification médicale à venir ?

CLSH

- Nombre de places
- Ouvert quels périodes ?
- Combien d'animateurs ?
- Evolution du CLSH ?
- Les équipements sportifs sont-ils en nombre suffisant autour du CLSH ? Devez-vous vous déplacer ?
- Travaillez-vous avec des associations sportives ET culturelles ? Y-a-t-il des conventions ?
- Les élèves rencontrent-ils des difficultés particulières ? Lesquelles ? Sont-elles liées à la ruralité du département ?
- Avez-vous des retours de parents ? (mécontentements, des avis sur les activités…)
- Les centres de loisirs vous semblent ils suffisants sur le département de la Creuse ?

Ecoles primaires et Professeurs des écoles

Nombre d'élèves :

Nombre de classes :

Combien d'enseignants dans l'école ?

Evolution positive ou négative ? Classes menacées ?

Besoins de la population :

- Equipements sportifs, culturels (musique) sur l'école ou la commune? Sont-ils suffisants ? Êtes-vous desservis par le Gymnobus ?
- Comment êtes-vous desservis par la BD (Bibliobus) ?
- Y a –t-il une convention passée avec des associations (aide aux devoirs, CyberBase…) ?
- Au niveau de la cantine : fonctionnement (aide aux repas ?privée ?en interne ?...) problèmes ? accueil de tous les élèves ?
- Y a-t-il des structures de garde périscolaire ?
- Y a-t-il des problèmes de transports ? Retard ? Nb de places ?
- Avez-vous des retours de parents ?
- Quel est le suivi avec le collège ?
- Au niveau de la maternelle : nb d'élèves ? quel âge ?
- Problème scolaire des enfants ? Difficultés particulières dans les familles ?

Conseillers principaux d'éducation

Collège/Lycée :

Nombre d'élèves :

- Les systèmes de transports sont-ils efficaces et suffisants pour les élèves ?
- Les élèves rencontrent-ils des difficultés particulières ? Lesquelles ? Sont-elles liées à la ruralité du département ?
- Les professeurs ont-ils tendance à rester, à changer d'établissement souvent ? Se plaisent-ils dans la région ?
- Les établissements d'accueil spécialisés de la Creuse vous semblent-ils suffisants et efficaces ?
- Les équipements sportifs, culturels sont-ils connus, suffisants et efficaces ?
- Y a –t-il une convention passée avec des associations (aide aux devoirs, CyberBase…) ?

EHPAD

- Nombre de résidents
- Nombre de lits
- Nombre de chambres
- Nombre de personnel/ Fonctionnement de l'établissement
- Quelles activités mises en place (activités culturelles, portage de repas,…) par l'établissement ?
- Financement
- Y a-t-il une liste d'attente pour avoir une place dans l'établissement ? Quelles sont les alternatives en cas de pénurie de places ?
- Quel est le rayon d'action, la couverture du territoire (origine des résidents, origine des personnes bénéficiant des activités…) de l'établissement?
- Quelle relation avec les autres établissements ?
- Quelles conventions ou coopérations avec des associations ?

Annexe 3 : Typologies INSEE utilisées

Extraits de l'étude de Juillet 2003 « Structuration de l'espace rural : une approche par bassins de vie » de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR

Extrait 1

Définition simplifiée du Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

- **Aires urbaines**

Pôles urbains *(354 pôles représentant 3 100 communes)*
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus
Couronnes périurbaines *(10 808 communes)*
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine

- **Communes multipolarisées** *(4 122 communes)*

Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles

Espace à dominante rurale

- **Aires d'emploi de l'espace rural**

Pôles d'emploi de l'espace rural *(525 pôles représentant 973 communes)*
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus
Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural *(832 communes)*
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural

- **Autres communes de l'espace à dominante rurale** *(16 730 communes)*

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural

Source : Insee, Recensement de la population 1999

Extrait 2

Les territoires d'analyse : Référentiel rural restreint et Référentiel rural élargi

[…]

L'espace rural a été compris comme un territoire, assez peu dense, dont l'utilisation du sol est très fortement consacrée à des espaces agricoles (très forte proportion de SAU) ou à des espaces naturels. Parallèlement, l'organisation du territoire en BSI et celle que met en évidence le ZAUER devaient être respectées. Ces contraintes ont conduit à définir deux référentiels pour l'espace rural :

- Un *référentiel rural restreint* comprenant les 2 641 BSI appuyés sur une commune ou une unité urbaine de moins de 30 000 habitants en 1999.
- Un *référentiel rural élargi* qui y ajoute la périphérie des 171 autres BSI : ces BSI sont donc privés de leur pôle qui est un pôle urbain comptant plus de 30 000 habitants.[...]

Des scores d'équipement qui permettent de caractériser les BSI etde déterminer des Bassins de Vie (BV)

Pour quantifier la présence de services et d'emplois dans les BSI du référentiel rural restreint et conforter leur pertinence, des scores partiels, compris entre 0 et 4, ont été calculés sur les 5 postes évoqués en introduction :

- services concurrentiels (commerces, services bancaires, etc.),
- services non concurrentiels (services publics ou assimilés),
- services de santé,
- services d'éducation,
- emploi.

[…]

De façon générale, ces scores tiennent compte, d'une part d'un niveau absolu et, d'autre part d'un niveau relatif à la population concernée ou d'un indicateur d'attraction vis-à-vis d'autres bassins.

Des Bassins de Services Intermédiaires (BSI) aux Bassins de Vie (BV)

La maille territoriale de base pour les analyses du groupe de travail aurait pu être le bassin de services intermédiaires (BSI). Ces 2 812 bassins constituent une partition du territoire de la France métropolitaine. Cependant, de nombreux bassins de services intermédiaires, souvent de petite taille, se révèlent relativement dépendants d'autres bassins du fait de leur «sous-équipement» au regard de leur population ou de leur carence en emplois.

Les bassins de services intermédiaires de moins de 5 000 habitants ayant un score strictement inférieur à 8 sont donc rattachés à d'autres bassins. Ce rattachement s'effectue au moyen des données bi-localisées disponibles sur les 5 catégories composant le score.

[...]

Chaque bassin de services intermédiaires devant être rattaché l'est au bassin contigu avec lequel il a le lien le plus fort.

[…]

Cette opération a abouti à 896 rattachements de bassins de services intermédiaires. On obtient ainsi une partition du territoire métropolitain en 1 916 zones qualifiées de bassins de vie. Le référentiel rural restreint comporte finalement 1 745 bassins de vie englobant plus de 28 000 communes.

Ces bassins de vie, plus petit territoire sur lequel ses habitants ont un accès aux principaux services et à l'emploi, constituent dès lors la maille territoriale d'analyse pour l'ensemble de ce rapport.

Annexe 4:
Distance et temps d'accès aux services pour 6 communes du Pays Sud Creusois

Bourganeuf

Service	0-5 km	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20	0 à 10 min	10 à 20	> 20
Lycée					X			X
Collège	X					X		
Ecole primaire	X					X		
Accueil enfants	X					X		
Urgences					X			X
Hôpital	X					X		
Maternité					X			X
Généraliste	X					X		
Pédiatre					x			x
Spécialiste	X					X		
Kinésithérapeute	X					X		
Dentiste	X					X		
Pharmacie	X					X		
Infirmière	X					X		
Alimentation	X					X		
Pompe à essence	X					X		
Biblio/centre culturel/cinéma	x					x		
Distributeur de billets	x					x		

Aubusson

Service	0-5 km	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20	0 à 10 min	10 à 20	> 20
Lycée	x					x		
Collège	X					X		
Ecole primaire	X					X		
Accueil enfants	X					X		
Urgences					X			X
Hôpital	X					X		
Maternité					X			X
Généraliste	X					X		
Pédiatre	X					X		
Spécialiste	X					X		
Kinésithérapeute	X					X		
Dentiste	X					X		
Pharmacie	X					X		
Infirmière	X					X		
Alimentation	X					X		
Pompe à essence	X					X		
Biblio/centre culturel/cinéma	x					x		
Distributeur de billets	x					x		

Crocq

Service	0-5 km	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20	0 à 10 min	10 à 20	> 20
Lycée					X			X
Collège	X					X		
Ecole primaire	X					X		
Accueil enfants	X					X		
Urgences					X			X
Hôpital					X			X
Maternité					X			X
Généraliste	X					X		
Pédiatre					x			x
Spécialiste				x				x
Kinésithérapeute			x				x	
Dentiste			x				x	
Pharmacie	X					X		
Infirmière	X					X		
Alimentation	X					X		
Pompe à essence		x					x	
Biblio/centre culturel/cinéma	x					x		
Distributeur de billets	x					x		

Ahun

Service	0-5 km	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20	0 à 10 min	10 à 20	> 20
Lycée				X				X
Collège	X					X		
Ecole primaire	X					X		
Accueil enfants	X					X		
Urgences				X			X	
Hôpital				X			X	
Maternité				X			X	
Généraliste	X					X		
Pédiatre				x			x	
Spécialiste	x					x		
Kinésithérapeute		x				x		
Dentiste	x					x		
Pharmacie	X					X		
Infirmière	X					X		
Alimentation	X					X		
Pompe à essence	x					x		
Biblio/centre culturel/cinéma	x					x		
Distributeur de billets	x					x		

St Pardoux le Neuf

Service	0-5 km	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20	0 à 10 min	10 à 20	> 20
Lycée		X				X		
Collège		X				X		
Ecole primaire		X				X		
Accueil enfants		X				X		
Urgences					X			X
Hôpital		X				X		
Maternité					X			X
Généraliste		X				X		
Pédiatre		x				x		
Spécialiste		X				X		
Kinésithérapeute		X				X		
Dentiste		X				X		
Pharmacie		X				X		
Infirmière		X				X		
Alimentation		X				X		
Pompe à essence		x				x		
Biblio/centre culturel/cinéma	x					x		
Distributeur de billets		x				x		

St Martin Château

Service	0-5 km	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20	0 à 10 min	10 à 20	> 20
Lycée					X			X
Collège				X				X
Ecole primaire		X				x		
Accueil enfants				X				X
Urgences				X				X
Hôpital				X				X
Maternité				X				X
Généraliste	X					X		
Pédiatre					x			x
Kinésithérapeute				x				x
Dentiste				x				x
Pharmacie			X				X	
Infirmière			X				X	
Alimentation			X				X	
Pompe à essence			x				x	
Biblio/centre culturel/cinéma	x					x		
Distributeur de billets		x				x		

Annexe 5: Familles Rurales et enquête '1000 associations s'expriment'

Créé en août 1943, Familles Rurales est un mouvement familial composé de 3000 associations locales. Il ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle et est fondé sur le principe d'entraide entre les familles. Il n'y a pas de Fédération Départemental Familles Rurales en Creuse.

Le Mouvement s'est fixé les missions suivantes : répondre aux besoins des familles, défendre leurs intérêts, accompagner les parents dans leur mission d'éducation, participer à l'animation des territoires ruraux.
Les principales actions de Familles Rurales concernent : l'accueil de la petite enfance, les loisirs pour enfants, les actions en direction des jeunes, la parentalité, les aînés, la consommation, la santé et l'environnement, les services à la personne, la culture et les loisirs, l'animation des territoires ruraux, les Relais Familles.
Familles Rurale a réalisé l'enquête « 1000 associations s'expriment » auprès de ses adhérents en 2001. La figure ci-après issue des entretiens effectués lors de cette enquête est la représentation idéale des territoires ruraux par les responsables d'associations locale.

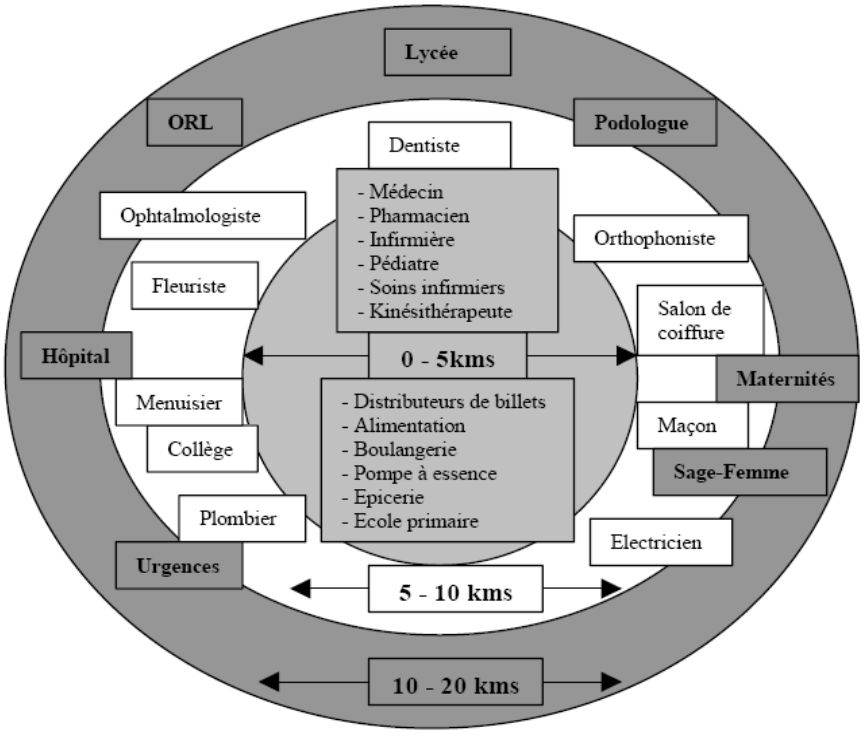

Source : Enquête « *1 000 associations s'expriment* », Familles Rurales, 2001

Annexe 6 : Typologie des communes du Pays Sud Creusois

	Pôles de service intermédiaires			Autres communes	
	Pôles de bassins de vie		Communes rattachées à un bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville		
	Pôles d'emploi de l'espace rural	Autres communes de l'espace à dominante rurale		Communes proches du pôle d'un bassin (<10km par voie routière)	Communes éloignées de tout pôle (>10km)
Nombre	2	2	1	45	30
% de communes	2,5	2,5	1,25	56,25	37,5
% de population	25	8	5	38	25

Répartition des communes suivant les classes INSEE

ANNEXE 7: Secrétaires de Mairie contactées par entretiens téléphoniques

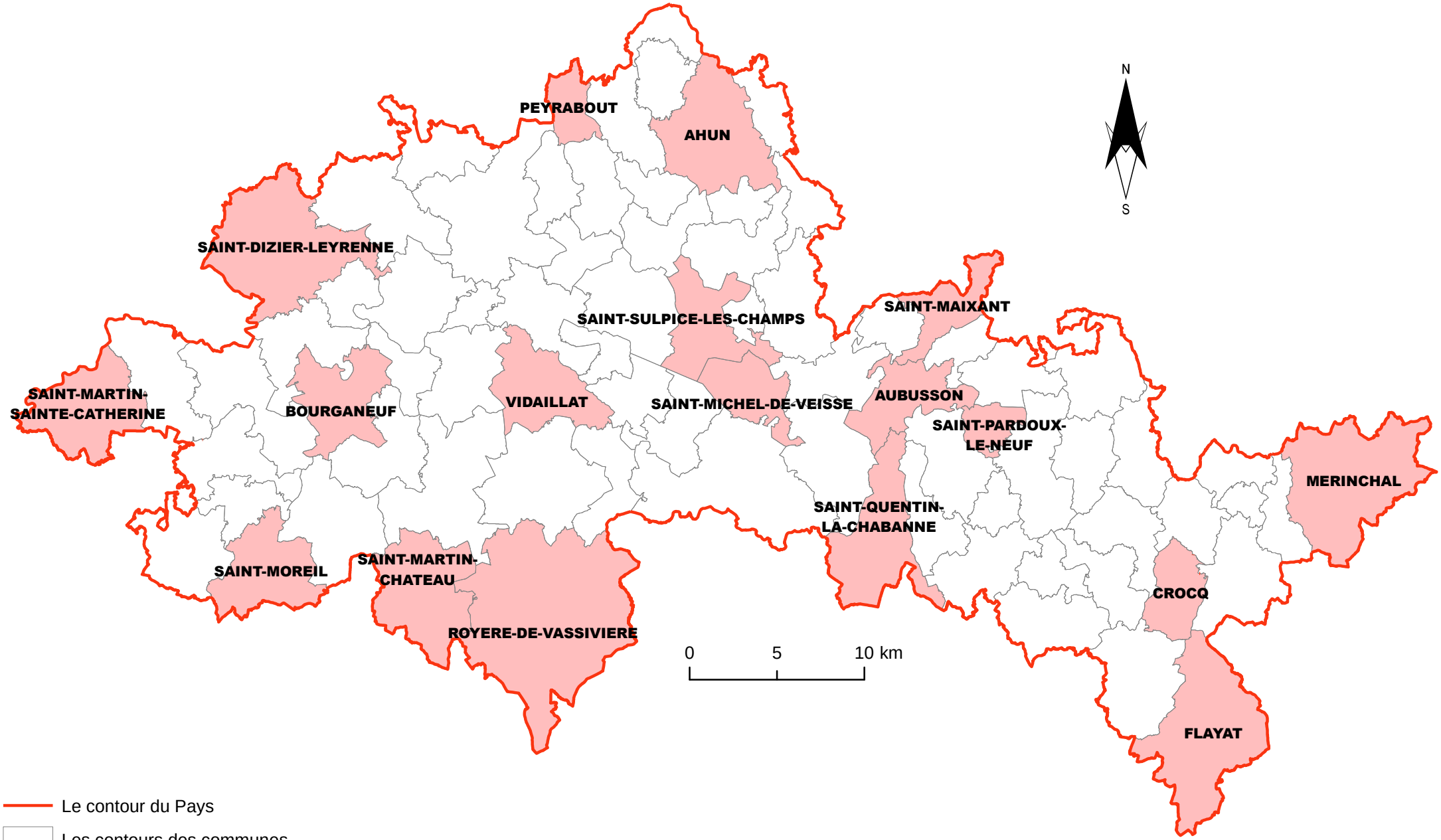

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source Fond de Carte: CG 23

ANNEXE 8: La localisation des écoles choisies pour les entretiens

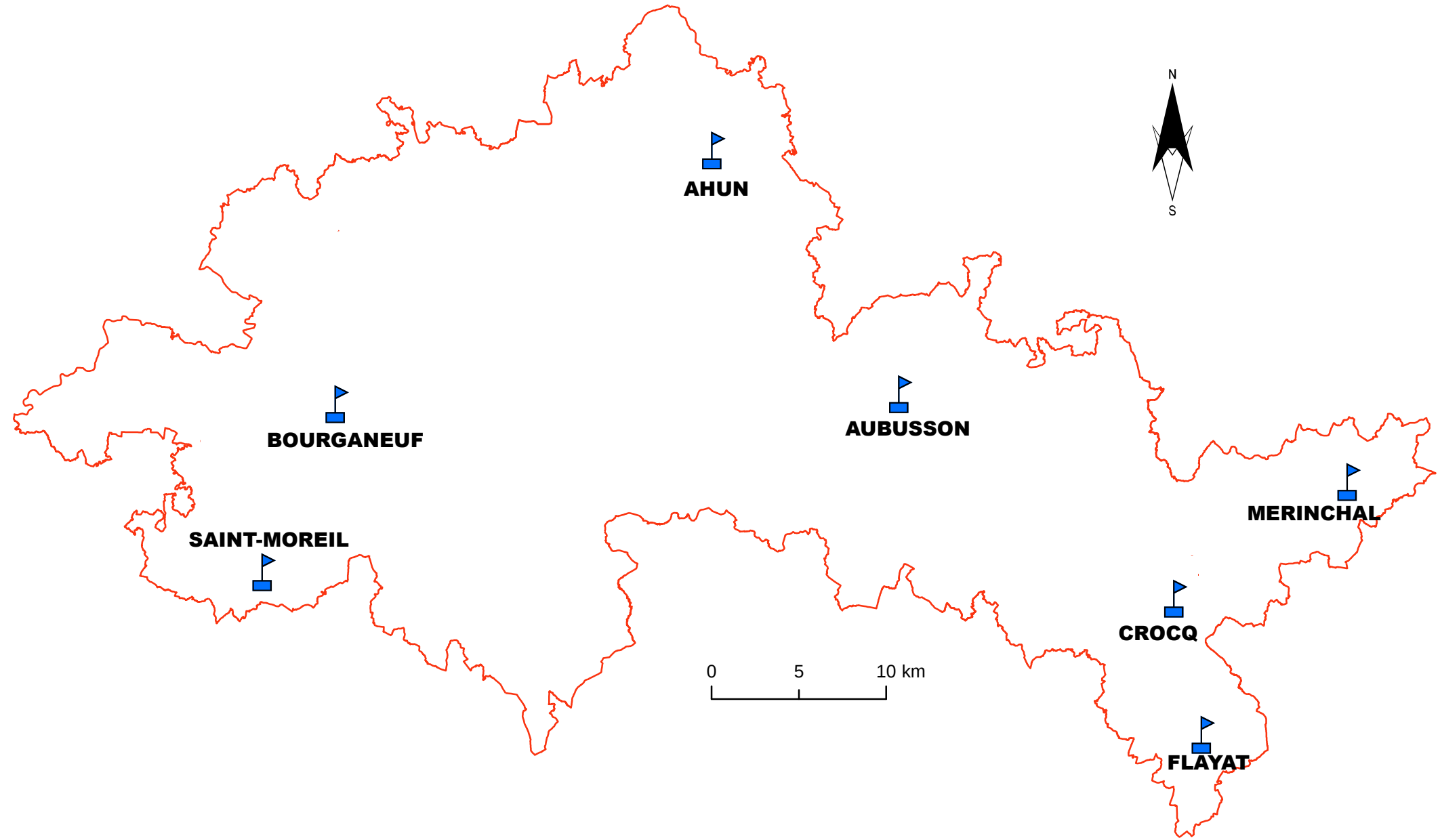

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source Fond de Carte: CG 23

ANNEXE 9: La localisation des lycées et collèges choisis pour les entretiens

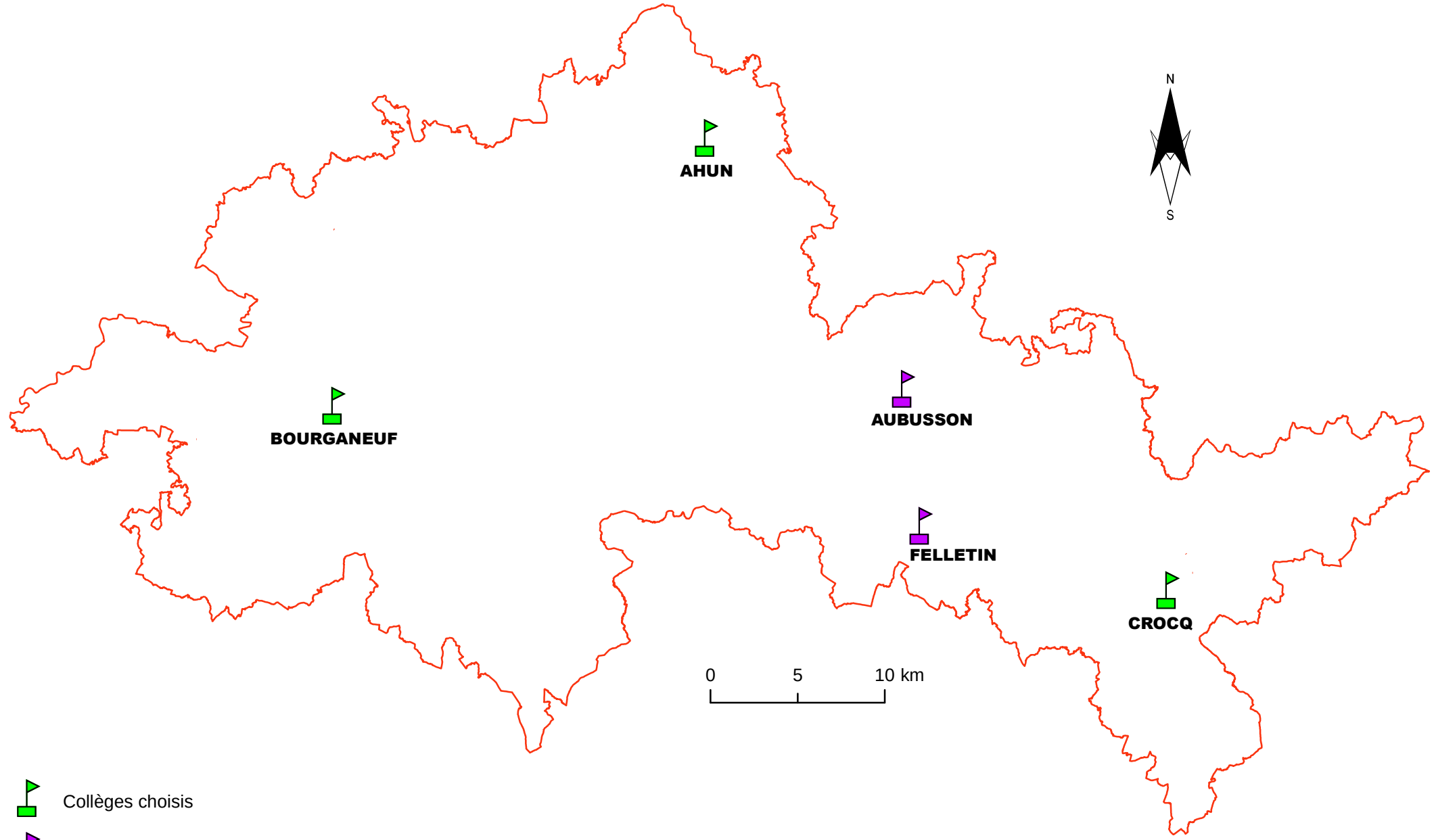

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source Fond de Carte: CG 23

ANNEXE 10: La localisation des CLSH choisis pour les entretiens

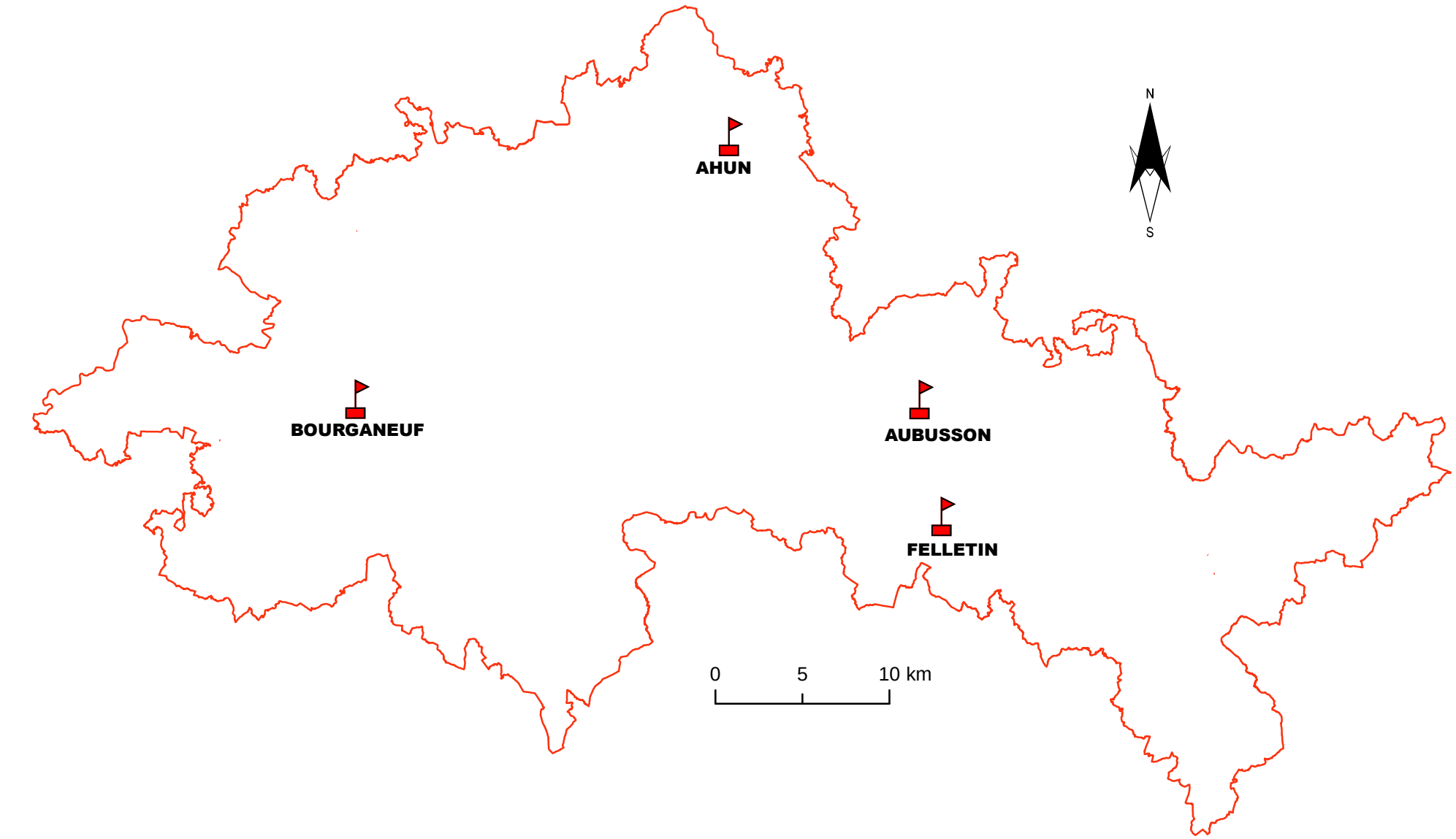

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source Fonds de Carte: CG 23

ANNEXE 11: La localisation des pharmacies choises pour les entretiens

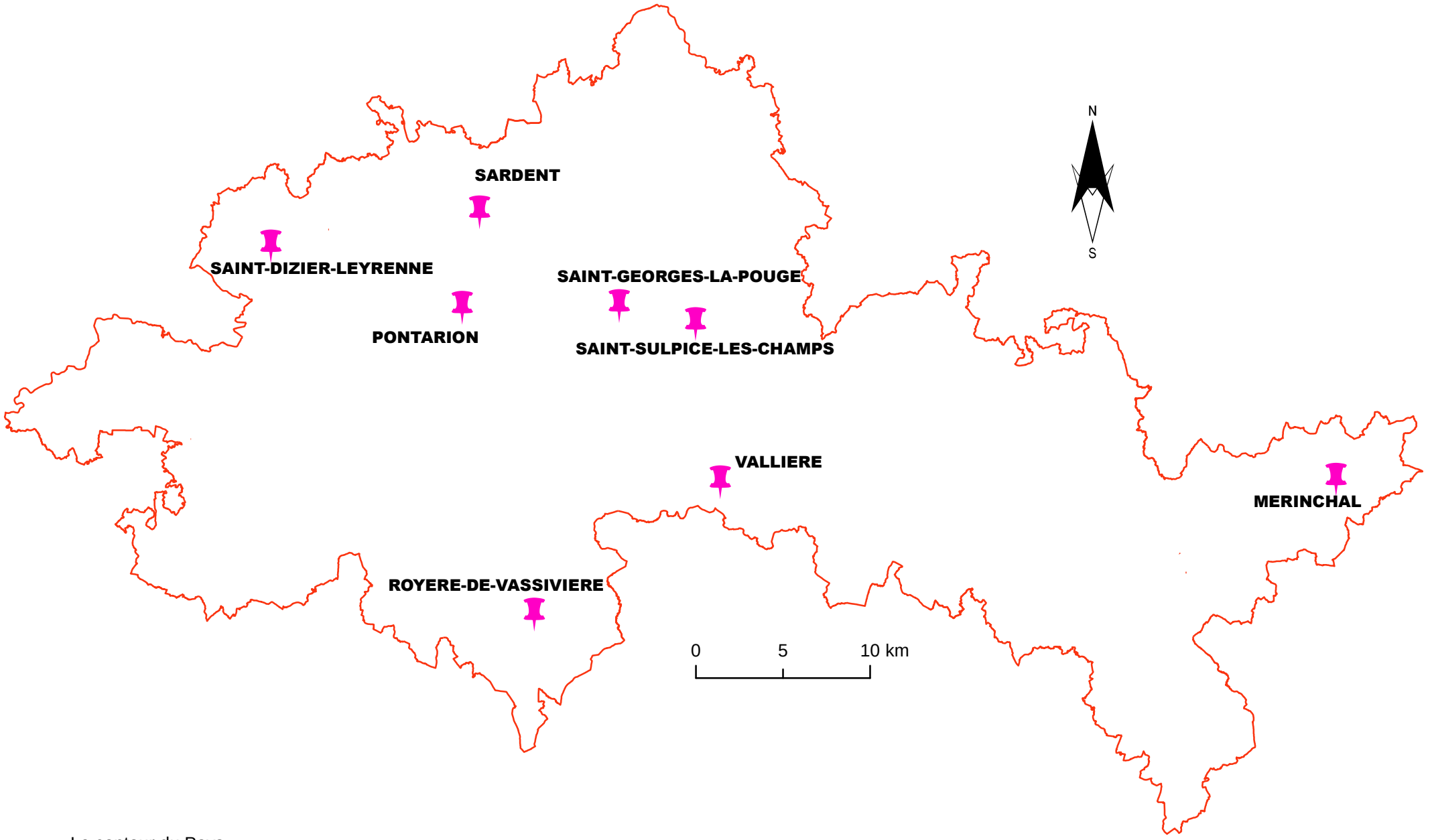

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Fond de Carte: CG 23

ANNEXE 12: La localisation des infirmiers choisis pour les entretiens

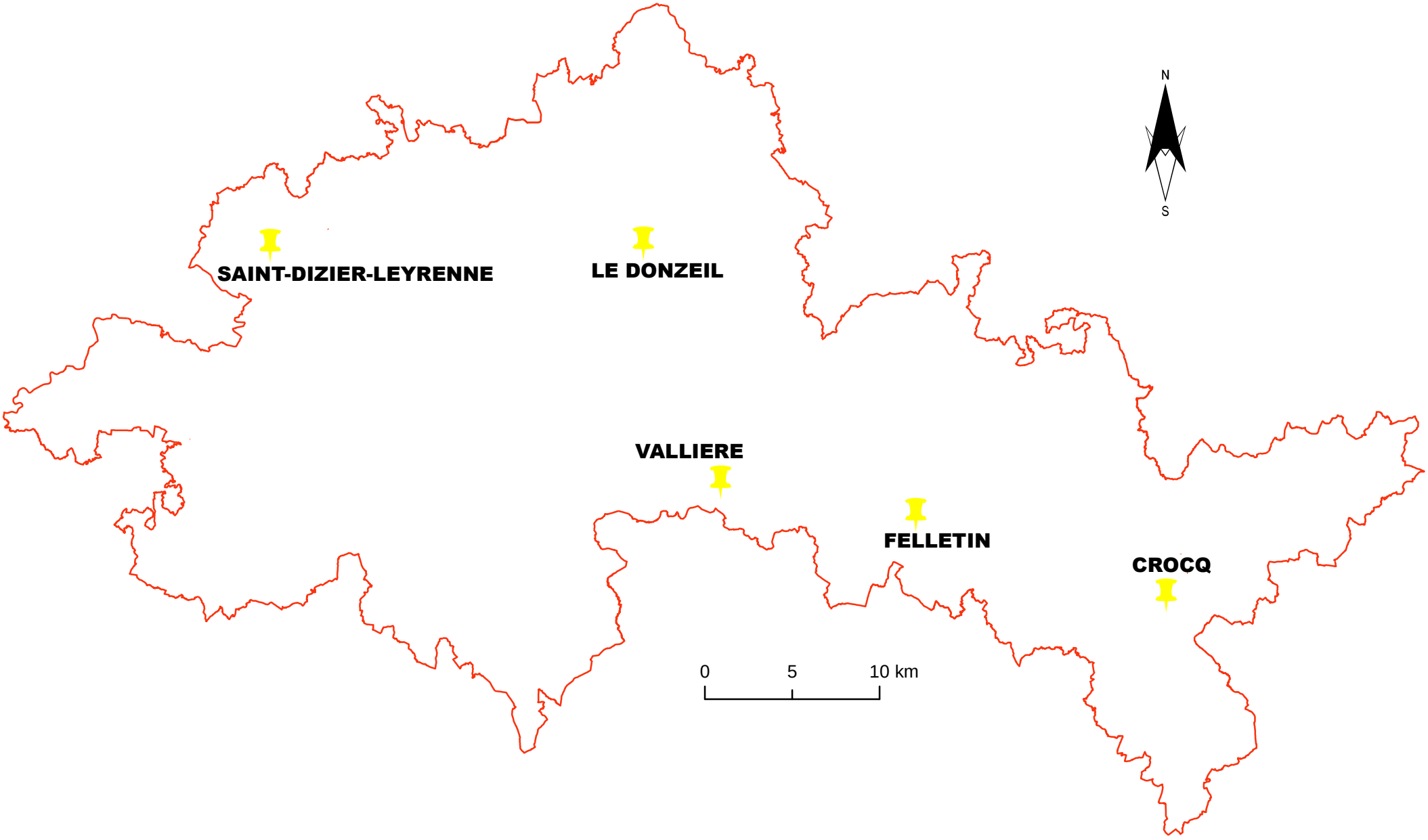

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source Fond de Carte: CG 23

ANNEXE 13: La localisation des médecins choisis pour les entretiens

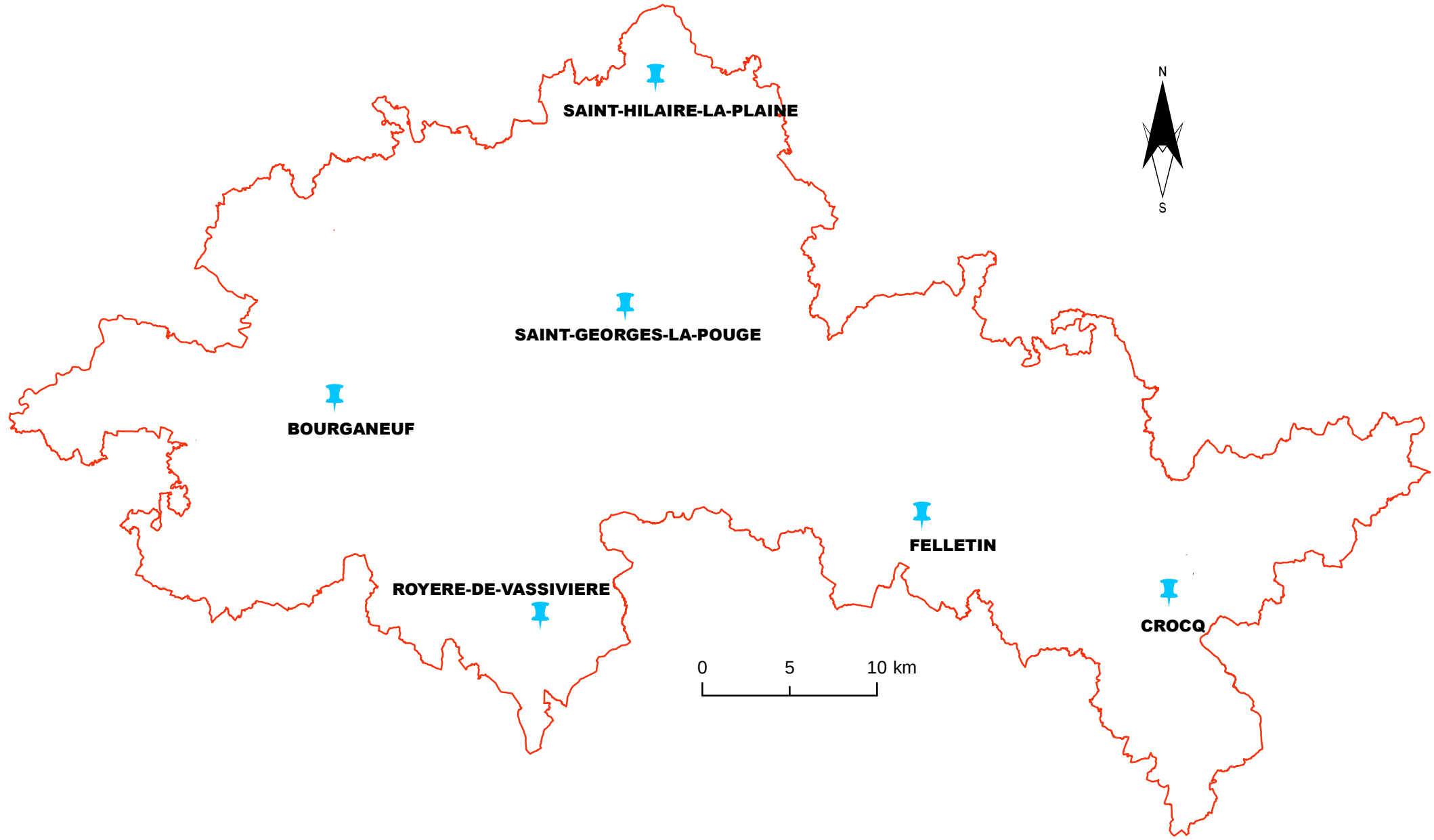

Médecins choisis

Le contour du Pays

Réalisation: Groupe Etudiants EPU Tours, mai 2008
Source Fond de Carte: CG 23

Attractivité des pôles hospitaliers par zone géographique du Pays Sud Creusois (en nombre de séjours)

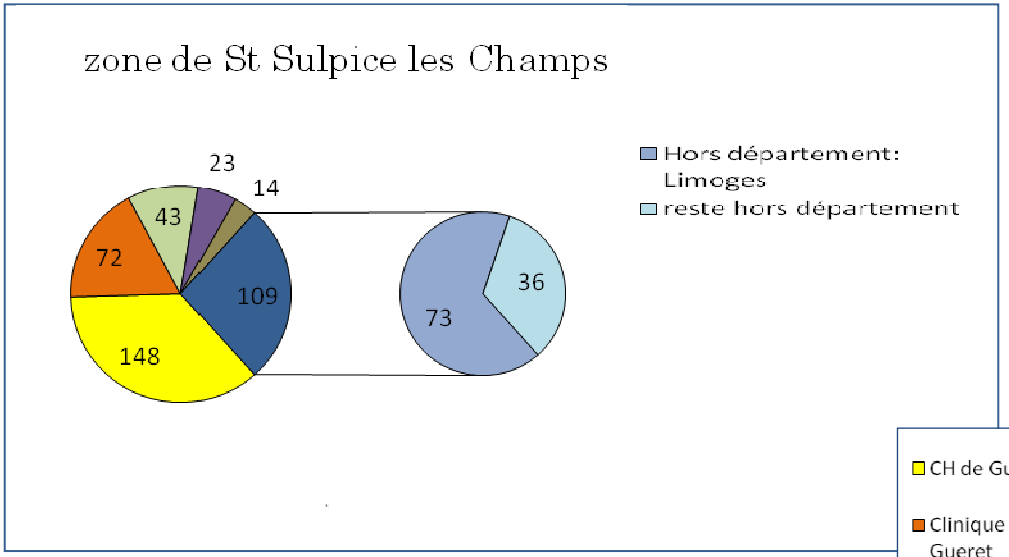

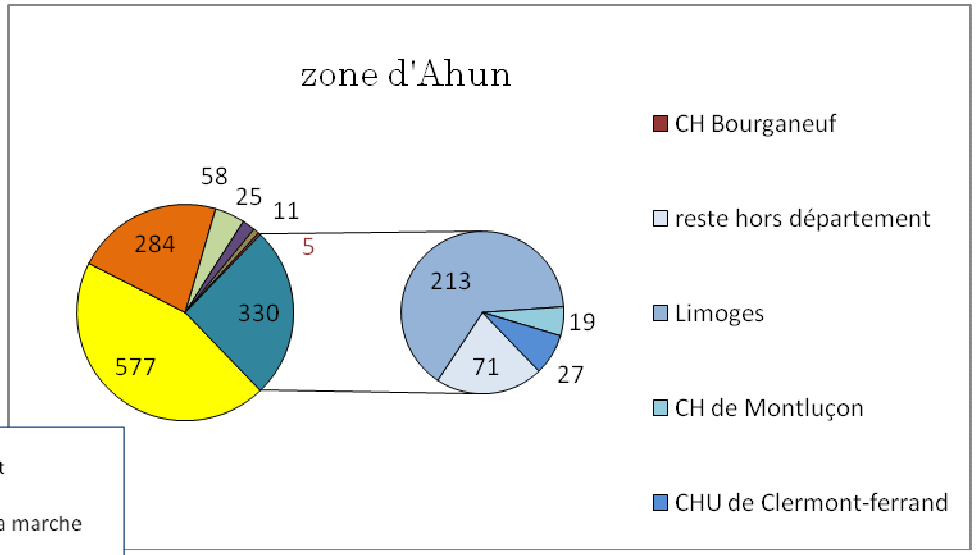

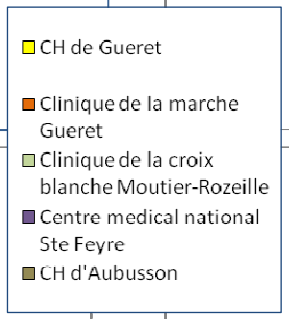

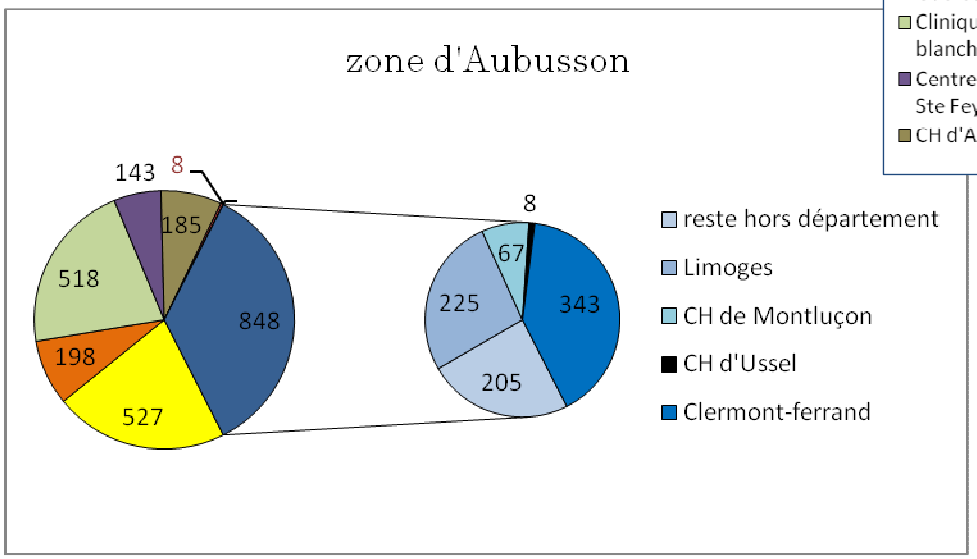

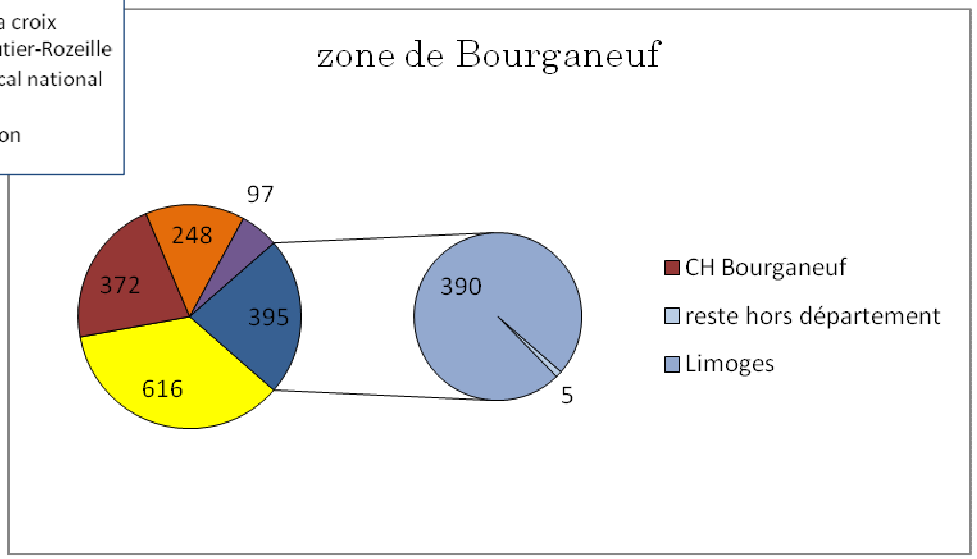

Attractivité des pôles hospitaliers par zone géographique du Pays Sud Creusois (en nombre de séjours)

zone de Felletin

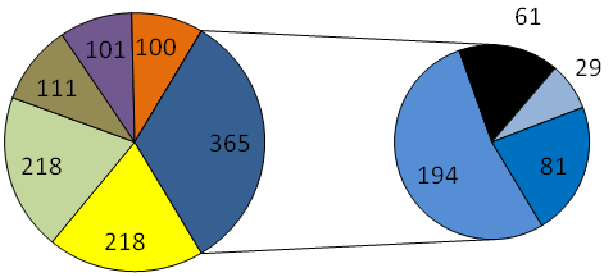

- Limoges
- CH de tulle et d'ussel
- CH de montlucon
- Clermont-ferrand

zone de Pontarion

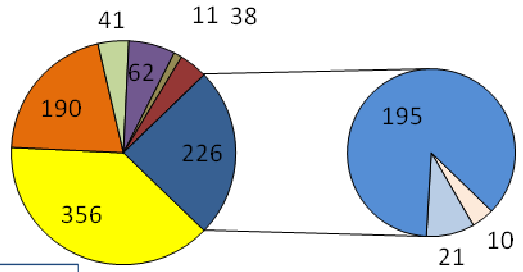

- CH Bourganeuf
- CHU de toulouse
- reste hors département
- Limoges

- CH de Gueret
- Clinique de la marche Gueret
- Clinique de la croix blanche Moutier-Rozeille
- Centre medical national Ste Feyre
- CH d'Aubusson

zone de Royère-de-Vassivière

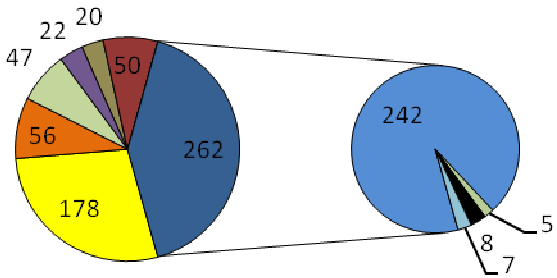

- CH bernard desplas bourganeuf
- Limoges
- CHU nimes
- CH d'ussel
- reste hors département

zone de Crocq

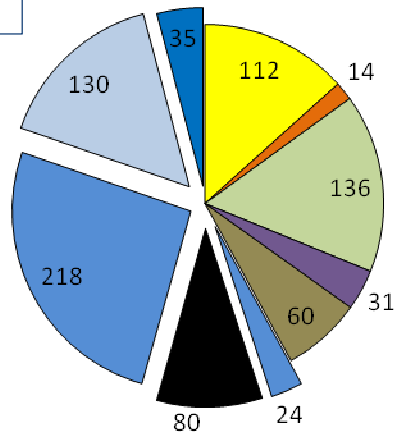

- CH de Montluçon
- CH d'Ussel
- Clermont-ferrand
- reste hors département
- CHU de limoges

Annexe 14 :
Provenance des patients et nombre de séjours dans les établissements hospitaliers étudiés

	CH Guéret		Clinique de la Marche		CH Aubusson		CH Bourganeuf	
Provenance des personnes (zones Pays Sud Creusois)	Nombre de séjours	Pourcentage	Nombre de séjours	Pourcentage	Nombre de séjours	Pourcentage	Nombre de séjours	Pourcentage
Ahun	577	4,3	284	4,2	11	1,9	5	0,9
Aubusson	257	1,9	198	3,0	185	31,8	8	1,5
Bellegarde-en-Marche	120	0,9	27	0,4	42	7,2	0	0,0
Bourganeuf	616	4,5	248	3,7	0	0,0	372	68,8
Crocq	112	0,8	14	0,2	60	10,3	0	0,0
Felletin	218	1,6	100	1,5	111	19,1	0	0,0
Guéret	3851	28,4	1332	19,9	10	1,7	12	2,2
Pontarion	356	2,6	190	2,8	11	1,9	38	7,0
Royère-de-Vassivière	178	1,3	56	0,8	20	3,4	50	9,2
St-Sulpice-les-Champs	148	1,1	72	1,1	14	2,4	0	0,0
TOTAL des séjours	13564		6690		581		541	

Schéma des services à la population

PHASE 4

Réalisation : FREHEL Kévin, GABOREAU Mélina, GENELOT Emilie LACLERGUE Alexia, TOURNIS Sophie, XIAO Peng

Pays Sud Creusois
Hôtel de Ville
50, Grande rue - 23200 Aubusson
Tél/Fax : 05.55.66.99.96
paysdusudcreusois@wanadoo.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE ***4***

I. Présentation de la Phase 4 ***6***

II. Les Fiches Actions ***9***

Axe 1: Le Pays, échelle adaptée pour une mise en relation des acteurs et des informations 11

Action 1.1 : Créer un bulletin d'information Pays ***12***

Action 1.2 : Mettre à disposition le catalogue des services à la population ***14***

Action 1.3 : Mettre à jour le catalogue ***16***

Action 1.4 : Mettre en place des tables rondes par thématique ***18***

Axe 2 : Le Pays, une force de proposition 21

Action 2.1 : Amener le Pays et ses communautés de communes à être des acteurs importants au sein de la réalisation du schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille » ***22***

Action 2.2 : S'associer au futur dispositif régional de covoiturage ***24***

Axe 3: Un maillage des transports à affiner 27

Action 3.1 : Répertorier des personnes ressources ***28***

Action 3.2 : Prévoir une étude sur les transports alternatifs à l'échelle du Pays ***30***

Axe 4: Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir 33

Action 4.1 : Uniformiser l'ensemble des forums d'associations ***34***

Action 4.2 : Créer un outil interactif pour les associations 36
Axe 4: Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir 38
Action 4.3 : Mettre en place un service d'écoute itinérant 39
Axe 5 : Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer 42
Action 5.1 : Développer une couverture du territoire par des RAM itinérants 43
Axe 5 : Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer 45
Action 5.2 : Soutenir le projet de la commune de Royère-de-Vassivière pour une structure innovante de garde collective 46
Action 5.3 : Inscrire le Pays au sein de la réflexion sur le service de garde d'urgence 48
Axe 6 : Une offre en soins hétérogène 51
Action 6.1 : Mettre en place une Animation Territoriale de Santé 52
III. Hiérarchisations des Actions 55
IV. Calendrier 60
CONCLUSION 63

Actions non retenues pour le Schéma des Services à la Population 65
ANNEXES 74

I. PRESENTATION DE LA PHASE 4

La phase de diagnostic, avec la comparaison des besoins de la population et l'existant, a permis de dégager six axes de travail.

- Une couverture des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication en amélioration constante ;
- Un maillage des transports à affiner ;
- Des structures d'aide à l'emploi et aux entreprises à développer ;
- Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir;
- Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer ;
- Une offre en soins hétérogène.

A partir de ces axes, des enjeux ont été définis pour le territoire du Pays du Sud Creusois. L'ensemble des enjeux a été pris en compte pour la réalisation des actions. Cependant, suite aux entretiens avec les différents partenaires, mais aussi face au contexte actuel, il nous a paru que les deux axes suivants : « Des structures d'aide à l'emploi et aux entreprises à développer » et « Une couverture des NTIC en amélioration constante » ne nécessitaient pas de développement dans le Schéma des Services à la Population. En effet, un futur schéma TIC pour le Pays du Sud Creusois est prévu par la convention territoriale 2008-2010, et la question des structures d'aide à l'emploi et aux entreprises est actuellement travaillée de manière transversale par plusieurs acteurs, notamment par la Démarche Collective Territorialisée, les Pôles Locaux d'Accueil, et des dispositifs régionaux.

De plus, deux nouveaux axes qui nous paraissaient primordiaux pour le Pays ont été développés pour la mise en place d'actions. Ceux-là s'intitulent : « Axe 1 : Le Pays, une échelle adaptée pour une mise en relation des acteurs et des informations » et « Axe 2 : Le Pays, une force de proposition ». Le Pays doit permettre le rapprochement des professionnels, des associations, des particuliers, mais aussi des élus, et ainsi, de mieux connaître le territoire et mieux se connaître.

Les lundi 9 juin 2008, à Bourganeuf et mercredi 11 juin 2008, à Felletin, deux tables rondes ont été organisées, fondées sur des échanges entre acteurs du territoire : étaient conviés élus, représentants des conseils général et régional, professionnels, associations, particuliers (cf. Annexe 1 : dossier de presse). Il s'agissait de trouver des réponses aux manques décelés, afin d'élaborer des fiches d'actions concrètes qui prennent en compte les réflexions de professionnels.

Le Lundi 9 juin à 17 h au Centre Agora de Bourganeuf, le thème ***Petite enfance et Adolescence*** a été abordé. Etaient présents les vice-présidents du Pays, Mr Guillon et Mme Mathieu, la vice-présidente du Haut Pays Marchois chargée du Contrat Educatif Local et maire de Mérinchal Mme Ventenat, la MSA, le CAVL AGORA, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs de Bourganeuf, ainsi que l'association Clé de Contacts et le Relais d'Assistantes Maternelles d'Aubusson. Les échanges ont porté sur les questions suivantes : Comment améliorer quantitativement l'offre de garde des jeunes enfants ? Comment mieux répondre aux attentes des adolescents en matière de loisirs ? Comment lutter contre le désœuvrement en améliorant la communication sur les activités existantes ? Comment améliorer la coordination des acteurs du Pays et la lisibilité du Pays dans ces domaines ?

De ces débats ont émergé des pistes de réflexion. Des actions possibles ont ainsi été dégagées, notamment la mise à disposition d'un catalogue interactif des services en ligne et sa mise à jour, et la mise en place de tables rondes annuelles par thématiques. En ce qui concerne la petite enfance, le développement des RAM itinérants, et de modes de garde alternatifs et supplémentaires serait à envisager. Dans le domaine de la culture, et du sport, l'uniformisation des forums des associations, et l'animation d'un forum internet ont été évoqués. A noter que la mobilité des jeunes a été un point central des échanges. (cf. Annexe 2 : Compte Rendu)

Le Mercredi 11 juin à 17 h à Felletin, le thème ***Mobilité, Santé et Dépendance*** a été abordé. Etaient présents la vice-présidente du Pays Mme Mathieu, les adjoints au maire de Felletin Mme Finet et M. Daroussin, Mme Aupetit IDE Santé Publique représentante de la DDASS, Mme Gabriel du CLIC Creuse Est, ainsi que Mme Sébenne directrice de l'association de gardes à domicile AGARDOM. Les échanges ont porté sur les questions suivantes : Comment créer des emplois locaux par le maintien à domicile des personnes dépendantes ? Quelle place pour les nouvelles technologies dans le maintien à domicile et les consultations? Comment favoriser l'installation sur le territoire de professionnels de santé? Quelle place pour le Pays dans la réorganisation des structures médicales?

Des pistes de réflexion et d'actions sont apparues suite à ces débats: une interface en faveur du covoiturage pourrait être mise à disposition sous la forme d'un site internet; des modes de déplacements alternatifs aux véhicules personnels ont été proposés; et la création d'emploi sur le territoire par une formation d'auxiliaires de vie sociale a été jugée indispensable. Enfin, l'intérêt d'une animation territoriale de santé a été évoqué. Un consensus à été trouvé sur la nécessité de devenir un territoire de pointe sur la question de la prise en charge de la personne âgée, afin de devenir une référence sur cette problématique. (cf. Annexe 3 : Compte Rendu)

A la suite de ces tables rondes, mais aussi de rencontres supplémentaires avec les différents partenaires du Schéma des Services à la Population, des actions sont proposées. Celles-ci se situent à l'échelle du Pays, des communautés de communes ou des communes et ont été élaborées de façon concrète, simple et fonctionnelle. Elles vont dans le sens des politiques départementales, régionales, nationales et européennes.

Chaque action sera développée avec

- son contexte,
- son descriptif,
- ses objectifs,
- son ou ses maître(s) d'ouvrage,
- ses partenaires potentiels,
- un échéancier,
- l'évaluation avec indicateurs de réalisation et de résultat,
- et les financements et moyens mis en œuvre.

II. LES FICHES ACTIONS

Axe 1 :

Le Pays, échelle adaptée pour une mise en relation des acteurs et des informations

Axe 1: Le Pays, échelle adaptée pour une mise en relation des acteurs et des informations

ENJEU : Mieux se connaître sur le territoire

Contexte :

Dans le domaine des services à la population, le Pays Sud Creusois comporte un certain nombre d'initiatives. Cependant, une mauvaise connaissance de l'existant freine le développement d'actions sur le territoire. Les structures travaillent en parallèle, mais il existe une volonté de travailler en commun de l'ensemble des acteurs. Le Pays, structure intercommunale de projet, semble alors une échelle adaptée pour mettre ces acteurs en interaction. La mise en place d'un outil interactif facilitant la mise en réseau des acteurs du territoire sera un élément fondamental pour une meilleure cohésion.

Action 1.1 : Créer un bulletin d'information Pays

Action 1.2 : Mettre à disposition le catalogue des services à la population

Action 1.3 : Mettre à jour le catalogue

Action 1.4 : Mettre en place des tables rondes par thématique

Action 1.1 : Créer un bulletin d'information Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Afin d'améliorer la lisibilité du Pays auprès de sa population et des acteurs du territoire, un bulletin d'information sera créé. Il se présentera sous la forme d'un petit carnet intégré en page centrale des magazines des communautés de communes. Une diffusion se fera aussi par le site internet du Pays du Sud Creusois.

Il pourra comporter une présentation du Pays avec sa cartographie, son rôle, ses actions (éditions touristiques, Leader, DCT…) et une présentation des élus et des techniciens. Il proposera un résumé du Schéma des Services à la Population (contexte et mise en place d'actions), la description des nouveaux outils (adresse du site, existence du catalogue, existence du réseau de covoiturage, la mise en place des référents relayés par les mairies et aussi la mise en place de tables rondes avec leur thème et leur date).

Objectifs :

- ✓ Permettre une reconnaissance du territoire
- ✓ Informer les habitants des nouveaux dispositifs et des actions du Pays

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois

Rédaction du bulletin et diffusion auprès de communautés de communes

PARTENAIRES POTENTIELS

Les communes et les communautés de communes

Les artisans et commerçants

ECHEANCIER

1er Semestre 2009 : Diffusion du 1er bulletin

EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Diffusion dans tous les magazines des communautés de communes

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

- Collaboration avec les communautés de communes pour l'impression et la diffusion
- Annonceurs du territoire

Action 1.2 : Mettre à disposition le catalogue des services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Pour réaliser l'inventaire des services à la population du Pays, nous avons regroupé la liste, la localisation et le nombre des divers services sous un fichier appelé *Catalogue des services à la population*. Il est à la fois très simple d'utilisation et interactif, grâce à des liens fonctionnant comme une page internet, vers des tableaux et des cartes de localisation. La mise en ligne de ce catalogue est conditionnée par la création du futur site du Pays, prévu pour le 2ème semestre 2008. La mise à jour et la gestion du catalogue sont prévues dans l'action 1.2.

Objectifs :

- ✓ Permettre aux habitants, aux associations ou encore aux diverses structures du Pays de mieux connaître l'offre du territoire
- ✓ Rendre plus lisibles et accessibles les services sur le Pays du Sud Creusois
- ✓ Faciliter le travail en commun des acteurs du territoire

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays du Sud Creusois

Le Pays devra diffuser largement ce « catalogue » afin qu'habitants et professionnels puissent participer au développement de leur territoire.

PARTENAIRES POTENTIELS

La commune de Felletin (site internet du Pays)

Les communautés de communes

Echanges d'expériences : Le Pays Thur Doller (Alsace), le Pays du Sud Gresivaudan (Isère) et le Pays Graylois (Haute Saône).

ECHEANCIER

Automne 2008 : mise en ligne sur le site internet du Pays, et liens sur les sites des communautés de communes

EVALUATION

Indicateurs de résultat :

- Nombre de visites comptabilisées
- « Livre d'or » en ligne

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Mise en ligne grâce à la collaboration de la mairie de Felletin, dans le cadre de la création du site internet du Pays

Action 1.3 : Mettre à jour le catalogue

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

L'outil doit être mis à jour régulièrement pour permettre de diffuser des informations actualisées aux particuliers et aux professionnels. La mise à jour du catalogue est fondamentale, condition indispensable à l'efficacité de l'action 1.1. La gestion sera réalisée par une personne référente du Pays, qui centralisera l'information, et la transmettra au gestionnaire du site. Pour cette mise à jour, une notice sera proposée (cf. Annexe 4).

Objectifs :

- ✓ Une diffusion de renseignements actualisés pour assurer la pertinence du catalogue.

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays du Sud Creusois

Superviser les mises à jour et leurs mises en ligne sur Internet

PARTENAIRES POTENTIELS

Les communautés de communes

Toutes les sources citées sur le catalogue

ECHEANCIER

Mises à jour annuelles (1ère mise à jour début 2009).

EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Actualisation des informations

Indicateurs de résultat : Avis des internautes

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Une personne chargée de l'envoi des rappels de mise à jour et de la centralisation des données

Action 1.4 : Mettre en place des tables rondes par thématique

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Une des lacunes du territoire est le manque d'échanges entre les différents professionnels d'un même domaine. Les tables rondes organisées en début de phase 4 ont fait apparaître la nécessité de rencontresentre les acteurs. Cette formule peut initier des collaborations et faciliter la mutualisation des efforts. Le Pays doit affirmer son rôle d'intermédiaire entre acteurs en créant des espaces de dialogue et d'échange à travers des tables rondes. Celles-ci seront un outil pour préparer et développer les actions du Schéma des Services à la Population. Par la suite, toute action portée par le Pays pourra être abordée de la même manière comme une stratégie de Pays.

Objectifs :

- ✓ Suivi des actions du Schéma des Services à la Population
- ✓ Echanges entre professionnels en favorisant également la participation des habitants

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois

Animation territoriale, organisation et diffusion de l'information, communication sur cette action.

PARTENAIRES POTENTIELS

Etat, collectivités territoriales, élus, techniciens, professionnels, chambres consulaires, associations, habitants, etc.

ECHEANCIER

1er semestre 2009 : tables rondes pour les actions 4.1 (Uniformiser l'ensemble des forums d'associations) et 4.2 (Créer un outil interactif pour les associations)

2ème semestre 2009 : tables rondes pour les actions 3.2 (Prévoir une étude sur les transports alternatifs à l'échelle du Pays) et 4.2

1er semestre 2010 : tables rondes pour l'action 3.2

2ème semestre 2010 : tables rondes pour l'action 3.2

EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Les comptes rendus et les conclusions seront publiés.

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

- Mise à disposition de salles par les mairies
- Publication des rapports
- Diffusion de l'information par le bulletin d'information du Pays

Axe 2 :

Le Pays, une force de proposition

Axe 2 : Le Pays, une force de proposition

ENJEU : Impliquer le Pays dans toutes les dynamiques territoriales en cours

Contexte :

Pour certaines problématiques, l'échelle du département ou de la région est plus adaptée, que ce soit dans leurs compétences obligatoires ou non. Plutôt que d'engager des démarches supplémentaires, le Pays doit s'impliquer dans les études départementales ou régionales et faire part de ses problématiques spécifiques et de ses idées. De la même manière, le Pays doit s'approprier les actions préconisées par le département et la région et les relayer sur son territoire.

Dans ce cadre, le pôle Enfance-Jeunesse du Conseil Général est en train de réviser le schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille ». Prochainement, des ateliers de travail seront organisés afin de le mettre en place et de le rédiger.

En 2009 est également prévue la mise en place d'une centrale d'information traitant tous les modes de transports sur la région Limousin. Face au nécessaire besoin de transport alternatif au véhicule personnel sur son territoire, il est important que le Pays s'intègre à cette démarche plutôt que de proposer un outil supplémentaire qui ne fera qu'alourdir les différentes possibilités offertes aux utilisateurs.

Action 2.1 : Amener le Pays et ses communautés de communes à être des acteurs importants au sein de la réalisation du schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »

Action 2.2 : S'associer aux futurs projets régionaux de covoiturage

Action 2.1 : Amener le Pays et ses communautés de communes à être des acteurs importants au sein de la réalisation du schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Le Pays participera activement à l'élaboration des actions du schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille » en émettant des propositions particulièrement adaptées à son territoire et à ses problématiques propres. Les actions suivantes seront développées :

- Action 3.3 : Mettre en place un service d'écoute itinérant
- Action 4.1 : Développer une couverture du territoire par des RAM itinérants

Objectifs :

- ✓ Intégrer au schéma départemental des problématiques et des actions soulignées par le Schéma des Services à la Population du Pays Sud Creusois
- ✓ Assurer une représentation du Pays à chaque temps fort du schéma départemental

RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays du Sud Creusois et ses communautés de communes participeront aux débats, et soumettront des propositions au cours des discussions d'élaboration du schéma départemental.

PARTENAIRES POTENTIELS

Le Conseil Général

ECHEANCIER

Tout au long de l'élaboration du schéma départemental

EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

- Coopération avec le CG
- S'assurer que la voix du Pays est prise en compte au sein du schéma départemental

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Ingénierie et animation du Pays

Action 2.2 : S'associer au futur dispositif régional de covoiturage

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Il s'agira de promouvoir les principes et le fonctionnement du covoiturage sur le territoire du Pays et d'être le relais du dispositif régional (via un lien sur son site Internet et ses bulletins d'information). Le Pays devra rassembler les informations sur les réseaux de covoiturage spontanés déjà existants sur le territoire et les besoins de sa population, puis les communiquer à la Région.

Objectifs :

- ✓ Travailler en complémentarité avec la Région
- ✓ Communiquer sur le projet régional au sein du Pays

RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays du Sud Creusois sera un relais entre le dispositif régional et sa population.

PARTENAIRES POTENTIELS

Le Conseil Régional

Les organismes du territoire s'occupant des réseaux existants (en particulier Ctrl A) et les personnes ressources (cf. Action 3.1) dans chaque commune

ECHEANCIER

Tout au long de l'élaboration du projet régional

Janvier 2010 : Mise en place d'un lien entre le Pays et la Région par le biais d'un site Internet

EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Coopération avec le CR
Effectivité de la mise en place du lien

Indicateurs de résultat : Echanges de données

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Ingénierie et animation du Pays

Axe 3 :

Un maillage des transports à affiner

Axe 3: Un maillage des transports à affiner

ENJEUX : Promouvoir des moyens de déplacement alternatifs

Faciliter la mobilité des personnes dépendantes et non motorisées

Contexte :

Le réseau des lignes régulières du CG est inégal sur le Pays, de plus les horaires ne correspondent pas à ceux des actifs. Ainsi, les particuliers utilisent majoritairement leur véhicule personnel. Il n'existe alors pas de moyens alternatifs pour se déplacer sur le Pays si ce n'est quelques expériences concernant un petit nombre de personnes et très localisées. L'absence de permis ou de véhicule (souvent inaccessibles financièrement) constitue un frein à la recherche et à la pérennisation d'un emploi. Enfin, les déplacements des personnes dépendantes restent une problématique forte sur le territoire. Une réflexion sur les modes alternatifs est indispensable et nécessite une étude fine des réseaux et initiatives existants.

Action 3.1 : Répertorier des personnes ressources

Action 3.2 : Prévoir une étude sur les transports alternatifs à l'échelle du Pays

Action 3.1 : Répertorier des personnes ressources

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

En complémentarité avec l'action 2.2 (participation au réseau de covoiturage régional), le Pays souhaite agir à destination des personnes n'utilisant pas internet. Les mairies pourront servir de relais. Elles mettront en relation des « personnes ressources » effectuant des trajets et prêtes à rendre de menus services, et des personnes dépendantes ou non motorisées. Basée sur le volontariat, cette action rayonne à une échelle communale, voire entre communes voisines. Une notice sera proposée aux mairies pour la mise en place de cette action (cf Annexe 5).

Objectifs :

- ✓ Créer un réseau de connaissances relayé par les communes
- ✓ Faciliter les déplacements des personnes les plus isolées

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays du Sud Creusois

Le Pays doit inciter à cette pratique et sensibiliser les communes. Il doit également diffuser la « Notice Personnes Ressources, *Entraide sur ma commune* » (cf. Annexe 5)

PARTENAIRES POTENTIELS

Les mairies des 80 communes

Les habitants du Pays

ECHEANCIER

Automne 2008 : Diffusion de la notice à destination des communes

Fin 2008 : Début de l'expérimentation

Fin 2009 : Envoi des fiches d'évaluation (cf. Annexe 6)

EVALUATION

Indicateurs de résultat : Fiche d'évaluation (nombre d'inscrits, etc.)

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

- Autofinancement : Mise en place d'une notice diffusée auprès de chaque commune

Action 3.2 : Prévoir une étude sur les transports alternatifs à l'échelle du Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

L'étude liée au Schéma des Services à la Population, dans le temps imparti, n'a pas pu prendre en compte l'ensemble des besoins précis de la population en transport. L'action consiste donc en la rédaction d'une ébauche d'un cahier des charges pour la future étude (cf. Annexe 7). Il est indispensable d'associer habitants et professionnels à la préparation de cette étude. Des tables rondes seront organisées à cet effet (cf. action 1.4).

Objectifs :

- ✓ Avoir une connaissance plus fine du territoire et des besoins de la population en matière de transport
- ✓ Proposer une organisation des transports alternatifs pouvant fonctionner sur le Pays

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois

Proposer cette étude dans la prochaine convention territoriale.

PARTENAIRES POTENTIELS

L'Etat, la Région, le Conseil Général de la Creuse et les Communautés de communes

Echanges d'expériences : le Pays d'Olliergues (63), le Pays Bruche-Mossig-Piemont (67)

ECHEANCIER

2ème semestre 2009 : 1ère table ronde « *Prise de contact* »

1er semestre 2010 : 2ème table ronde « *Quels transports alternatifs ?* »

2ème semestre 2010 : 3ème table ronde « *Elaboration du cahier des charges* »

2011 : Début de l'étude

EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

- Respect des délais
- Participations aux tables rondes
- Mise en place de l'étude

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

Dans le cadre de la prochaine convention territoriale du Pays, participation financière des acteurs suivants :

- L'Europe,
- l'État,
- le Conseil Régional,
- le Conseil Général,
- les Communautés de Communes,
- le Pays.

Axe 4 :

Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir

Axe 4: Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir

ENJEU : Développer un réseau de connaissance des associations et des organismes sur le territoire

Contexte :

Le maillage associatif est relativement dense sur le Pays, avec des associations à vocation culturelle, sportive, ou même sociale. Les CEL et CLSH travaillent en relation avec ces associations, et couvrent une bonne partie du territoire. Cependant, les entretiens ont montré que les populations ne connaissent pas toujours les possibilités qui leurs sont offertes, et que les associations elles-mêmes se méconnaissent souvent entre elles.

Il existe actuellement des forums d'associations organisés indépendamment et ne couvrant pas l'ensemble du territoire.

Action 4.1 : Uniformiser l'ensemble des forums d'associations

Action 4.2 : Créer un outil interactif pour les associations

Action 4.1 : Uniformiser l'ensemble des forums d'associations

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif:

Il s'agira de coordonner les mises en place des différents forums pour chaque communauté de communes : choix des dates et coordination (par exemple : un forum par week-end de septembre), diffusion de l'information commune à l'ensemble du territoire, mise en place d'un réseau de connaissances et de communication entre les associations organisatrices. Ces forums pourraient être l'occasion de fédérer les acteurs autour d'un thème commun.

Objectif :

- ✓ Permettre aux habitants du Pays et aux associations de se connaître
- ✓ Améliorer la lisibilité des associations en coordonnant leurs actions de communication

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays du Sud Creusois

Coordonner et assurer la communication

PARTENAIRES POTENTIELS

Les communautés de communes

Les associations du territoire, en particulier organisatrices de forums

ECHEANCIER

Début 2009 : Une table ronde avec le Pays, les communautés de communes et les associations organisatrices pour la mise en place des dates et des lieux des forums

Septembre 2009 : Tous les forums sont prévus et organisés.

Même démarche tous les ans

EVALUATION

Indicateurs de résultat :

- Estimation de la participation des habitants
- Nombre d'associations représentées

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

- Chaque communauté de communes ou commune met à disposition des locaux.
- La communication est assurée par le Pays et les différents organisateurs de forums.

Action 4.2 : Créer un outil interactif pour les associations

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Il s'agit de créer un outil interactif informatique pour les associations, qui permettra d'une part la communication entre les différentes structures, et d'autre part une meilleure visibilité auprès du public. Sur la base du catalogue de la phase 1 et des données fournies par les associations, il s'agit de créer un outil fonctionnel accueillant :

- Un annuaire des associations, par commune et par secteur d'activité, ainsi qu'une fiche d'identité pour chacune d'entre elles
- Un agenda des manifestations,
- Une interface d'échanges de type forum pour permettre le dialogue entre associations et entre membres potentiels.

La préfecture étant en cours de saisie informatique des données dont elle dispose, la prise en compte d'un possible transfert des données sera à étudier.

Objectifs :

- ✓ Créer un outil interactif fonctionnant en temps réel, à destination des associations.
- ✓ Permettre aux habitants et en particuliers aux jeunes, même les plus isolés, de s'informer sur les activités offertes

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois

Assurer la mise en place de l'outil et son animation

PARTENAIRES POTENTIELS

Les associations

Les communes et communautés de communes

La Préfecture de la Creuse

ECHEANCIER

1er semestre 2009 : 1ère table ronde « *Prise de contact avec l'ensemble des associations* »

2ème semestre 2009 : 2ème table ronde « *Modalités de l'outil* »

Début 2010 : mise en ligne du dispositif informatique sur le site du Pays

EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

- Respect des délais
- Participations aux tables rondes
- Régularité des mises à jour de l'événementiel

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'associations représentées
- Nombre de visites, appréciations des internautes

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

- Ingénierie et animation du Pays
- Organisation des tables rondes
- Après mise en place, entre 5 et 10 heures de travail hebdomadaire pour la gestion et l'animation de l'outil

Axe 4: Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir

ENJEU : Renforcer les points d'écoute et d'accueil pour les jeunes sur le territoire

Contexte :

Certains jeunes sur le territoire ont des difficultés liées à des dépendances, à l'adolescence ou encore aux problèmes familiaux parfois inhérents à la ruralité du territoire. Les lieux d'écoute et d'accueil sont trop peu nombreux, même s'il existe des permanences, sur Aubusson et Bourganeuf de certains services basés à Guéret, souvent surchargées, comme le Lokalado ou le BIJ. Le Pays reste toutefois sous-équipé dans ce domaine. Il y a donc un réel besoin sur l'ensemble du Pays, les jeunes demandent à être écoutés puis, si c'est nécessaire, d'être réorientés vers des structures de soins.

Action 4.3 : Mettre en place un service d'écoute itinérant

Action 4.3 : Mettre en place un service d'écoute itinérant

MOTIVATION DE L'ACTION

Description :

Cette action s'inscrira dans le schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille ». L'idée d'un bus itinérant qui comporterait une équipe d'écoute, avec éventuellement des infirmières ou encore des médecins, est à retenir pour le territoire. Ce système permettra d'être au plus près des jeunes du Pays et de couvrir l'ensemble du territoire. Cette idée est à discuter lors des ateliers pour la mise en place du schéma départemental avec l'ensemble des acteurs.

Objectifs :

- ✓ Aller au plus près des jeunes, mieux répondre à leur besoin d'écoute et d'information

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Conseil Général de la Creuse

Le Pays a un rôle d'impulsion et de remontée des besoins des personnes interrogées

PARTENAIRES POTENTIELS

Pays, Communautés de communes et communes

CAF, MSA, Clé de Contacts, CAVL Agora, etc.

Mission Locale, Point Accueil Ecoute Jeunes

ECHEANCIER

Lors de la mise en place du Schéma Départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »

EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Intégration dans le schéma départemental

Indicateurs de résultat :

- Circuits mis en place
- Nombre d'adolescents concernés, et évaluation des adolescents non touchés préalablement

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- A intégrer dans le Schéma Départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »

Axe 5 :

Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer

Axe 5 : Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer

ENJEU : Améliorer les services pour les assistantes maternelles et les familles

Contexte :

Le Pays du Sud Creusois est couvert au sud-ouest par le Relais Assistantes Maternelles de Bourganeuf pour les cantons de Bourganeuf, Pontarion et Royère-de-Vassivière et au sud-est par le RAM d'Aubusson pour les cantons d'Aubusson, Felletin et Crocq. Les cantons d'Ahun et de Saint-Sulpice-les-Champs ne possèdent pas de relais d'assistantes maternelles. De plus, le RAM de Bourganeuf constate que les assistantes maternelles ou mamans qui viennent dans ses locaux ne sont issues que de la commune de Bourganeuf. Le territoire du RAM est bien trop vaste, et de nombreuses personnes auraient besoin de ce relais, pour le contact social et humain. Le RAM itinérant, le Roul'Doudou, mis en place sur les communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Haut Pays Marchois fonctionne sur ce principe : être au plus près des personnes pour leur offrir un service essentiel.

Action 5.1 : Développer une couverture du territoire par des RAM itinérants

Action 5.1 : Développer une couverture du territoire par des RAM itinérants

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Le RAM de Bourganeuf pourrait s'équiper d'un véhicule adapté afin de se déplacer sur l'ensemble de sa zone de couverture (cantons de Pontarion, de Royère-de-Vassivière et de Bourganeuf). De plus, il pourrait étendre son action sur les cantons d'Ahun et de Saint-Sulpice-les-Champs, en partenariat avec la communauté de communes de la CIATE. Ce RAMI, sur le modèle du Roul'Doudou, pourrait couvrir la partie ouest du Pays avec des permanences à Royère-de-Vassivière, Pontarion, Ahun et Saint-Sulpice-les-Champs.

Objectifs :

- ✓ Uniformiser l'offre en relais d'assistantes maternelles
- ✓ Réduire l'isolement des parents et des assistantes maternelles
- ✓ Créer un lien au plus proche des parents et assistantes maternelles

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Conseil Général de la Creuse

Le Pays a un rôle d'impulsion et de retour sur les besoins des personnes interrogées

PARTENAIRES POTENTIELS

Le Pays

Les Communautés de Communes

La CAF et la MSA

Les RAM

ECHEANCIER

Lors de la mise en place du Schéma Départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »

EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Intégration de l'action au schéma départemental

Indicateurs de résultat : L'existence d'un RAM sur les territoires d'Ahun et de Saint-Sulpice-les-Champs

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- A intégrer dans le Schéma Départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »

Axe 5 : Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer

ENJEU : Diversifier l'offre de garde par l'intermédiaire d'expérimentations

Contexte :

Les structures d'accueil pour la petite enfance sont en nombres insuffisants sur le territoire du Pays du Sud Creusois, qu'elles soient collectives, ou individuelles. Il parait primordial d'augmenter le nombre de places offertes par ces différents modes de garde afin d'améliorer l'attractivité du Pays.

Il est ressorti des entretiens effectués que certains parents souhaiteraient un service de baby-sitting ou de garde temporaire, par exemple lorsqu'il y a l'obligation d'aller quelques jours à l'hôpital ou une indisponibilité de l'assistante maternelle habituelle. Peu de places d'urgences sont proposées sur le territoire du Pays. De plus, les horaires des services de garde collectifs sont trop rigides et pas assez étendus pour les parents actifs.

Action 5.2 : Soutenir le projet de la commune de Royère-de-Vassivière pour une structure innovante de garde collective

Action 5.3 : Inscrire le Pays au sein de la réflexion sur le service de garde d'urgence

Action 5.2 : Soutenir le projet de la commune de Royère-de-Vassivière pour une structure innovante de garde collective

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

La CAF, la MSA, la Protection Maternelle Infantile (PMI) du CG et les élus de la commune de Royère-de-Vassivière se sont réunis début juin 2008. Il s'agissait de réfléchir à la création d'une structure innovante de garde d'enfants. Une étude des besoins en accueil des jeunes enfants sera alors réalisée en septembre. Les partenaires souhaitent que les parents soient associés à cette étude. Celle-ci sera plus globale et portera également sur les enfants de 4 à 12 ans.

Le Pays soutiendra ce projet dès le mois de septembre en tant que partenaire à part entière. L'objectif à long terme est de développer des structures ayant fait leurs preuves. Ces expérimentations permettraient d'être un levier pour le reste du territoire.

Objectifs :

- ✓ Inscrire le Pays dans des expériences de garde innovantes.
- ✓ Créer une structure d'accueil d'enfants supplémentaire

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

La commune de Royère-de-Vassivière.

Le Pays devra capitaliser les expériences, mutualiser les compétences et apportera des éléments de diagnostic grâce à son Schéma des Services à la Population.

PARTENAIRES POTENTIELS

La CAF
La PMI du CG
La MSA
Le Pays Sud Creusois

ECHEANCIER

Septembre 2008 : début de l'étude.

EVALUATION

Indicateurs de résultat :

- Mise en place de la structure.
- Fiche d'évaluation (satisfaction, nombre de demandes…).

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Ingénierie, et animation de la part du Pays

Action 5.3 : Inscrire le Pays au sein de la réflexion sur le service de garde d'urgence

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

La réflexion sur la question de l'accueil en urgence est menée par la CAF dans le cadre d'un groupe de travail de la CDAJE (Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant) auquel sont associés les élus du territoire. Il est essentiel que le Pays s'implique dans cette réflexion.
D'ores et déjà, le Pays se propose comme porteur d'une expérimentation appelée GEPETTO (Garde d'Enfants Pour l'Equilibre des Temps familiaux et des Temps professionnels, et son Organisation).

Le Fonds Social Européen, dans le cadre du programme EQUAL, a permis la création de ce laboratoire expérimental GEPETTO.
L'objectif est d'expérimenter une réponse de qualité aux problèmes de garde des parents biactifs ou monoparentaux, qui bien souvent cumulent les inégalités (d'emploi, d'horaires, de déplacement, de rémunération). Ce service, qui fonctionne 24h/24 et 7j/7, est assuré par des professionnels de la petite enfance et se trouve être complémentaire aux structures d'accueil existantes sur le territoire. Ce réseau recherche des structures dynamiques afin de développer ce nouveau service.

Objectifs :

- ✓ Proposer un service de garde d'urgence adapté aux contraintes des parents actifs
- ✓ Etre complémentaire des autres structures d'accueil du territoire (halte-garderie, assistantes maternelles)
- ✓ Etre un territoire expérimental

RÔLE DU PAYS

Le Pays Sud Creusois proposera de participer au sein de son territoire aux solutions retenues par la réflexion sur le service de garde d'urgence.

Il proposera également d'orienter les réponses possibles pour remplir les conditions de l'intégration au réseau GEPETTO. Il sera alors l'interlocuteur du réseau et jouera un rôle d'intermédiaire.

PARTENAIRES POTENTIELS

Le Réseau GEPETTO

Le CG, la DDASS, les communes et les communautés de communes

La CAF, la MSA, les structures d'accueil pour les jeunes enfants

La délégation des droits des femmes et à l'égalité, les associations d'handicapés

ECHEANCIER

Automne 2008 : poursuite de la réflexion

EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Coopération avec la CAF et le CG.

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

- Ingénierie, proposition et rôle d'intermédiaire de la part du Pays

Axe 6 :

Une offre en soins hétérogène

Axe 6 : Une offre en soins hétérogène

ENJEUX : Organiser le développement des soins à domicile afin de permettre un maintien des personnes âgées ou dépendantes à domicile dans de bonnes conditions.

Développer quantitativement les services à domicile, améliorer la complémentarité entre les acteurs et élargir leurs champs d'activités.

Coordonner les structures et les professionnels du médical et du sanitaire sur le territoire

Contexte :

Les associations de services à la personne sont actuellement saturées. L'évolution démographique à venir et le souhait de la population vieillissante d'un maintien à domicile prolongé laissent envisager une aggravation de ce phénomène à court et moyen termes. Cette situation est majoritairement due aux problèmes de recrutement que rencontrent les associations d'aide à domicile. En effet, celles-ci ont actuellement épuisé le bassin d'emploi de personnes aptes à la profession d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS), diplôme nécessaire à leur exercice. Elles réalisent actuellement beaucoup de formations en interne, mais les coûts et les contraintes que cela entraîne ne permettent pas un recrutement suffisant. Le métier est par ailleurs souvent dévalorisé, car perçu comme étant exclu des soins médicaux, néanmoins la part de lien social et d'aide à la personne n'en demeure pas moins essentielle et gratifiante. Une promotion des métiers de services à la personne auprès des jeunes est donc indispensable sur le territoire du Pays Sud Creusois, professions d'auxiliaire de vie sociale en particulier et également d'assistante maternelle.

De plus, l'organisation des soins sur le territoire du Pays Sud Creusois est inégale et la coordination des soins à domicile, aides à domicile et portage de repas est insuffisante. Les opportunités offertes par les structures médicales existantes sur le Pays sont mal connues des habitants et la proportion de « fuites » de population non justifiées hors département est grande. Enfin, les secteurs de garde des professions médicales (pharmacie/médecine) sont incohérents les uns par rapport aux autres, et si le Pays n'a aucune prise sur la détermination de ces secteurs, il peut améliorer à l'échelle de son territoire l'entente entre les professionnels de santé. Un projet plus transversal est nécessaire, prenant en compte entre autres la mobilité et les nouvelles technologies.

Action 6.1 : Mettre en place une Animation Territoriale de Santé

-

Action 6.1 : Mettre en place une Animation Territoriale de Santé

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Depuis 2003, des expérimentations d'Animation Territoriale de Santé (ATS) ont été mises en place en Bretagne et concernent maintenant sept territoires : six Pays et une ville. L'espace de projet Pays est apparu pertinent comme territoire de santé en raison de sa taille et des dynamiques politiques qui s'y développent. Un bilan d'étape en 2005 a montré des résultats positifs en termes d'animation de réseaux locaux, de développement de la promotion de la santé, d'émergence de projets intersectoriels portés dans le cadre d'une politique globale des Pays, de mise en cohérence des programmes régionaux de santé sur le territoire.

Les missions de l'Animateur Territorial de Santé est de coordonner les acteurs locaux de promotion de la santé et d'élaborer avec les acteurs du territoire un programme territorial d'actions de promotion de la santé. Il parait intéressant que le Pays suive cet exemple. Pour ce faire, un poste d'animateur territorial de santé à plein temps ou mi-temps devra être créé. Un cahier des charges pour l'animation territoriale de santé sera proposé (cf. Annexe 8). Actuellement, le Pays de Guéret a mis en place une démarche prospective de santé en partenariat avec le CR du Limousin, l'URCAM, l'ARH, la DDASS, l'Ordre des médecins, etc., il serait intéressant de profiter de cette expérience.

Objectifs :

- ✓ Renforcer les dynamiques locales et la mise en réseau des acteurs pour contribuer au développement du territoire dans le champ de la promotion de la santé, et ce en impliquant à la fois les professionnels, élus, bénévoles et habitants.
- ✓ Décloisonner les différents milieux : sanitaire, médical, social, judiciaire, sécuritaire
- ✓ Veiller à la cohérence des actions de promotion de la santé selon les priorités locales dégagées sur le Pays

MAITRE D'OUVRAGE ET RÔLE DU PAYS

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois

Coordonner les acteurs de santé et élaborer un programme local d'actions de promotion de la santé. L'intégrer à sa future convention territoriale.

ECHEANCIER

Février à mai 2010 : Tables rondes pour élaborer le cahier des charges

2011 : Inscription dans la convention territoriale

Mars 2011 : Recrutement d'un animateur, à temps plein ou à mi-temps

Avril à Décembre 2011 : Diagnostic et définition des axes prioritaires

Janvier 2012 : Formalisation du projet opérationnel de Santé

PARTENAIRES POTENTIELS

Conseil Régional du Limousin, Direction Régionale et Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS et DDASS), Assurance Maladie,

Communautés de communes du Pays

Echanges d'expériences :

- Pays de Guéret pour sa démarche Santé

- En Région Bretagne : Pays du Centre Ouest Bretagne, Pays de Guingamp, Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, Pays de Saint-Malo, Pays de Vitré-Porte de Bretagne, Pays du Trégor Goëlo, la ville de Rennes, Pays de Brocéliande et le Pays d'Auray pour son « pôle Santé et Services à la population »

EVALUATION

Indicateurs de réalisation :

- Suivi des réunions
- Partenariats engagés

MOYENS MIS EN ŒUVRE ET FINANCEMENTS

- Dans le cadre de la prochaine convention territoriale du Pays : l'Europe, l'État, le Conseil Régional, l'URCAM et le Pays

III. HIERARCHISATIONS DES ACTIONS

Nous avons hiérarchisé les actions précédentes ; cependant une seule hiérarchisation a vite parue insuffisante, des propositions ayant par exemple une importance de communication pour le Pays mais un impact moins significatif pour la population. Il a donc été décidé de classer nos actions selon trois hiérarchies, présentées dans les pages suivantes.

1 : Hiérarchisation pour la structure « Pays »

2 : Hiérarchisation selon l'importance de l'impact sur la population du Pays Sud Creusois

3 : Hiérarchisation par moyens temporels, humains, techniques et financiers sollicités

La dernière hiérarchisation présente l'importance des actions en termes de moyens à allouer pour les réaliser, qu'ils soient temporels, humains, techniques ou financiers. Si des actions sont incontournables, il faut cependant avoir conscience des fonds ou du personnel à engager dans la réalisation de ces propositions, mais également des partenariats à instituer. Plus le nombre de partenaires sera élevé, plus la difficulté pour se réunir autour d'un même projet est grande. Ainsi, l'Animation Territoriale de Santé et la formation DEAVS demandent des partenariats nombreux, à de multiples échelles, tandis que l'étude sur les modes de transport alternatifs demande une participation financière conséquente. L'outil interactif à destination des associations demande, lui, une technicité informatique de la part de l'animateur. En revanche, la mise en ligne du catalogue sera faite rapidement dans le cadre du site du Pays Sud Creusois en partenariat avec la mairie de Felletin, sans engager de technicité ni de financements importants.

HIERARCHISATION POUR LA STRUCTURE « PAYS »

Ce classement concerne la structure « Pays » en tant que telle. Pour le Pays Sud Creusois, il est important de communiquer sur toutes les actions qu'il initie, dans un souci de démarche participative mais aussi afin de se faire entendre des échelons administratifs supérieurs et autres collectivités locales. Ainsi le bulletin d'information auprès de la population est la plus importante de toutes ses actions et conditionne les autres, dont la participation aux tables rondes, la mise en ligne du catalogue et sa réactualisation.

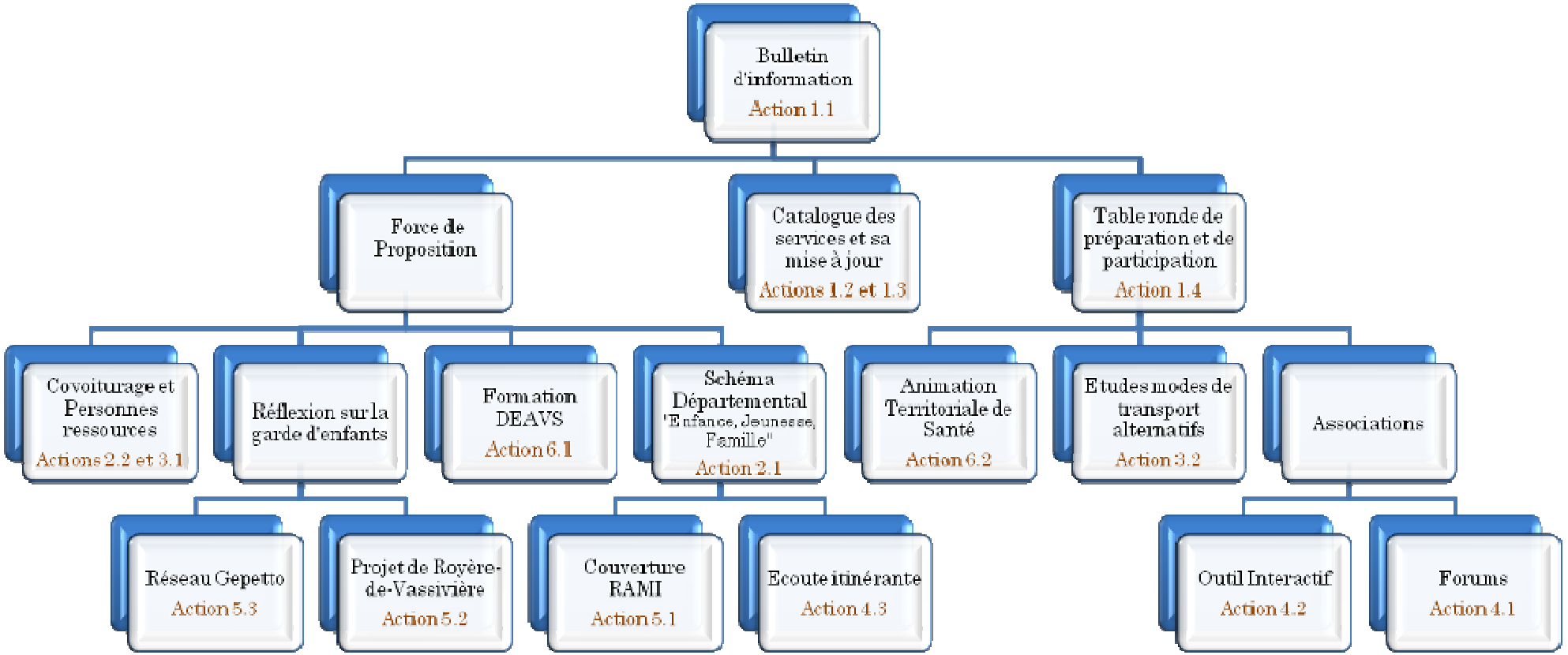

HIERARCHISATION SELON L'IMPORTANCE DE L'IMPACT SUR LA POPULATION DU PAYS SUD CREUSOIS

Cette hiérarchisation concerne les actions ayant le plus d'impact sur la population dans le champ des services. Ainsi, en réponse au manque de lisibilité des services à la population sur le Pays, la mise en ligne du catalogue et sa mise à jour sont primordiales. De même, l'Animation Territoriale de Santé répond aux importants besoins en matière de réorganisation des soins sur le Pays et la formation DEAVS à la pénurie d'auxiliaires de vie sociale que notent les associations d'aide à domicile. L'harmonisation des forums d'association, déjà existants pour la plupart, est une préoccupation moins essentielle pour la population.

Impact plus important

- Catalogue des services et sa mise à jour — Actions 1.2 et 1.3
- Animation Territoriale de Santé — Action 6.2
- Covoiturage et Personnes Ressources — Actions 2.2 et 3.1
- Formation DEAVS — Action 6.1
- Ecoute itinérante — Action 4.3
- Réseau Gepetto et Projet de Royère-de-Vassivière — Actions 5.2 et 5.3
- Couverture RAMI — Action 5.1
- Etude modes de transport alternatifs — Action 3.2
- Forums associations Outil interactif — Actions 4.1 et 4.2
- Tables rondes de préparation et de participation — Action 1.4
- Bulletin d'information — Action 1.1

Impact moins important

HIERARCHISATION PAR MOYENS TEMPORELS, HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS SOLLICITES

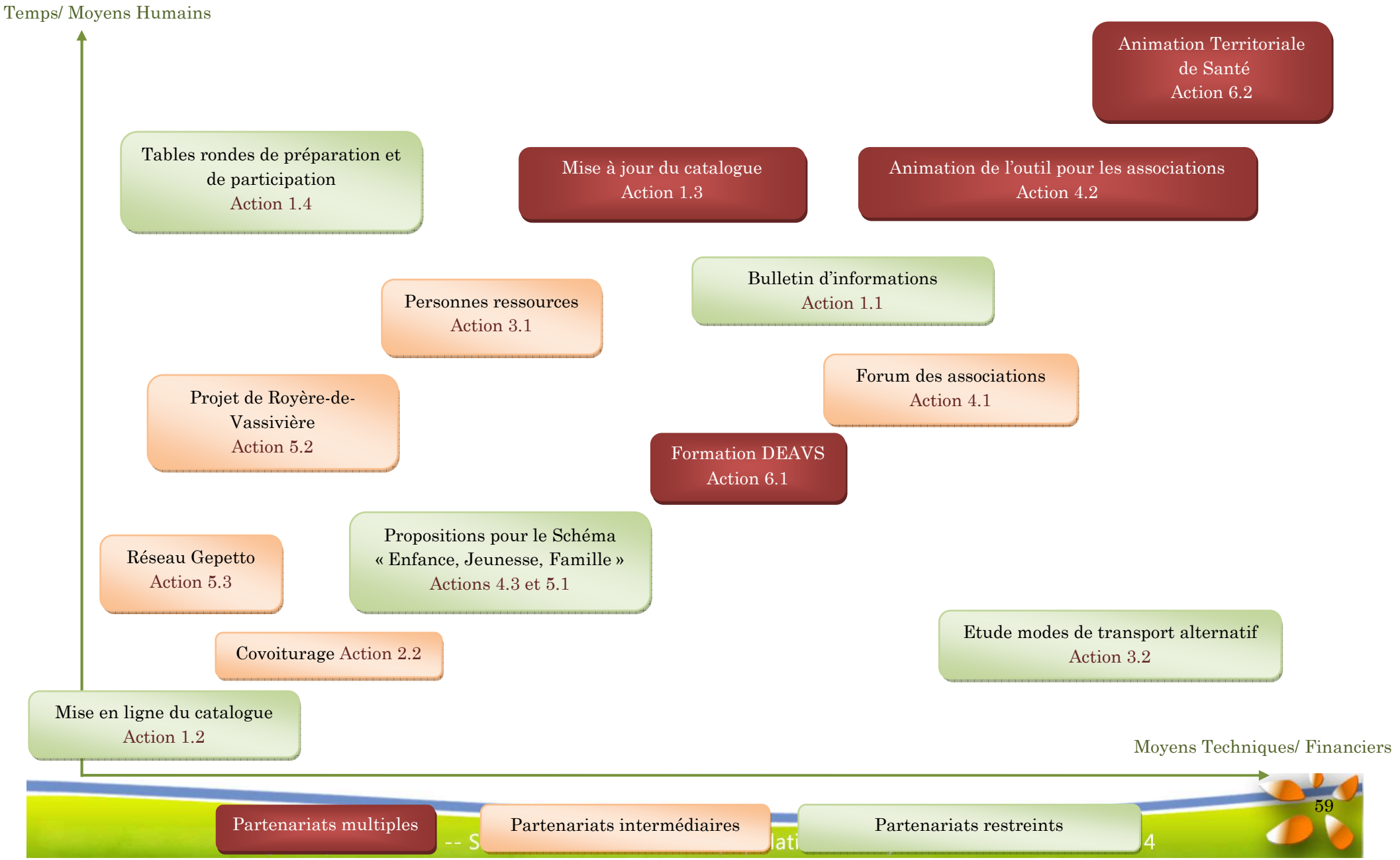

IV. CALENDRIER

Pour l'ensemble des actions, nous vous présentons un calendrier prévisionnel pluriannuel. Les actions ont été planifiées sur trois ans de septembre 2008, fin de la rédaction du Schéma des Services à la Population, jusqu'au début 2011.

Un code de couleurs classe les actions selon leur échéance c'est-à-dire à court, moyen ou long terme. La stratégie du Pays ainsi mise en place sera reconduite pour les actions à long terme

Calendrier Prévisionnel des actions du Schéma des Services à la Population du Pays du Sud Creusois

Réalisé en juin 2008		2008				2009												2010												2011		
		S.	O.	N.	D.	J	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.	J.	F.	M.
Axe 1: Le Pays, échelle adaptée pour une mise en relation des acteurs et des informations	*Action 1.1 : Créer un bulletin d'information Pays*	rédaction du 1er bulletin				1ère diffusion dans les Com Com																										
	Action 1.2 : Mettre à disposition le catalogue des services à la population		mise en ligne																													
	Action 1.3 : Mettre à jour le catalogue					mise à jour												mise à jour												mise à jour		
	Action 1.4 : Mettre en place des tables rondes par thématique							action 4.1	action 4.2						action 3.2	action 4.2				action 3.2							action 3.2					
Axe 2 : Le Pays, une force de proposition	*Action 2.1 : Amener le Pays et ses communautés de communes à être des acteurs importants au sein de la réalisation du schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »*					Tout au long de la réalisation du schéma départemental "Enfance, Jeunesse, Famille"																										
	Action 2.2 : S'associer aux futurs projets régionaux de covoiturage					Tout au long du projet de la Région												lien sur le site														
Axe 3: Un maillage des transports à affiner	*Action 3.1 : Répertorier des personnes ressources*	début expérimentation														évaluation																
	Action 3.2 : Prévoir une étude sur les transports alternatifs à l'échelle du Pays														1ère table ronde: prise de contact					2ème table ronde: quels transports alternatifs?							3ème table ronde: élaboration cahier des charges	inscription dans le convention territoriale			début de l'étude	
Axe 4: Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir	*Action 4.1 : Uniformiser l'ensemble des forums d'associations*							table ronde	diffusion de l'information				Forums							table ronde	diffusion de l'information				Forums							
	Action 4.2 : Créer un outil interactif pour les associations								1ère table ronde: prise de contact							2ème table ronde: modalité de l'outil		mise en place de l'outil														
	Action 4.3 : Mettre en place un service d'écoute itinérant					Tout au long de la réalisation du schéma départemental "Enfance, Jeunesse, Famille"																											
Axe 5 : Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer	*Action 5.1 : Développer une couverture du territoire par des RAM itinérants*					Tout au long de la réalisation du schéma départemental "Enfance, Jeunesse, Famille"																										
	Action 5.2 : Soutenir le projet de la commune de Royère-de-Vassivière pour une structure innovante de garde collective	suivi de l'étude																														
	Action 5.3 : Inscrire le Pays au sein de la réflexion sur le service de garde d'urgence	suivi de la réflexion																														
Axe 6 : Une offre en soins hétérogène	*Action 6.1 : Mettre en place une Animation Territoriale de Santé*																		Tables rondes: établissement du cahier des charges								inscription dans le convention territoriale				création du poste d'animateur et début du diagnostic

Court terme
Moyen terme
Long Terme

CONCLUSION

Nous avons cherché à proposer les actions les plus adaptées et les plus réalistes possibles, et de les concevoir sur plusieurs années. Certaines sont destinées à intégrer la prochaine Convention Territoriale en 2011.

Les seize actions proposées sont, nous l'avons vu, hiérarchisées selon l'intérêt pour le territoire et les moyens à engager pour les réaliser. Toutefois, parmi les plus importantes et les plus ambitieuses d'entre elles, les propositions 1.3, 4.2 et 6.2, relatives à la mise à jour du catalogue, à l'animation de l'outil interactif à destination des associations et à la mise en place d'une Animation Territoriale de Santé, nécessitent une personne spécifiquement chargée de ces questions. De plus, nous avons envisagé la stratégie du Pays à plus long terme comme une démarche participative, fondée sur des tables rondes d'échange et de discussion : ces tables seront les étapes préparatoires à toute action engagée par le Pays dans le champ des services à la population.

S'il souhaite être en capacité de porter ces actions et de concrétiser ses ambitions en matière de services à la population, le Pays doit renforcer son ingénierie. Il nous a donc paru nécessaire d'envisager la création d'un poste supplémentaire, correspondant au minimum à un mi-temps et ayant en charge une animation territoriale complète. La personne choisie sera nécessairement polyvalente, notamment avec des connaissances informatiques, ainsi qu'une expérience de l'animation territoriale sur des thèmes précis, à savoir la santé et le milieu associatif.

Nous avons également souhaité intégrer le Pays dans des démarches expérimentales innovantes tel que le réseau GEPETTO, issu du programme européen EQUAL ou l'Animation Territoriale de Santé, pour l'instant uniquement expérimentée par la région Bretagne mais qui bénéficié d'ores et déjà de résultats probants. Il nous a enfin paru indispensable de donner au Pays toute sa place dans les différentes dynamiques territoriales déjà engagées sur le territoire creusois, par un rôle de proposition et de participation décrit dans l'axe 2 « Force de proposition ».

Le Pays se trouvera ainsi complémentaire du département, de la région et des services de l'Etat, ce qui lui permettra d'exercer pleinement son rôle d'animateur de territoire en lien avec les collectivités et administrations déjà en place.

ACTIONS NON RETENUES POUR LE SCHEMA DES SERVICES A LA POPULATION

Aux vues des structures existantes ou en projet, des volontés et des contraintes du territoire du Pays Sud Creusois, certaines actions envisagées dans un premier temps n'ont pas été retenues. Elles sont présentées dans les pages suivantes, afin de garder une trace des solutions possibles dans le champ des services à la population pour l'avenir.

1. Création d'une structure de Services Publics

2. Mise en place d'un site internet de covoiturage

3. Création d'un regroupement d'assistantes maternelles

4. Mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Aubusson

5 : Agir en faveur d'une formation d'aide à domicile

Axe 1: Le Pays, échelle adaptée pour une mise en relation des acteurs et des informations

ENJEU : Mieux se connaitre sur le territoire

1. Création d'une structure de services publics

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Le dispersement des services publics ou au public dans un territoire rural comme le Pays Sud Creusois est l'un des problèmes majeurs que rencontre la population. Un regroupement des permanences dans un seul lieu permettrait une meilleure lisibilité et accessibilité des services. Il a donc été envisagé de créer sur le territoire du Pays Sud Creusois une « Maison » ou un « Relais des Services Publics ».

Par essence, les Maisons de Services Publics se constituent à partir de services publics et de services exerçant une mission de service public. C'est pourquoi elles se réfèrent aux trois grands principes généraux d'action qui caractérisent les services publics :

- ✓ le principe d'égalité de traitement : traitement similaire des usagers placés dans une situation identique au regard du service. Les discriminations établies dans un but d'intérêt général sont seules admises ;
- ✓ le principe de continuité : les actions menées doivent être conduites dans un souci de permanence et de stabilité ;
- ✓ le principe de mutabilité : adaptation constante des actions aux évolutions quantitatives et qualitatives des besoins

Ces maisons adaptent leurs actions aux besoins des citoyens, aux spécificités des territoires, aux évolutions démographiques. Plusieurs lois fixent le cadre juridique des Maisons de Services Publics :

- ✓ l'article 30-V de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- ✓ les articles 27 à 30 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations facilitant le développement de Maisons de Services Publics ;
- ✓ ces articles ont été reprécisés en 2003 par la loi Borloo sur la rénovation urbaine et par la loi sur le développement des territoires ruraux.

Le « Relais services publics » est une structure plus légère et qualifiée d'un ou deux animateurs d'accueil chargés d'accueillir le public et de l'orienter vers les services administratifs compétents, dits services d'appui, par le biais des nouvelles techniques de communication. La formule la plus souple est la prise en charge du Relais par une communauté de communes comme porteur de projet, par le Pays comme coordinateur avec un rôle d'impulsion, et par le CR du Limousin en tant que partenaire.

Cinq types d'opérations seront effectuées : le renseignement, la prise de rendez-vous, l'aide à la constitution de dossier, le traitement de certains dossiers et l'utilisation des matériels mis à disposition par le public.

Objectifs :

- ✓ Mettre en place un système d'accueil du public qui soit à la fois proche et de qualité dans un territoire rural
- ✓ Permettre une continuité d'ouverture des services dans la semaine et dans l'année
- ✓ Mutualiser les coûts et le personnel entre les différents organismes représentés

ACTION NON RETENUE : EXPLICATIONS

A Bourganeuf, il existe déjà une Maison des Services.

De plus, un Point MultiServices (PMS) est un espace de services implanté dans un commerce à dominante alimentaire en complément de son activité. C'est un dispositif régional de maillage de territoire, concrétisé par la CCI. Le dispositif d'implantation d'un PMS est prévu pour des communes de moins de 2000 habitants, et pour des commerces à dominante alimentaire étant les derniers de leur spécialité dans la commune. Trois ont déjà été implantés en Creuse et quatre autres vont l'être en 2008. Un PMS est d'ores et déjà implanté à Saint-Sulpice-les-Champs. Une réflexion a été engagée à Magnat-l'Etrange et un commerçant dynamique souhaite implanter un PMS à Banize.

La Creuse est de plus un territoire pilote pour l'accueil de nouvelles générations de services publics de proximité, grâce la visio-conférence. Pour la phase d'expérimentation lancée à l'échelle départementale depuis avril 2008, qui associe la Préfecture et le Conseil Général, cinq sites pilotes ont été équipés d'un dispositif Visio-Accueil. La commune de Crocq accueille l'un d'entre eux.
Le projet étant très récent, aucun retour n'a encore été enregistré. Son développement sera à envisager si cela fonctionne bien, tout en évitant la suppression de certaines permanences encore existantes.

A la vue de toutes ces expériences, il nous a semblé inutile de créer une nouvelle structure sans avoir encore de retour d'expérience pour toutes celles existant déjà sur le territoire du Pays Sud Creusois.

2. Mise en place d'un site internet de covoiturage

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Cette action consistait en la mise en ligne d'une interface de covoiturage hébergée par le site internet du Pays. Sur le modèle d'autres sites existants et efficaces comme celui du Pays Thur Doller (Alsace), les personnes auraient pu s'inscrire et proposer des trajets. Le Pays aurait joué le rôle d'intermédiaire entre les personnes intéressées et les personnes proposant un trajet. Le contact se serait fait dans un premier temps par courriel. Un cahier des charges était prévu. Un partenariat avec le site de covoiturage du PNR du plateau de Millevaches était envisagé.

Objectifs :

- ✓ Créer un réseau de covoiturage dynamique et opérationnel sur le territoire
- ✓ Permettre à des personnes non motorisées de se déplacer

ACTION NON RETENUE : EXPLICATIONS

L'action de mise en place d'un site de covoiturage sur le territoire du Pays et du PNR a conduit à rencontrer l'association Crtl A, qui gère un tableau de trajets de covoiturage sur le site Millevaches.net. Par ailleurs, la région Limousin porte actuellement un projet de centrale d'information multimodale régionale, dont la mise en service est prévue pour 2009. Il s'agira d'un système d'information par plateforme téléphonique et internet, pour tous les modes de transports disponibles sur la région Limousin. Enfin, France Bleu Creuse propose un service en lien avec le site internet international www.123envoiture.com.

Une création d'un site de covoiturage au niveau du Pays et du PNR uniquement aurait diminué la lisibilité des plates-formes de covoiturage, les particuliers ne sachant plus où chercher et où s'inscrire. De plus, il est difficile de restreindre un service aussi spontané à un territoire particulier et se limiter au périmètre du Pays et du PNR qui n'avait pas vraiment de cohérence, en comparaison avec un service régional.

Axe 4 : Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer

ENJEU : Diversifier l'offre de garde

3. Créer un regroupement d'assistantes maternelles

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif:

Les structures d'accueil pour la petite enfance sont en nombres insuffisants sur le territoire du Pays du Sud Creusois, qu'elles soient collectives, ou individuelles (assistantes maternelles). Il parait important d'augmenter le nombre de places offertes par ces différents modes de garde. De plus, les assistantes maternelles sont souvent isolées : un regroupement leur permettrait de limiter cette situation et d'accueillir les enfants dans un même lieu.

Objectifs :

- ✓ Inscrire le Pays dans des expériences de garde innovantes
- ✓ Créer une structure d'accueil d'enfants supplémentaire

ACTION NON RETENUE : EXPLICATIONS

Un regroupement d'assistantes maternelles (AM), qui n'a pas de fondement juridique, présente l'intérêt de diminuer l'isolement des AM mais n'offre pas d'accueil supplémentaire puisque leur agrément pour trois enfants ne peut être dépassé. A mi-chemin entre le mode de garde individuel et collectif, la micro-crèche accueille au maximum neuf enfants de moins de six ans. Trois professionnels assurent l'encadrement. Une maison, un appartement ou un local mis à disposition par la mairie suffit, à condition d'être spacieux et sécurisé pour neuf enfants. Ce mode de garde est soumis au règlement d'une structure collective mais s'en trouve assouplie en ce qui concerne les locaux et l'encadrement.

Si ces deux modes de garde innovants présentent une qualité d'accueil, ils n'offrent pas de places supplémentaires pour le Pays. De plus, un regroupement se fait la plupart du temps de manière spontanée entre AM, il paraît difficile pour le Pays de regrouper des AM sans que cela soit artificiel. Enfin, la commune de Royère-de-Vassivière entreprenant une réflexion sur un mode de garde collectif, le Pays devra donc s'associer à un projet en cours plutôt que de tenter une création ex-nihilo.

Axe 6 : Une offre en soins hétérogène

ENJEUX : Coordonner les structures et les professionnels du médical et du sanitaire sur le territoire

Mettre en place des actions d'accueil pour attirer des étudiants en médecine et favoriser l'installation de praticiens

4. Mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Aubusson

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

Le travail en groupe, pour les professionnels de santé, renforce l'attractivité d'un exercice professionnel en zone fragile ou déficitaire. De plus, la nécessaire couverture des besoins de santé dans une zone où la densité de la population principalement vieillie diminue, où les conditions d'exercice deviennent de plus en plus difficiles, amène à renforcer les modes de pratiques coopératives entre professionnels de la santé (médecins entre eux, médecins et auxiliaires médicaux), et entre médecine de ville et hôpital (pratique en réseaux, hôpital de proximité). Le Conseil Régional prône la mise en place de Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Une MSP n'est pas la juxtaposition de cabinets médicaux individuels. Elle apporte une plus-value dans les conditions de travail des professionnels de santé et dans la coordination du patient. C'est un « noyau dur » constitué de professionnels de santé tels que médecins généralistes et infirmières, si possible kinésithérapeutes. En fonction des opportunités, pourront intervenir des dentistes, diététiciens, orthophonistes… C'est également un lieu d'accueil pour : des consultations avancées de spécialistes, des séances d'éducation thérapeutique, les acteurs de la prévention (PMI…), une permanence des services sociaux, des CLIC, des étudiants (dans la perspective d'inciter les futurs médecins à s'installer)…

Elle est assise sur des engagements collectifs de ses membres et basée sur des projets communs d'action « en direction de la population ». Pour aboutir, le concept de Maison de Santé Pluridisciplinaire nécessite la rencontre et la mobilisation des professionnels de santé, des acteurs locaux, et particulièrement des élus.

Objectifs :

- ✓ Proposer une solution de regroupement aux praticiens installés, pour une meilleure qualité de vie et de travail.
- ✓ Encourager les médecins à s'installer sur le territoire
- ✓ Construire un lieu de référence en termes de santé pour la population

ACTION NON RETENUE : EXPLICATIONS

Les professionnels de santé (médecins, infirmière, pharmaciens…) interrogés ont émis des réserves sur l'intérêt d'une implantation d'une MSP sur le bassin de vie d'Aubusson : une MSP n'aurait d'efficacité qu'associée à une structure de type hospitalière, avec un plateau technique. Ils craignaient une plus grande désertification médicale dans les campagnes.

De plus, sur le Pays du Sud Creusois, trois études de Maisons de Santé Pluridisciplinaires sont déjà inscrites à la convention territoriale 2008-2010 pour Ahun, Bourganeuf et Royère de Vassivière, cette dernière étant intégrée à une étude du PNR Millevaches. Celle de Bourganeuf sera créée en lien avec le CH Bernard Desplas, et comporterait six médecins généralistes (cinq de Bourganeuf et un de Saint Dizier Leyrenne), des infirmières, un kinésithérapeute, un podologue, et peut être un dentiste. Des consultations avancées de spécialistes y seront également dispensées. Chacun pourra cependant continuer d'exercer à temps partiel dans un cabinet secondaire. Ce concept correspond aux remarques faites par les professionnels.

Une MSP localisée à Aubusson, adossée à l'hôpital, a été envisagée. Cependant, le projet d'établissement de celui-ci prévoit la création d'un « Pôle de Santé » pour regrouper toutes les activités de la Clinique de la Croix Blanche et de l'hôpital, afin de (entre autres) :

- ✓ Réaliser des consultations avancées de spécialistes en lien avec l'hôpital de Guéret et de Limoges,
- ✓ Utiliser le plateau technique de Guéret,
- ✓ Mettre en place la télémédecine
- ✓ Créer une équipe mobile de soins palliatifs interne et externe qui soit le référent des EHPAD du bassin d'Aubusson.

Cette réorganisation hospitalière jouant le rôle de coordination d'une MSP et constituant un pôle de santé sur le secteur d'Aubusson, la création d'une MSP supplémentaire a été jugée inutile.

5 : Agir en faveur d'une formation d'aide à domicile

MOTIVATION DE L'ACTION

Descriptif :

- Actuellement, deux formations permettent d'obtenir le statut d'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) :

- La Mention Complémentaire (MC) Aide à Domicile (diplôme reconnu équivalent au D.E.A.V.S.)

D'une durée d'un an, cette formation diplômante se déroule en lycée professionnel (formation initiale) ou en centre de formations (formation continue). Cette mention complémentaire permet d'exercer le métier d'Aide à Domicile ou d'Auxiliaire de Vie Sociale et est ouverte aux titulaires de plusieurs BEP, CAP, BEPA, et CAPA, sur dossier et entretien.

Plusieurs formations présentes sur le territoire du Pays permettent d'accéder à la MC : le BEP Carrières Sanitaires et Sociales à Bourganeuf, le CAP assistant technique en milieu familial et collectif à Aubusson, ainsi que le BEPA Services aux personnes et le CAPA Services en Milieu Rural à Ahun. Par ailleurs, il existe une MC Aide à Domicile au lycée agricole d'Ahun.

- La formation de DEAVS (Diplôme d'Etat d'AVS)

Sous forme modulaire, la formation dure entre 9 et 36 mois, selon la formation initiale de la personne et les validations automatiques dont elle peut bénéficier (BEP CSS notamment), et fait intervenir formation en centre et stages en situation. Elle est ouverte aux plus de 18 ans après examen des connaissances prérequises.

Sur la région Limousin, seul l'Institut d'Economie Sociale et Familiale de Limoges délivre le diplôme de DEAVS.

- La Région finance depuis 2005 un dispositif, FAP 23, (porté actuellement en partenariat par le CFPPA, l'AFPA et le GRETA) proposant des sessions d'orientation vers les métiers de l'aide à la personne et des sessions de préparation professionnelle aide à domicile (permettant un premier niveau de formation pour les remplacements de congés) organisées 4 fois par an sur le département, pour le public demandeur d'emploi. Le Pays pourrait entrer en contact avec ces acteurs pour que plus de formation continue soit proposée sur son territoire.

- De plus, le Pays permettra d'engager la réflexion sur l'ouverture d'une formation de DEAVS avec les autorités compétentes.

Objectifs :

- ✓ Faire du Pays une force de proposition auprès du département pour une formation continue d'aide à domicile.
- ✓ Etre un intermédiaire entre des professionnels et des écoles de formation.
- ✓ Créer une formation initiale sur le territoire du Pays.
- ✓ Faciliter aux jeunes du Pays Sud Creusois l'accès à un vivier d'emplois potentiels.

ACTION NON RETENUE : EXPLICATIONS

Voici les réponses que nous avons obtenues après envois de mails et relances téléphoniques :

- IESF de Limoges : en période de sélection de candidats, la structure n'a pas été en mesure de prendre le temps de nous répondre.
- Inspection d'Académie de la Creuse : l'administration n'avait pas connaissance de ces formations et nous a conseillé de joindre le Rectorat.
- Rectorat du Limousin : le DEAVS ne serait pas de la compétence du Rectorat, mais plutôt de celle de la DRASS.
- DRASS du Limousin : en période de concours, nous n'avons pas pu obtenir de contact disponible et compétent pour nous répondre.
- CFPPA d'Ahun : « la Creuse est déjà bien pourvue en formation initiale et continue », « la difficulté actuelle du secteur d'activité nous semble davantage résider dans un déficit de public souhaitant intégrer ce métier ».

Devant le peu de mobilisation des partenaires potentiels et leur manque de communication, nous estimons que le Pays ne pourra pas, seul, être une force de proposition suffisamment influente pour parvenir à l'ouverture d'une formation de DEAVS sur son territoire. Cependant, une mobilisation des structures ne nous ayant pas répondu pourrait éventuellement être envisageable à une autre période -plus propice- de l'année, surtout si le Pays est soutenu par les associations d'aide à domicile, comme cela semble être le cas.

Par ailleurs, l'implication du Pays au sein du projet FAP 23 reste envisageable, et des actions sont à envisager pour une meilleure promotion de cette branche de métier, à travers l'ATS

ANNEXES

Annexe 1 : ..... Dossier de presse

Annexe 2 : ..... Compte Rendu table ronde : lundi 9 juin 2008 Petite Enfance et Jeunesse

Annexe 3 : ..... Compte Rendu table ronde : mercredi 11 juin 2008 Mobilité, Santé, Dépendance

Annexe 4 : ..... Notice de mise à jour

Annexe 5 : ..... Notice « Entraide sur ma commune »

Annexe 6 : ..... Charte de covoiturage « Entraide sur ma commune »

Annexe 7 : ..... Fiche d'évaluation « Entraide sur ma commune »

Annexe 8 : ..... Cahier des charges : Etude sur les transports alternatifs

Annexe 9 : ..... Cahier des charges : Animation Territoriale de Santé

Annexe 10 : ..... Bulletin d'information

ANNEXE 1 : Dossier de presse

L'ECHOS DE LA CREUSE - Vendredi 4 juin 2008

Réflexions sur les services à la population

Le Pays Sud Creusois, composé des communautés de communes d'Aubusson-Felletin, de Bourganeuf - Royère-de-Vassivière, de la CIATE Creuse Thaurion Gartempe, du Haut Pays Marchois, et de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde, poursuit son action en faveur du développement local des 80 communes de son périmètre.

La réalisation d'un Schéma de Services à la Population a été confiée en avril dernier à une équipe d'étudiants en Aménagement du Territoire de l'école Polytech-Tours : il s'agit de pointer les manques en services de proximité, services publics, services à la personne, services de santé, et de trouver des solutions, dans la limite des compétences attribuées au Pays et aux collectivités le composant.

Dans le cadre de cette étude, le Pays organise deux tables rondes qu'il souhaite fondées sur des échanges entre acteurs du territoire : sont conviés élus, représentants des conseils général et régional, professionnels, associations, particuliers.

Le lundi 9 juin à 17 h, au centre Alain-Gouzes à Bourganeuf, où le thème «Petite enfance et adolescence» sera abordé. Les échanges permettront d'élaborer des possibilités d'actions pour répondre aux questions suivantes : Comment améliorer quantitativement l'offre de garde des jeunes enfants ? Comment mieux répondre aux attentes des adolescents en matière de loisirs ? Comment lutter contre le désœuvrement en améliorant la communication sur les activités existantes ? Comment améliorer la coordination des acteurs du Pays et la lisibilité du Pays dans ces domaines ?

Le mercredi 11 juin à 17 h à Felletin, Espace Tibord-du-Chalard, salle du Bel Automne, 17, rue des Fossés, qui sera consacré aux thèmes «Santé, Mobilité et Dépendance». Les discussions porteront sur les problématiques suivantes : Comment créer des emplois locaux par le maintien à domicile des personnes dépendantes ? Quelle place pour les nouvelles technologies dans le maintien à domicile et les consultations? Comment favoriser l'installation sur le territoire de professionnels de santé? Quelle place pour le Pays dans la réorganisation des structures médicales?

Toute personne se sentant concernée, est invitée à participer aux débats et à faire part de ses idées au sein de la(les) table(s) ronde(s) de son choix. Pour participer, vous pouvez contacter le Syndicat mixte du Pays sud creusois au 05.55.66.99.96 ou écrire à: etudiants.polytechtours@gmail.com

PAYS SUD CREUSOIS ■ Deux nouveaux guides complémentaires pour bien vivre l'été de Bourganeuf à Mérinchal

Des offices de tourisme mutualisés

La mutualisation des offices de tourisme a engendré, à l'initiative du Pays Sud Creusois, la publication de deux guides touristiques.

Robert Guinot
robert.guinot@centrefrance.com

la Montagne - 5 juin 2008

« Le développement touristique constitue un objectif stratégique clairement identifié dans la charte de développement du Pays Sud creusois » a déclaré hier matin Renée Nicoux, la présidente de ce pays lors de la présentation des guides de son nouveau guide touristique et de son guide des manifestations de l'été 2008. La cérémonie s'est déroulée à la salle polyvalente de Felletin en présence de vice-présidents du pays (Marie-Claude Mathieu et Jean-Pierre Jouhaud), de Sylvie Vaugelade (vice-présidente du Conseil régional) et de Michel Moine, président de la communauté de communes Aubusson-Felletin.

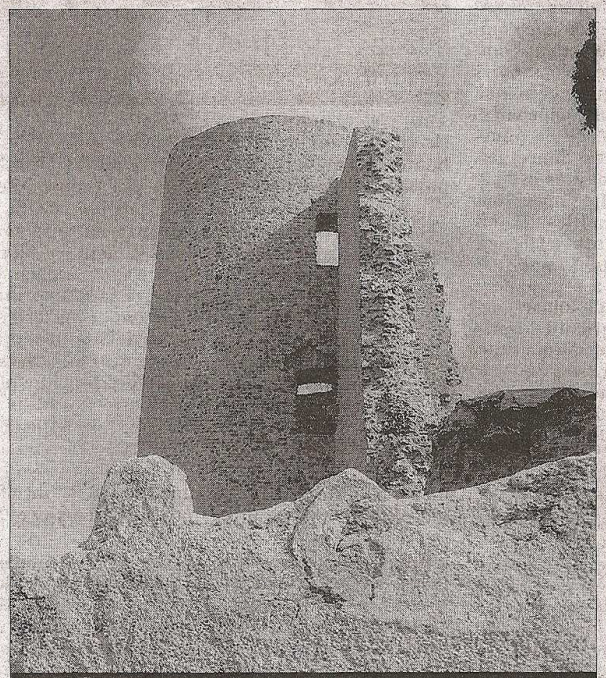

PATRIMOINE. Au pays des maçons de la Creuse, l'histoire est féconde.

Les deux guides sont édités à 15.000 exemplaires avec la participation financière du Conseil général, du fonds européen FEADER et du syndicat mixte du pays.

En présence des responsables des OT du secteur, mais aussi d'élus, Renée Nicoux a souligné l'importance de la mutualisation des offices de tourisme et la complémentarité des deux nouveaux guides dont « l'ambition est de permettre aux clients de découvrir les richesses du sud creusois au travers de documents uniques d'envergure pays et non de plusieurs éditions de secteurs ». ■

PRÉSENTATION. Renée Nicoux devant les responsables des OT.

Pratique. Pays Sud Creusois, mairie d'Aubusson, tel : 05.55.66.99.96.

Tables rondes

Le Pays Sud Creusois organise deux tables rondes (le 9 juin à 17 heures au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, le 11 juin à 17 heures à l'ancienne mairie de Felletin). Elles reposeront sur des échanges et seront ouvertes aux particuliers. Elles s'inscrivent dans la perspective du Schéma de services à la population dont la réalisation est confiée à un groupe d'étudiants en aménagement du territoire de l'école Polytech'Tours. Il s'agit de pointer les carences en services de proximité, services publics, services à la personne, services de santé mais aussi de trouver des solutions à ces manques. Renseignements au 05.55.66.99.96.

COMPLÉMENTAIRES

Guides. Le guide touristique comporte 48 pages, celui des manifestations 28 pages. Leur publication s'inscrit dans la durée, de manière à diminuer les coûts. Le Pays Sud Creusois prépare déjà les guides de 2009. Les guides de l'été 2008 sont disponibles gratuitement, notamment dans les offices de tourisme.

Table ronde sur la petite enfance

Le Pays sud creusois poursuit son action en faveur du développement local des 80 communes de son périmètre.

La réalisation d'un Schéma de services à la population a été confiée en avril à des étudiants en aménagement du territoire de l'école Polytech'Tours. Il s'agit de pointer les manques en services de proximité, services publics, services à la personne, services de santé et de trouver des solutions, dans la limite des compétences attribuées au Pays et aux collectivités le composant. Dans le cadre de cette étude, le Pays organise une table ronde qu'il souhaite fondée sur des échanges entre acteurs du territoire. Sont conviés élus, représentants des Conseils généraux et régional, professionnels, associations, particuliers. Lundi 9 juin, à 17 h, à Bourganeuf, le thème « Petite enfance et adolescence » sera abordé. Les échanges permettront d'élaborer des possibilités d'actions pour répondre aux questions suivantes : « Comment améliorer quantitativement l'offre de garde des jeunes enfants ? », « Comment mieux répondre aux attentes des adolescents en matière de loisirs ? », « Comment lutter contre le désoeuvrement en améliorant la communication sur les activités existantes ? », « Comment améliorer la coordination des acteurs du Pays et la lisibilité de ce dernier dans ces domaines ? ». ■

Pratique. Renseignements au 05.55.66.99.96 ou etudiants.polytech-tours@gmail.com

Creuse

La Montagne - Vendredi 6 juin 2008

Quand les jeunes travaillent pour les jeunes

Le Pays Sud Creusois, composé des communautés de communes d'Aubusson-Felletin, de Bourganeuf - Royère-de-Vassivière, de la CIATE Creuse Thaurion Gartempe, du Haut Pays Marchois, et de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde, poursuit son action en faveur du développement local des 80 communes de son territoire.

La réalisation de son Schéma de Services à la Population, confiée en avril dernier à une équipe d'étudiants en Aménagement du Territoire de l'école Polytech'Tours, en est à la dernière phase de son élaboration. Après avoir réalisé un catalogue le plus exhaustif possible des services existants sur le territoire et rencontré un panel de professionnels en contact quotidien avec la population afin d'en connaître les demandes, un diagnostic des enjeux du territoire en matière de service a été établi.

Il s'agit à présent de trouver des réponses aux manques décelés, dans la limite des compétences attribuées au Pays et aux collectivités qui le composent. C'est pourquoi le Pays Sud Creusois a organisé deux tables rondes dans le but d'élaborer des fiches d'actions concrètes prenant en compte les réflexions des professionnels.

La première de ces réunions "brain-storming", s'est tenue lundi 9 juin, au centre Alain Gouzes de Bourganeuf, autour du thème : Petite enfance et Adolescence. Jacky Guillon (maire de Pontarion), Marie-Claude Mathieu (maire de La Villeneuve), vice-présidents du Pays Sud Creusois, ainsi que Marie-Françoise Ventenat, maire de Mérinchal, en charge du Contrat Educatif Local du Haut Pays Marchois, la MSA, le CAVL AGORA, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs de Bourganeuf, ainsi que l'association Clé de Contact et le Relais d'Assistantes Maternelles d'Aubusson, ont participé à la réunion et aux débat. Les échanges ont porté sur les questions suivantes : Comment améliorer quantitativement l'offre de garde des jeunes enfants «Comment

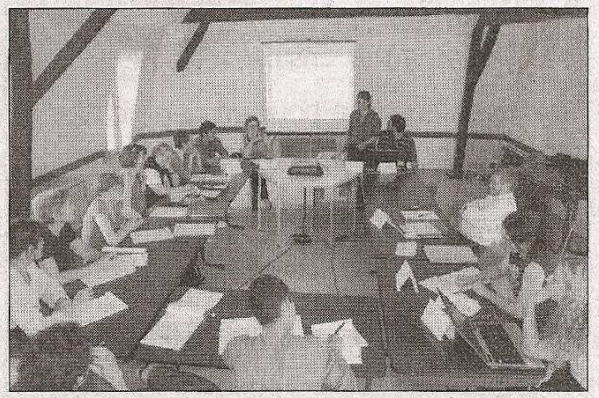

mieux répondre aux attentes des adolescents en matière de loisirs», «Comment lutter contre le désoeuvrement en améliorant la communication sur les activités existantes», « Comment améliorer la coordination des acteurs du Pays et la lisibilité du Pays dans ces domaines».

De ces débats animés ont émergé des pistes de réflexion. Un catalogue interactif recensant les associations existantes pourrait, par exemple, être conçu sous la forme d'un site Internet du Pays Sud Creusois, permettant ainsi une meilleure connaissance et une coordination plus soutenue. Des modes de garde d'enfants alternatifs ont été évoqués, notamment un dispositif expérimental de micro-crèche ; une incitation au regroupement d'Assistantes Maternelles a également été proposée, alors que la mobilité des jeunes a été un point central des échanges.

Toute personne se sentant concernée, est invitée à participer aux débats et à faire part de ses idées ou suggestions. Contact : 05 55 66 99 96 ou etudiants.polytech-tours@gmail.com. Le Pays Sud Creusois répondra avec plaisir à toutes vos questions.

L'ECHOS DE LA CREUSE - Vendredi 13 juin 2008

Le Pays fait appel à des étudiants de Tours

Le Pays Sud-creusois a chargé une équipe d'étudiants de l'école Polytech'Tours de travailler sur le schéma de services à la population. Deux tables rondes ont été organisées. La première, à Bourganeuf, a traité du thème de la petite enfance et de l'adolescence ; la seconde, relative à la santé, la mobilité et la dépendance, s'est tenue à Felletin.

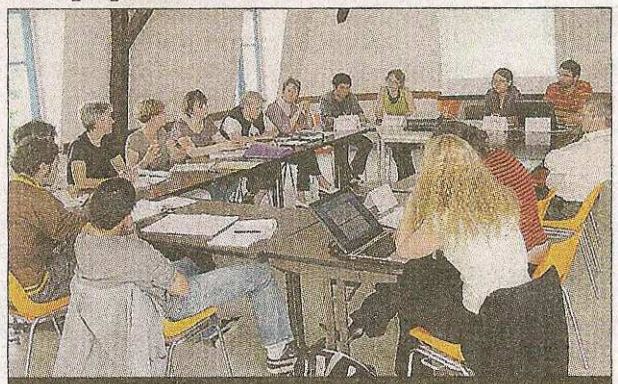

RÉFLEXION. Les étudiants ont invité quelques acteurs locaux à les rejoindre, en apportant témoignages et idées.

Créer un catalogue interactif

Le premier rendez-vous a rassemblé une quinzaine d'animateurs et de représentants du Centre d'animation de la vie locale AGORA, des relais assistantes maternelles (RAM), de l'accueil périscolaire et de loisirs de Bourganeuf, etc. Les discussions, conduites par Marie-Claude Mathieu et Jacky Guillon, vice-présidents du Pays, ont porté sur l'amélioration de l'offre de garde des jeunes enfants et les meilleures réponses à apporter aux adolescents en matière de loisirs. Plusieurs pistes ont été évoquées. Certains ont proposé la création d'un catalogue interactif qui recenserait les associations, l'organisation de modes de garde d'enfants alternatifs, une incitation au regroupement d'assistantes maternelles... La mobilité des jeunes en milieu rural a également porté à discussions.

C'est en avril que les étudiants ont débuté leur travail qui comporte quatre phases et se terminera début juillet. L'équipe se compose de Kévin Fréhel, Mélina Gaboreau, Émilie Genelot, Alexia Laclergue, Sophie Tournis et Peng Xiao.

Contact. E-mail : etudiants.polytechtours@gmail.com.

La Montagne - Mercredi 16 juin 2008

ANNEXE 2 : Compte Rendu table ronde : lundi 9 juin 2008
Petite Enfance et Jeunesse

TABLE RONDE
PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Le 9 juin 2008, Bourganeuf

Présents :

Jacky GUILLON, vice président du Pays Sud Creusois, président de la CIATE, maire de Pontarion

Cécile ROUSSEL, animatrice du Pays Sud Creusois

Marie-Claude MATHIEU, vice présidente du Pays Sud Creusois, présidente de la CCHPM, maire de Villeneuve

Antoine GAILLARD, animateur de la vie locale pour l'association CAVL AGORA

Fabien PRINCIPAUD, animateur secteur jeune CAVL AGORA

Liliane TRUBINO, responsable de l'accueil périscolaire sur Bourganeuf

Nadine CHARVIN, directrice du centre d'accueil de loisirs de Bourganeuf

Marie-Thérèse DECRESSIN, responsable du service Action Sanitaire et Sociale de la MSA

Marie-Paule DENNERY, référent famille pour l'association Clé de Contacts, animatrice Roul'doudou

Marie-Françoise VENTENAT, vice-présidente du Haut Pays Marchois chargée du CEL, maire de Mérinchal

Equipe de l'école Polytech'Tours : Emilie GENELOT, Alexia LACLERGUE, Kévin FREHEL, Peng XIAO, Sophie TOURNIS, Mélina GABOREAU

Excusés :

Madeleine LEMEIGNAN, CEL Royère-de-Vassivière

Marie-Françoise FOURNIER, Direction Famille Jeunesse au CG

Anne DUTOUR, Point Ecoute Accueil Jeunes de Guéret

Isabelle RAPINAT, directrice de l'association Clé de Contacts

Inspection académique

Synthèse :

De ces débats ont émergé des pistes de réflexion. Des actions possibles ont ainsi été dégagées, notamment la mise à disposition d'un catalogue interactif des services en ligne et sa mise à jour, et la mise en place de tables rondes annuelles par thématiques. En ce qui concerne la petite enfance, le développement des RAM itinérants, et de modes de garde alternatifs et supplémentaires seraient à envisager. Dans le domaine de la culture, et du sport, l'uniformisation des forums des associations, et l'animation d'un forum internet ont été évoqués. A noter que la mobilité des jeunes a été un point central des échanges.

Début de la séance à 17h20

- **Ouverture de la séance par M. GUILLON :**

M. GUILLON précise que le syndicat a souhaité réaliser un schéma des services à la population afin d'établir un état des lieux de l'existant, puis de tenter de créer des partenariats. A une phase de diagnostic suit actuellement une phase d'élaboration d'actions.

- **Exposé des étudiants**
- **Tour de table de présentation**

Marie-Claude MATHIEU :

Marie-Claude MATHIEU précise que la communauté de communes du Haut Pays Marchois a créé un partenariat avec la communauté de communes d'Aubusson-Felletin pour l'utilisation du Roul'doudou avec des permanences à Crocq et Mérinchal. Il lui semble important de penser à ce type de partenariats extra communauté de communes, relativement rare et qui dans ce cas est apparu comme une réalisation très positive, renforçant une structure préexistante. Il faut « penser que les voisins ont peut-être les services qui manquent ».

D'autre part, il est précisé dans l'exposé des étudiants que tout le territoire du Pays est couvert par des CLSH. Mme MATHIEU rectifie ce constat : l'intégralité du territoire n'est pas pourvue, puisque le CLSH de Crocq n'en est qu'au stade de la réflexion.

Marie-Paule DENNERY :

Mme DENNERY s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas plus de place dans le rapport consacrée au mode de garde en multi-accueil : par exemple, le passage de 10 à 20 places qu'elle pense rapidement remplies pour celui d'Aubusson.

Il existe un accueil parents-enfants sur Bourganeuf, un autre est en projet sur Aubusson. Le lien humain évoqué par les étudiants est en effet très important.

Concernant les adolescents, l'association Clé de Contacts accueille des enfants d'Aubusson, mais aussi des enfants venant de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin et d'au-delà (15% des jeunes accueillis, de façon plus ponctuelle). Ceux-ci viennent majoritairement de la communauté de communes du Haut Pays Marchois, ou sont même en vacances sur le territoire.

Marie-Thérèse DECRESSIN :

Mme DECRESSIN explique que la CAF et la MSA ont signé un certain nombre de contrats avec les collectivités territoriales :

- Contrat Jeunesse avec la CIATE
- Contrat Enfance-Jeunesse en projet avec Aubusson, Felletin, et la communauté de communes d'Aubusson-Felletin
- Contrat Enfance Jeunesse en 2 volets (enfance, et jeunesse) avec la commune de Bourganeuf
- Contrat Temps Libre avec le Haut Pays Marchois, avec un avenant sur le volet Jeunesse en vue d'intégrer le Roul'doudou.

Ces contrats, qui couvrent une partie du territoire, visent à aider les politiques des collectivités territoriales en faveur de la jeunesse et/ou de l'enfance.

Nadine CHARVIN :

Il n'y a pas de CEL à la communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière, mais le centre de loisirs de Bourganeuf accueille néanmoins des enfants extérieurs à la commune. « Il serait donc souhaitable que les frais du centre n'incombent plus uniquement aux familles de la commune ». Un CEL sur Bourganeuf et sa zone d'influence est en projet.

Antoine GAILLARD :

Il existe sur Bourganeuf un tissu associatif très riche. L'absence de CEL est due au fait que la communauté de communes ne possède pas la compétence jeunesse.

Personne n'a réellement conscience de l'existant, de l'offre de services sur le territoire. Cependant, il y a eu récemment un certain nombre de changements dans les équipes, et on constate une prise de conscience du fait qu'il serait bénéfique de développer les regroupements, la coordination.

Le principal problème est celui des ados qui « trainent », qui sont un peu « laissés pour compte ». Le collège organise une école ouverte les premières semaines de vacances.

Il serait positif de regrouper de manière accessible pour les jeunes toutes les informations (savoir ce qu'il se passe et savoir leur donner ces informations). Cela oriente vers l'idée de CEL, même si le travail à effectuer pour y parvenir reste conséquent, et que les partenaires devront faire beaucoup de concessions.

La création d'un local jeune sur le centre AGORA est en projet. Il se voudrait occupationnel, mais pas seulement, le CAVL AGORA possédant le statut de centre social. Ce statut induit un objectif de participation des jeunes . Ce doit être un outil de travail pour le(s) animateur(s).

Fabien PRINCIPAUD :

Il faudrait pouvoir rendre les jeunes acteurs de leur projet. Ce serait riche associativement. Comment insérer les jeunes dans la toile des associations? Le développement du rôle éducatif que peut avoir l'animateur pourrait y contribuer.

Une démarche de déclaration d'accueil de loisir du centre AGORA a été lancée, en partenariat avec la DDJS, la CAF, la mairie.

Marie-Claude MATHIEU :

« Avez-vous réussi à cerner les demandes des jeunes (12-17 ans)? C'est toute une tranche de la population sur laquelle nous nous posons beaucoup de questions : Comment les intéresser, les fédérer autour d'un projet ? ». Ces adolescents non motorisés sont difficiles à atteindre et à intéresser.

Antoine GAILLARD :

C'est une question très délicate et il n'y a pas de solution miracle. Les ados se dispersent vite, ils se focalisent sur des lubies qui ne durent pas (slam, hip hop,…). Il est difficile de les intéresser réellement et durablement à quelque chose.

Fabien PRINCIPAUD :

Le CAVL AGORA propose un programme riche et varié (sport, nature, culture), afin d'attirer un maximum de jeunes vers ces actions et ensuite de construire un projet pédagogique autour. Par exemple : canoë kayak associé à l'éducation à l'environnement.

Marie-Françoise VENTENAT :

Mme VENTENAT précise que la DDJS ne subventionne plus les projets s'il n'y a pas de visée pédagogique intégrée au programme éducatif.

La communauté de communes du Haut Pays Marchois a monté son CEL sur les attentes des jeunes. Il semble que Bourganeuf, au contraire, tente de fédérer le monde associatif par le biais du CEL.

Antoine GAILLARD :

« Nous avons une nouvelle équipe et une nouvelle stratégie, et notre positionnement est celui d'un centre social, c'est-à-dire s'interroger sur ce que les jeunes veulent faire ». Le centre social est là pour fédérer les associations.

Marie-Françoise VENTENAT :

Pour le CEL du Haut Pays Marchois : à partir de questionnaires, chaque président d'association « s'est pris en charge » et a créé son animation. Or pour des administrateurs bénévoles, la population adolescente « fait peur », ceux-ci s'adressent donc toujours à la même tranche d'âge, qui n'est pas celle des ados. Et la plupart des associations ne sont pas de taille suffisante pour embaucher un salarié, qui pourrait se questionner sur le projet.

Fabien PRINCIPAUD :

Un permanent en contact direct est l'idéal. M PRINCIPAUD raconte qu'il essaie d'aller sur le terrain, dans les quartiers afin d'être pour les adolescents un « gars comme [eux], à [leur] écoute ».

Antoine GAILLARD :

Le recours à un salarié associatif est à double tranchant. Ce n'est pas à lui de tout porter, même si les bénévoles ne peuvent pas non plus tout gérer. Le salarié doit être là en tant que technicien, mais pas pour créer les projets à partir de rien. Il faut lutter contre le raisonnement qui consiste à se dire que « Cela ne sert à rien, le salarié associatif est là pour le faire. »

Marie-Paule DENNERY :

Dans le réseau éducatif, les jeunes ne sont parfois que consommateurs, mais ils peuvent évoluer après. Par exemple, lorsqu'ils viennent pour de l'aide aux devoirs, ils peuvent également engager la discussion avec l'animateur, générer de l'entraide avec les autres jeunes, et devenir ainsi plus actifs. C'est là que le rôle d'un salarié prend tout son sens.

Nadine CHARVIN :

Il est parfois très positif d'avoir un salarié, pour rendre les enfants plus autonomes, pour avoir un référent vers qui les envoyer : « va voir Fabien ».

Jacky GUILLON :

La question des salariés associatifs pose celle de la dimension des structures. Les structures ont tout intérêt à mutualiser leurs moyens, pour pouvoir supporter le coup d'un salarié. Il faut trouver le juste milieu pour définir le rôle, la place du salarié. Salariés et bénévoles sont en interdépendance.

Fabien PRINCIPAUD :

Le problème de la mobilité est également crucial. Comment permettre aux jeunes qui sont loin et dont les parents travaillent de participer aux activités ? Comment gérer une entreprise de transport?

Marie-Françoise VENTENAT :

La communauté de communes du Haut Pays Marchois a choisi de prendre en charge les transports. Elle travaille avec une entreprise, qui met en place des circuits dans le cadre du CEL (la communauté de communes bénéficie d'aides financières du CG) et des taxis.

Jacky GUILLON :

Le même fonctionnement a été choisi par la CIATE.

Marie-Françoise VENTENAT :

Les parents inscrivent leurs enfants aux activités et précisent en même temps s'ils utiliseront ou non les transports organisés. Les difficultés viennent des nombreux désistements de dernière minute : il arrive que le chauffeur arrive au domicile de l'enfant pour apprendre que celui-ci ne viendra pas participer à l'activité. Les problèmes de responsabilités sont tout aussi compliqués, par exemple dans le cas de parents venant chercher leur enfant sans prévenir l'animateur. Le transport est gratuit : le rendre payant, même pour une somme modique, pourrait dissuader des gens qui se désistent sans prévenir.

Antoine GAILLARD :

C'est l'inscription dans une démarche de consommation, pas uniquement de la part des jeunes mais aussi des familles.

Marie-Claude MATHIEU :

Mme MATHIEU précise que sans ce système de transport, aucun projet pour les jeunes n'aurait pu être développé sur le Haut Pays Marchois.

Jacky GUILLON :

M. GUILLON ajoute que le transport permet aussi l'équité entre les enfants, entre ceux que les parents peuvent amener et les autres. Sur la CIATE, il existe une navette entre Ahun et Busseau (village d'Ahun), mais pas encore de réel transport. La CAF a pour projet de donner en location un petit car à la communauté de communes. La mise en place d'un système de ramassage sera alors possible.

Marie-Thérèse DECRESSIN :

Mme DECRESSIN ajoute que le CLSH de Gentioux assure également un ramassage.

Marie-Paule DENNERY :

Mme DENNERY précise que la commune d'Aubusson met à disposition ses cars pour les activités du CLSH d'Aubusson et de Clé de Contacts, et qu'assurer le transport des enfants sans cela serait très difficile.

Antoine GAILLARD :

Il faudrait peut être aussi aider les jeunes pour qu'ils apprennent à être autonome, à s'occuper sur place, qu'ils créent (avec l'appui d'une association si nécessaire) des activités qui ne nécessitent pas forcément l'intervention d'une entreprise de transport. L'idéal serait de faire en sorte qu'ils puissent s'occuper eux même.

Une autre solution pourrait résider dans l'itinérance des centres, mais cela reste d'une mise en place aussi difficile.

Marie-Thérèse DECRESSIN :

Mme DECRESSIN soulève la difficulté supplémentaire de travailler avec des jeunes qui sont sur le territoire toute la semaine, et d'autres qui ne reviennent que le week-end.

Marie-Françoise VENTENAT :

Cette création spontanée ne marcherait que dans les communes où il y a suffisamment de jeunes. Sur le territoire du Haut Pays Marchois, les jeunes sont trop dispersés : avec 1 ou 2 jeunes pour certaines communes, cela ne rimerait pas à grand chose.

Nadine CHARVIN :

Mme CHARVIN explique qu'il existe souvent de l'entraide entre les parents : les uns emmènent les enfants, les autres allant les chercher par exemple.

Fabien PRINCIPAUD :

Ces systèmes d'entraide seraient à développer. Un tableau de covoiturage serait peut être à étudier pour cela. Cependant, concernant le transport des enfants, certains parents ne veulent pas prendre la responsabilité de conduire d'autres enfants que les leurs.

➢ Schéma Départemental Enfance Jeunesse Famille

Marie-Thérèse DECRESSIN :

Le CG est maître d'œuvre. Il a choisi de faire plus que de la protection de l'enfance. « Nous [la MSA] avons été associés ».

Marie-Paule DENNERY :

Le problème de mobilité avait d'ailleurs été évoqué.

Cécile ROUSSEL :

Il faudra que les propositions du Pays soient en coordination avec celles du Conseil Général mais il n'y aura pas de redondance entre les deux documents car ce n'est ni la même échelle ni les mêmes moyens. A ce niveau le Pays est une force de propositions pour le CG.

➢ Information des jeunes

Liliane TRUBINO :

Il ya beaucoup de choses qui existent pour les jeunes, mais ces derniers fuient tout ce qui conventionnel, avec un cadre, des horaires et de la rigueur.

Marie-Paule DENNERY :

Clé de Contacts organise un forum des associations, mais il est rare que des adolescents soient présents, pourtant l'information est relayée par le collège.

Antoine GAILLARD :

«Peu d'adolescents sont également présents à nos soirées-jeux, ou ils ne font que passer. »

Fabien PRINCIPAUD :

Il faut réussir à les impliquer dans leur temps de loisirs. Si cela vient d'eux-mêmes, cela marchera mieux mais encore faut-il qu'ils s'y tiennent.

Marie-Paule DENNERY :

« Si le contact est établi depuis 11-12 ans, on arrive à les garder plus longtemps, jusqu'à 16 ans. Mais il ya toujours des cycles de copains et dès l'arrivée au lycée, avec le départ de certains, cela s'essouffle». Clé de Contacts a une convention avec le lycée pour le soutien scolaire, et un projet de déménagement entre le lycée et l'internat.

Antoine GAILLARD :

Le Réseau Information Jeunesse, animé par le BIJ de Guéret, peut apporter des solutions aussi sur cette problématique. Il a beaucoup été vu comme un réseau d'information mais pas d'animation. Le réseau creusois commence à penser en termes d'animation. Souvent, les jeunes sont en effet plus à la recherche d'écoute que d'activité.

Marie-Thérèse DECRESSIN :

Ils ont aussi le droit de ne rien faire.

Antoine GAILLARD :

Le CAVL va également voir les familles qui s'inquiètent du désœuvrement des jeunes, ce permet de faire l'intermédiaire parents/jeune/profs. Le but est que tout le monde connaisse ainsi l'animateur, mais il est difficile, en pratique, de créer une relation de confiance.

M.GAILLARD parle de son expérience dans un quartier de Limoges, où quand il est arrivé « tout était déjà fait : dès le moindre souci avec le jeune, les parents se tournaient vers l'association. Parfois même pour des problèmes familiaux, cela dépassait même le cadre de l'association. »

Marie-Paule DENNERY :

Il y a des passerelles entre la petite enfance et l'adolescence. Une liaison Clé de Contacts– Roul'Doudou permet de créer un réseau pour toucher les enfants dès le plus jeune âge. Cela reste du long terme.

Antoine GAILLARD :

Pouvoir être identifiée clairement par les familles, être une référence est très important. Au niveau de la connaissance des associations, « l'Enjambée Creusoise », et la «Rue des Associations » est une vitrine pour les associations du territoire. Cela pourrait aller plus loin. Le Centre Social est actuellement partagé parce qu'une autre association souhaite mettre en place son forum des associations.

Liliane TRUBINO :

« N'y a-t-il pas un risque que les associations soient noyées dans le reste lors de l'enjambée creusoise? »

Mme TRUBINO pense que ces manifestations ne sont pas le lieu pour une communication sur les associations.

Marie-Claude MATHIEU :

Ce n'est pas le même public, les personnes viennent même parfois de l'extérieur à ces deux manifestations. Comment mesurer les retombées ?

Jacky GUILLON :

La CIATE a organisé cet automne son premier forum des associations, qui a bien marché, pour que les responsables d'association se connaissent.

Marie Françoise VENTENAT :

Ce n'est pas tout à fait la même problématique en zone rurale. Il y a une difficulté à faire prendre conscience aux parents que leurs enfants ont grandi, qu'ils ont besoin d'autre chose, et des dérives auxquelles ils sont exposés.

Antoine GAILLARD :

Il s'agirait donc de jouer sur la parentalité.

Cécile ROUSSEL :

Les échanges sont apparemment profitables. Les territoires comme les Pays trouvent toute leur cohérence en mettant les acteurs autour d'une table.

➢ Le Catalogue Interactif

Les étudiants ont réalisé un catalogue interactif: son fonctionnement, les données qu'il contient, sont exposés.

Le problème immédiatement soulevé est celui de la réactualisation, même si à côté de chaque tableau de données est précisée la source à contacter pour la mise à jour de celles-ci.

Marie-Paule DENNERY :

Rien qu'au niveau des interlocuteurs de l'association Clé de Contacts, en 3 mois les changements d'adresses, de présidents d'association,… sont conséquents.

Liliane TRUBINO :

On peut aisément faire le parallèle avec les Offices du Tourisme, qui viennent de mutualiser leurs données sur le Pays. Le problème de mise à jour se pose aussi.

Cécile ROUSSEL :

Cécile ROUSSEL explique le procédé qui a été choisi pour la réalisation de ces guides, commandés à un bureau d'étude qui les réactualise chaque année.

Antoine GAILLARD :

M. GAILLARD demande la date de mise en ligne du catalogue et se demande s'il serait possible de mettre un forum en place pour savoir ce que les autres font et dans une situation du type « je suis une maman dans une commune, je veux faire ceci, qu'y a-t-il de proposé ? »

Cécile ROUSSEL :

La chef de projet du Pays explique que le Pays ne possède pas encore de site Internet, même si cela est un projet à court terme, normalement pour l'automne. La mise en ligne du catalogue devrait ensuite être rapide.

➢ Projet GEPETTO : description

Les participants ne semblent pas connaître le fonctionnement, sauf Mme DECRESSIN qui en a entendu parler sur Poitiers.

Marie-Thérèse DECRESSIN :

Cela nécessite de faire un diagnostic très fin des besoins.

Marie-Claude MATHIEU :

Il s'agirait donc d'affiner les accueils existants, mais souvent dans les cas les plus urgents des entraides se forment entre voisins

Marie-Paule DENNERY :

L'association Clé de Contacts travaille sur l'accueil d'urgence avec la CAF, la MSA et tous les services petite enfance. Cela concerne rarement une journée, c'est souvent sur plusieurs jours.

Jacky GUILLON :

Il serait donc intéressant d'entrer dans ce dispositif ?

Marie-Thérèse DECRESSIN :

A l'analyse des besoins doit s'ajouter une analyse du potentiel des professionnels. C'est très difficile à évaluer.

Marie-Paule DENNERY :

La PMI fait beaucoup de dérogations ponctuelles aux AM pour prendre des enfants en plus en cas d'urgence. Le problème est que les AM ne veulent pas forcément faire de l'urgence le soir.

Jacky GUILLON :

Il est difficile d'évaluer les besoins et les possibilités d'action. Un système de ce type sur Aubusson et Bourganeuf suffirait-il à couvrir tout le Pays ?

➢ Les haltes-garderies

Liliane TRUBINO :

L'accueil de Bourganeuf comporte 8 places plus 1 d'urgence. La capacité est actuellement bloquée par la PMI car l'accueil se trouve à l'étage, en attente du futur agrandissement.

Marie-Claude MATHIEU :

« Y a-t-il vraiment un besoin ? 8 places me semblent très peu. »

Marie-Paule DENNERY :

8 places correspondent à plus de 8 enfants. Il y a un manque important en structures d'accueil.

➢ Association d'Assistantes Maternelles dans un local

Marie-Thérèse DECRESSIN et Marie-Paule DENNERY :

La différence entre une micro-crèche et un regroupement d'AM est que ce dernier n'a pas de fondement juridique.

Une micro-crèche accueille jusqu'à 9 enfants, c'est une formule plus souple qu'une structure collective, portée par une association ou une collectivité. C'est le même règlement qu'une structure collective mais les normes sont assouplies au niveau des locaux et de l'encadrement.
Un regroupement présenterait l'intérêt de diminuer l'isolement des AM mais n'offrirait pas d'accueil supplémentaire car les AM seraient toujours agréée pour 3 enfants (sauf à convaincre les AM d'aller jusqu'au maximum d'enfants possible pour celles qui en ont moins de 3) et ajouterait pour les AM travaillant seules les contraintes du travail en collectivités. Ce serait une démarche basée sur la qualité à expérimenter, comme une diversification de l'offre.

➢ Qualification des Assistantes Maternelles

Marie-Paule DENNERY :

La nouvelle formation des AM est un problème, parce qu'elle intègre 60h de formation avant de commencer à garder des enfants. Avec 2 à 3 sessions de formation par an en Creuse, cela devient compliqué mais ce n'est pas forcément simple non plus pour le CG. « On est dans une génération d'AM peu nombreuses pendant la mise en place de cette nouvelle formation.». L'intérêt de cette formation est de sélectionner les assistantes maternelles sur leur motivation et ainsi d'offrir une qualité supplémentaire à l'accueil.

Nadine CHARVIN :

« Quelle est la ‘’durée de vie’’ d'une AM ? »

Nadine CHARVIN :

Il y a plusieurs profils, souvent des 25-30 qui commencent avec leurs enfants. Une fois leurs enfants grands, soit elles arrêtent, soit elles continuent jusqu'à la retraite.

➢ Précisions supplémentaires

Marie-Thérèse DECRESSIN :

Mme DECRESSIN précise qu'une réunion se tiendra à Royère cette semaine : les élus se posent la question de la création d'une micro-crèche sur la commune de Royère. Ce sera une première prise de contact.

Les étudiants remercient l'assemblée et lui assurent que les échanges de cette soirée seront pris en compte pour l'élaboration des fiches-actions du Schéma des Services à la Population du Pays Sud Creusois.

ANNEXE 3 : Compte Rendu table ronde : mercredi 11 juin 2008
Mobilité, Santé, Dépendance

TABLE RONDE
SANTE, MOBILITE et DEPENDANCE

Le 11 juin 2008, Felletin

Présents :

Catherine AUPETIT, IDE santé publique DDASS de la Creuse

David DAROUSSIN, adjoint au maire de Felletin

Karine FINET, adjointe au maire de Felletin, responsable de l'action sociale

Isabelle GABRIEL, Assistante Sociale au CLIC Creuse-Est

Marie-Claude MATHIEU, vice présidente du Pays Sud Creusois, présidente de la communauté de communes du Haut Pays Marchois, maire de la Villeneuve

Cécile ROUSSEL, animatrice du Pays Sud Creusois

Martine SEBENNE, directrice de l'association d'aide à domicile d'Aubusson AGARDOM

Equipe de l'école Polytech'Tours : Emilie GENELOT, Alexia LACLERGUE, Kévin FREHEL, Peng XIAO, Sophie TOURNIS, Mélina GABOREAU

Excusés :

Marie-Thérèse DECRESSIN, responsable du service Action Sanitaire et Sociale de la MSA

Renée NICOUX, Présidente du Pays Sud Creusois

M. TRABUC, Président de l'Ordre des Médecins de la Creuse

Agnès ZEPPA, directrice de la communauté de communes de la CIATE Creuse Thaurion Gartempe

M. OLIVA Louis, directeur de l'EHPAD de Royère-de-Vassivière

Synthèse :

Des pistes de réflexion et d'actions sont apparues suite à ces débats: une interface en faveur du covoiturage pourrait être mise à disposition sous la forme d'un site internet; des modes de déplacements alternatifs aux véhicules personnels ont été proposés; et la création d'emplois sur le territoire par une formation d'auxiliaires de vie sociale a été jugée indispensable. Enfin, l'intérêt d'une animation territoriale de santé a été évoqué. La nécessité de devenir un territoire de pointe sur la question de la prise en charge des personnes âgées a été affirmée, afin de devenir une référence sur cette problématique.

Début de la séance à 17h15

- **Ouverture de la séance par Cécile ROUSSEL:**

Cécile ROUSSEL précise que le syndicat a souhaité réaliser un schéma des services à la population afin d'établir un état des lieux de l'existant, puis de tenter de créer des partenariats. Pour cela, le Pays Sud Creusois a fait appel à une équipe d'étudiants en 4ème année de l'école Polytech'Tours (ex-CESA), qui effectue un stage de 3 mois. A des phases d'inventaire puis de diagnostic fait actuellement suite une phase d'élaboration d'actions. La chef de projet du Pays évoque également la précédente table ronde organisée le 9 juin sur le thème « Petite enfance et Adolescence ».

- **Exposé des étudiants**

- **Tour de table de présentation et remarques**

Marie-Claude MATHIEU :

Mme MATHIEU revient sur l'analyse du déplacement. Elle précise qu'on ne peut pas parler d'un bon maillage global concernant les transports sur le territoire. Malgré une très bonne couverture de transport scolaire (pris en charge par le CG), le transport des individuels reste insatisfaisant. Elle cite l'exemple de son territoire (communauté de communes du Haut Pays Marchois, à l'Est du Pays) où il n'existe presque aucune solution de transport en commun, ce qui est un problème notamment pour les personnes en recherche d'emploi. Mme MATHIEU évoque enfin le covoiturage, qui pourrait être une des solutions vers laquelle se tourner, et qui reste à structurer.

Cécile ROUSSEL :

L'idée du covoiturage s'impose sur beaucoup de sujet. Il s'agit certainement d'une piste pour les actions que proposeront les étudiants. Ceci pourra être appuyé par l'intermédiaire d'un site internet en prenant exemple sur d'autres pays.

David DAROUSSIN :

David DAROUSSIN ajoute qu'un tel dispositif a été mis en place sur le PNR du plateau de Millevaches, avec l'association Ctrl A.

Marie-Claude MATHIEU :

Mme MATHIEU précise qu'une tentative de mise en place d'un transport à la demande a été faite il y a quelques années sur sa communauté de communes, mais que celle-ci s'est heurtée aux commerçants de Crocq et Mérinchal craignant pour la survie de leurs commerces. Les solutions à apporter aux problèmes de mobilité ne sont donc pas évidents.

David DAROUSSIN :

David DARROUSSIN reconnaît que certaines petites communes peuvent en effet être drainées plus loin que le local. Il ajoute que le Conseil Général a un dispositif d'aide à la mise en place de transport à la demande (50% d'aide concernant les dépenses de transport) à condition que ce soit l'initiative de la commune. Mais ce dispositif n'est pas toujours connu des collectivités.

Martine SEBENNE :

Mme SEBENNE ajoute qu'il existe également des solutions dans le cadre de l'aide à domicile. L'aide a la possibilité d'accompagner la personne faire les courses (pendant 30 min, et sous réserve que cette dernière rembourse les frais de carburant). Mais ceci n'est pas toujours facile à mettre en place, et représente autant de temps non disponible pour la personne sur le service à domicile.
De plus, Mme SEBENNE ajoute que les services à domicile sont actuellement saturés car ils ont beaucoup de mal à recruter (en particulier pour remplacer les congés d'été). Il faut donc trouver des incitations pour faire venir les jeunes.
Ce domaine est réellement un vivier d'emploi (depuis la mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en 2002, l'AGARDOM a multiplié par 2 son effectif en personnel et par 3 ses usagers), mais il n'y a plus de personnel disponible sur le territoire. Le problème de recrutement est dû au fait que de moins en mois de personnes souhaitent exercer ce travail, et qu'elles doivent être de plus en plus formées.

Cécile ROUSSEL :

Cécile ROUSSEL fait remarquer que les problématiques de trouver des jeunes et offrir des services sont très liées, il s'agit là de renforcer l'attractivité du territoire. Elle revient sur la question du covoiturage en précisant que deux niveaux sont envisageables : un premier niveau avec une contribution publique du type transport à la demande, et un second niveau où le Pays peut coordonner des volontés individuelles.

Martine SEBENNE :

Selon Mme SEBENNE, les Mairies peuvent être le relais approprié pour mettre en place le covoiturage en complémentarité avec un site internet.

David DAROUSSIN :

David DAROUSSIN convient qu'il n'existe pas de solution miracle, mais que c'est plutôt un assemblage de solutions qui pourrait résoudre le problème. Il propose une autre approche : mettre en place une liste de personnes référentes, susceptibles de faire tel ou tel trajet régulier.
Chacun doit aussi mener une réflexion personnelle et accepter de changer ses habitudes.

Cécile ROUSSEL :

La solution du covoiturage soulève également d'autres soucis, comme celui de la responsabilité du chauffeur ou encore de la rémunération.

- **Comment créer des emplois locaux par le maintien à domicile des personnes dépendantes ?**

Martine SEBENNE :

Mme SEBENNE insiste sur le fait que la création d'emplois dans ce domaine passe par la formation. En effet, il y a très peu de diplômés du DEASV (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale) en Creuse. Pour le recrutement, c'est l'ANPE qui propose une liste de personnes potentiellement capables de réaliser le travail (tests d'aptitude) et c'est ensuite le plus souvent à la structure de les former, ce qui coute très cher. Ces sessions sont ouvertes en collaboration avec l'AFPA, à la demande des associations, et selon les besoins.

A l'heure actuelle, un seul Institut d'Economie Sociale et Familiale (privé sous contrat d'association) existe en Limousin, à Limoges, qui forme au DEAVS et à la Mention Complémentaire. La plupart du temps, les promotions sont recrutées autour de Limoges et ne viennent pas en Creuse. Les titulaires du BEPA Service d'Aide à la Personne d'Ahun peuvent obtenir une équivalence du DEASV, mais c'est une formation qui dure 6 mois.

David DAROUSSIN :
M. DAROUSSIN évoque le pôle domotique de Guéret : la formation créée sur les métiers de la domotique est déjà saturée. Il faudrait peut-être, dans le cas de l'accompagnement humain, proposer l'outil de formation adapté.

Martine SEBENNE :

Mme SEBENNE indique que l'AGARDOM a déjà tenté de négocier avec le LEP d'Aubusson. Son BEP Service à la Personne commun au BEP Nettoyage Industriel ne correspond pas réellement aux besoins.
Il existe également un système de passerelle intéressant de Validation des Acquis de l'Expérience (les auxiliaires de vie sociale peuvent travailler a domicile ou en EPHAD, puis par la suite valider un diplôme d'aide soignante, et ensuite un diplôme d'infirmière).

Catherine AUPETIT :
Mme AUPETIT souligne qu'il faut néanmoins relativiser les opportunités liées à cette VEA, qui a un taux de réussite très faible et demande un investissement important pour des personnes qui travaillent.

Martine SEBENNE :

L'idéal serait une formation en Creuse. Il est également nécessaire de communiquer sur ce métier qui est peu connu et mal perçu. Le volet d'aide à la personne est important et à valoriser.

Cécile ROUSSEL :

Cela pose également la question de la place que l'on donne aux personnes âgées dans notre société. Cécile ROUSSEL évoque le programme du Pôle Domotique qui se proposait de faire de la Creuse un leader européen dans l'accompagnement des personnes âgées. Ceci peut être porteur pour le territoire.

Martine SEBENNE :

Mme SEBENNE nuance en précisant que ce qui relève de la domotique est très couteux et s'adresse donc à un public restreint.

David DAROUSSIN :
M. DAROUSSIN conclue que l'accompagnement humain et les nouvelles technologies domotiques peuvent être complémentaires, et que l'effet de levier doit être multiple. La domotique peut être « une vitrine pour accrocher ».

- **<u>Que pensez-vous de la télémédecine et des téléconsultations ?</u>**

Catherine AUPETIT :
Mme AUPETIT n'a pas d'avis tranché sur la question. Cependant elle souligne que d'autres choses se mettent en place, et que des réflexions à l'échelle départementale sont menées, notamment au sujet du problème d'attractivité de la Creuse pour les nouveaux médecins et professionnels de santé. Les réflexions portent sur les maisons de santé et sur les interventions pluridisciplinaires.

Cécile ROUSSEL :
La chef de projet du Pays précise que les études de faisabilité pour des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires à Bourganeuf, Ahun, et Royère de Vassivière ont été inscrites à la convention territoriale 2008-2010 du Pays Sud Creusois (celle de Royère étant rattachée à une étude à l'échelle du PNR).

Catherine AUPETIT :
Lors d'une récente réunion des professionnels de la santé creusois avec la Ministre de la santé, le passage de 15 secteurs de permanence des soins actuellement à 4 ou 6 secteurs à été repoussé de 2 ans. La mise en place de ces 15 secteurs avait pour but de rendre plus attractives les gardes en soulageant les médecins généralistes. Mais la démographie médicale de la Creuse étant en baisse, la diminution du nombre de secteurs de gardes semble inéluctable. Les maisons de santé restent une des pistes à explorer.

David DAROUSSIN :
Pour M. DAROUUSIN, la téléconsultation est à double tranchant : il s'agit d'une bonne solution pour l'accompagnement du médecin, mais peut inciter ces derniers à être de plus en plus éloigné de notre territoire. Il faudrait plutôt voir cette solution comme outil pour la complémentarité des compétences au sein d'un même territoire (soutien d'un médecin par un autre, spécialiste par exemple). Ceci se pratique déjà, mais il faut une infrastructure adaptée des établissements de santé (cf DORSAL).

Catherine AUPETIT :
Mme AUPETIT est d'accord, et souligne que et si cette solution se mettait en place, il faudrait élaborer un cahier des charges très précis pour éviter ces dérives.

Marie-Claude MATHIEU :
Mme MATHIEU souligne que cela pourrait appuyer et sécuriser les jeunes médecins, éviter qu'ils ne se retrouvent en situation de solitude dans l'exercice de leur travail.

Catherine AUPETIT :
En ce qui concerne les gardes, Mme AUPETIT évoque la piste de réflexion qui consisterait, dans une configuration à 6 secteurs de gardes, à plutôt aller chercher le patient et l'amener dans une MSP.
Concernant l'organisation de ce transport, rien n'est encore établi.

Martine SEBENNE :

Mme SEBENNE précise que depuis la mise en place de la permanence des soins en 2006, on a observé une modification du comportement des gens face à la consultation à domicile, une certaine éducation des patients. De plus, elle affirme que la régulation du SAMU fonctionne bien.

- **Que dire de la réflexion menée par certains médecins d'adosser des MSP aux structures existantes ?**

Catherine AUPETIT :
Selon Mme AUPETIT, c'est une des pistes à explorer, mais les structures existantes sont déjà inégalement réparties sur le territoire.

Cécile ROUSSEL :
Cécile ROUSSEL suggère de favoriser le regroupement là où il y a de l'existant, afin d'engager plus de moyens dans les zones moins bien équipées.

David DAROUSSIN :
Faisant le parallèle entre les grandes villes et la campagne, M. DAROUSSIN évoque l'existence de maisons de santé dans des quartiers de grandes villes (équivalents à des petites communes en zone rurale) : elles représentent dans une agglomération des lieux de proximité plus adaptés et susceptibles de renvoyer vers un plateau technique.

Catherine AUPETIT :
Ceci rejoint le problème de la cohérence des gardes médecins/pharmaciens. Mais la permanence des soins ayant déjà été très compliquée à mettre en place, l'adéquation des deux se fera à la suite d'un travail de longue haleine.

Cécile ROUSSEL :
Cécile ROUSSEL demande quels sont les mécanismes, les instances qui gèrent la mise en place des permanences des soins ainsi que des pharmacies.

Catherine AUPETIT :
C'est la DDASS et la DDRASS qui gèrent ces dossiers, mais on ne peut rien imposer, seulement inciter. De plus beaucoup d'intérêts sont en jeu, parfois même la survie d'une commune.
A propos des maisons de santé, beaucoup de paramètres sont à prendre en compte pour leurs implantations, il s'agit au mieux d'actions à moyen terme. Le cahier des charges mis en place par le ministère sera conséquent (ici, la région Limousin est en avance car elle a déjà élaboré un cahier des charges).Nous sommes dans l'urgence car on va rapidement se retrouver avec peu de médecins sur le territoire, mais il est difficile d'agir vite car de nombreux partenaires sont sollicités.

- **Connaissez-vous le dispositif d'Animation Territoriale de Santé ?**

[il s'agit de l'articulation territoriale à l'échelle des Pays, d'un projet régional, expérimenté en particulier en Bretagne. L'objectif est de contribuer au développement d'un territoire dans le champ de la promotion de la santé, en impliquant à la fois les professionnels, élus, bénévoles et habitants. La

mission de l'animateur territorial de santé consiste alors à coordonner les acteurs de santé et à élaborer un programme local d'actions de promotion de la santé.]

Catherine AUPETIT :
Mme AUPETIT explique que ce n'est pas elle qui suit le dossier à la DDASS, mais qu'elle mettra les étudiants en relation avec la personne compétente.

Les autres intervenants ne connaissent pas ce dispositif.

- **Qu'envisagez-vous pour favoriser l'installation de jeunes praticiens ?**

Catherine AUPETIT :
En Creuse, des formations d'infirmières et d'aides soignantes sont disponibles. Un système de rémunération par les hôpitaux en contrepartie de l'exercice du métier sur le territoire pendant 3 ans minimum existe. Ceci pourrait peut-être s'étendre vers les EHPAD par exemple. Certains CG aident financièrement l'installation, mais ceci n'est pas toujours une solution satisfaisante. Enfin, il faut rendre le département plus attractif. Les gens ne viennent pas s'il n'y a pas de services.

David DAROUSSIN :
M. DAROUSSIN ajoute que tout peut être effet de levier pour améliorer l'image du département : les praticiens s'installent en famille, ont besoin d'infrastructures, de travail pour leur conjoint, de crèches, de pédiatres, etc.

- **Présentation de la carte de synthèse**

David DAROUSSIN :
« On travaille à l'échelle des communes et des communautés de communes, mais l'aménagement du territoire devrait revenir à l'Etat qui se désengage. On n'a pas non plus toutes les clés ».

Marie-Claude MATHIEU :
Le monde rural en général est pénalisé, et ne peut pas être rentable.

Catherine AUPETIT :
« On s'oppose là aussi à une logique financière ». Elle cite l'exemple des futures Agences Régionales de Santé, qui annoncent la disparition de la DDASS (même si des « structures infrarégionales » sont prévues).

David DAROUSSIN :
M. DAROUSSIN ajoute qu'il faudrait assurer une égalité d'accès aux dispositifs d'urgence.

Catherine AUPETIT :
La représentante de la DDASS souligne qu'il s'agit d'actions qui souvent coûtent très cher mais sont destinées à peu de population.

Cécile ROUSSEL :
La chef de projet du Pays fait remarquer qu'il s'agit là d'une question très politique.

David DAROUSSIN :
M. DAROUSSIN souhaite ne pas s'arrêter à ce constat, et proposer des actions innovantes.

Martine SEBENNE :

La représentante de l'AGARDOM conclue que le Pays peut être un soutien pour faire état de cette spécificité rurale.

Marie-Claude MATHIEU :
Mme Mathieu suggère la possibilité de demander à être territoire expérimental. Elle croit beaucoup à ce type d'action, qui peuvent se propager et être une bonne vitrine pour le territoire, et ainsi transformer la proportion en personnes âgées en atouts, et permettre de récupérer des crédits européens.

Cécile ROUSSEL :

Cécile ROUSSEL précise que cela nécessite de l'ingénierie. Elle évoque aussi la possibilité d'un réseau européen d'échange d'expériences innovantes.

Les étudiants remercient l'assemblée et lui assurent que les échanges de cette soirée seront pris en compte pour l'élaboration des fiches-actions du Schéma des Services à la Population du Pays Sud Creusois.

ANNEXE 4 : Notice de mise à jour

Notice des mises à jour de la BASE DE DONNEES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

Comment fonctionne la Base ? 4

Comment la mettre à jour ? Et quand ? 4

Enfance, Education, Sport, Loisirs et Culture 5

ENFANCE, EDUCATION ____ 5

Écoles maternelles, Collèges, Écoles primaires, Lycées d'enseignement général et technologique, Lycées professionnels et sections d'éducation professionnelle : ____ **5**

CLSH : ____ **5**

IME : ____ **5**

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ____ 6

Équipements sportifs : ____ **6**

Bibliothèques : ____ **6**

Cinémas : ____ **6**

Associations sportives : ____ **6**

Transports et communication 8

TRANSPORT ____ 8

Taxis : ____ **8**

SNCF : ____ **8**

Transports A la Demande (TAD) : ____ **8**

Stations services : ____ **8**

ENERGIE ET COMMUNICATION ____ 9

Couverture internet : ____ **9**

Accès publics à internet : ____ **10**

Disposer des services de proximité..... 11

COMMERCES DE PROXIMITE ____ 11

Boucheries et charcuteries, Boulangeries et pâtisseries, Restauration, Coiffeurs, Bars et cafés : ____ **11**

Marchés, Foires : ____ **11**

Commerces alimentaires et spécialisés : ____ **11**

SERVICES POSTAUX ____ 12

Poste : ____ **12**

Être accompagné et soutenu 13

SERVICES DE SOUTIEN SOCIAL ____ 13

Services d'accompagnement à la vie sociale, Centres d'action sociale : ____ **13**

Assistantes sociales, Permanences des assistantes sociales : ____ **14**

EMPLOI ET INSERTION ____ 14

ANPE : ____ **14**

Agences d'intérim : ____ **14**

ACCES AU DROIT 14
Huissiers et notaires : 14
SECURITE & URGENCES 15
Brigades de proximité (Gendarmerie): 15
SDIS 15
Accéder aux soins et répondre aux besoins 16
ACTIVITES MEDICALES 16
Ambulances : 16
Médecins généralistes, Dentistes, Masseurs et kinésithérapeutes, Infirmières libérales : 16
Laboratoires d'analyses : 16
Médecins spécialistes : 16
Pharmacies : 16
PMI Infirmières et Puéricultrices : 16
ETABLISSEMENTS MEDICAUX 17
Centres médicaux : 17
CLIC : 17
Hôpitaux et cliniques : 17
SERVICES A LA VIE QUOTIDIENNE A DOMICILE 17
Repas à domicile : 17
Aides ménagères : 17
Associations d'aide à domicile : 17
PERSONNES A MOBILITE REDUITE 18
ESAT : 18
Hébergements personnes handicapées : 18
Maisons de retraite et EHPAD : 18
SESSAD : 18
SSIAD : 18
NOTICE site recensement équipements sportifs 19
NOTICE FINESS 22
RECAPITULATIF 24

Comment fonctionne la Base ?

L'utilisation de la base de données, le catalogue des services à la population, est très simple et interactive. Le catalogue, élaboré sur une base Excel, se présente sous la forme d'un fichier HTML.

Il se compose d'une première page : la page d'accueil. Sur celle-ci se trouve la liste des thèmes dans lesquels sont répartis les services à la population. En cliquant sur un de ces thèmes, on obtient une liste des catégories de services.

Ensuite, comme précédemment, il suffit de cliquer sur l'un des services pour afficher les informations disponibles. Il est également possible pour certains services de disposer d'une carte de localisation sur le territoire du Pays Sud Creusois.

Comment la mettre à jour ? Et quand ?

Afin de mettre à jour ce catalogue de services, nous vous proposons des modes d'emploi pour chaque catégorie de services.

Pour permettre une utilisation correcte de cet outil, il convient de réaliser une mise à jour annuelle, le calendrier prévoit la mise à jour aux mois de janvier.

Enfance, Education, Sport, Loisirs et Culture

ENFANCE, EDUCATION

Écoles maternelles, Collèges, Écoles primaires, Lycées d'enseignement général et technologique, Lycées professionnels et sections d'éducation professionnelle :

Les informations sont à aller chercher sur le site de l'inspection académique de la Creuse (**http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/ia23/annuaires.htm**). La mise à jour est annuelle.

En ce qui concerne les écoles, il faut cliquer sur **« circonscription d'Aubusson »** et ensuite récupérer les informations présentes dans le tableau. Attention toutefois, nous avons appelé *« écoles primaires »* les écoles qui combinent à la fois une école maternelle et une école élémentaire ; et *« écoles maternelles »* les écoles qui ne présentent qu'une école maternelle.

Pour les collèges, il faut cliquer sur **« collège »** et pour les lycées d'enseignement général et les lycées professionnels sur **« lycées ».** Les cartes scolaires de ces deux services ont été obtenues au siège de l'inspection académique à Guéret.

CLSH :

Les informations ont été obtenues par l'intermédiaire de la direction Famille et Jeunesse du CG 23. Donc pour récupérer les données réactualisées, il suffit d'envoyer un email au contact (**hvalencier@cg23.fr**), en expliquant la démarche.

IME :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : «**183** I.M.E. ».

SPORTS, LOISIRS, CULTURE

Équipements sportifs :

Les informations ont été récupérées grâce aux recensements commandés par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Pour réactualiser les données, il suffit donc de se rendre sur son site internet : **http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/Rech_Equipement.aspx**. Ensuite pour récupérer les informations, il faut suivre la notice **« site recensement équipements sportifs »**.

Bibliothèques :

La BDC édite un livret tous les ans sur les services proposés au sein de la Creuse ainsi que les bibliothèques de la Creuse.
Voici notre contact à la BDC :

Madame Marie-Pascale BONNAL,
Tél : 05.44.30.26.26,
email : **mediatheque@cg23.fr**

Cinémas :

Les informations ont été obtenues par l'intermédiaire de Ciné Plus (05 55 52 85 82), 6 rue Sylvain Grateyrolles, 23000 Guéret). Ciné Plus propose des séances dans des salles polyvalentes dans les communes qui ne sont pas équipées de cinéma.

Associations sportives :

Concernant les associations sportives, il faut contacter le pôle « éducation, culture et sport » du CG23 pour obtenir les informations. Pour ce faire, nous vous proposons un Mail type :

(À Aubusson, le……,

Au pôle Education, Culture et Sport

Objet : Schéma des services à la population du Pays Sud Creusois

Monsieur,

Le Pays du Sud Creusois a confié à une équipe d'étudiants de l'école polytechnique universitaire de Tours, d'avril à juillet 2008, la réalisation de son schéma de services à la population, dans le cadre de sa convention territoriale 2008-2010. Nous cherchons maintenant à mettre à jour l'inventaire des services à la population qui a été réalisé, et en particulier des associations sportives et culturelles.

Pouvez-vous nous transmettre les informations reprenant la liste, par commune, de ces structures, leurs activités et fréquentations, leurs coordonnées, leurs horaires d'ouvertures, et leurs zones de couverture ?

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions supplémentaires.
Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.)

Ce mail est à envoyer à ce contact :
Pascal SAVOURAT
Chargé de mission sport / Conseil Général de la Creuse

Tel : 05.44.30.24.18. Fax : 05.44.30.28.11
Courriel : **psavourat@cg23.fr**

Transports et communication

TRANSPORT

Taxis :

Les données obtenues ont été fournies par la CMA. Par conséquent, il ne s'agit que des entreprises à activités artisanales ou des entreprises cumulant une activité commerciale et artisanale. Pour obtenir les informations, il faut contacter la CMA et leur demander la réactualisation des données.

Contact :

Chrystel CADENEL
Chargée de Mission
Démarche Collective Territorialisée du Pays Sud Creusois
Courriel : **c.cadenel@cma-gueret.fr**

SNCF :

Les renseignements concernant la SCNF sont disponibles en les contactant par mail : **terlimousin@sncf.fr**

Transports A la Demande (TAD) :

Les renseignements concernant les TAD sont disponibles en contactant par mail Monsieur Khallouky, Pôle «Aménagement et Transports », CG 23 : **bkhallouky@cg23.fr**

Stations services :

Les informations sont disponibles dans le guide touristique du Pays Sud Creusois, dans la rubrique infos pratiques.

ENERGIE ET COMMUNICATION

Couverture internet :

Une carte de l'éligibilité des communes de la Creuse, concernant l'offre « haut débit » de France Télécom, est téléchargeable en suivant ce lien : **http://www.ariase.com/fr/documentation/pdf/couvadsl/d23.pdf** (la mise à jour de celle-ci est mensuelle).

Pour obtenir plus d'information concernant chaque commune, voici le lien à suivre : **http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/index.html**

Les NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés) présents sur le territoire du Pays sont les suivants :

- AHUN (AHU23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/ahu23-23001ahu.html)
- AUBUSSON (AUB23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/aub23-23008aub.html)
- BOURGANEUF (BOF23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/bof23-23030bof.html)
- CROCQ (CRQ23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/crq23-23069crq.html)
- FELLETIN (FEL23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/fel23-23079fel.html)
- MERINCHAL (MER23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/mer23-23131mer.html)
- MONTBOUCHER (MBC23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/mbc23-23133mbc.html)
- LE MONTEIL AU VICOMTE (LMV23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/lmv23-23134lmv.html)
- MOUTIER ROZEILLE (MRO23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/mro23-23140mro.html)
- PEYRABOUT (PRB23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/prb23-23150prb.html)
- PONTARION (PTR23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/ptr23-23155ptr.html)
- ROYERE DE VASSIVIERE (ROY23, http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/roy23-23165roy.html)
- ST AGNANT PRES CROCQ (AGQ23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/agq23-23178agq.html)
- ST AMAND JARTOUDEIX (AJX23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/ajx23-23181ajx.html)
- ST DIZIER LEYRENNE (SDL23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/sdl23-23189sdl.html)
- ST GEORGES NIGREMONT (GGT23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/ggt23-23198ggt.html)
- ST HILAIRE LE CHATEAU (SHC23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/shc23-23202shc.html)
- ST JUNIEN LA BREGERE (SJB23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/sjb23-23205sjb.html)
- ST MAIXANT (SMT23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/smt23-23210smt.html)
- ST MARC A FRONGIER (SMF23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/smf23-23211smf.html)
- ST MARTIN LE CHATEAU (SMU23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/smu23-23216smu.html)
- ST MARTIN STE CATHERINE (SMC23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/smc23-23217smc.html)
- ST MOREIL (SMO23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/smo23-23223smo.html)
- ST PARDOUX LE NEUF (SPN23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/spn23-23228spn.html)
- ST PARDOUX MORTEROLLES (SUX23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/sux23-23227sux.html)
- ST SULPICE LES CHAMPS (SSC23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/ssc23-23246ssc.html)
- SARDENT (SDT23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/sdt23-23168sdt.html)
- VALLIERE (VAL23, lien : http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/val23-23257val.html)

Accès publics à internet :

Pour récupérer les données concernant les accès publics à internet, il faut se connecter au site internet : **http://delegation.internet.gouv.fr/netpublic/index.htm**.
Il suffit ensuite de cliquer sur l'onglet « Répertoire des EPN » dans la rubrique 'lieux d'accès publics' à gauche. Enfin, il s'agit de sélectionner le département de la Creuse et de cliquer sur « Rechercher ».
La liste des lieux d'accès public à internet labélisés s'affiche.

Pour affiner la mise à jour et y ajouter les accès publics à internet non-labélisés, il suffit de se référer au livret « guide touristique » édité par le Pays Sud Creusois (dans la rubrique « Côté pratique -> Accès à internet »).

Disposer des services de proximité

COMMERCES DE PROXIMITE

Boucheries et charcuteries, Boulangeries et pâtisseries, Restauration, Coiffeurs, Bars et cafés :

Les données obtenues ont été fournies par la CMA. Par conséquent, il ne s'agit que des entreprises à activités artisanales ou des entreprises cumulant une activité commerciale et artisanale. Pour obtenir les informations, il faut contacter la CMA et leur demander la réactualisation des données.

Contact :

Chrystel CADENEL
Chargée de Mission
Démarche Collective Territorialisée du Pays Sud Creusois
Courriel : **c.cadenel@cma-gueret.fr**

Marchés, Foires :

Il faut aller sur le site de la CCI :
www.cci-creuse.com/WEBCCI_COMM_MARCHES_CARTE.php3
La liste des foires et marchés de la Creuse est disponible, il suffit ensuite de cliquer sur l'onglet « espace marché » sur la gauche de la page web et en second lieu sur « Foires et marchés », il ne reste ensuite plus qu'à afficher la carte des foires et marchés et de cliquer sur la commune souhaitée pour obtenir les informations.
(Lien direct de la carte: **http://www.cci-creuse.com/WEBCCI_COMM_MARCHES_CARTE.php3**),

Commerces alimentaires et spécialisés :

Nous avons récupéré les données concernant les surfaces commerciales supérieures à 300 m², grâce à l'inventaire réalisé en février 2008 par la préfecture de la Creuse; ci-dessous le contact que nous avons eu :

DUSSOT Annie (PREF23),
Email : **annie.dussot@creuse.pref.gouv.fr**,
Tel : 05.55.51.59.11,
Fax : 05.55.51.59.39 ;

Pour la mise à jour, il serait sûrement possible de recontacter cette personne pour récupérer les nouvelles données. Ne sachant pas quand les réactualisations sont établies, une mise à jour annuelle pour le Pays est préconisée.

SERVICES POSTAUX

Poste :

Nous avons récupéré les données grâce au contact ci-joint:

Pierre Manouvrier

Email : **pierre.manouvrier@laposte.fr**

Ne connaissant pas les échéances des éventuelles réactualisations, il est préconisé de contacter cette personne tous les ans pour lui demander les éventuelles mises à jour nécessaires.

- lui joindre une copie du tableau concernant la poste de la Base de Données,
- lui demander si les données sont toujours valides.

Être accompagné et soutenu

SERVICES DE SOUTIEN SOCIAL

Services d'accompagnement à la vie sociale, Centres d'action sociale :

Les informations concernant ces deux services ont été répertoriées par l'intermédiaire du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) sur le site internet du ministère de la santé. Pour ses besoins et ceux de l'assurance maladie, le Ministère chargé des Affaires Sanitaires et Sociales et ses services déconcentrés répertorient :

- les structures autorisées à installer des équipements sanitaires ou sociaux (colonne : Entité juridique)
- les lieux dans lesquels sont installés ces équipements et s'exercent les activités de soins ou de service social correspondant (colonne : Établissement).
- le NUMERO FINESS.

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques DREES est responsable du répertoire ; les DRASS et les DDASS en assurent la mise à jour.

Pour la mise à jour de « **Services d'accompagnement à la vie sociale** », les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **446** S.A.V.S**.** ».

Pour le service « **Centre d'action sociale** », il faut suivre la même démarche sur le site de FINESS, sauf pour l'étape 4 (voir ci-dessous).

« **Etab. Public** »

« **Entité juridique** »

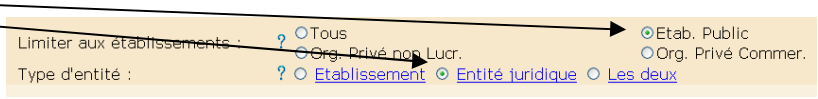

Assistantes sociales, Permanences des assistantes sociales :

En ce qui concerne les assistantes sociales, les informations ont été recueillies sur l'annuaire partagé de la Direction des Actions Sociales de Proximité (site : **http://creuse.com/annuairesocial/?p=1&m=1**). Cependant les informations sont protégées. Pour y avoir accès, il faut donc reprendre contact avec Mme Laporte :

Conseil Général de la Creuse
Direction Actions Sociales de Proximité
Mme François LAPORTE
Tél. : 05 44 30 23 44
Email : **flaporte@cg23.fr**

EMPLOI ET INSERTION

ANPE :

Nous avons récupéré les données grâce au contact ci-joint :

Mission Economique et Tourisme
Jacques BOURZAT
Tél. : 05 44 30 23 39
Email : **jbourzat@cg23.fr**

Agences d'intérim :

Nous avons récupéré les données grâce au contact ci-joint :

Mission Economique et Tourisme
Jacques BOURZAT
Tél. : 05 44 30 23 39
Email : **jbourzat@cg23.fr**

ACCES AU DROIT

Huissiers et notaires :

Liste des huissiers de la Creuse :
http://www.portail-juridique.com/pages/departement_23_huissiers_0.html
Liste des notaires de la Creuse :
http://www.portail-juridique.com/pages/departement_23_notaires_0.html

SECURITE & URGENCES

Brigades de proximité (Gendarmerie):

Lien vers le site des brigades de la gendarmerie sur le site de la préfecture : **http://www.creuse.pref.gouv.fr/creuse/sections/stokage_documents/gendarmerie/numero_de_telephones/view**

Pour plus de détail, il est possible d'accéder à une carte représentant les brigades de la gendarmerie sur le département de la Creuse. Lien: **http://www.creuse.pref.gouv.fr/creuse/sections/stokage_documents/gendarmerie/carte_departementale/view**). Il faut ensuite cliquer sur la brigade désirée et les informations s'affichent.

SDIS

Les informations réunies dans la base de données ont été fournies par le SDIS de la Creuse. Il faut alors les contacter par courrier pour leur demander les nouveaux secteurs.

SDIS de la Creuse: 05.55.41.18.00

Accéder aux soins et répondre aux besoins

ACTIVITES MEDICALES

Ambulances :

Contact à la DDASS de la Creuse:

Danielle CLAMONTPARIS

Email : **danielle.clamontparis@sante.gouv.fr**.

Les informations ont été croisées avec les données de la CMA.

Médecins généralistes, Dentistes, Masseurs et kinésithérapeutes, Infirmières libérales :

Lien internet : **http://www.limousin.assurance-maladie.fr/La-cartographie-interactive-C-rtoSante.1471.0.html**.

Laboratoires d'analyses :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **610** Laboratoire Analyses ».

Médecins spécialistes :

Les données ont été répertoriées par l'intermédiaire du site internet de l'Ordre des Médecins : **http://www.conseil-national.medecin.fr/?url=rubrique.php&menu=ANNUAIRE&PHPSESSID=185e1e0cbc7cfa1faf129608944c9491**.

Pharmacies :

Contact à la DDASS de la Creuse (email) : **danielle.clamontparis@sante.gouv.fr**.
Les informations ont été croisées avec les données de FINESS (code catégorie : « **620** Pharmacie d'Officine » ; cf. notice FINESS, p18)

PMI Infirmières et Puéricultrices :

En ce qui concerne les infirmières et puéricultrices de la PMI, les informations ont été recueillies sur l'annuaire partagé de la Direction des Actions Sociales de Proximité (site : **http://creuse.com/annuairesocial/?p=1&m=1**). Cependant les informations sont protégées. Pour y avoir accès, il faut donc reprendre contact avec Mme Laporte :

Conseil Général de la Creuse
Direction Actions Sociales de Proximité
Mme François LAPORTE
Tél. : 05 44 30 23 44
Email : **flaporte@cg23.fr**

ETABLISSEMENTS MEDICAUX

Centres médicaux :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **156** C.M.P.» et « **189** C.M.P.P. ».

CLIC :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **463** C.L.I.C.».

Hôpitaux et cliniques :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **128** Etab.Soins Chirur. »

SERVICES A LA VIE QUOTIDIENNE A DOMICILE

Repas à domicile :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **368** Serv.Repas Domicile».

Aides ménagères :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **208** Serv.Aide Ménag.Dom.».

Associations d'aide à domicile :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **450** Serv.Aide Pers.Agées».

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

ESAT :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **246** E.S.A.T. ».

Hébergements personnes handicapées :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **252** Foyer Héberg.A.H. ».

Maisons de retraite et EHPAD :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : « **200** Maison de Retraite ».

SESSAD :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérées avec le code catégorie : «**182** Serv.Educ.S.Soin.Dom ».

SSIAD :

Les informations ont été répertoriées par l'intermédiaire du FINESS (cf. Notice FINESS, p18). Les informations sont à récupérer avec le code catégorie : «**354** S.S.I.A.D. ».

NOTICE site recensement équipements sportifs

Les informations ont été récupérées grâce aux recensements commandés par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

1. Pour réactualiser les données, il suffit donc de se rendre sur son site internet : http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/.

2. Pour accéder aux données, cliquez sur la partie accès réservé en bas à droite de la page.

Une nouvelle page s'ouvre, ensuite dans le cadre (au centre de la page internet), entrez les informations suivantes :

epci
limousin3

Et cliquez sur OK.

3. Puis cliquez sur « Recherche » dans la barre du sommaire (sur la gauche de la page web)

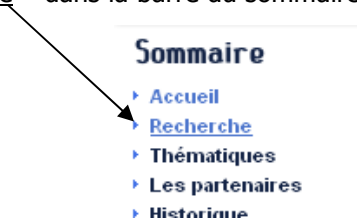

4. Ensuite une liste de critère apparaît.

Sélectionnez dans la rubrique :

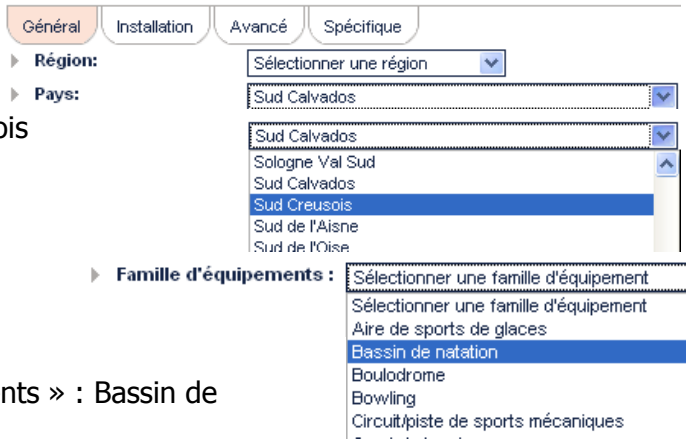

- « Pays » : Sud creusois
- « Famille d'équipements » : Bassin de natation

5. Cliquer ensuite sur « » pour obtenir :

6. Répéter l'opération pour les familles d'équipements suivantes :

Bassin de natation	Pas de tir
Boulodrome	Plateau EPS
Circuit/piste de sports mécaniques	Salle de combat
Court de tennis	Salle multisports
Divers équipements Sports de nature	Salle non spécialisée
Equipement d'activités de forme et de santé	Salle ou terrain spécialisé
Equipement d'athlétisme	Site d'activités aquatiques et nautiques
Equipement équestre	Skate park & vélo Freestyle
Mur et fronton	Terrain de grands jeux
Parcours de golf	Terrain extérieur de petits jeux collectifs
Parcours sportif/santé	

7. Cliquez ensuite sur « **Liste** » (en bas à gauche de la page) pour générer la liste d'équipements du Pays.

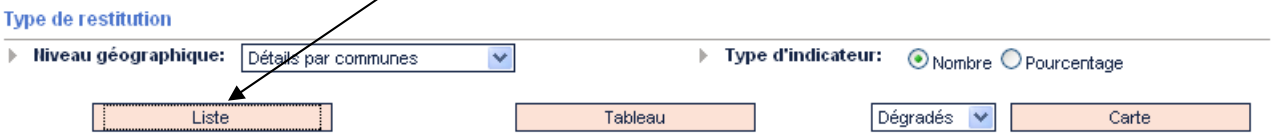

8. Cliquez maintenant sur **« exporter liste XML ».**
   Puis l'enregistrez sur votre ordinateur.

9. Ouvrez le fichier obtenu avec Excel, et comparez ensuite avec les données existantes dans la base. Il faut bien respecter les colonnes du tableau initial. Chaque Famille d'équipements correspond à une catégorie que nous avons définie :

Catégorie	**Type Equipement**
Bassin de natation	Bassin de natation
Autre équipement extérieur	Boulodrome
Autre équipement extérieur	Circuit/piste de sports mécaniques
Court de tennis	Court de tennis
Autre équipement extérieur	Divers équipements Sports de nature
Autre équipement extérieur	Equipement d'activités de forme et de santé
Equipement d'athlétisme	Equipement d'athlétisme
Equipement équestre	Equipement équestre
Autre équipement extérieur	Mur et fronton
Autre équipement extérieur	Parcours de golf
Autre équipement extérieur	Parcours sportif/santé
Autre équipement extérieur	Pas de tir
Autre équipement extérieur	Plateau EPS
Salle de combat	Salle de combat
Autre équipement couvert	Salle multisports
Autre équipement couvert	Salle non spécialisée
Autre équipement couvert	Salle ou terrain spécialisé
Site d'activités aquatiques et nautiques	Site d'activités aquatiques et nautiques
Autre équipement extérieur	Skate park & vélo Freestyle
Terrain de grands jeux	Terrain de grands jeux
Autre équipement extérieur	Terrain extérieur de petits jeux collectifs

NOTICE FINESS

Les informations concernant plusieurs services ont été répertoriées par l'intermédiaire du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) sur le site internet du ministère de la Santé. **http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp**

1. En cliquant sur ce lien, vous arrivez sur une fenêtre avec des zones de saisies.

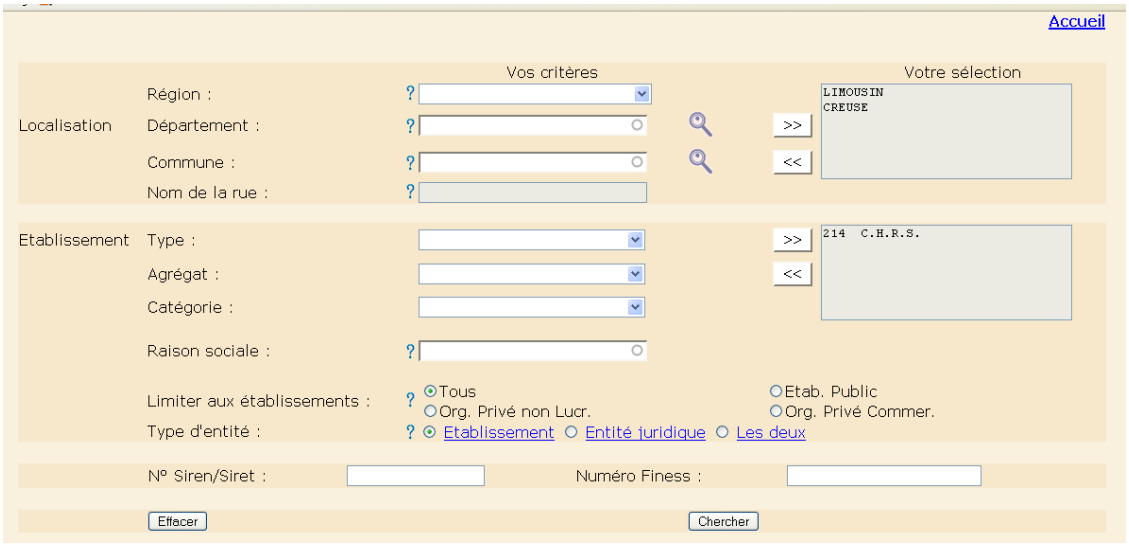

2. Sélectionnez la région et le département puis validez en cliquant sur l'icône >>.

Vous devez obtenir :

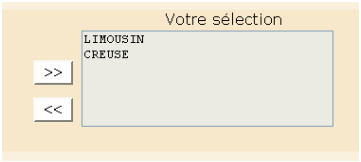

3. Sélectionnez dans « catégorie » les numéros suivants en validant sur l'icône >> :

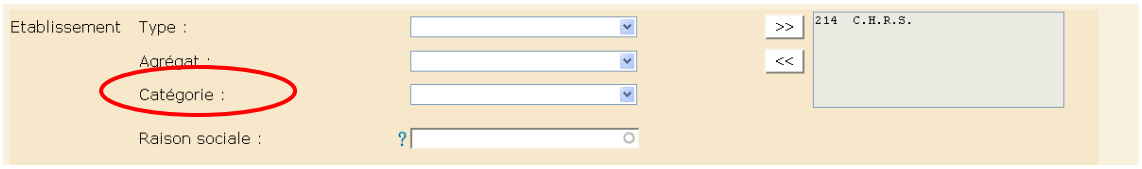

- 446 (S.A.V.S.)
- 219 Autre Centre d'Accueil
- 443 (C.A.D.A.)
- 175 Foyer de l'Enfance
- 236 (C.P.F.S.E.)
- 418 (S.E.S.)
- 214 (C.H.R.S.)

4. Ensuite comme sur l'image, sélectionnez :

« **Tous** »

« **Établissements** »

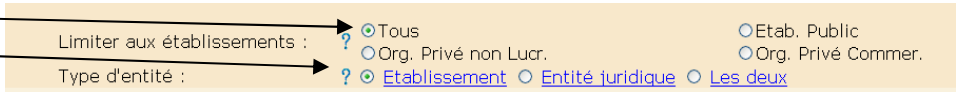

5. Pour ensuite faire apparaître le tableau voulu, il suffit de cliquer sur « Chercher » en bas à droite.

6. La suite de l'opération consiste à exporter les données sélectionnées sous forme d'un tableau. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur « Export format Sylk » (il s'agit d'un fichier à ouvrir un logiciel tableur comme Excel), puis de l'enregistrer sur votre disque dur.

Liste des établissements trouvés

Légende : Etablissement / Entité Juridique

Modifier la recherche

Nouvelle recherche

Nombre d'établissements trouvés: *12* **résultats 1 à 12**

Export format CSV — Export format Sylk

Numéro FINESS	Raison sociale et Adresse	Catégorie / Statut
230782658	SCE D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN APAJH	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)
	23 RUE SYLVAIN BLANCHET 23000 GUERET Tel: 05 55 52 02 88	Ass.L.1901 Recon.Util.Pub.
230003709	SERVICE D'ENQUETES SOCIALES	Service d'Enquêtes Sociales (S.E.S.)
	12 AVENUE CHARLES DE GAULLE 23001 GUERET CEDEX	Ass.L.1901 non Recon.Util.Pub.
230781700	CENTRE DEPT ENFANCE ET FAMILLE	Foyer de l'Enfance
	9 AVENUE MENDES FRANCE 23005 GUERET CEDEX Tel: 05 55 51 97 00	Etb.Social et Médi-Soc Dépt.
230003352	CAC LOGEMENT	Autre Centre d'Accueil
	4 AVENUE PIERRE LEROUX 23007 GUERET CEDEX Tel: 05 55 51 93 40	Ass.L.1901 non Recon.Util.Pub.
230002099	CENTRE ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE	Centre Accueil Demandeurs Asile (C.A.D.A.)
	6 RUE SALVADOR ALLENDE 23007 GUERET CEDEX Tel: 05 55 41 73 40	Ass.L.1901 non Recon.Util.Pub.
230000440	CHRS FOYER D'ACCUEIL CREUSOIS	Centre Hébergement & Réinsertion Sociale (C.H.R.S.)
	6 RUE SALVADOR ALLENDE 23007 GUERET CEDEX Tel: 05 55 41 73 40	Ass.L.1901 non Recon.Util.Pub.
230783292	SCE ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	Centre Placement Familial Socio-Educatif (C.P.F.S.E.)
	13 RUE JOSEPH DUCOURET 23011 GUERET CEDEX Tel: 05 44 30 23 23	Département
230003386	CENTRE D'HEBERGEMENT SOS VIE	Autre Centre d'Accueil
	23100 ST MARTIAL LE VIEUX Tel: 05 55 66 73 75	Ass.L.1901 non Recon.Util.Pub.
230782633	SCE ACCOMPAGNEMENT VIE SOCIALE	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)
	3 GRANDE RUE 23150 AHUN Tel: 05 55 80 35 64	Ass.L.1901 Recon.Util.Pub.

7. Pour finir l'opération, ouvrez le fichier sous Excel

8. Pour obtenir le tableau présent dans la BASE DE DONNEES, il faut :

- supprimer les lignes qui ne font pas partie du territoire du Pays Sud Creusois
- supprimer les colonnes : 1, 2, 6, 7, 11 à 18, 19, 21, 23 à 28
- comparer le tableau ainsi obtenu avec les informations de la base de données, et modifier celles-ci lorsque c'est nécessaire.

N.B: les noms de certaines colonnes ont été changés pour une meilleure compréhension

RECAPITULATIF

	Site Internet	Contact	
ENFANCE, EDUCATION			
Écoles maternelles, Collèges, Écoles primaires, Lycées d'enseignement général et technologique, Lycées professionnels et sections d'éducation professionnelle :			http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/ia23/annuaires.htm
CLSH :			hvalencier@cg23.fr
IME :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
SPORTS, LOISIRS, CULTURE			
Équipements sportifs :			http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/Rech_Equipement.aspx
Bibliothèques			mediatheque@cg23.fr
Cinémas			Ciné Plus : 05 55 52 85 82
Associations sportives :			psavourat@cg23.fr
TRANSPORT			
Taxis			c.cadenel@cm-gueret.fr
SNCF			terlimousin@sncf.fr
TAD			bkhallouky@cg23.fr
Stations services			Guide touristique
ENERGIE ET COMMUNICATION			
Couverture internet			http://www.ariase.com/fr/haut-debit/creuse/index.html
Accès publics à internet			http://delegation.internet.gouv.fr/netpublic/index.htm
COMMERCES DE PROXIMITE			
Boucheries et charcuteries, Boulangeries et pâtisseries, Restauration, Coiffeurs, Bars et cafés			c.cadenel@cma-gueret.fr
Marchés, Foires			www.cci-creuse.com/WEBCCI_COMM_MARCHES_CARTE.php3
Commerces alimentaires et spécialisés :			annie.dussot@creuse.pref.gouv.fr
SERVICES POSTAUX			
Poste :			pierre.manouvrier@laposte.fr
SERVICES DE SOUTIEN SOCIAL			
Services d'accompagnement à la vie sociale, Centres d'action sociale :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
Assistantes sociales, Permanences des assistantes sociales :			flaporte@cg23.fr

EMPLOI ET INSERTION			
ANPE :			jbourzat@cg23.fr
Agences d'intérim :			jbourzat@cg23.fr
ACCES AU DROIT			
Huissiers et notaires :			http://www.portail-juridique.com/pages/departement_23_huissiers_0.html http://www.portail-juridique.com/pages/departement_23_notaires_0.html
SECURITE & URGENCE			
Brigades de proximité :			http://www.creuse.pref.gouv.fr/creuse/sections/stokage_documents/gendarmerie/numero_de_telephones/view
SDIS			SDIS Creuse : 05.55.41.18.00
ACTIVITES MEDICALES			
Ambulances :			danielle.clamontparis@sante.gouv.fr
Médecins généralistes, Dentistes, Masseurs et kinés, Infirmières libérales :			http://www.limousin.assurance-maladie.fr/La-cartographie-interactive-C-rtoSante.1471.0.html
Laboratoires d'analyses :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
Médecins spécialistes :			http://www.conseil-national.medecin.fr/?url=rubrique.php&menu=ANNUAIRE&PHPSESSID=185e1e0cbc7cfa1faf129608944c9491
Pharmacies :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
PMI Infirmières et Puéricultrices :			flaporte@cg23.fr
ETABLISSEMENTS MEDICAUX			
Centres médicaux :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
CLIC :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
Hôpitaux et cliniques :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
SERVICES A LA VIE QUOTIDIENNE A DOMICILE			
Repas à domicile :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
Aides ménagères :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
Associations d'aide à domicile :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
PERSONNES A MOBILITE REDUITE			
ESAT :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
Hébergements personnes handicapées :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
Maisons de retraite et EHPAD :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
SESSAD :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp
SSIAD :			http://finess.sante.gouv.fr/recherche.jsp

ANNEXE 5 : Notice « Entraide sur ma commune »

Notice à l'intention des Mairies
Du Pays Sud Creusois

« Entraide sur ma commune »

Syndicat mixte du Pays sud creusois
Hôtel de Ville
50, Grande Rue
23 200 AUBUSSON
Tél / Fax : 05 55 66 99 96
E-mail : paysdusudcreusois@wanadoo.fr
N° SIRET : 252 326 061 00014

1. Contexte :

Le réseau des lignes de bus régulières du Conseil Général est inégal sur le Pays, de plus les horaires ne correspondent pas à ceux des actifs. Ainsi, les particuliers utilisent majoritairement leur véhicule personnel. Les déplacements des personnes dépendantes et/ou non motorisées, restent une problématique forte sur le territoire.

En 2009, la Région Limousin met en place une centrale d'information traitant tous les modes de transports, dont un volet covoiturage. Le Pays Sud Creusois, quant à lui, souhaite agir en complémentarité à destination des personnes n'utilisant pas internet, par la coordination de personnes ressources sur chaque commune. Vous serez alors un échelon important pour instituer un réseau solidaire au sein de votre commune.

2. Objectifs :

- Créer un réseau de connaissance relayé par les communes
- Faciliter les déplacements des personnes les plus isolées

3. Modalités de mise en œuvre :

Définition de la « personne ressource » : Toute personne susceptible et souhaitant effectuer des trajets communs avec une autre personne pour les démarches administratives, les courses, le travail,...

Des fiches d'entraide, dont le modèle vous est proposé à la page suivante, seront mises à disposition en mairie. Ces fiches seront alors consultées par les personnes ressources et les personnes demandeuses. Elles mettront donc en relation des personnes effectuant des trajets et prêtes à rendre de menus services, et des personnes dépendantes ou non motorisées de la commune.

La diffusion de ce système d'entraide sera assurée par les communes.

4. Evaluation

Dans un souci de suivi du dispositif et pour une évolution au plus près de vos administrés, le Pays Sud Creusois vous sollicitera pour une évaluation annuelle sous forme de formulaire.

Exemple d'une fiche de covoiturage

Entraide sur ma commune

Grâce à cette feuille, votre trajet ponctuel ou régulier sera connu sur votre commune.

*Pour toute personne ayant internet et intéressée par le covoiturage, la Région a mis en place le site suivant www.*****.fr.*
Ce site vous permettra, si vous le souhaitez, d'en savoir plus sur les trajets proposés au sein du Limousin.

Coordonnées téléphone et email	NOM Prénom	Objet (travail, courses...)	Heures d'arrivée	Heures de départ	Jours	Commune d'arrivée	Communes sur le trajet	Commune de départ	Proposition ou Demande

ANNEXE 6 : Charte d'utilisation du covoiturage « Entraide sur ma commune »

Charte d'utilisation du covoiturage

« Entraide sur ma commune »

Syndicat mixte du Pays sud creusois
Hôtel de Ville
50, Grande Rue
23 200 AUBUSSON
Tél / Fax : 05 55 66 99 96
E-mail : paysdusudcreusois@wanadoo.fr
N° SIRET : 252 326 061 00014

Le succès de ce dispositif repose sur la bonne volonté des participants, et sur le respect de cette charte. Le Pays Sud Creusois et la mairie vous demandent donc de bien la lire et d'en appliquer les principes.

1. Au moment de l'inscription

- Les participants acceptent de fournir des informations personnelles, à savoir les noms, prénoms, et numéros de téléphone du participant, afin de faciliter la mise en relation des conducteurs et des passagers et de permettre leur identification lors d'un trajet.
- Les informations fournies par les participants sont réelles et non fantaisistes.

2. Les Principes du covoiturage :

Le Respect et La Propreté :

- Le passager peut participer aux frais selon un montant ou une règle fixée au départ en accord avec le conducteur.
- Chacun est tenu de respecter les conventions fixées au départ (participation, horaires, bagages, nombre de personnes, fumeurs, animaux, lieu de rendez-vous et de dépose). Chaque point doit être évoqué.
- En cas d'annulation ou de changement d'horaires, le passager comme le conducteur doivent prévenir leurs compagnons de route dans la mesure du possible.
- Chaque participant est tenu d'être propre au départ du voyage afin de ne pas gêner l'autre.

La Sécurité

- Le conducteur ne prend pas de risque au volant et n'absorbe aucun produit dangereux pour la conduite.
- Le conducteur est titulaire du permis de conduire ; son véhicule est assuré.
- Le passager ne gêne pas la conduite du conducteur.

La Transparence

- Le conducteur montre d'emblée au passager les papiers du véhicule et son permis.
- De même, s'il est prévu que le passager conduise, il montre son permis, et dans tous les cas, il montre ses papiers.
- Le conducteur et le véhicule sont en règle avec le Code de la route et avec la loi.

La Confiance

Les 2 parties s'engagent à ne transporter aucune substance illicite, dangereuse ou interdite pendant le voyage commun.

L'Honnêteté

Aucune participation aux frais n'est mise en place de façon impérative. Le Pays Sud Creusois donne, à titre indicatif, un outil de calcul du montant de la participation aux frais de transport pouvant être mis en place entre conducteur et passagers. Le montant total de la participation des passagers ne doit pas dépasser le coût réel du voyage, conducteur compris.

Le Pays Sud Creusois et la mairie se dégagent de toutes responsabilités pour tout incident pouvant survenir au cours d'un trajet (accident, vol, perte d'objets, retards, désistements…).

3. Outil de calcul des frais de transport

1. Voici le barème de consommation applicable aux automobiles par les impôts en 2008 :

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au delà de 20 000 km
3 CV	d x 0,376	(d x 0,225) + 758	d x 0,263
4 CV	d x 0,453	(d x 0,254) + 998	d x 0,304
5 CV	d x 0,498	(d x 0,278) + 1 100	d x 0,333
6 CV	d x 0,521	(d x 0,293) + 1 140	d x 0,350
7 CV	d x 0,545	(d x 0,309) + 1 180	d x 0,368
8 CV	d x 0,575	(d x 0,326) + 1 238	d x 0,390
9 CV	d x 0,59	(d x 0,342) + 1 240	d x 0,404
10 CV	d x 0,621	(d x 0,364) + 1 283	d x 0,428
11 CV	d x 0,633	(d x 0,381) + 1 260	d x 0,444
12 CV	d x 0,666	(d x 0,397) + 1 343	d x 0,464
13 CV et plus	d x 0,677	(d x 0,412) + 1 323	d x 0,478
d représente la distance parcourue			

2. on ajoute le coût éventuel des péages, si le trajet est plus exceptionnel

3. on divise le total par le nombre de personnes dans la voiture, <u>conducteur compris</u>

<u>Exemple :</u>
Pour un trajet aller-retour de 40 km, avec un véhicule de 5 CV, les frais se montent à :

40 x 0,498 = 19,92 €

Si deux personnes sont concernées, le conducteur et un passager, les frais de participation du passager sont de 19,92/2 = 9,96 €.

Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Centre de documentation et d'information de l'assurance

FP 116

Juin 2008

Covoiturage et assurance

> Covoiturage : les modalités pratiques

Cette pratique de plus en plus fréquente ne fait l'objet ni de définition officielle ni de législation spécifique.
Le principe en est simple, il s'agit du partage d'un véhicule par plusieurs occupants se déplaçant dans la même direction. Il permet, par exemple, à des voisins ou collègues d'utiliser un seul véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études.

Le covoiturage peut être organisé, soit directement entre automobilistes et passagers, soit par l'intermédiaire d'une association ou d'une entreprise.

Il existe principalement deux façons d'utiliser le ou les véhicules :

- utilisation à tour de rôle du véhicule de chacun des covoiturés, qui est ainsi alternativement conducteur et passager ;
- utilisation d'un seul véhicule et participation des passagers aux frais de déplacement (carburant, péage).

> Assurance : les précautions à prendre

Quelle que soit la formule de covoiturage adoptée, il est préférable que l'automobiliste le déclare à son assureur. Ce dernier peut ainsi apprécier les risques garantis et attirer l'attention de l'assuré sur certains points, notamment lorsque le covoiturage est pratiqué à titre onéreux. Ainsi, il faut s'assurer que l'usage déclaré dans le contrat prend bien en compte le trajet du domicile au lieu de travail, par exemple.

De même, avant de céder le volant à l'un de ses passagers, le conducteur doit vérifier que son contrat ne comporte pas une clause de conduite exclusive. En effet, celle-ci peut prévoir que certaines garanties du contrat ne sont accordées que si le véhicule est conduit exclusivement par le conducteur nommément désigné.

>>>

Même lorsque son contrat inclut le prêt de volant, l'automobiliste doit savoir que :

- si le conducteur occasionnel provoque un accident, c'est le souscripteur de l'assurance qui sera pénalisé d'un malus ;
- si le conducteur occasionnel est novice (c'est-à-dire titulaire du permis depuis moins de trois ans ou titulaire d'un permis de trois ans et plus mais ne pouvant justifier d'une assurance effective au cours des trois dernières années précédant la souscription du contrat), le contrat d'assurance peut notamment prévoir l'application d'une franchise plus élevée, qui resterait à la charge du souscripteur.

Si une association ou une entreprise organise le covoiturage, elle doit vérifier auprès de son assureur que sa responsabilité est couverte au cas où celle-ci serait recherchée en raison de cette activité.

> Accident : les règles d'indemnisation

Les dommages matériels subis par le véhicule seront remboursés en fonction des responsabilités établies et des garanties du contrat. Toutefois, en cas de responsabilité totale du conducteur, et en l'absence de garanties dommages au véhicule (dommages tous accidents ou dommages collision), l'assureur ne prendra pas en charge les dégâts matériels du véhicule.

Les dommages corporels des passagers, qu'ils partagent ou non les frais de transport avec le conducteur, seront intégralement indemnisés par l'assureur du véhicule, au titre de la garantie obligatoire de responsabilité civile, sauf s'ils ont commis une faute inexcusable, cause exclusive de l'accident.

En revanche, si le conducteur responsable de l'accident est blessé, il sera indemnisé à la condition que le contrat d'assurance du véhicule utilisé comporte une garantie facultative couvrant les dommages corporels subis par tout conducteur autorisé.

Impression : Afsa – 26, boulevard Haussmann, 75311 Paris Cedex 09

ANNEXE 7 : Fiche d'évaluation « Entraide sur ma commune »

Ebauche de la Fiche d'évaluation à l'intention des Mairies du Pays Sud Creusois

« *Entraide sur ma commune* »

Syndicat mixte du Pays sud creusois
Hôtel de Ville
50, Grande Rue
23 200 AUBUSSON
Tél / Fax : 05 55 66 99 96
E-mail : paysdusudcreusois@wanadoo.fr
N° SIRET : 252 326 061 00014

Dans un souci de suivi du dispositif « Entraide sur ma commune » mis en place début 2009 et pour une évolution au plus près de vos administrés, le Pays Sud Creusois vous sollicite pour une évaluation sous forme de formulaire.

Nom de votre commune : _____

Nombre de personnes inscrites au cours de l'année 2009 : _____

La commune a-t-elle fait de la communication pour l'utilisation de ce système :

□ Pas du tout □ Un peu □ Beaucoup

De quelle manière ?_____

Avez-vous eu des retours des usagers ?_____

Avez-vous u des retours de vos administrés n'utilisant pas ce système ?

Avez-vous des modifications à suggérer afin d'améliorer du système?

ANNEXE 8 : Cahier des charges :
Etude sur les transports alternatifs

Ebauche du Cahier des charges

Etude sur les transports alternatifs

Syndicat mixte du Pays sud creusois
Hôtel de Ville
50, Grande Rue
23 200 AUBUSSON
Tél./ Fax : 05 55 66 99 96
E-mail : paysdusudcreusois@wanadoo.fr
N° SIRET : 252 326 061 00014

1. Contexte et objectifs de la prestation

1.1 Description du territoire

Caractéristiques générales

Avec 80 communes et plus de 30 000 habitants, le Pays sud creusois s'étend au sud du département de la Creuse. Ce vaste territoire d'environ 1 600 km² s'organise autour de deux bassins de vie, Aubusson et Bourganeuf, reliés entre eux par un axe de communication structurant, la RD 941. Il regroupe quatre Communautés de communes et une commune non adhérente à une Communauté. Le Pays Sud Creusois rassemble plus de 30% des communes du département et près de 25% de la population creusoise. On compte en moyenne 384 habitants par commune. Il est à noter que 15 communes du Pays font également partie du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Situé au nord du plateau de Millevaches à une altitude variant entre 300 et 900 mètres, le Pays se compose d'une partie de la tête de bassin versant de la Creuse mais également d'autres rivières telles que le Thaurion ou la Tardes, ainsi que de nombreux étangs et lacs de retenues qui parsèment le paysage. La forêt est aussi très présente sur le territoire, ce qui permet de qualifier le territoire de " pays vert et bleu ".

Une population décroissante et vieillissante

Le Pays Sud Creusois affiche une faible densité de population : 19.3 hab/km^2* contre 22.3* dans le département, 41.9* pour la Région Limousin et 107.6* au niveau national. Néanmoins, cette moyenne ne reflète pas les grandes disparités existant entre les communes du Pays Sud Creusois. Les communes les plus densément peuplées sont Aubusson, Bourganeuf et Felletin. Le reste du territoire est faiblement peuplé : 87,5% des communes du Pays Sud Creusois ont une densité de population moins forte que la moyenne départementale. Ceci entraîne la concentration des services dans les communes les plus densément peuplées, voire leur disparition.

Comme beaucoup de territoires ruraux, la faible densité de population s'accompagne d'un solde naturel négatif, que ne compense pas une augmentation du solde migratoire. Le Pays Sud Creusois est marqué par le vieillissement de sa population, ce qui freine son dynamisme démographique.

Un réseau routier non homogène

Le réseau routier est structuré par la RN 141 qui relie Clermont-Ferrand à Limoges en passant par Aubusson et Bourganeuf. Globalement, l'infrastructure routière converge vers Aubusson. Le reste du territoire est irrigué par un réseau de routes départementales de seconde catégorie et de routes communales. Certaines communes peuvent être considérées comme enclavées, étant donné qu'elles ne bénéficient pas ou peu du réseau routier départemental sur leur périmètre.

Un maillage des transports à affiner

Les transports scolaires fonctionnent bien sur le territoire. Les parents, professeurs des écoles et CPE sont satisfaits du service rendu par le Conseil Général. Cependant, le réseau de lignes de bus régulières est plutôt inégal sur le Pays, et inadapté aux déplacements ponctuels et/ou quotidiens. Les habitants du Pays utilisent majoritairement leur véhicule personnel pour se déplacer, mais d'autres moyens de transport peuvent être envisagés.

L'absence de permis ou de véhicule constitue parfois un frein à la recherche et la pérennisation d'un emploi. De plus, les horaires des transports en commun, calqués sur les scolaires (8h00 et 17h00), ne correspondent pas toujours aux horaires de travail.

Si le Transport à la Demande (TAD) ne constitue par toujours une réponse adaptée aux besoins en mobilité de la population, certaines collectivités du Pays (en particulier des communes) ont mis en place des systèmes efficaces. Le CG dispense des aides en ce sens.

* source : INSEE - RGP 1999

En effet, une étude menée par la communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière a montré que le transport à la demande (TAD) ne constituait pas une réponse adaptée aux besoins en mobilité de la population de ce bassin de vie. Cependant, certaines communes (Aubusson, Bourganeuf et Royère-de-Vassivière, notamment) ont mis en place leur TAD en ciblant les jours (souvent les jours de marché) et la population. Ces expériences concernent en général un petit nombre de population. A noter que le TAD peut également permettre d'effectuer du rabattement vers les lignes régulières pour assurer une complémentarité de l'offre de transport.

Aux vues des données rassemblées dans le Schéma des Services à la Population, l'étude n'a pas permis de proposer un système de transport alternatif à la voiture personnelle. Une analyse plus fine des besoins doit être réalisée à l'échelle du Pays.

1.2 Objectifs poursuivis

- **Avoir une connaissance plus fine du territoire et des besoins de la population en matière de transport**
- **Proposer une organisation des transports alternatifs pouvant fonctionner sur le Pays**
- **Répondre aux besoins non satisfaits :**
  - **Des personnes isolées et sans moyen de locomotion individuel, ainsi que des chômeurs et bénéficiaires du RMI pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.**
  - **Des personnes âgées et des jeunes non motorisés.**
- **Répondre aux besoins de correspondance avec les réseaux de transport collectifs départementaux et régionaux.**

2 - Contenu de la mission

La mission se découpera en quatre phases :

- **Phase ❶ : Inventaire fin des dispositifs et services de transports existants sur le territoire**
- **Phase ❷ : Identification des besoins en transports**
- **Phase ❸ : Comparaison de l'offre et de la demande afin de définir un diagnostic**
- **Phase ❹ : Elaboration de propositions pour la mise en place de nouveaux systèmes**

Le rapport de présentation de l'étude se présentera sous la forme de deux livrets :

- L'évaluation du système actuel et la stratégie d'évolution : ce livret aura pour objet dans un premier temps de présenter l'ensemble de l'offre de transport sur le Pays Sud Creusois. Un diagnostic permettra de dresser le bilan de fonctionnement des systèmes existants et de mettre en évidence les grands axes pour la mise en place du système.

  Afin d'envisager des transformations, le prestataire étudiera d'autres actions portées sur des territoires présentant des caractéristiques proches et recueillera des idées innovantes.

  Ce premier livret se conclura par la proposition d'une nouvelle formule en matière de transport.
- Guide méthodologique et préconisations adaptées au Pays Sud Creusois : le prestataire proposera une méthode afin de pouvoir appliquer la formule proposée au territoire du Pays et les préconisations adaptées.

Le prestataire proposera une méthode pour l'identification des besoins. Il devra associer l'ensemble des interlocuteurs selon différentes modalités à préciser (rencontres individuelles, forums, …) afin de travailler sur une analyse prospective des transports, sur le territoire du Pays Sud Creusois. Des tables rondes seront organisées comme le précise l'action 1.4 du Schéma des Services à la Population.

3 - Modalités d'organisation de l'étude

Durée de la mission & conditions de réalisation

Le prestataire effectuera l'étude en 2011. Cette étude pourra être confiée à un ou plusieurs étudiants de l'école Polytechnique Universitaire de Tours (ex. CESA) dans le cadre d'un stage individuel de cinq mois ou d'un stage de groupe de trois mois.

Validation finale

L'objectif pour le prestataire est de remettre un rapport définitif au mois de septembre 2011. Le rapport définitif sera présenté devant le Comité de pilotage, le Comité syndical du Pays Sud Creusois et les EPCI membres du Pays.

Annexe 6 : Cahier des charges :
Animation Territoriale de Santé

Ebauche du Cahier des charges

Animation Territoriale de Santé du Pays Sud Creusois

Syndicat mixte du Pays sud creusois
Hôtel de Ville
50, Grande Rue
23 200 AUBUSSON
Tél./ Fax : 05 55 66 99 96
E-mail : paysdusudcreusois@wanadoo.fr
N° SIRET : 252 326 061 00014

1. Qu'est-ce qu'une Animation Territoriale de Santé ?

Le Comité Régional des Politiques de Santé de Bretagne a créé en 2002 un dispositif d'Animation Territoriale de Santé. Cette expérimentation a été menée dans le cadre de la loi du 9 août 2004, relative à la santé publique, et de l'élaboration des Plans Régionaux de Santé Publique (PRSP). Le PRSP de la région Limousin définit ainsi comme « objectif régional concernant la connaissance et l'observation en santé publique », la construction d'outils de connaissance de l'état de santé de la population, au service des politiques de santé. Le dispositif doit être coordonné avec les initiatives de développement local, et notamment avec le département.

L'Animation Territoriale de Santé doit tirer profit des dynamiques et des partenariats locaux dans le champ de la promotion de la santé : elle doit utiliser les différents niveaux d'intervention politique, communautaire, individuelle.

2. Objectifs :

- **Contribuer au développement du Pays dans le champ de la promotion de la santé :**
- **Impliquer les acteurs de santé, les élus, les associations et leurs bénévoles, la population, à l'action sanitaire sur leur territoire.**
- **Assurer la prise en compte de la santé dans les politiques locales (emploi, logement, aménagement de l'espace, urbanisme, sécurité…).**
- **Proposer des actions de promotion de la santé adaptées au territoire du Pays Sud Creusois**

3. Missions :

- **Coordination des acteurs locaux de la promotion de la santé**
- **Elaboration d'un programme territorial d'actions, à partir d'un diagnostic local, en cohérence avec le PRSP**

4. Modalités :

- Réaliser un diagnostic fin sur le territoire du Pays Sud Creusois dès la première année de la mise en place de l'animation. Le schéma de services à la population a déjà identifié des priorités pour le territoire, dont la nécessité d'une promotion des métiers de services à la personne, et en particulier des professions d'auxiliaire de vie sociale et d'assistante maternelle.

- Ce dispositif d'ATS n'implique pas l'obligation, pour le Pays, de participer à la mise en œuvre des actions, notamment en tant que maître d'ouvrage. Son rôle est surtout de rechercher les organismes susceptibles de les réaliser.

- Articuler le programme territorial d'actions de promotion de la santé avec le « Schéma départemental d'organisation sociale et médicosociale » et le PRSP (lui-même s'appuie sur les « schémas régionaux d'éducation pour la santé (SREPS) » et les « schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) »). Il sera de préférence centré sur quelques actions phares et qui pourront rapidement être évalués.

- Coordination de l'élaboration et du suivi du programme.

- Il s'agit également de mettre en réseau les acteurs, de diffuser les bonnes pratiques de santé, d'orienter vers les professionnels compétents les organismes intervenant dans le champ de la promotion de la santé et d'adapter leurs activités aux besoins de la population du territoire, et enfin de communiquer sur les actions du programme.

5. Mise en œuvre du dispositif :

Le maître d'ouvrage ou « promoteur » de l'ATS correspond à une entité politique, ici le Pays Sud Creusois. Deux solutions sont envisageables : la délégation de la fonction d'animation à un maître d'œuvre, ou l'intégration de l'animateur comme personnel à part entière du Pays. La deuxième solution est clairement préférable dans le cadre du rôle d'animation territoriale d'un Pays.

Une convention d'objectifs et de moyens sera passée pour au moins 3 ans (établissant les objectifs à poursuivre et les moyens humains, techniques et financiers à engager le temps de la durée de la convention), entre l'Etat, l'Assurance Maladie, le CR du Limousin et le Pays. D'autres partenaires pourront être signataires de la convention, sous réserve d'un avis du Comité de pilotage régional. Ce cahier des charges sera annexé à la convention et opposable au Pays. Dans les cas où des animations existent déjà, un avenant sera joint à l'ancienne convention. Elle permettra de sécuriser les conditions de financement et de consolider le dispositif.

Cette convention pluriannuelle sera établie, avec une indication de la part des financeurs de la hauteur de leur contribution sur plusieurs années, sous réserve de l'obtention des crédits et du respect du présent cahier des charges.

Le recrutement d'un animateur, à plein ou mi-temps, sera effectué par le Pays. Il pourra procéder au recrutement direct, choisir l'affectation de personnels déjà existants ou recourir à des procédures de mise à disposition et de détachement. Dans ce cas, le Pays constituera un jury de sélection dans lequel seront représentés les financeurs qui le souhaiteront.

- **Comité de pilotage régional :**

  Réuni au moins une fois par an en réunion plénière, il est co-présidé par la DRASS, l'URCAM et le CR du Limousin. Afin de faire un bilan de l'avancement du dispositif, les acteurs suivants seront présents : la DRASS, les DDASS, l'URCAM, les CPAM, le CR du Limousin, l'Agence régionale de l'hospitalisation, les trois CG du Limousin et les représentants du Pays. Le secrétariat sera tournant entre les trois co-présidences.

- **Comité de pilotage territorial :**

  Réuni au moins deux fois par an, il a pour mission de valider le diagnostic, les enjeux qui en ressortent et le programme d'actions proposé par l'animateur. Celui-ci présentera au moins une fois par an les évaluations des actions pour d'éventuelles réorientations.

  Le comité sera présidé par le Président du Pays ou son représentant, et composé du sous-préfet ou de son représentant, des élus en charge des questions de santé sur le Pays, du chef de projet du Pays, de l'animateur territorial de santé, des partenaires financeurs et d'un représentant du CG. Des personnes qualifiées peuvent être ajoutées à hauteur de 4 ou 5.

- **Instance d'appui technique :**

  Le Comité de pilotage doit s'appuyer autant que possible sur cette instance technique, composée de professionnels et d'intervenants du territoire dans le champ de la promotion de la santé. Cette instance devra aider l'animateur dans la réalisation de ses missions.

Annexe 10. Bulletin d'information du Pays Sud Creusois

Dans un format A5 paysage (pour les cartes Pays) en pages centrales des magazines des Com Com

Présentation du Pays

Présentation des élus
Représentant le Pays

Cartographie

Pays Sud Creusois

Pays Sud Creusois

Rôle du Pays

Les actions menées (édition touristique, leader…)

Présentation différents postes : Cécile + Cathy, Chrystelle

Que se passe-t-il sur notre territoire?

Annonce des nouveaux outils :

1. Adresse du site
2. Existence du catalogue
3. Mise en place de tables rondes
   avec leurs thèmes, dates
   lancer des invitations

2009
1. Existence covoiturage ➔ Région
2. Mise en place des référents mairies

1er bulletin :
Schéma des services à la population

1. Explication contexte
2. Synthèse du travail
3. Mise en place des actions

Synthèse du Schéma des services à la population du Pays Sud Creusois

Réalisation : FREHEL Kévin, GABOREAU Mélina,
GENELOT Emilie LACLERGUE Alexia,
TOURNIS Sophie, XIAO Peng

Pays Sud Creusois
Hôtel de Ville
50, Grande rue - 23200 Aubusson
Tél/Fax : 05.55.66.99.96
paysdusudcreusois@wanadoo.fr

La charte de développement du Pays Sud Creusois, rédigée en 2004, a identifié des enjeux pour le territoire grâce à un diagnostic exhaustif, et a proposé une stratégie orientée autour de deux axes principaux : *Favoriser le développement harmonieux des activités économiques sur le territoire* et *Optimiser la qualité de vie sur le territoire.*

L'ensemble des acteurs privés et publics du Pays sont convaincus que le maintien des services est un élément fondamental pour être en capacité de maintenir les populations actuelles, d'attirer de nouvelles familles et de répondre à une exigence de qualité de vie sur le Pays. La convention territoriale 2008-2010 du Pays Sud Creusois poursuit la mise en œuvre de cette stratégie au travers d'un programme d'actions, convention à laquelle un schéma des besoins et des opportunités en matière de services à la population a été inscrit.

Objectifs poursuivis :

- Présenter un schéma territorial de services qui permette d'optimiser l'accessibilité et les prestations de services auprès de la population locale à l'échelle du Pays Sud Creusois ;

- Distinguer les nouveaux besoins des populations et les opportunités en termes de création d'emploi dans le champ des services ;

- Développer des synergies entre les acteurs afin de créer des équipements qui répondent aux besoins des populations locales.

Le déroulement de la mission

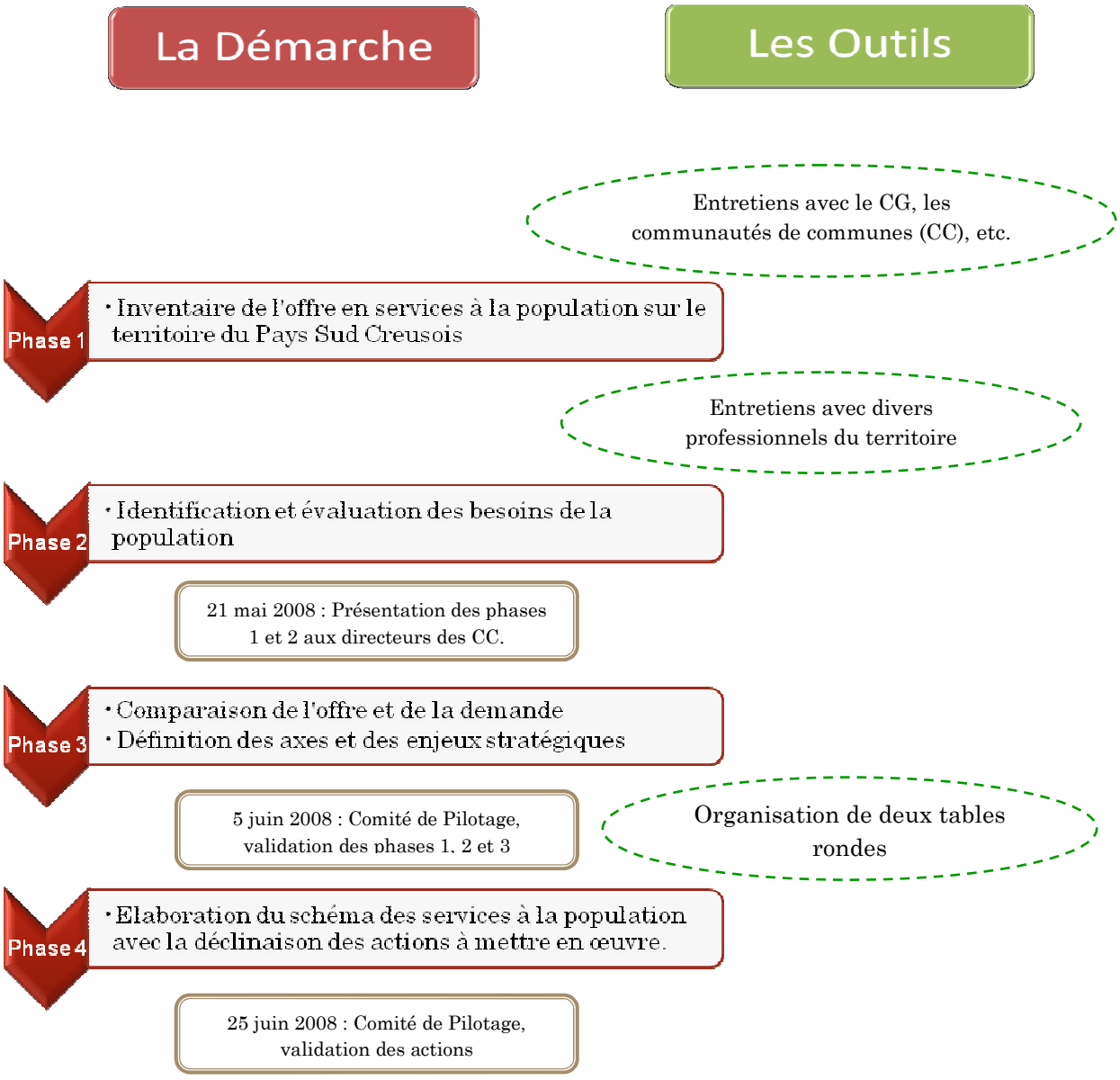

Phase 1 : L'inventaire des services à la population

Un territoire sous l'influence des départements et des pôles de services alentours, et structuré par deux pôles locaux

Le Pays est composé de quatre communautés de communes et d'une commune « isolée ». Deux pôles structurent le territoire en bassins de vie : Aubusson et Bourganeuf.

A la suite de cette phase, une certaine hétérogénéité du territoire du Pays Sud Creusois a été constatée. En effet, il existe une forte attractivité des pôles extérieurs au Pays, lequel est limitrophe des départements de la Haute-Vienne, du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Corrèze. Le Pays Sud Creusois est principalement « partagé » entre les trois pôles que sont Guéret, Limoges et Clermont-Ferrand. Ses habitants vont chercher certains services dans ces pôles.

Schéma de synthèse de la phase 1 :

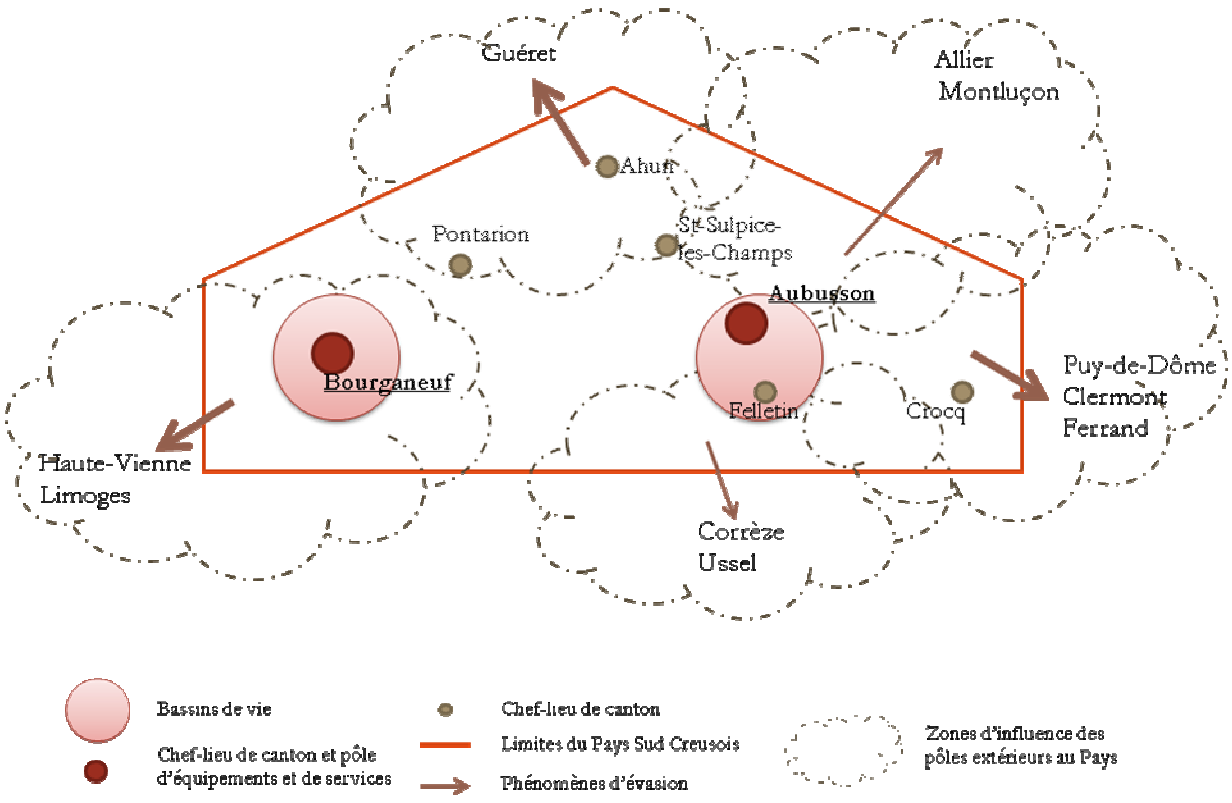

Une dynamique démographique contrastée entre vieillissement de la population et migration de jeunes ménages

Le Pays présente une faible densité de population (19,3 hab/km²), seules les communes d'Ahun, d'Aubusson, de Bourganeuf et de Felletin ont plus de 1500 habitants. Le Pays du Sud Creusois est un territoire où la population décroît et vieillit. Il a été important de prendre en compte ces éléments dans l'élaboration du Schéma des Services à la Population.

L'inventaire des services

Le Pays Sud Creusois, comme beaucoup de territoires encore très largement ruraux, est confronté à une inégale et croissante érosion de la présence de prestataires et services. Même si de nombreux services sont encore présents, on constate un manque d'équipements notamment dans le domaine de la santé ou encore de la petite enfance et de la jeunesse. De plus, certains services sont inégalement répartis sur le territoire. Cette répartition pose un problème d'accessibilité. En effet, il faut pour certaines communes réaliser une dizaine de kilomètres afin de trouver des services tels que les médecins généralistes, l'école maternelle ou encore les commerces d'alimentation. Ce problème d'accessibilité se retrouve de façon transversale au niveau de plusieurs problématiques.
Les services présents sur le territoire ont été décrits selon cinq thèmes (*Enfance, formation, culture et loisirs* ; *Transport et communication* ; *Disposer des services de proximité* ; *Etre accompagné et soutenu* ; *Accéder aux soins et répondre aux besoins*).

Cet inventaire englobe un large ensemble de services, mais il permet surtout de mettre en avant leurs lacunes et leurs points forts. Les informations telles que la liste, la localisation et le nombre des divers services sont regroupées sous un fichier *Excel* que nous avons appelé *Catalogue des services à la population.*

Phase 2 : L'identification et l'évaluation des besoins de la population

La phase 2 a permis de déterminer les besoins de la population en termes d'accès aux services. Cet aspect a été abordé selon plusieurs angles de vue complémentaires : d'abord une typologie des communes basée sur les distances kilométriques aux services, puis des entretiens auprès de professionnels.

Malheureusement, dans le temps imparti, aucune enquête exhaustive auprès de la population n'a pu être envisagée. C'est pourquoi le choix de rencontrer certains corps de métiers qui côtoient la population au quotidien a été fait. Ces personnes ont été interrogées aussi bien en tant que professionnels proches du public qu'en tant qu'habitants du Pays Sud Creusois.

L'expression des besoins

Les entretiens ont fait ressortir le besoin de connaître les services existants, d'en aménager certains (comme les services aux personnes âgées) ou encore la nécessité de répondre à l'émergence de nouvelles priorités (petite enfance…).

Ces besoins s'expriment sur trois principales faiblesses :

- Les services de santé : une densité médicale alarmante, des manques importants en services d'urgences ;
- La mobilité et l'accès aux services : inadaptation du réseau de transport, hormis le transport scolaire ;
- Les services de garde pour la petite enfance.

Phase 3 : Le diagnostic

De nombreux entretiens réalisés auprès de professionnels du territoire ont permis de poser les principes de six axes stratégiques en s'appuyant sur les éléments de diagnostic, les souhaits exprimés par les habitants, mais également en intégrant les impératifs auxquels sont confrontées les structures prestataires de services :

- Une couverture des NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) en amélioration constante ;
- Un maillage des transports à affiner ;
- Des structures d'aide à l'emploi et aux entreprises à développer ;
- Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir;
- Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer ;
- Une offre en soins hétérogène.

Suivant ces axes de travail, faiblesses et forces du territoire ont été développées, ce qui a permis de définir des enjeux stratégiques pour le territoire du Pays Sud Creusois :

Phase 4 : L'élaboration du Schéma des services à la population

Les enjeux développés dans la phase 3 ont été travaillés afin de proposer des actions. Celles-ci se situent à l'échelle du Pays, des communautés de communes ou des communes et ont été élaborées de façon concrète, simple et fonctionnelle. Elles vont dans le sens des politiques départementales, régionales, nationales et européennes.

Le schéma territorial des services définit les actions prioritaires à court, moyen et long termes et propose pour chacune d'entre elles une fiche action comprenant :

- ✓ le descriptif,
- ✓ les objectifs,
- ✓ la maîtrise d'ouvrage,
- ✓ le rôle du Pays,
- ✓ les partenaires potentiels,
- ✓ l'échéancier,
- ✓ les critères d'évaluation,
- ✓ les moyens mis en œuvre,
- ✓ les financements.

Les actions proposées par le Schéma

Axe 1: Le Pays, échelle adaptée pour une mise en relation des acteurs et des informations	**ENJEU : Mieux se connaître sur le territoire**	***Action 1.1 : Créer un bulletin d'information Pays*** ***Action 1.2 : Mettre à disposition le catalogue des services à la population*** ***Action 1.3 : Mettre à jour le catalogue*** ***Action 1.4 : Mettre en place des tables rondes par thématique***
Axe 2 : Le Pays, une force de proposition	**ENJEU : Impliquer le Pays dans toutes les dynamiques territoriales en cours**	***Action 2.1 : Amener le Pays et ses communautés de communes à être des acteurs importants au sein de la réalisation du schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Famille »*** ***Action 2.2 : S'associer aux futurs projets régionaux de covoiturage***
Axe 3: Un maillage des transports à affiner	**ENJEUX :** **1.Promouvoir des moyens de déplacement alternatifs** **2. Faciliter la mobilité des personnes dépendantes et non motorisées**	***Action 3.1 : Répertorier des personnes ressources*** ***Action 3.2 : Prévoir une étude sur les transports alternatifs à l'échelle du Pays***
Axe 4: Culture, sport et structures d'écoute pour les jeunes à promouvoir	**ENJEU : Développer un réseau de connaissance des associations et des organismes sur le territoire**	***Action 4.1 : Uniformiser l'ensemble des forums d'associations*** ***Action 4.2 : Créer un outil interactif pour les associations***
	ENJEU : Renforcer les points d'écoute et d'accueil pour les jeunes sur le territoire	***Action 4.3 : Mettre en place un service d'écoute itinérant***

Axe 5 : Une offre de garde pour la petite enfance à améliorer	**ENJEU : Améliorer les services pour les assistantes maternelles et les familles**	***Action 5.1 : Développer une couverture du territoire par des RAM itinérants***
	ENJEU : Diversifier l'offre de garde par l'intermédiaire d'expérimentations	***Action 5.2 : Soutenir le projet de la commune de Royère-de-Vassivière pour une structure innovante de garde collective*** ***Action 5.3 : Inscrire le Pays au sein de la réflexion sur le service de garde d'urgence***

Axe 6 : Une offre en soins hétérogène	**ENJEUX :** **1. Organiser le développement des soins à domicile afin de permettre un maintien des personnes âgées ou dépendantes à domicile dans de bonnes conditions.** **2. Développer quantitativement les services à domicile, améliorer la complémentarité entre les acteurs et élargir leurs champs d'activités.** **3. Coordonner les structures et les professionnels du médical et du sanitaire sur le territoire**	***Action 6.1 : Mettre en place une Animation Territoriale de Santé***

Hiérarchisation et Calendrier

L'ensemble de ces actions ont été hiérarchisées selon leur importance pour la structure « Pays », l'impact pour la population du territoire et enfin selon les moyens humains, techniques et financiers à allouer pour les réaliser. Ces hiérarchisations ont permis de prévoir un calendrier prévisionnel et pluriannuel. Ci-dessous, un calendrier simplifié est présenté avec les dates de commencement des actions.

Le Calendrier simplifié :

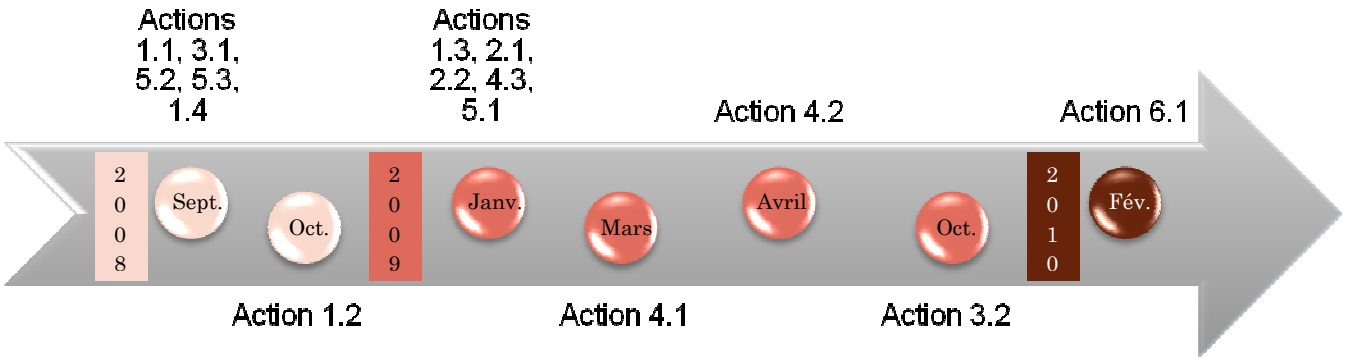

Stratégie et Evolution du Pays

Au-delà de l'impact généré par les actions proposées si elles sont effectivement mises en place, le Pays doit se doter d'une stratégie à long terme. Elle nous a semblé plus cohérente si elle intègre l'organisation de tables rondes. Celles-ci seront préparatoires à chaque action du Pays sur son territoire, et permettront la participation à la fois des élus et des professionnels, mais également des habitants du Pays Sud Creusois.

Enfin, après l'élaboration des fiches actions obtenues grâce au diagnostic, nous sommes parvenus à la conclusion que le Pays doit se doter d'une personne supplémentaire pour accomplir pleinement ses missions d'animation et de mise en réseau des acteurs sur son territoire.